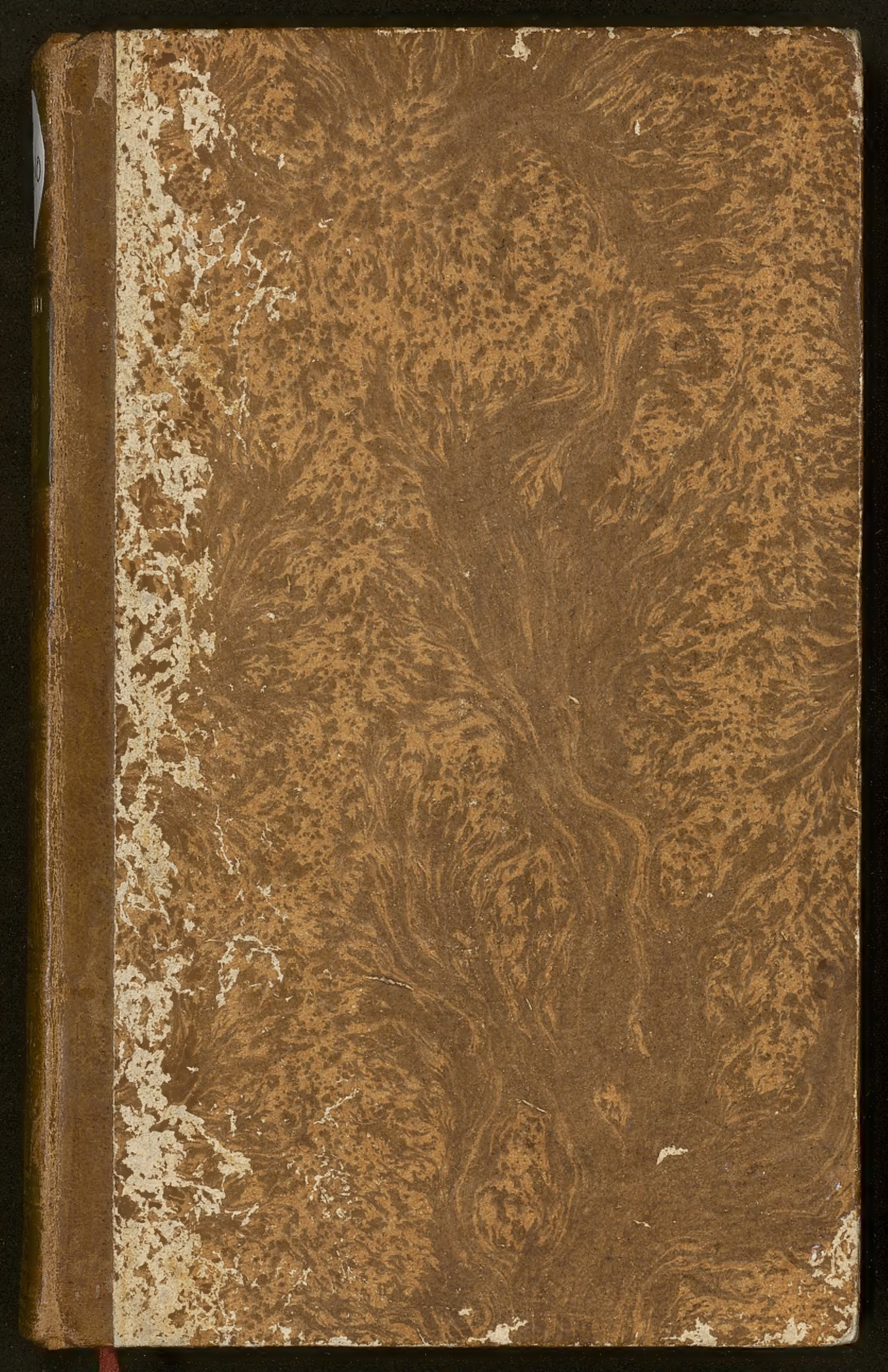
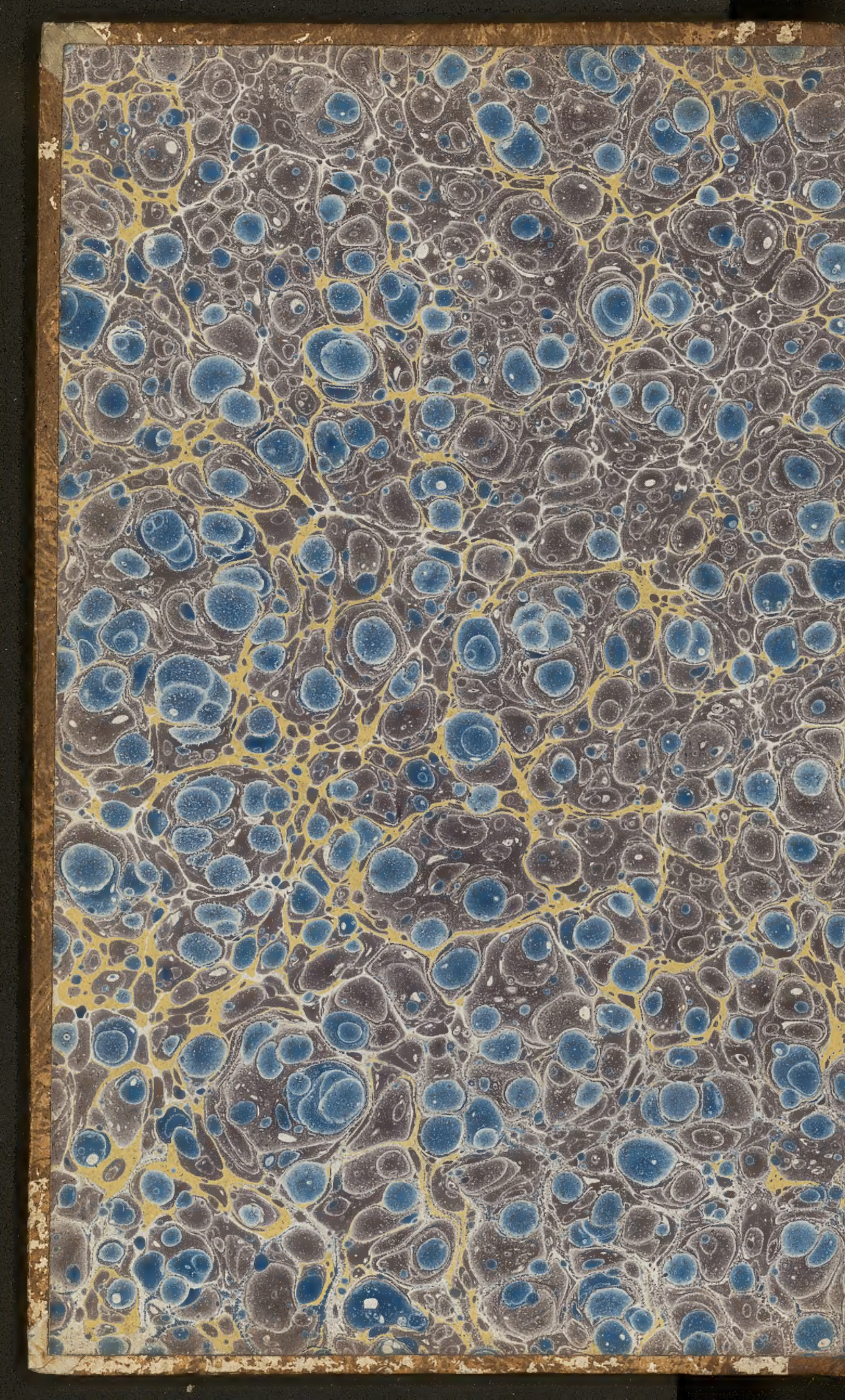
RES
219010

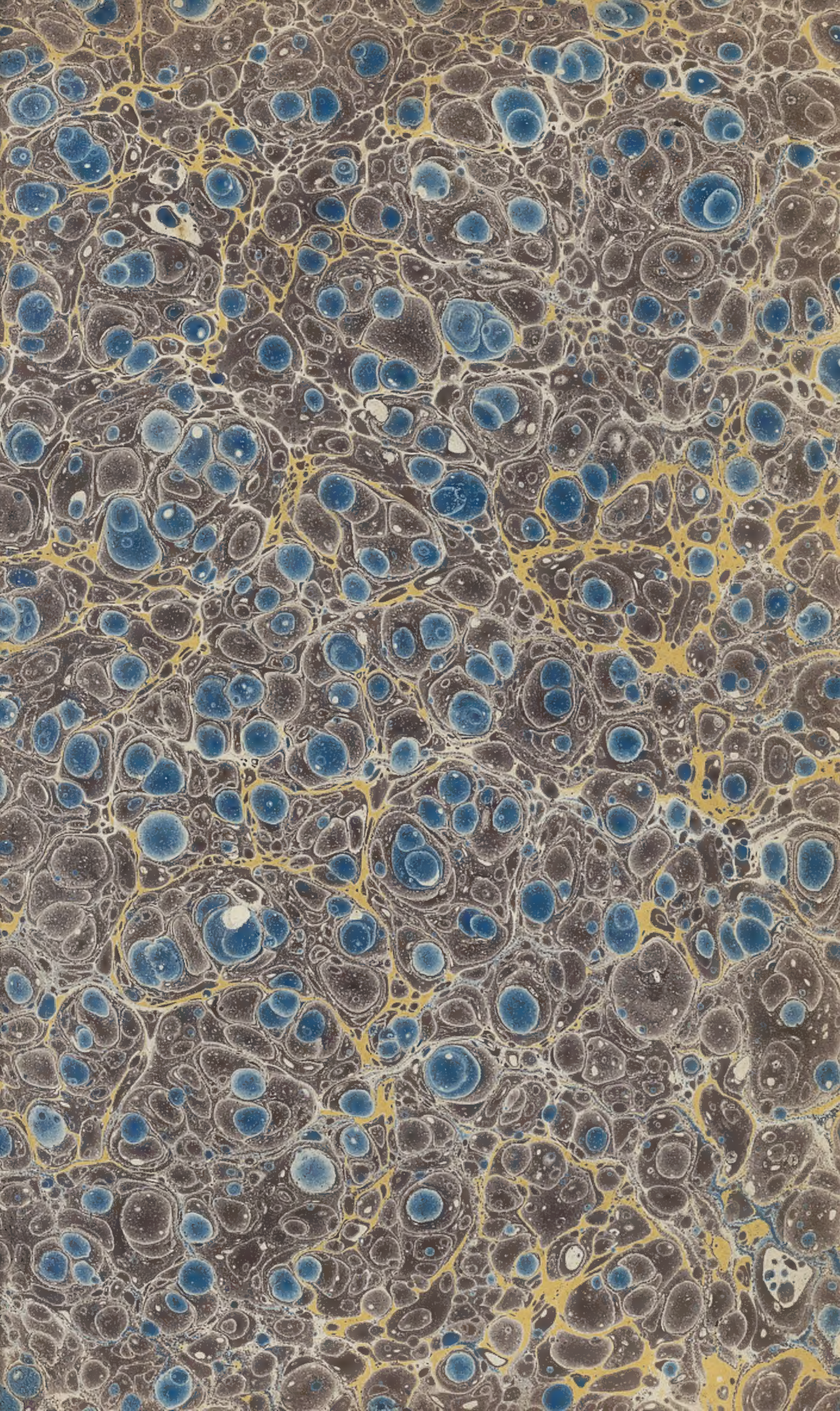
LAFFECTEUR

MÉTHODE VÉGÉTALE









JO20
19022

Hommage de l'auteur
à Monsieur le Docteur Cvraz

MÉTHODE VÉGÉTALE
DE LAFFECTEUR,

POUR GUÉRIR SANS RETOUR

LES MALADIES VÉNÉRIENNES.

Le Rob anti-syphilitique de LAFFECTEUR, est le seul approuvé par la Société Royale de Médecine, et autorisé par le Gouvernement.

Aucun autre Rob, sous quelque nom qu'il soit annoncé, n'a subi les expériences publiques; aucun autre n'est approuvé ni autorisé.

Il n'y a d'entrepôt du Rob chez aucun Pharmacien à Paris.

Un vol. in-8° de près de 400 pages.

PRIX, *broché*, 3 *francs*, *et* 4 *francs par la poste.*

NOTA. Cet Ouvrage était précédemment intitulé : *Recueil de Recherches et d'Observations*, etc.

« La flétrissure qu'une opinion rigoureuse attache aux » personnes atteintes de la *Syphilis* les éloigne le plus » souvent de leur Médecin ordinaire. Privés de conseils » éclairés, ces malades tombent dans les piéges presqu'iné- » vitables que le charlatanisme tend de toutes parts à leur » inexpérience. Une série de déceptions spoliatrices et » vraiment homicides les attire, les enveloppe successi- » vement, et ruine en peu d'années leurs forces et leurs » moyens d'existence...... Alors, épuisés et sans espoir, » ces infortunés, auxquels la plainte même semble inter- » dite, achèvent douloureusement le cours d'une vie *plus* » *cruellement empoisonnée par certains remèdes que par la* » *maladie elle-même;*..... ils meurent enfin, sans avoir » osé signaler à la justice leurs lâches assassins..... »

X***, *Réflexions morales*, etc.

RES 219 010

EXPOSÉ COMPLET
DE LA
MÉTHODE VÉGÉTALE
DE
LAFFECTEUR,

Pour guérir, sans retour, les *Maladies vénériennes* récentes ou anciennes, simples ou compliquées;

PRÉCÉDÉ DE

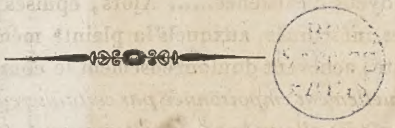
RECHERCHES
ET D'OBSERVATIONS CURIEUSES

Sur les différens Modes de traitement employés successivement depuis l'invasion de la Syphilis en Europe jusqu'à nos jours.

PAR LAFFECTEUR,

Propriétaire du véritable *Rob anti-syphilitique,* seul remède de ce genre authentiquement *approuvé par la Société royale de Médecine, et autorisé par le Gouvernement.*

> Tous les praticiens savent que la *Syphilis,* incomplètement guérie, peut revêtir une foule de formes insidieuses et offrir, après un long temps, les caractères trompeurs d'un grand nombre de maladies chroniques..... Ces maux, *dont on se dissimule* trop souvent l'origine, demeurent rebelles à tous les efforts de l'*Art,* jusqu'à ce que leur *véritable cause* soit enfin reconnue et complètement détruite.



A PARIS,

Chez L'AUTEUR, rue des Petits-Augustins, n° 11, près de l'Institut;

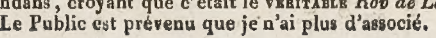
Et chez Achille DESAUGES, Libraire, rue Jacob, n° 5 (prolongement de la rue de l'Université).

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10cm

AVIS IMPORTANT.

Les contrefacteurs du Rob anti-syphilitique sont nombreux dans les départemens, et même dans les pays étrangers; je crois donc indispensable de faire connaître aux gens de l'art et aux malades les signes extérieurs des bouteilles du VÉRITABLE Rob de *Laffecteur*, tels qu'ils ont constamment existé depuis l'origine de ce remède.

1° *Le bouchon est couvert d'une ficelle et d'un cachet en cire d'Espagne rouge, portant à sa circonférence les mots* ROB ANTI-SYPHILITIQUE; *à son centre, les lettres enlacées* D L., *avec un paraphe pareil à l'empreinte ci-contre.*



2° *Chaque bouteille de Rob est revêtue d'une étiquette imprimée* EN TAILLE-DOUCE, *et signée* A LA MAIN, *semblable à celle ci-dessous.*

NOTA. Beaucoup de contrefacteurs du Rob s'annoncent impudemment pour être mes entreposeurs; d'autres, pour trouver un débit plus facile de leurs drogues *mercurielles*, et qu'ils vendent sous le nom du *Rob de Laffecteur*, se servent de bouteilles portant sur le ventre l'empreinte de différens *cachets en verre*, à l'imitation de celles de feu Boyveau, ancien associé de ma maison. Je déclare en conséquence qu'il n'y a pas de *cachet en verre* sur les bouteilles du VÉRITABLE *Rob de Laffecteur*, et qu'il n'y en aura *jamais*; 1° parce que des entreposeurs peu délicats seraient à même de racheter mes bouteilles vides, et de tromper facilement les malades, à la faveur de ce *cachet en verre*; 2° parce que les contrefacteurs ne manqueraient pas de faire imiter mon cachet dans différentes verreries, ainsi que cela m'est démontré par plus de vingt bouteilles que j'ai en ma possession, dont la forme, la pâte du verre et aucun des cachets ne se ressemblent, et qui m'ont été apportées par autant de malheureux malades dupés, qui se les étaient procurées chez de prétendus correspondans, croyant que c'était le VÉRITABLE *Rob de Laffecteur*.

Le Public est prévenu que je n'ai plus d'associé.



AVERTISSEMENT.

Le compte que rendit un de nos journaux littéraires d'une des précédentes éditions de cet Ouvrage, en ayant été une analyse exacte et honorable, je le réimprime à la tête de cette nouvelle édition, à laquelle il servira de préface. Ce simple exposé suffira pour fixer l'opinion du lecteur judicieux, et pour faire distinguer le *Rob de Laffecteur* de tous ces prétendus remèdes qui n'ont d'autres titres à la confiance des malades que les éloges ridicules dont les honorent leurs propres auteurs.

« L'Ouvrage que nous annonçons intéresse si vivement une partie de l'humanité souffrante, que nous croyons devoir nous empresser d'en rendre compte. L'auteur paraît avoir fait une étude approfondie de la matière dont il s'occupe; et la confiance, qu'il ne sollicite point, mais qu'il inspire, naît des développemens qu'il présente avec le ton de la vérité, ton qu'il est facile de ne pas confondre avec celui d'une présomption suspecte ou d'une mauvaise foi criminelle. Il écrit en s'appuyant, comme il le dit lui-même, *sur l'autorité des faits et de l'observation.*

» Guidé par les praticiens les plus estimés, il passe en revue les différentes méthodes de traiter les Maladies Vénériennes; il parle sommairement des unes, et de quelques autres avec les détails qu'exigent l'intérêt des malades et l'importance de l'objet.

» Il répète, d'après des écrivains connus, qu'on

a trouvé des remèdes contre ce fléau dans le règne animal, dans le règne végétal et dans le règne minéral.

» Comme le règne animal a fourni peu de ressources, ou des ressources peu certaines pour la guérison des Maladies Vénériennes; comme les praticiens n'ont pas été plus heureux dans les combinaisons qu'ils ont faites de certaines substances présumées spécifiques dans les trois règnes; comme enfin le Mercure et ses différentes préparations ont longtemps obtenu une préférence presque exclusive, le sieur Laffecteur s'occupe d'abord particulièrement de ce minéral.

» Il puise dans les sources respectées par tous les Savans en médecine, les preuves alarmantes et décisives *des cures incomplètes qu'on opère par le Mercure, des accidens qui résultent de son administration, des inconvéniens de son usage, et des maux incalculables qui en sont la suite.*

» Il parle, d'après les praticiens les plus célèbres, du Mercure et de ses préparations, des vertus spécifiques de ce minéral, de l'incertitude de son action et de ses inconvéniens, soit qu'on le donne en frictions, soit qu'on l'administre intérieurement.

» Nous ne nous arrêterons pas à faire l'analyse de cette partie de l'ouvrage du sieur Laffecteur, qui n'est elle-même qu'une analyse de ce que les meilleurs auteurs ont écrit sur cet objet; mais nous invitons à lire attentivement cet article dans son Livre : il est d'un intérêt général, et l'humanité l'exige.

» Si la première partie de l'Ouvrage du sieur Laffecteur afflige ceux qui croient que le Mercure est le seul spécifique contre les Maladies Vénériennes,

combien est rassurante la certitude qu'il donne, toujours d'après des autorités irréprochables, que la classe immense des végétaux est *féconde en ressources contre cette cruelle maladie.*

» Il affirme et prouve que la méthode végétale est » douce et sans inconvéniens; qu'elle guérit aussi » promptement et plus sûrement que le Mercure; » qu'elle n'altère pas, comme lui, la constitution des » malades; qu'elle ne dégrade pas la texture orga- » nique des parties vivantes, et ne porte pas, comme » les agens mercuriels, le trouble dans l'ordre des » fonctions animales; que l'action des végétaux peut » être combinée, modifiée suivant les circonstances; » et qu'enfin, il faut les préférer pour le traitement » des Maladies Vénériennes.

» C'est encore dans l'ouvrage du sieur Laffecteur, qu'il faut lire le développement de ces vérités: il nous a paru sans réplique.

» Une objection naturelle se présente ici nécessairement. Pourquoi les végétaux n'ont-ils pas obtenu la préférence qu'ils méritent sur le Mercure et ses préparations?

» C'est que, dit l'auteur, le traitement par les » végétaux exige une étude des tempéramens, des cli- » mats, de la vertu des plantes, qui, transportées » ou transplantées, ne donnent pas constamment les » mêmes résultats; qu'une simple routine, par con- » séquent, est souvent en défaut; que le décourage- » ment suit des épreuves incomplètes; que l'homme » de l'art, pressé de jouir, rentre dans la route battue » des traitemens mercuriels.

» C'est qu'on n'a pas toujours fait le choix heureux » des végétaux analogues à la constitution des mala-

» des ; qu'on n'a pas assez calculé les doses auxquelles » il fallait les prescrire ; qu'on ne les a pas combinés, » variés à propos ; qu'on n'a pas saisi les circonstan- » ces favorables ou opposées à leurs effets ; en un » mot, qu'on a méconnu ou contrarié la marche de » la nature, et la tendance des humeurs vers une éva- » cuation plutôt que vers une autre, en tentant de » la porter ailleurs par des efforts inutiles et dan- » gereux.

» De ces inattentions et de ces erreurs devaient » nécessairement résulter une solution peu satisfai- » sante, et le découragement des gens de l'art : » aussi ont-ils dirigé toutes leurs études, tous leurs » efforts vers une méthode dont ils n'ont jamais pu » se dissimuler les dangers, que beaucoup ont adop- » tée à regret, et que les vœux réunis des médecins » et des malades doivent enfin faire proscrire en- » tièrement.

» Le sieur Laffecteur termine cet article par la réflexion suivante : « Existe-t-il un médecin qui n'ait » pas gémi plus d'une fois sur l'impuissance de son » art, sur les ressources infidèles qu'il lui présente, » et qui, dans le désespoir que lui a souvent donné » l'état critique de plusieurs de ses malades, n'ait » pas désiré la découverte d'un remède dont les ef- » fets fussent assurés et constatés par des épreuves » sans réplique ? »

» On trouve ensuite, dans le même Ouvrage, l'historique circonstancié de cette découverte en médecine, *qui remplace, avec des avantages infinis, le Mercure et ses préparations.*

» On y voit avec quelles précautions, quelle sévérité, quelle authenticité ont été faites les épreu-

ves qui devaient constater les vertus de ce remède, connu sous le nom de *Rob anti-syphilitique.*

» On y lit les actes les moins suspects, les témoignages les plus décisifs en sa faveur, et qui démontrent, en outre, qu'il ne contient pas de Mercure, qu'il est uniquement végétal, et qu'il est le spécifique désiré par les médecins contre les Maladies Vénériennes.

» C'est un grand nombre de médecins et de chirurgiens connus qui affirment ces vérités : on ne peut pas les révoquer en doute, surtout après que la Société Royale de médecine en a garanti l'authenticité par son suffrage.

» Le sieur Laffecteur ne s'érige point en juge dans sa propre cause, il n'exige point qu'on le croie sur sa parole : il laisse naître la conviction du simple énoncé des faits qu'il expose, et des preuves qu'il produit. Mais sachant qu'il a dans ses mains le moyen de sauver les vénériens réputés incurables, de guérir les malades de cette espèce à qui on n'ose pas administrer le Mercure, ou à qui on ne l'administre pas sans danger, comme ceux chez qui le vice vénérien est compliqué de scorbut, d'affections de poitrine, d'affections nerveuses, de grossesse récente ou avancée, de dyssenterie, de crachement de sang, d'une disposition prochaine à la cachexie, au marasme, à l'hydropisie générale, etc., il a le courage que lui donne le sentiment de ses forces et de sa position, et il demande que le *Rob anti-syphilitique* soit administré dans les divers hospices, aux malades vénériens qu'on ne traite point sans danger par le mercure ; offrant, pour cet usage seulement, de le fournir avec le sacrifice de son bénéfice ordinaire.

» Suivent plusieurs observations de guérisons opérées par le *Rob anti-syphilitique*, qui prouvent à quel degré d'énergie peuvent parvenir les ravages de cette maladie, lorsqu'on n'emploie, pour la combattre, que les remèdes mercuriels, et qui attestent aussi l'efficacité du Rob sur les malades réputés incurables.

» Ici, comme dans le cours de son ouvrage, le sieur Laffecteur ne se prévaut ni de ses connaissances ni de ses observations personnelles; celles qu'il transcrit sont extraites des procès-verbaux dressés par les Commissaires de la Société Royale de Médecine de Paris, ou signées par des médecins et chirurgiens d'une réputation sans reproche.

» Mais il est un genre de Maladies Vénériennes, dont beaucoup de personnes sont affectées sans le savoir : elles sont connues des médecins, sous le nom de *Maladies vénériennes chroniques, sans signes évidens, c'est-à-dire, masquées, dégénérées ou compliquées*. Le sieur Laffecteur, toujours en puisant dans les sources les moins suspectes, a inséré dans son Livre l'extrait analytique d'un Traité sur ces maladies, qu'on doit consulter avec attention : les femmes surtout y trouveront d'importans avis.

» Cette partie de l'Ouvrage a pour objet de faire
» connaître « une maladie qu'on porte souvent sans
» s'en douter; qui, assoupie pendant plusieurs an-
» nées, se développe tout à coup avec activité; qui,
» dégénérée de sa nature primitive, prend un carac-
» tère étranger en apparence, et se montre souvent
» sous l'aspect trompeur de maladies tout-à-fait dif-
» férentes; qui fait des ravages d'autant plus certains,
» qu'on en méconnaît le principe; qui, déguisée sous

» toutes sortes de formes, échappe à la sagacité des » maîtres de l'art, et élude l'action des médicamens. »

» Le sieur Laffecteur présente les preuves de l'existence de ces maladies, leur description, leur marche, leurs causes, leurs siéges, leurs effets, leurs signes, et des vues générales sur la méthode curative qu'il convient de leur opposer.

» Il est impossible, d'après le développement des principes consignés dans le Traité que nous lisons, qu'on administre le Mercure contre les Maladies Vénériennes chroniques ; il est même démontré que les végétaux seuls peuvent sauver ceux qui en sont affligés : plusieurs observations incontestables ont prouvé qu'elles ne résistent pas au *Rob anti-syphilitique;* on en verra dix exemples remarquables, et parfaitement authentiques, à la suite de ce Traité auquel nous renvoyons.

» Enfin, le sieur Laffecteur complète et termine son Ouvrage par quelques observations sur les Maladies Vénériennes des noirs, sur le Pian, sur la Lèpre. Elles sont extraites du Traité d'un médecin (1) qui a suivi pendant plusieurs années les maladies des colonies, et principalement celles des noirs; et ce médecin déclare qu'il n'a jamais employé le *Rob anti-syphilitique* sans succès, pour la guérison des maladies désespérées qu'il a rencontrées aux îles, dans sa longue pratique.

» Si nous nous sommes étendus sur le compte que nous venons de rendre du Livre du sieur Laffecteur, nous avons eu en vue le bien de l'humanité, auquel nous croyons coopérer, en inspirant le désir de connaître un ouvrage que nous jugeons, sous tous

---

(1) Le sieur Dazile.

les rapports, digne d'être lu par les gens de l'art et les malades; il est écrit avec sagesse, avec pureté; et, nous le répétons, avec le ton d'une vérité persuasive, auquel il est difficile de résister » (1).

DES CONTREFACTEURS DU ROB,

ET DES MANOEUVRES

DU SIEUR GIRAUDEAU, *dit* SAINT GERVAIS.

De tout temps la classe nombreuse des intrigans, de ces gens incapables de se faire un nom par eux-mêmes, et que leur avidité porte irrésistiblement à spolier autrui; de tout temps, dis-je, cette classe parasite a exploité, de préférence, les découvertes utiles en médecine au moyen de la contrefaçon. Prendre d'abord le nom d'un remède en réputation, tirer parti, pendant quelque temps, de cette supercherie; puis, aussitôt que la fraude vient à être mise au jour, placer son insignifiante imitation bien au-dessus du remède qu'on a cherché à contrefaire: telle est la marche ordinaire de ces hommes qui ne respectent rien, et pour qui sont bons tous les moyens de faire fortune.

Le Rob anti-syphilitique, seul remède de ce genre, *approuvé après de nombreuses expériences publiques, le seul autorisé par le gouvernement, pour le traitement des affections syphilitiques les plus rebelles, et employé avec un constant succès dans les hôpitaux de la marine*, ne pouvait manquer d'exciter l'avidité des contrefacteurs. Le nombre de ces spéculateurs s'accroît de jour en jour : sans compter la multitude de

---

(1) Extrait de la Décade philosophique, littéraire et politique.

ceux qui, dans l'ombre et sans aucun titre, expédient journellement des centaines de bouteilles de faux Rob pour l'Etranger et les Colonies, combien ne voit-on pas de pharmaciens peu délicats, annoncer en divers pays le *Rob anti-syphilitique;* ils n'osent pas, il est vrai, y joindre le nom de *Laffecteur;* mais cependant, que de malheureux malades, croyant, d'après cette annonce, que mon remède est tombé dans le domaine de la pharmacie, donnent dans ce piége tendu à la crédulité! Je dois donc déclarer à ce sujet, qu'il n'y a aucun dépôt du *Véritable Rob* chez les Pharmaciens de Paris.

Dans la foule des spéculateurs qui s'attachent à exploiter en grand la réputation du *Rob anti-syphilitique,* je dois signaler ici un jeune homme, encore étudiant en 1825, *Médecin en chef d'une maison de santé* IMAGINAIRE, lequel a encouru le blâme de ses maîtres pour plusieurs motifs graves, par exemple: 1° Pour avoir distribué dans toute la France, sous le titre de *l'Art de se guérir soi-même,* une brochure dictée par le plus artificieux charlatanisme; 2° pour avoir lancé à profusion dans le public peu éclairé, une seconde brochure intitulée *l'Art de guérir les Dartres,* dans laquelle chaque page est marquée au coin d'une *effronterie de mensonge* qui ne recule devant aucune absurdité, pourvu qu'elle puisse être lucrative; 3° pour avoir osé compromettre, avec la plus coupable impudence, les noms de plusieurs praticiens recommandables, en s'emparant, sans leur aveu, de suffrages qu'il ne mérite à aucun titre, et dont ces Messieurs *le jugent indigne à l'unanimité.* Les principaux noms compromis sont ceux des savans Professeurs *Alibert, Dupuytren, Désormeaux, Royer-*

Collard, Thévenot-de-Saint-Blaise, Laënnec, Parent-du-Châtelet, Pavet-de-Courteille, etc.

Des expériences positives ont démontré que le prétendu *Rob* de SAINT GERVAIS n'est autre chose qu'une adroite jonglerie, aussi bien que le ridicule RÉGÉNÉRATEUR DU SANG *de Saint Gervais*, (qui guérit seul vingt-cinq ou trente maladies les plus diverses).... Que dire du TRÉSOR DE LA BOUCHE, *de Saint Gervais*, de la POUDRE VERMEILLE, *de Saint Gervais*, des POMMADES OPHTALMIQUES et des COLLYRES VAPOREUX du Pharmacopole universel Giraudeau de Saint Gervais!! etc., etc. Toutes les PIÈCES *authentiques* de ce bizarre procès sont entre mes mains.

A MM. les Médecins et Chirurgiens.

J'ai l'honneur de rappeler à MM. les Praticiens, que je consens toujours avec plaisir aux épreuves diverses auxquelles on peut désirer soumettre *régulièrement* mon *Rob*, soit qu'on veuille expérimenter ses effets anti-syphilitiques seulement (*unique spécialité du cabinet Laffecteur*); soit qu'à l'exemple de plusieurs médecins distingués, on désire appliquer les propriétés de ce remède à quelques-unes des affections *lymphatiques ou cutanées*, qui souvent compliquent la maladie principale, et la dénaturent au point d'en rendre le diagnostic obscur et très-difficile. (*Dans ces cas particuliers, le Rob n'est jamais administré sans une prescription formelle du médecin ordinaire du malade.*)

Les expériences en question ne devant être demandées que par des médecins *amis de la vérité aussi bien que de la justice*, je n'ai aucunement besoin de récuser par avance les épreuves insidieuses et nullement concluantes, que certains individus chercheront, peut-être, à provoquer sur des sujets de-

venus tout-à-fait incurables par la désorganisation trop avancée des viscères, ou par l'épuisement presque entier des forces vitales.

Je dois ici renouveler encore *et déclarer permanent* le défi qui, dans le temps, avait rendu muets, en France, les continuateurs des mensonges de l'anglais Swediaur sur le Rob :

« Une somme de DIX MILLE FRANCS leur est toujours » offerte, et leur sera payée le jour même où ils au» ront trouvé dans le *véritable Rob*, un atome de » mercure. » On sait que ce défi public a singulièrement étonné plusieurs Praticiens recommandables, qui, à l'exemple de M. le professeur Richerand et de quelques autres Savans, s'étaient laissé prévenir contre ce remède *végétal,* compromis par tant de contrefacteurs. (*Voir la Nosographie chirurgicale et plusieurs autres bons ouvrages, où l'on suppose à tort que le Rob est Mercuriel.*)

Pour ce qui concerne le Rob dans l'opinion personnelle des estimables auteurs du Codex, je me borne à prier ces Messieurs de résoudre impartialement cette question :

N'est-il pas raisonnable d'admettre la possibilité d'une erreur partielle échappée aux Auteurs, dans un ouvrage aussi compliqué que le Codex, plutôt que de vouloir révoquer en doute les lumières ou la loyauté de toute une savante et nombreuse Commission médicale, *spécialement chargée de prononcer sur un objet particulier, le Rob; d'une Commission qui n'a voulu établir l'autorité de ses procès-verbaux que sur des expériences publiques, répétées, et complètement décisives, sous le triple rapport de l'*analyse, *de la* synthèse *et de la* thérapeutique?

En conscience, que pensent ces Messieurs?

NOTA. Deux Médecins attachés à ma maison, sont spécialement chargés de diriger le traitement des malades à Paris et à la campagne, lorsqu'ils ne sont pas sous la conduite de leur médecin ou de leur chirurgien ordinaire.

Cet Ouvrage, que j'offre de nouveau au public, contient principalement :

1° Un Traité de Maladies Vénériennes, suffisamment étendu, quoique sommaire, où, comme je le dis en commençant ce Traité, *je présente aux malades, d'une manière précise, les différens caractères des accidens qu'elles occasionent, afin que les uns ne se méprennent plus sur la nature de certains symptômes qui, négligés ou mal traités, acquièrent souvent un degré d'intensité grave, et se terminent quelquefois très-malheureusement ; et que les autres acquérant, sur leur situation, des lumières positives, soient plus facilement en garde contre les erreurs de l'ignorance ou les séductions du charlatanisme ;*

2° L'application de la méthode curative anti-vénérienne, par le *Rob anti-syphilitique*, aux différens symptômes de vérole, avec les modifications dont cette méthode est susceptible, suivant le caractère des accidens et les complications qui y sont successivement indiquées.

3° Diverses pièces justificatives, notes historiques sur le Rob, etc., etc.

Si ce supplément d'instruction et ce développement de connaissances pratiques nécessaires à l'administration de ce remède dans toutes les circonstances, manquaient à un ouvrage du genre de celui-ci, il ne serait pas complet : j'ose croire que les personnes intéressées, me sauront gré de l'intention que j'ai eue de leur être utile en les leur présentant ; mais on n'en appréciera bien l'avantage, qu'après une lecture attentive de cet Ouvrage.

LAFFECTEUR,
Propriétaire du véritable Rob anti-syphilitique,
seul approuvé et autorisé ;

A PARIS, *rue des Petits-Augustins, n° 11, près de l'Institut.*

RECUEIL

DE

RECHERCHES ET D'OBSERVATIONS

Sur les différentes Méthodes de traiter les Maladies vénériennes, et particulièrement sur les effets du Remède connu sous le nom de Rob anti-syphilitique, etc.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

Rien n'a tant retardé le progrès des sciences, qu'un respect aveugle pour les décisions de ceux qui nous ont précédés; à l'ombre de certaines autorités, la médecine elle-même n'a pu se garantir de la contagion commune; et les médecins, comme les autres savans, ont souvent marché à la fausse lueur des préjugés et de la prévention.

On a beaucoup écrit sur les Maladies vénériennes; on s'occupe, depuis plus de trois cents ans, des remèdes propres à les guérir; et néanmoins, combien d'hommes célèbres n'ont opposé à leur activité et à leurs progrès, qu'une expérience incertaine, des lumières équivoques, et des remèdes souvent plus dangereux que le mal!

Quelle diversité d'opinions sur la nature du vice vénérien, sur les moyens de le combattre! que

d'incertitude dans la théorie ! que de contradictions dans la pratique !

Cependant, s'il est des erreurs indifférentes, ce ne sont certainement pas celles qui mettent la santé et la vie des hommes en danger; il est donc intéressant, il est donc pressant que l'art de guérir offre une ressource assurée contre un fléau qui se propage, qui se reproduit sous toutes les formes, qui énerve les plus vigoureuses constitutions, et détruit insensiblement l'espèce.

Appelons à l'appui de ces vérités affligeantes, l'autorité des faits et de l'observation.

Presque tous les remèdes employés contre le mal vénérien, ont eu des succès et dès-lors des partisans.

On en a cherché, on en a trouvé dans les trois règnes : mais depuis long-tems on n'offre aux malades que le mercure, comme le seul spécifique auquel ils doivent avoir recours.

Les partisans du mercure n'ont pas été d'accord sur la manière de le préparer et de l'administrer; de-là nous avons vu naître une infinité de systèmes et de méthodes en opposition.

La réputation du mercure a prévalu, et n'en doit-on pas être surpris, lorsqu'on fixe son attention sur les cures incomplètes qu'il a opérées et qu'il opère tous les jours; sur les accidens qui résultent de son administration; sur les inconvéniens de son usage, et sur les maux incalculables qui en sont la suite?

MOYENS PROPOSÉS ET EMPLOYÉS COMME ANTI-VÉNÉRIENS,

TIRÉS DU RÈGNE ANIMAL.

Des praticiens estimés ont recommandé pour la guérison des Maladies vénériennes, le lait de femme, celui de chèvre, celui d'ânesse; la chair de perdrix, celle de vipère; la langue de serpent, les cantharides. Aujourd'hui ces moyens sont oubliés, excepté le lait, qu'on emploie encore comme remède accessoire pour disposer au traitement, ou pour modifier l'action de certains médicamens.

Les cantharides, rarement efficaces, ont été reconnues pour dangereuses; un médecin prudent n'oserait aujourd'hui proposer un moyen si redoutable (1).

On a annoncé de nos jours les lézards du Mexique (2) comme curatifs. L'expérience n'a pas confirmé les espérances qu'on avait voulu faire concevoir de ce remède.

(1) Consultez, à ce sujet, les additions à la Matière médicale de Venel, tome premier, pages 268, 347; et tome second, page 150; par Carrère.

(2) On croit que ce sont les mêmes que nos *Anolis*.

AUTRES,

TIRÉS DU RÈGNE MINÉRAL.

On a cru trouver dans le règne minéral un bien plus grand nombre de ressources, parmi lesquelles le mercure occupe le premier rang.

On a placé dans une classe utile, quoique inférieure au mercure, les antimoniaux en général; mais les uns ont préféré l'antimoine cru, d'autres l'antimoine diaphorétique, quelques-uns la teinture acide d'antimoine, l'huile douce d'antimoine, que plusieurs ont modifié par l'association d'une poudre absorbante.

On a recommandé l'antimoine diaphorétique avec l'éthiops minéral, l'antimoine cru avec la pierre calaminaire, l'éthiops minéral et un absorbant, l'or réduit en poudre très-fine, le safran d'or, le cinabre, le sel marin, le soufre, le succin, son huile, son infusion résineuse, enfin l'arsenic, dont *Planiscampy*, cependant, ne recommande l'application, que, dissout dans l'esprit de vin, sur les paumes des mains et les plantes des pieds.

AUTRES,

PRIS DANS LES TROIS RÈGNES ET COMBINÉS ENSEMBLE.

L'HYDRE que les gens de l'art avaient à combattre, éludant, le plus souvent, les coups qu'ils cherchaient à lui porter avec les différens remèdes dont on vient de lire la simple énumération, on essaya de donner plus d'activité à plusieurs substances déjà accréditées, en les unissant; de là le mélange de la poudre et du sel de vipère, avec la poudre de la racine de contrahierva et l'antimoine diaphorétique; celui du camphre avec le bézoard minéral; du camphre avec les pilules de Duobus de la pharmacopée d'Edimbourg; du gui de chêne, de la salsepareille, l'antimoine cru et la pierre ponce en décoction dans l'eau; l'eau thériacale, la thériaque, etc. etc.

AUTRES,

ANNONCÉS COMME CURATIFS OU COMME SECONDAIRES PUISSANS.

Enfin, dans la classe des remèdes curatifs ou secondaires puissans, on a rangé tous ceux qui pouvaient provoquer les sueurs : comme l'exercice violent; les bains chauds, ceux de vapeurs, de fumier; l'exposition à l'ardeur soutenue des rayons du soleil, etc.

DU MERCURE

ET DE SES PRÉPARATIONS.

Si le mercure employé contre les Maladies vénériennes, avec des résultats si différens, a eu ses détracteurs comme ses partisans, c'est que ses succès ont été balancés par les effets les plus fâcheux. Il est donc indispensable d'en faire un examen particulier.

On l'administre, soit extérieurement, soit intérieurement.

Que de volumes écrits pour décrier l'une ou l'autre de ces deux méthodes, suivant le système particulier de chaque écrivain, qui non content de prôner, soit l'usage extérieur, soit l'usage intérieur du mercure, prescrit encore une pratique différente pour l'administrer, et un régime particulier pour en seconder les effets, ou pour en modifier les dangers !

On a donné extérieurement le mercure en fumigations, en lotions, en emplâtres, en bains, en frictions.

Les fumigations ont été, en général, peu employées ; elles sont aujourd'hui presqu'entièrement discréditées.

Les bains mercuriels ont eu peu de partisans.

Les lotions mercurielles en ont eu davantage, mais elles sont à présent à peu près abandonnées.

Il ne nous reste de la méthode des emplâtres,

que le *vigo cum mercurio*, employé comme fondant.

Mais le mercure sous forme d'onguent, pour être administré à l'extérieur en frictions, est le moyen le plus généralement adopté.

On le compose de parties égales de graisse et de mercure.

De deux tiers de mercure et d'un tiers de graisse.

D'un tiers ou d'un quart de mercure seulement.

On prépare ce mélange sans autre addition ; ou bien, dans l'intention de modifier l'activité du mercure, de corriger ses qualités délétères, on y ajoute du beurre, certaines huiles, différentes plantes, des aromates, le mastic, l'aloès, le soufre, le camphre, etc.

Plusieurs praticiens croient que la salivation est inutile et souvent dangereuse ; d'autres ont assuré que le mercure ne guérit qu'autant qu'il excite la salivation.

On verra quelles conséquences inquiétantes on peut tirer de cette diversité d'opinions sur les méthodes d'administrer le mercure extérieurement.

Le sublimé corrosif est, de nos jours, la préparation mercurielle le plus généralement employée intérieurement, et les partisans de ce remède l'administrent aussi diversement : les uns sous forme solide, les autres dissout dans une liqueur spiritueuse ou dans une liqueur simplement aqueuse.

Pendant l'usage de ce remède, quelques praticiens recommandent un régime sévère ; le plus grand nombre accorde aux malades beaucoup de

liberté, celle même de s'exposer aux intempéries de l'air extérieur, etc.

La doctrine, les opinions, la pratique, les préparations, le régime, sont donc absolument problématiques, soit pour l'usage extérieur, soit pour l'usage intérieur du mercure.

DE LA VERTU SPÉCIFIQUE DU MERCURE.

Même incertitude sur la vertu spécifique de ce remède, sous quelque forme qu'on le préfère, sur les effets qu'il doit produire, et sur les avantages qu'on s'en promet.

L'expérience journalière démontré son infidélité et les dangers de son administration; l'intérêt des malades exige donc qu'il soit considéré sous ces derniers rapports.

Le mercure est trop actif, ou il est sans action.

Il produit des accidens terminés quelquefois par la mort.

Enfin, il ne guérit pas toujours.

Ces assertions sont graves ; il faut les prouver.

Tous ceux qui ont écrit sur les Maladies vénériennes, parlent de guérisons manquées par le mercure, de symptômes palliés par son usage, et renouvelés dans la suite avec une intensité plus active et plus effrayante.

Tout est incertitude dans l'administration de ce remède.

On ne peut déterminer la quantité qui s'en introduit dans le corps, comme celle qui y séjourne.

On ignore la manière dont il exerce son action.

On n'est pas plus assuré des effets qu'il produit.

DU MERCURE EN FRICTIONS.

Si on le donne en frictions, la quantité qui s'en perd ne peut être évaluée : il en reste sur la peau, sur le linge, sur la main de celui qui les applique; il entre plus ou moins de mercure, à raison de son atténuation, de la disposition plus ou moins lâche de la peau, etc.

Le mercure qui est entré dans le corps, en sort-il totalement?

L'observation prouve qu'il en reste; et c'est ce qui cause les tremblemens, les salivations tardives qui se manifestent long-tems après le traitement, etc.

INCERTITUDE DE SON ACTION, ET SES INCONVÉNIENS.

Son action est incertaine ; on ne peut pas prévoir de quelle manière elle se fera, quelle partie elle affectera, et avec quelle énergie elle s'exercera.

On n'est pas plus assuré des moyens propres à en arrêter les effets lorsqu'ils sont trop violens.

La bouche est-elle trop vivement affectée ? on conseille les purgatifs. L'expérience prouve qu'ils ne réussissent pas toujours. Le médecin *Sanches* préférait, dans cette circonstance, les remèdes qui excitent les sueurs ; cependant on a vu des malades qui éprouvaient des sueurs abondantes, dont la bouche était très-enflammée par l'action du mercure.

Se manifeste-t-elle sur les nerfs ? on a recours au lait, aux adoucissans, aux bains, aux délayans ; mais ces remèdes agissent lentement, et leur effet n'est pas certain.

Si, de son administration, il résulte des hémorrhagies, des dysenteries, etc., on prescrit des remèdes généraux qui agissent d'une manière incertaine ou trop lente, et qui laissent au mercure le tems de continuer ses ravages.

Les malades d'une constitution à peu près égale, et qui se trouvent dans des circonstances semblables en apparence, éprouvent cependant du mercure

des effets bien différens : les uns en ont à peine reçu une très-petite quantité, qu'il se manifeste chez eux une salivation inquiétante ; la même dose, ou une dose plus forte, ne fait aucune impression sur la bouche des autres.

Il irrite les nerfs, procure des spasmes, affecte l'estomac, la poitrine, la tête de certains malades ; tandis que d'autres, à dose égale, ou même à dose plus forte, ne ressentent pas la plus légère de ces incommodités.

Il ravage la bouche, affecte les yeux, le cerveau ; il ulcère les poumons, les viscères du bas-ventre ; il occasionne des tensions, de l'érétisme : et ce qui prouve bien que son action n'est jamais constante, et qu'elle est déterminée par des circonstances qu'on ne peut ni prévoir ni désigner d'avance, c'est qu'on observe qu'il produit sur certains malades, par un effet opposé, tous les caractères de l'atonie et de l'affaissement.

On croit qu'il divise les humeurs et les rend coulantes, et cependant *Sanches* remarque que le sang d'un malade qui salive ou qui vient de saliver, est épais et couvert d'une croûte inflammatoire (1).

Y a-t-il un médecin qui promette qu'un malade ne salivera pas ? Qui se flatte d'arrêter cet accident quand il s'est manifesté ? Le mercure, à très-petites doses, ne le produit-il pas ? Les précautions les plus attentives peuvent-elles en garantir ? Ne résiste-t-il pas long-tems à tous les secours de l'art ?

Vigaroux a dit : « Il y a des tempéramens si

(1) Observations sur les Maladies vénériennes, pag. 95.

» irritables, que les plus légères frictions, que la
» plus petite dose de mercure leur enflamment la
» bouche et produisent des salivations abondantes...
» Quelques soins qu'on se donne en administrant le
» mercure, quelques petites que soient les doses dont
» on forme chaque friction, quel que soit l'inter-
» valle qu'on mette d'une friction à l'autre, on voit
» fréquemment que les quatre ou cinq premières
» produisent des salivations abondantes (1). »

« Dans beaucoup de cas, dit *Schwediaver*, c'est
» une chose plus facile à dire qu'à exécuter, que
» d'arrêter ou même de modérer la salivation, lors-
» qu'elle est une fois établie: il est souvent tout
» à fait hors de notre pouvoir d'y parvenir; et c'est
» encore un des grands *desiderata* en médecine,
» de connaître un remède spécifique qui produise
» cet effet. Nous avons si peu de puissance à cet
» égard, que j'ai vu, plus d'une fois, des malades
» que *la salivation a tués* en épuisant leurs forces,
» sans qu'on ait pu la diminuer ou l'arrêter par
» quelque remède que ce pût être (2). »

Si l'action du mercure est dirigée vers les intestins: si la sérosité séparée, suivant l'opinion commune, de la masse du sang, au lieu de se porter vers la transpiration ou vers les glandes salivaires, prend son cours vers le canal intestinal (ce qui arrive quelquefois spontanément, d'autres fois par l'effet des remèdes qu'on prescrit pour prévenir,

(1) Observations et remarques sur la complicité des symptômes vénériens avec d'autres virus, pag. 18 et 22.

(2) Observations sur les Maladies vénériennes, page 286.

diminuer ou arrêter la salivation), ne survient-il pas alors une diarrhée, presque toujours séreuse, que *Van Swietch* nomme *salivation intestinale* (1)? Les intestins ne s'ulcèrent-ils pas comme la bouche pendant la salivation ? Dans ces circonstances critiques, comment écarter cette humeur des intestins? les praticiens l'ignorent.

Il est employé sans succès, dit *Blégny* (2), pour quelques-uns, et il a été un poison pour quelques autres.

Son usage, dit *Vigaroux* (3), n'est pas toujours suivi des mêmes succès dans tous les cas ; souvent il échoue, souvent il aggrave les symptômes.

On a vu plusieurs fois, dit *Bromfeild* (4), les symptômes qui avaient paru céder au mercure, reparaître bientôt après.

Louis convient que dans le traitement par le mercure, il y a des cures manquées; qu'il survient des accidens pendant l'opération de ce remède ; que les symptômes se multiplient souvent au lieu de diminuer ; que la pratique offre chaque jour ces phénomènes dans les traitemens les mieux faits en apparence (5).

(1) Ouvrage déjà cité, pag. 500, 501.

(2) L'art de guérir les Maladies vén., page 313.

(3) Ouvrage cité, page 7.

(4) Observations sur les différentes espèces de *solanum*, pag. 10.

(5) Paral. des différentes méthodes de traiter les Maladies vén. page 13.

L'insuffisance de l'action et des effets des préparations mercurielles destinées à l'usage intérieur, a été analysée par des praticiens d'un mérite reconnu.

« Quelqu'adoucissement, dit *Louis*, que reçoivent » ces préparations (1), il est constant qu'on ne » les dépouille jamais de leurs parties corrosives... » De là la nécessité d'agir avec bien de la prudence, » *pour ne pas empoisonner les malades* dont les » symptômes paraîtraient rebelles *à l'opération de* » *ce dangereux moyen;* l'estomac supporte difficilement des médicamens aussi irritans, etc., etc.

» L'estomac supporte quelquefois l'administration ménagée de quelques compositions mercurielles, mais elles ne sont pas moins nuisibles; » si elles agissent sur les intestins, elles occasionnent des colliques violentes, suivies souvent de » flux dysentériques.

» *Avec quelque circonspection qu'on les donne*, » *ces préparations*, on n'est jamais sûr des effets » consécutifs qu'on a à craindre; en passant dans » le sang, *elles portent leur action sur les fibres des* » *viscères les plus délicats, et causent des irritations* » *fâcheuses sur les poumons, sur le foie, etc.*

» On ne l'a que trop vu, *les personnes les plus* » *robustes se sentent toujours de l'usage continué* » *de ces prétendus remèdes, qui sont souvent mor-* » *tels pour les personnes délicates.* »

(1) Paral. des diff. méth. de traiter les Maladies vén., pag. 100, 101, 102, 103, 109, 111.

» Comment des gens sensés et raisonnables peu-
» vent-ils préférer des remèdes très-actifs, qu'on
» ne peut donner qu'à très-petites doses, *preuve*
» *évidente qu'ils sont très-dangereux par leur*
» *nature*, et qu'on ne doit pas être plus surpris des
» troubles qu'ils causent dans l'économie animale,
» *que de ce qu'ils ne détruisent pas souvent le mal*
» *auquel on les oppose.*

» *Toutes ces préparations intérieures, sous quel-*
» *que forme qu'on les déguise*, reviennent au même,
» quant à l'effet : elles pourront dissiper quelques
» symptômes, et être un palliatif utile dans certains
» cas ; *mais il ne faut pas attendre d'elles une*
» *guérison radicale....* »

Suivant *Boehm*, ces remèdes n'opèrent que des cures infidelles (1).

Bromfeild conclut de ses observations personnelles, que ce remède mérite peu de confiance, par l'incertitude des guérisons qu'il opère (2).

« C'est, dit *Carrère*, en parlant du sublimé cor-
» rosif, un remède infidelle ; il ne produit très-
» souvent que des guérisons insidieuses, qui ins-
» pirent une fausse sécurité par la disparition des
» symptômes ; mais tantôt leur nouvelle apparition
» détruit le prestige ; tantôt le virus n'est qu'é-
» moussé, retenu dans le corps, et produit des
» Maladies vénériennes chroniques (3). »

(1) *Variæ syphil. therap.* §. 24.

(2) Ouvrage déjà cité, page 110 et suivantes.

(3) Recherches sur les Malad. vén. chron., page 138.

Blégny a douté qu'il se trouvât un seul praticien *qui pût répondre des effets du mercure* (1).

Alex. Trajan Petronio a été forcé de dire, d'après l'expérience : Telle est l'incertitude de l'action du mercure, qu'on ne peut jamais l'administrer avec exactitude. Lorsqu'on en modère les doses par la crainte de nuire, on ne guérit point ; lorsqu'on en donne la quantité suffisante, on fait souvent beaucoup de mal : tant il est difficile de connaître et d'apprécier ses forces, et d'en déterminer les proportions nécessaires (2).

Le mercure n'est pas seulement un remède infidelle, il est encore dangereux ; car on ne peut ni connaître, ni prévoir son action, encore moins modérer ses effets : et, de quelque manière et sous quelque forme qu'on l'administre, il produit souvent les accidens les plus fâcheux, qui se terminent quelquefois par la mort.

Il agace, il irrite les nerfs, occasionne les spasmes, les convulsions.

Il opprime leurs mouvemens, détermine l'inertie, l'affaissement, la diminution ou la perte des facultés intellectuelles.

Baglivi déclare qu'il est l'ennemi des nerfs (3).

Schwediaver assure « qu'on rencontre quelquefois,

(1) Ouvrage déjà cité, page 341.

(2) *De morb. Gall.*, liv. 6, ch. 9, dans la collection de Luisinus, tome 2, page 1292.

(3) *Prax. med. lib.* 1. *de morb. ven.*, §. 1.

» sur-tout parmi les personnes du sexe ou parmi
» celles qui ont pris du mercure pour les affections
» vénériennes passées, des malades dont la consti-
» tution est devenue très-irritable (1). »

Forestius a vu « le mercure affecter le genre ner-
» veux, et occasionner souvent la paralysie, la
» palpitation du cœur et les stupeurs (2). »

« Le mercure, dit *Carrère* (3), porte une action
» évidente sur les nerfs ; presque toujours, chez
» les personnes délicates et sensibles, sur-tout chez
» les femmes, et quelquefois chez les hommes forts
» et robustes, il altère la constitution naturelle, et
» la rend très-sensible et très-irritable ; il produit
» des spasmes, des convulsions, la palpitation du
» cœur, le tremblement des membres, qui se sou-
» tiennent, dans quelques sujets, long-tems après
» son usage, et durent quelquefois toute la vie. Les
» exemples des maux de nerfs que rien n'a pu
» détruire, sont encore assez fréquens ; la phthisie
» nerveuse, des fièvres du même caractère, des
» spasmes cyniques, en sont quelquefois les suites :
» son action se porte même sur le *sensorium com-
» mune*, et y produit la même lésion, le même
» affaiblissement que le vice vénérien dégénéré ;
» de là viennent les stupeurs, les paralysies, la

(1) Ouvrage cité, page 302.

(2) Observ. *et curat. medic. et chir. opera omnia*, liv. 32, page 539.

(3) Recherches et ouvrage cité, page 122.

» faiblesse de la tête, la diminution des forces in-
» tellectuelles, l'imbécillité, qui ont suivi son
» usage dans une infinité de circonstances (1). »

Le mercure considéré comme fondant, a fait dire au médecin *Carrère* : « Il met les solides en
» mouvement, et augmente leur action; il divise
» les fluides, accroît leur mobilité, et détruit les
» liens qui maintiennent la consistance qui leur est
» nécessaire; il détermine ainsi, quelquefois très-
» promptement, le passage des derniers à un état
» de dissolution, et des premiers à un état de gan-
» grène. De là viennent les dissolutions ou les dispo-

(1) On lit dans le Journal de Paris, du 16 Janvier 1789, la lettre suivante, adressée aux rédacteurs, par *Gilbert*, *professeur de l'Ecole vétérinaire*.

Le chirurgien de l'hospice de Charenton (*Edme*), qui joint des connaissances très-étendues à un zèle sans bornes, et l'esprit d'observation à l'esprit de charité, vient de me faire part d'un fait qui me paraît de nature à intéresser tous ceux qui s'occupent de la conservation des hommes.

Sur vingt personnes que l'aliénation d'esprit conduit à Charenton, ce chirurgien a remarqué qu'il y en avait dix-neuf, au moins, qui avaient été soumises à des traitemens mercuriels; et que le désordre de l'organisation était d'autant plus grand, que les traitemens avaient été plus longs et plus souvent répétés.

Le jeune médecin *Aillaud*, qui a suivi pendant quelque tems, à Bicêtre, les effets du mercure sur l'économie animale, m'a assuré y avoir vu des accès de manie se déclarer dans le cours même des traitemens.

Ce n'est encore là, sans doute, qu'un rayon de lumière, mais il peut en attirer d'autres, et leur ensemble former un foyer peut-être capable d'éclairer une des parties la plus intéressante, et en même tems la plus obscure de l'art de guérir.

» sitions à la dissolution, qui suivent assez fré-
» quemment son usage ; les bouffissures, la ca-
» chexie, les enflures des extrémités, les hydropi-
» sies ; de là viennent les fièvres lentes qui mènent
» au marasme, à la consomption et à la mort (1). »

Introduit dans le corps, il se porte indistinctement sur toutes les parties.

Fabrice de Hilden (2) et *Willis* (3) lui ont vu produire la cécité ; *Blégny* (4), la perte de la vie, de l'ouie et de la parole.

Fabrice de Hilden (5) et *Dolée* (6) ont été témoins de ses ravages sur le visage et sur la bouche ; ils ont vu résulter de ses effets la gangrène et le sphacèle de cette dernière partie, ainsi que de la mâchoire, de la langue, des gencives et du gosier.

Pelargus l'a vu agir sur les genoux, et les affecter de douleurs et de symptômes analogues aux effets de la goutte (7).

Augustini a vu souvent la strangurie suivre l'usage de ce remède (8).

(1) Ouvrage déjà cité, page 123.

(2) *Observ. et curat. chir. cent. VI, cent. V, observ.* 15.

(3) *De anima brutorum*, partie 2, chap. 2.

(4) *Zodiac. med. Gall. ann.* 1, *Janv. observ.* 15.

(5) Ouvrage cité, cent. 3, obs. 92.

(6) Eph. nat. curios., Déc. 2, ann. 4, obs. 120.

(7) *Medicinisch Sahrgung*, V et VI, page 669.

(8) *Stranguria quæ veneræ dicitur mercurie aliquando potest esse effectus*, publié à Venise, en 1763.

Kramer compte la perte de la vue, les spasmes cyniques, la paralysie des membres et la mort au nombre de ses funestes effets (1).

Fréd. Hoffmann assure que la tension et la dureté du bas ventre, d'où suivent la constipation, la suppression d'urine, ou bien une salivation soutenue pendant plusieurs années, accompagnée de faiblesse de la tête et d'une cruelle douleur de dents, suivie du marasme, et terminée par la mort, sont le résultat des accidens qui suivent quelquefois l'administration du mercure (2).

Carrère affirme, que donné à la plus petite dose aux sujets sensibles et irritables, il enflamme la bouche, produit une salivation abondante; et que les douleurs de tête, l'anxiété générale, l'insomnie, le délire et beaucoup d'autres accidens plus graves encore, en sont l'effet prochain; il range même la phthisie, soit pulmonaire, soit nerveuse, au nombre des effets consécutifs de l'usage de ce remède (3).

Le mercure s'arrête, se fixe dans le corps, et ses ravages, alors, sont d'autant plus alarmans qu'on en méconnaît la cause.

Fixé, il produit quelquefois le tremblement des membres.

La salivation qu'il occasionne, dure souvent après le traitement; c'est à lui à qui il faut attribuer celle

(1) *Medicina castrensis*, page 86.

(2) *De imprud. médic. multorum morborum causá*, §. 30.

(3) Ouvrage cité, pages 119, 121.

qui vient spontanément, long-tems même après cette époque.

Fontanus parle d'une salivation qui se manifesta chez une fille de douze ans, un an après l'administration des frictions mercurielles. Il fait remarquer que la malade n'avait pas salivé pendant le traitement; à la salivation se joignit une diarrhée dont l'enfant mourut : on trouva du mercure dans son corps (1).

Targioni Tozetti transmet un fait trop remarquable pour qu'il ne soit pas placé ici.

« Lorsqu'on dissèque les cadavres de ceux qui ont » eu la Maladie vénérienne, et qui ont été traités » par les frictions mercurielles, il survient des » hémorrhagies malgré les précautions que le dis- » secteur prend pour l'empêcher. Pendant leur » vie, ils sont sujets aux anévrysmes; l'un et l'autre » arrivent, parce que les tuniques des veines ont été » beaucoup amincies et affaiblies. Je tiens ce que » je répète ici, de *Charles* qui l'avait observé sur » beaucoup de sujets, et je me suis convaincu aussi » que cela est vrai (2). »

Van Swieten attribue cet amincissement des tuniques veineuses, à la pesanteur du mercure; et il croit qu'il séjourne plus ordinairement dans ces vaisseaux, que dans les artères (3).

(1) *Respons. et curat. med.*, page 100.

(2) *Prima raccolta di osservationni inediche;* page 91.

(3) Ouvrage cité, page 492.

Fallope réprouve l'usage du mercure, dans la crainte qu'il ne s'arrête et ne séjourne (1).

C'est l'opinion de *Spielmann :* le mercure, selon lui, pénètre dans les plus petites cellules ; il s'y arrête, les distend, comprime les parties voisines, et produit des maux d'autant plus graves et d'autant plus difficiles à guérir, qu'aucun remède ne peut, pour ainsi dire, pénétrer jusque-là (2).

C'est encore celle de *Sanches* (3).

On a trouvé du mercure dans le corps vivant.

Scholtzius parle d'un homme qui en avait fait un usage fréquent ; on le voyait distinctement dans les veines de son bras. Le mercure coulait suivant le trajet des vaisseaux lorsqu'il levait ce membre, et refluait lorsqu'il l'abaissait. Il fut enfin attaqué d'un flux hémorroïdal dont il mourut (4).

Petronio raconte qu'un homme qui n'avait reçu que trois frictions mercurielles sur les bras, ressentit, pendant plusieurs jours, un poids et un embarras dans l'estomac, et qu'il vomit ensuite du mercure en allant à la garderobe (5).

(1) *De morbo Gallico*, chapitre 76, dans la collection de Luisinus, page 809.

(2) *De hydrarg. præparatorum in sanguinem effectibus*, §. 13.

(3) Ouvrage cité, pages 112, 114, note.

(4) Obs. communiquée et rapportée par Schenckius, *obs. med. rarior. lib. VII. De argento vivo, obs.* 6, page 866.

(5) Ouvrage cité, liv. 5, chap. 1.

Fallope a trouvé du mercure amassé dans les os des jambes de personnes qui en avaient fait usage trois ans auparavant, en faisant l'ouverture de tumeurs survenues à ces parties (1).

Fernel en a vu en gouttes mobiles dans des os attaqués de carie vénérienne, et il assure qu'il a observé souvent le même phénomène (2).

On trouve aussi du mercure dans les cadavres.

Castellus en a rencontré dans les cavités des os du crâne et des jambes de personnes qui avaient été traitées par les frictions, et en particulier chez une femme qui, à la suite d'un usage fréquent de ce remède, était devenue sujette à une pesanteur de tête considérable (3).

Petronio, au rapport de *Renou* (4), en a vu une grande quantité dans le crâne et dans les articulations des bras et des épaules.

Eustache Rudius (5) en a trouvé beaucoup dans la cavité des os.

Ant. Musa Brassavolus, dans le crâne (6).

Garnerus, dans les ventricules du cerveau, où il l'a ramassé pour le conserver (7).

(1) Ouvrage cité, page 809.

(2) *Patholog.*, lib. 7, chap. 7.

(3) Rapporté par Bonnet, *sepulchr. sive anat. pract.* lib. 4, sect. 10, obs. 3, tome 3, page 452.

(4) *Math. med.*, livre 2, section 1, chap. 15.

(5) *De morb. occult.*, livre 5, chap. 15.

(6) *Aphrodis*, page 694.

(7) Rapporté par Schenckius, *ibid.*, liv. 6, obs. 12, page 783.

On vient de lire une observation de *Fontanus*, sur une fille de douze ans, morte d'une diarrhée qu'il nomme *virulente;* à l'ouverture de son cadavre, ce médecin trouva des globules de mercure mobiles réunis vers les articulations (1).

Les suites du mercure resté dans le corps, dit *Sanches*, sont la pâleur, la maigreur, l'atonie générale des membres et des muscles; une toux ſatigante, continue; des maladies de poitrine, etc. J'ai vu, ajoute-t-il, quatre ans après le traitement, des malades étiques, mélancoliques, presque anéantis..... et en danger de périr d'une supuration au poumon (2).

On ne doit donc pas être surpris que beaucoup de praticiens se soient réunis pour proscrire l'usage d'un remède aussi dangereux, et dont on ne peut pas toujours prévenir les mauvais effets, quelqu'attentives que soient les précautions qu'on prenne pour y parvenir.

Blégny affirme positivement qu'il est un poison pour beaucoup de personnes, et que quelques malades sont ou trop ſaibles ou trop délicats pour résister à la force de l'émotion et à la continuité de l'évacuation qu'il excite (3).

Suivant *Vigaroux*, il aggrave souvent les symptômes (4).

(1) *Respons et curat. med.*, page 100.

(2) Ouvrage cité, pages 112, 114, note.

(3) Ouvrage cité, page 313.

(4) Ouvrage cité, page 7.

Forestier le proscrit comme évidemment nuisible (1).

« Il détruit, dit *Spielmann*, la consistance naturelle des humeurs, et fait passer leur partie la » plus épaisse dans les plus petits vaisseaux; ceux-» ci, distendus outre mesure, compriment les vais-» seaux voisins et font tuméfier les parties qu'ils » parcourent : il en résulte un obstacle au retour » du sang veineux, etc. (2). »

Voschs, Hutten, Montanus, J. Langius, Fernel, Haschard, Tomitanus, Paulnier, Quiquebœuf, Minadoüs, Claudini, Massaria, Decker, Craanen, Hinsius, Knoerr, etc., en proscrivent absolument l'usage.

Les funestes effets du mercure sont si connus, que, dans quelques états, ils ont fixé l'attention du gouvernement. On en a défendu l'administration dans les hôpitaux de Padoue, vers l'an 1730 (3); on a même étendu cette proscription dans plusieurs autres états d'Italie (4).

Mais le danger des préparations mercurielles est bien plus certain et bien plus effrayant dans les Maladies vénériennes chroniques; c'est-à dire, lorsque le virus vérolique conserve son caractère primitif, et reste cependant enveloppé dans la masse des humeurs, sans manifester son existence par

(1) Ouvrage cité, livre 32, page 539.

(2) Ouvrage cité, §. 13.

(3) *Piso. De regimine magnor. auxil. diss.* 4, page 319.

(4) Svediaur, *ibid.*, page 309, note.

aucun signe extérieur ; ou bien lorsque le virus dégénéré, ayant perdu son premier caractère, prend la forme de différentes maladies qui n'ont aucune apparence vénérienne ; ou enfin quand il est compliqué avec un vice étranger, comme le cancéreux, l'écrouelleux, le scorbutique, le dartreux, le rachitique, le teigneux, le laiteux, etc. (1).

(1) On en lira la preuve dans la suite de ce Recueil.

DE LA SALIVATION.

Aux maux que produit le mercure en général, la salivation en ajoute qui lui sont particuliers.

Kramer examine les inconvéniens de la salivation, et il dit : « On ne vous prévient point que, » pendant la salivation, le malade est cruellement » tourmenté, que le pouls est absolument fiévreux, » que beaucoup en meurent sans aucune cause » extérieure, et que beaucoup ont éprouvé plu- » sieurs salivations sans aucun succès : on garde » le silence sur les paralysies des membres, sur la » perte de la vue, sur les spasmes cyniques qu'elles » ont produits, sur le nombre des malades qu'elles » ont tués : je vous conseille de vous abstenir de » cette méthode meurtrière (1). »

« Les suites de la salivation, dit *van Swieten*, » occasionnent des douleurs énormes, et des éro- » sions à la langue, qui est quelquefois remplie » de gerçures ou de crevasses profondes, des hé- » morrhagies qui viennent des parties internes de la » bouche corrodée, ce qui arrive souvent, sur- » tout lorsqu'il y a des dents cariées ; et ces hémor- » rhagies sont quelquefois si considérables, qu'on » est forcé de recourir à l'application d'un fer rouge » pour les arrêter ; la déglutition difficile, quel- » quefois presqu'interceptée ; une expuition conti- » nuelle et abondante qui se soutient la nuit et le » jour, et qui empêche les malades de se livrer

(1) Kramer, *med. castr.*, page 86.

» au sommeil ; la chûte des dents auparavant saines, » que plusieurs, dans la fleur de l'âge, ont perdues » en sortant du traitement ; des érosions des par- » ties internes de la bouche, qui produisent des » adhérences de ces parties, lorsqu'elles se gué- » rissent, de sorte que quelquefois on ne peut plus » ouvrir les mâchoires ; l'adhérence des parties » latérales de la langue aux gencives ou aux parties » internes de la bouche ; enfin les malades souffrent » si cruellement, pendant le traitement, qu'ils dé- » sirent souvent la mort pour se délivrer des tour- » mens qu'ils endurent (1). »

« Toutes les parties de la bouche et de la gorge, » dit aussi *Vigaroux*, se tuméfient horriblement » et avec rapidité ; la déglutition des alimens solides » ne peut plus se faire, les malades n'avalent » même les liquides qu'avec beaucoup de peine, » toute la bouche est dans un désordre épouvan- » table, les dents s'ébranlent, chancellent et tom- » bent ; la mâchoire se bride souvent, le sommeil » se perd : il se fait des transports à la tête, suivis » de délire, de convulsions, de spasmes, de trem- » blement des membres, qui souvent persévèrent » pendant le reste de la vie ; la fièvre lente sur- » vient, les phthisies nerveuses, la sécheresse, la » consomption, enfin la mort. Tels sont, assez » souvent, les accidens qui accompagnent ou sui- » vent ce traitement dangereux (2). »

(1) Van Swieten, *ibid.*, page 506.

(2) Ouvrage déjà cité, page 18.

« J'ai vu plus d'une fois, dit encore *Schwediaver*,
» des malades que la salivation a tués, en épuisant
» leurs forces, sans qu'on ait pu l'arrêter ou la
» diminuer par quelque remède que ce pût être;
» d'autres, qui ne succombaient pas entièrement,
» demeuraient languissans pendant des mois et des
» années, par l'effet de cette salivation; et j'en ai
» vu plusieurs mourir d'une phthisie occasionnée
» par un pareil traitement. D'ailleurs, la salivation
» est très-pénible pour le malade, en l'obligeant
» à cracher nuit et jour, et en remplissant sa
» chambre d'une odeur très-désagréable; et elle a,
» de plus, l'inconvénient de causer des ulcères dou-
» loureux dans la bouche, dans la gorge, etc. Si
» on ne fait pas assez d'attention dans le tems à ces
» ulcères, qu'on les prenne pour vénériens, et
» qu'on insiste sur l'usage du mercure, ils de-
» viennent plus dangereux que la Maladie véné-
» rienne même. Il peut donc paraître surprenant,
» qu'on ait conservé et qu'on pratique encore dans
» les hôpitaux, une méthode aussi dangereuse que
» celle de la salivation (1). »

(1) Ouvrage cité, page 286.

INCONVÉNIENS RÉSULTANT DE L'ADMINISTRATION DU MERCURE,

SOUS QUELQUE FORME QU'ON LE CONSEILLE.

Les effets du mercure ne sont pas seulement fâcheux lorsqu'il provoque la salivation, il est encore des inconvéniens résultant de son administration, sous quelque forme qu'on le conseille, et quelle que soit la méthode qu'on préfère. C'est ce qu'il faut également prouver.

On a déjà vu qu'on le prescrit extérieurement et intérieurement.

On a remarqué que les lotions, les emplâtres, les bains mercuriels sont abandonnés par les praticiens.

Reste donc à considérer les ressources que présentent les lavemens mercuriels, les fumigations et les frictions mercurielles, consacrées à l'usage extérieur.

La base des lavemens mercuriels, c'est le sublimé corrosif.

On sait que cette préparation mercurielle est âcre et caustique; que son impression sur le canal intestinal doit être vive. Des lavemens bien moins actifs occasionnent dans les entrailles, des irritations fâcheuses, des constrictions spasmodiques, des crispations, des météorismes. Que ne doit-on pas craindre, à plus forte raison, du sublimé corrosif? Les liqueurs mucilagineuses avec lesquelles on le combine, ne doivent pas donner, sur son usage

une sécurité raisonnable. Si le sublimé n'est pas assez émoussé, il agit avec une énergie alarmante; s'il l'est trop, son action devient nulle pour la guérison.

On peut consulter, à ce sujet, *Gardane*, *Girard*, *Destremeaux*, et les procès-verbaux des expériences qui ont été faites de ce remède dans l'hôpital de Toulon, et dans celui de la Pitié, de Paris (1).

Par les fumigations, le mercure s'élevant avec la vapeur qui lui sert de véhicule, s'applique sur toutes les parties du corps, particulièrement sur la tête et sur la poitrine, avec plus de force et en plus grande quantité que dans toute autre méthode; il pénètre d'une manière plus universelle, dès lors plus inquiétante; il doit donc faire des ravages et plus prompts et plus graves.

Administré de cette manière, *J. Benedictus* le regarde comme un poison certain (2).

Benoît Victorius l'a vu arrêter la respiration, produire une suffocation subite, détruire le mouvement et le sentiment, procurer facilement le spasme, le tremblement des membres, la paralysie, l'épilepsie et l'apoplexie; aussi conseille-t-il de s'en préserver comme d'un ennemi qui donne la mort (3).

(1) Mémoire sur l'insuffisance et le danger des lavemens anti-vénériens, par Gardanne, 1770, *in*-8.°

(2) *De morb. Gall.*, cap. 4.

(3) *De morb. Gall.*, cap. 7.

Ant. Musa Brassavolus l'a vu pareillement causer l'apoplexie et la mort (1).

Zacutus Lusitanus assure que plusieurs malades sont morts de ses effets pendant l'opération (2).

On a remarqué, dit *Louis*, que parmi les malades qui ont été soumis à ce traitement, les uns ont été attaqués de spasmes, de convulsions; les autres de tremblemens, de paralysie, et que plusieurs, dans l'opération, sont morts apoplectiques (3).

Van Swieten affirme que par cette méthode le mercure pénètre dans le corps en plus grande quantité; qu'il met les malades dans un état déplorable, détruit leurs forces, les rend paralytiques, sujets aux tremblemens, inhabiles à tout, etc. (4).

Boehm regarde cette méthode comme pernicieuse, par la lésion qui en résulte des plus précieux viscères (5).

Enfin, parmi le grand nombre de praticiens qui rejettent les fumigations, on compte *Fracastor*, *Dulaurens*, *Cesalpin*, *Astruc*, *Deidier*, *Fred. Hoffmann*, *Boerhaave*, etc. etc.

(1) *Ibid. ac suprà.*

(2) *Prax. histor.*, lib. 2, cap. 1.

(3) Ouvrage cité, page 125.

(4) Ouvrage cité, page 491.

(5) *Ibid.*, §. 17.

INCONVÉNIENS ET DANGERS DES FRICTIONS EN PARTICULIER.

Les frictions, en particulier, présentent des inconvéniens et des dangers qui appartiennent à cette manière de donner le mercure.

Il est reconnu qu'on ne saurait déterminer la quantité qui en passe dans le sang; on ne peut donc évaluer la dose qu'on en donne.

La salivation, comme on l'a déjà vu, est presqu'inévitable par cette méthode; elle tient :

A la disposition ou à l'irritabilité du malade;

A l'impossibilité d'apprécier la quantité de mercure qui est introduit dans le corps;

A la difficulté de juger celle qui reste sur le linge.

A chaque friction, ce linge, qu'on ne change pas, se charge d'une nouvelle portion de pommade mercurielle, ce qui souvent détermine tout à coup une salivation imprévue, ou rend plus orageuse celle qui est déjà établie; ce qui arrive encore par l'application continuée d'une couche de mercure sur la peau, déjà irritée, dont les pores sont, en conséquence, plus disposés à s'en laisser pénétrer; ou bien parce que les pores exhalans étant bouchés par une couche grasse et épaisse, la matière transpiratoire est retenue, ce qui nécessite son reflux et détermine son cours vers les glandes salivaires.

Enfin, les atomes mercuriels dont est chargée l'atmosphère de la chambre des malades, suffisent

souvent pour déterminer, augmenter la salivation et l'entretenir, quoiqu'on suspende l'usage du remède.

Ce n'est point ici une supposition, une conjecture ; c'est un fait que ne révoquent point en doute les praticiens ; que *Van Swieten* affirme, et que l'observation prouve tous les jours.

Goulard a vu, plus d'une fois, dans l'hôpital de Montpellier, des malades placés dans la salle des frictions, seulement pour y être préparés à les recevoir, éprouver des salivations abondantes, suivies de fièvres, d'un gonflement de tête, de convulsions, même de la mort. Il raconte, sur-tout, l'histoire d'un soldat scorbutique à qui on n'avait pas encore donné la plus petite dose de mercure, et qui éprouva, dans cette salle, une salivation accompagnée d'accidens si violens, qu'aucun remède ne put la calmer, et dont le malade mourut (1).

On reléguera sans doute ce malheur dans les hôpitaux où les malades sont réunis en grand nombre ; cependant ceux qui se font traiter chez eux peuvent n'en être pas exempts.

Fabrice de Hilden a vu une femme qui attendait la guérison de son mari, que l'on traitait par les frictions, pour entrer elle-même dans les remèdes, être attaquée tout à coup d'une salivation accompagnée d'ulcères à la bouche, et qui se soutint chez elle, même après qu'on l'eut transportée dans un appartement séparé (2).

(1) Remarques et observations pratiques sur les Maladies vénériennes, pages 51, 55, 56.

(2) Ouvrage cité, cent. 5, obs. 98.

Etayons encore de plusieurs autorités les assertions qu'on vient de lire, sur les inconvéniens et les dangers des frictions mercurielles.

Van Swieten ne les a jamais conseillées (1).

Astruc, partisan décidé du mercure, dit, en parlant des frictions mercurielles : « Cependant, » il ne faut pas dissimuler qu'il y a des espèces de » véroles fort difficiles à guérir radicalement, et » dont on n'emporte pas tous les symptômes, » malgré toutes les précautions qu'on a pu prendre » dans l'usage des frictions.... On peut compter » au nombre de ces véroles, celles où on observe » les symptômes dont nous allons faire l'énumé» ration :

» Toutes les fois que les malades sont tourmentés » de douleurs véroliques rhumatismales, vagues » ou fixes, sur-tout si elles datent depuis long» tems.... ;

» Toutes les fois qu'il y a une goutte habituelle » qui dépend du virus vénérien...., sur-tout quand » elle est invétérée et qu'elle s'est fortifiée par » différens accès ;

» Toutes les fois que la peau est couverte de » gratelle, de galle, mais sur-tout de dartres sèches, » malignes et rongeantes.... ;

» Toutes les fois qu'il y a de violens maux de » têtes, des migraines ou des douleurs locales qui » occupent certains endroits particuliers de la tête, » et qu'on appelle *œuf* ou *clou*, sur-tout si elles » viennent sans cause extérieure.... ;

(1) *Ibid*, page 493.

» Toutes les fois qu'il y a dans quelques os, des » exostoses ou des hyperostoses dures, anciennes, » invétérées.... ;

» Toutes les fois qu'il y a une chaudepisse nou- » velle.... (1) ;

» Toutes les fois que les malades sont tourmentés » continuellement, ou par intervalles, d'une stran- » gurie ou difficulté d'uriner, produite par des » chaudepisses qui ont précédé.....

» Il y a d'autres espèces de véroles plus mau- » vaises que celles dont nous venons de parler, et » dont le traitement est accompagné de tant de » dangers, qu'il arrive souvent des accidens funestes » si on ne s'y conduit avec des précautions infinies, » telles sont les espèces suivantes....

» Celles qui sont accompagnées du scorbut.... ;

» Celles qui sont jointes à des tumeurs écrouel- » leuses, dures, calleuses et en grand nombre, des » glandes des oreilles, du cou ou des mâchoires.... ;

» Celles qui sont compliquées avec une épilepsie » dont les accès sont fréquens et violens.... ;

» Celles qui attaquent les hypocondriaques.... ;

» Celles qui se rencontrent avec une diarrhée » habituelle ;

» Celles des femmes grosses ; car elles sont en » danger de se blesser, à cause de l'agitation que » le mercure excite dans le sang, des douleurs, des » veilles et des souffrances qui accompagnent la » salivation, et sur-tout des tranchées et des efforts

(1) Voyez encore ce que dit le même auteur sur cet accident vénérien, note 1, page 150 de ce Recueil.

» pour aller à la selle, lorsqu'il survient une
» diarrhée....;

» Celles des femmes qui ont un ulcère, un skirre
» ou un cancer à la matrice, soit de cause véné-
» rienne, soit de quelqu'autre cause que ce soit... ;

» Enfin, celles des enfans et des vieillards... (1). »

Et dans le même ouvrage du même auteur, même volume, page 236 à 310, on lit les observations suivantes, en parlant toujours des frictions mercurielles : « A forte dose, elles exposent les ma-
» lades aux ulcères de la bouche, à l'enflure de la
» tête, avec chaleur et douleur ; à la fièvre continue
» ou intermittente, à la diarrhée qui dégénère sou-
» vent en dysenterie, au crachement de sang, aux
» fausses couches. Les scorbutiques, ou ceux qui
» ont de la disposition au scorbut, sont souvent
» exposés à des ulcères dans la bouche, qui s'éten-
» dent fort vîte, qui sont rongeans, phagédéniques,
» gangreneux, qui ravagent l'intérieur des joues,
» les gencives, la langue et le palais.

» Le dedans de la bouche est quelquefois rongé
» par un nombre d'ulcères profonds, sordides et
» difficiles à cicatriser, etc.

» La chute des escarres des ulcères est souvent
» accompagnée d'hémorrhagies causées par l'érosion
» ou le déchirement des vaisseaux que les ulcères
» produisent.

» Il arrive quelquefois, que lorsque les ulcères
» de la bouche viennent à se cicatriser, la langue,

(1) Traité des Maladies vénériennes, par Astruc, *in*-12, tome IV, page 183 à 193.

» dont les côtés se trouvent rongés, sur-tout vers
» la racine, se colle à la partie supérieure des gen-
» cives, les gencives à la fasse intérieure des joues,
» la luette à la voûte du palais, etc.

» Enfin, il reste quelquefois, après la guérison
» des ulcères, un serrement de bouche appelé com-
» munément *bridure :* la mâchoire inférieure se
» trouve alors presqu'immobile, et tellement serrée
» contre la supérieure, que la bouche ne s'ouvre
» que peu ou point du tout; ainsi, il est impossible
» ou presqu'impossible d'y introduire des alimens
» solides et de les mâcher, ni même de former des
» sons articulés.

» Les frictions, même légères, exposent souvent
» les malades aux mêmes accidens qui résultent des
» frictions fortes; car, *comme les frictions mercu-*
» *rielles, quelques légères qu'elles soient, affai-*
» *blissent toujours d'une manière sensible l'action*
» *de l'estomac*, il arrive que les alimens se digèrent
» mal, et font un mauvais chyle qui produit la
» fièvre, et qui, lorsqu'il coule dans les intestins,
» cause la diarrhée, laquelle dégénère bientôt en
» dysenterie, etc.

» Cette méthode, toute douce qu'elle soit, ne
» laisse pas d'être sujette à quantité d'accidens qui
» lui sont communs avec la méthode précédente,
» comme le crachement de sang dans les hémopty-
» siques, les accès du mal caduc dans les épilep-
» tiques, les ulceres rongeans de la bouche dans
» les scorbutiques, les accès de goutte, *les fausses*
» *couches, etc.; car, avec quelque ménagement*
» *qu'on emploie le mercure à petites doses et de*

» *loin en loin, et quelqu'attention qu'on ait à le*
» *faire agir d'une manière insensible dans la des-*
» *truction du virus, on ne peut presque jamais l'em-*
» *pêcher d'agiter les liquides et d'irriter les solides.*

» Ce n'est pas une chose nouvelle, de voir les
» frictions, *mêmes fortes,* n'avoir pas le succès qu'on
» en attendait; *mais ce malheur est très-ordinaire*
» *dans l'usage des frictions légères.* De là viennent
» ces cures manquées; de là ces guérisons trom-
» peuses, encore pires que les cures manquées,
» qui dissipent, pour un tems, les symptômes, et
» qui remplissent, par ce moyen, les malades d'une
» fausse confiance, mais qui ne tardent guères à
» aboutir à des rechutes ordinairement plus fâ-
» cheuses que la maladie qui avait précédé.

» Malgré toutes les précautions, dit *Vigaroux*,
» en parlant des frictions mercurielles, il y a des
» tempéramens si irritables et si sensibles, que les
» plus légères, que la plus petite dose de mer-
» cure, leur enflamment la bouche et produisent
» des salivations abondantes. Ces salivations s'an-
» noncent ordinairement par des douleurs de tête
» gravatives, rarement lancinantes; par des anxiétés
» générales, des insomnies; par la tuméfaction des
» gencives, des glandes maxillaires et autres. Ces
» accidens sont suivis, bientôt après, d'une exul-
» cération couverte d'escarres blanches, d'une puan-
» teur gangreneuse, qui attaque indistinctement
» toutes les parties de la bouche que je viens de
» citer : les bords de la langue, le palais, son
» voile, la luette, en sont affectés; *souvent même*
» *les os du palais tombent en pièces par une espèce*

» *de carie qui leur est imprimée par l'effet du mer-*
» *cure, bien plutôt que par celui du virus qu'on*
» *prétendait combattre.*

» Ces deux méthodes (les frictions par la saliva-
» tion et par extinction) guérissent quelquefois;
» *mais elles n'auront de succès que dans le cas de*
» *Maladie vénérienne contractée par des sujets*
» *sains, d'ailleurs bien constitués, dont les*
» *humeurs ne sont point empreintes d'autres virus;*
» dans les cas contraires, des salivations abondantes
» et inattendues menacent les malades d'une des-
» truction prochaine, ou bien par une altération
» générale des humeurs, bientôt suivie d'une dis-
» solution scorbutique putride, qui annonce un
» état gangreneux et mortel, ou bien par une fièvre
» lente qui les jette dans la consomption et dans
» le marasme, qu'aucun remède connu ne saurait
» guérir.

» Quelques soins qu'on se donne en adminis-
» trant le mercure; quelques petites que soient les
» doses dont on forme chaque friction; quel que soit
» l'intervalle qu'on mette d'une friction à l'autre,
» on voit fréquemment que les quatre ou cinq
» premières produisent des salivations abondantes.
» Ces salivations sont suivies d'escarres blanches qui
» exhalent une puanteur horrible, et cette dégrada-
» tion est souvent accompagnée d'hémorrhagie
» suivie de la destruction des vaisseaux sanguins;
» le corps s'émacie par la durée des accidens; il
» dépérit enfin par une fièvre constante et sou-
» tenue (1).

(1) Ouvrage déjà cité, pages 18, 20, 22.

On pourrait multiplier les citations sur cet article, et appeler à l'appui de ce qu'on vient de lire, les témoignages de *Fabrice de Hilden* (1), de *Vepfer* (2), de *Camerarius* (3), *etc. etc.;* mais on croit que des répétitions deviennent inutiles pour la conviction, après les autorités qui viennent d'être appelées en témoignage.

(1) Ouvrage cité, cent. 3, obs. 92.

(2) Obs. 85.

(3) *Diss.* Taurin *epist.*

DANGERS QU'ENTRAINENT LES PRÉPARATIONS MERCURIELLES,

DESTINÉES A L'USAGE INTÉRIEUR.

Si les observations qu'ou vient de parcourir ont fait concevoir des inquiétudes fondées sur l'usage des préparations mercurielles administrées extérieurement, combien plus devra-t-on être alarmé des dangers qui résultent de leur administration intérieure !

Toutes les préparations mercurielles destinées à l'usage intérieur, sont âcres, caustiques, corrosives : nuisibles par conséquent.

Rien ne peut adoucir ni modifier les précipités.

Les préparations du mercure par les acides minéraux, présentent toujours, d'après *Louis* (1), l'idée des moyens dont on se sert pour le modifier : de l'eau forte, de l'eau régale, de l'esprit de nitre, de l'esprit de vitriol, qui sont autant de poisons violens, de préparations capables d'enflammer, de brûler et de consumer, en un instant, les parties qu'elles touchent.

Le sublimé corrosif, employé le plus communément, est aussi le plus actif et le plus dangereux de ces poisons.

Les détails sur les dangers qu'entraînent les préparations mercurielles destinées à l'usage inté-

(1) Ouvrage cité, page 100.

rieur, ont été saisis et développés par le médecin *Carrère* (1). Il parle d'après ses observations; il s'appuie du témoignage d'un grand nombre de praticiens; il offre, dans son ouvrage, la réunion complète des suites funestes de l'administration de ce médicament, et l'ensemble frappant des motifs qui doivent le faire proscrire; dès-lors on doit désirer de trouver ici transcrit, mot à mot, cet intéressant rapport.

« Ces préparations sont encore plus dangereuses » que l'usage extérieur du mercure : elles sont » toutes âcres, caustiques, corrosives; quelque » moyen qu'on emploie pour les adoucir, on ne » peut y parvenir : on ne saurait les dépouiller en- » tièrement des parties corrosives étrangères au » mercure qui leur sert de base; elles peuvent de- » venir, et deviennent quelquefois un vrai poison. » Je m'arrête, sur-tout, au sublimé corrosif, dont » l'emploi facile a beaucoup trop étendu l'usage.

» Ce remède, vraiment dangereux, est entre les » mains de tout le monde. Les personnes dépour- » vues de toutes sortes de connaissances, se l'ad- » ministrent elles-mêmes et l'administrent aux » autres : il fait la base de la plupart des remèdes » des empyriques. Les jeunes gens, à peine ins- » truits des premiers élémens de la chirurgie, et » ignorant absolument tout principe de pratique » médicinale, de chimie et de matière médicale, » le donnent hardiment au premier venu; il n'est

(1) Recherches sur les Maladies vénériennes chroniques, page 134 et suivantes.

» point jusqu'aux garde-malades qui ne se per-
» mettent de le conseiller et de l'employer.

» Mais je ne conçois point que les médecins ins-
» truits puissent s'en permettre l'emploi ; qu'ils
» puissent le conseiller, sans discernement, dans
» tous les cas, toutes les circonstances et pour tous
» les tempéramens ; qu'ils osent en faire usage, *en*
» *dispensant les malades des précautions qui pour-*
» *raient contribuer à en diminuer le danger*, *comme*
» *le régime doux, léger et humectant; les bains,*
» *les émolliens, les adoucissans ; l'attention de se*
» *tenir chaudement, de ne point s'exposer aux in-*
» *tempéries de l'air, d'éviter les travaux et les*
» *exercices fatigans ;* qu'ils ne craignent pas même
» de présenter l'eau comme le meilleur véhicule
» de ce remède, le plus propre à prévenir tous les
» accidens ou à y remédier ; que dans le moment
» où ils avouent que ce remède ne saurait convenir
» dans certains cas, comme de toux opiniâtre, de
» fièvre lente, de crachement de sang, ils n'hésitent
» point cependant de le conseiller toujours ; enfin,
» qu'ils le mettent eux-mêmes entre les mains des
» ignorans, des femmes, des habitans des cam-
» pagnes ; qu'ils n'en parlent que par chopine, par
» pinte ; qu'ils le prescrivent à trois-quarts de grain
» par jour ; qu'ils en conseillent jusqu'à six bou-
» teilles pour le traitement des femmes robustes,
» et quatre pour celui des femmes plus faibles, en
» fixant la dose à douze grains par chopine, et par
» conséquent à vingt-quatre grains par bouteille ;
» dose énorme et capable de faire frémir l'homme
» le plus intrépide.

» On cherche vainement à adoucir ce remède en » le déguisant sous la forme d'un sirop, ou en le » combinant avec le lait ou quelque boisson adou- » cissante; il n'en est pas moins un poison, et un » poison très-corrosif. Si, en l'adoucissant, on » diminue son énergie, la dose ordinaire devient » insuffisante, et il faut l'augmenter; on ne pré- » vient ainsi aucun inconvénient, et on court tou- » jours le même danger.

» Ce remède produit les accidens les plus violens, » et les ravages qui en sont la suite sont très-fré- » quens. Il y a peu de tempéramens qui puissent » y résister; l'estomac le supporte difficilement, » aussi produit-il souvent des vomissemens énormes; » son action sur les intestins détermine des coliques » violentes, suivies souvent de flux dysentérique. » S'il passe dans le sang, il porte son action sur les » fibres des viscères; occasionne des maladies du » foie, des convulsions, des crachemens de sang; » il laisse après lui des suites encore plus fâcheuses: » des maladies de langueur, des affections doulou- » reuses, des maux de nerfs, des fièvres lentes, » qui rendent souvent l'existence pénible, et mènent » quelquefois au tombeau.

» C'est même un remède infidelle : il ne produit » très-souvent que des guérisons insidieuses, qui » inspirent une fausse sécurité par la disparition » des symptômes; mais tantôt leur nouvelle appa- » rition détruit le prestige, tantôt le virus n'est » qu'émoussé, retenu dans le corps, et produit des » Maladies vénériennes chroniques.

» Ce n'est point d'aujourd'hui que je tiens ce

» langage; depuis long-tems une triste expérience » m'a fait connaître les effets meurtriers de ce re- » mède, et m'a affermi dans la résolution de ne » jamais l'employer. Dès 1774, j'ai publié le résul- » tat de mes observations; j'ai dit que j'avais vu » plusieurs fois ce remède agir principalement sur » la poitrine et sur les tuniques de l'estomac, rendre » ces parties faibles et délicates, produire des » rhumes de poitrine fréquens, des oppressions » violentes, des toux habituelles, des coliques, » des cardialgies, quelquefois même des phthisies » pulmonaires (1).

» Je pourrais citer une multiplicité d'observations » rapportées par un très-grand nombre de prati- » ciens, qui présentent des faits analogues, et même » beaucoup plus graves; je me bornerai à quel- » ques-unes.

» *Cartheuser* a été si convaincu des mauvais » effets du sublimé corrosif, dont il a été souvent » le témoin, qu'il exhorte tout homme jaloux de sa » réputation, et qui ne veut rien avoir à se repro- » cher, à ne l'employer jamais intérieurement; » il ajoute que ses effets délétères ne se mani- » festent souvent que long-tems après qu'on en a » fait usage (2).

» *Louis* est convaincu, par sa propre expérience,

(1) Voyez mon Traité des maladies inflammatoires, Paris, Vincent, 1774, *in*-12, pages 235, 236.

(2) Cartheuser, *Pharmacologia*, Berlin, 1745, *in*-8.°, *et de suspectis ibusd. pharm. Sulino-Mercure.* Francfort, 1769, *in*-4.°

» de l'insuffisance et du danger de ce remède. Il a
» vu les personnes les mieux traitées, éprouver une
» nouvelle apparition des mêmes symptômes,
» quatre, cinq et six mois après le traitement; il
» lui a vu produire des nausées, des vomissemens,
» des coliques intestinales; il a vu des poitrines dé-
» labrées par son usage, des gens d'une maigreur
» extrême, que rien n'a pu rétablir. Cet habile chi-
» rurgien conclut de ses observations, que, malgré
» toutes les précautions, ce remède est, ou dan-
» gereux à forte dose, ou insuffisant à dose faible;
» qu'avec quelque circonspection qu'on le donne,
» on n'est jamais assuré des effets consécutifs qu'on
» a à craindre; que les personnes les plus robustes
» se sentent toujours de son usage, qui devient
» mortel pour les personnes délicates (1).

» *Bromfield* a fait les mêmes observations, et
» tient le même langage; il a vu constamment des
» symptômes se dissiper aisément, et reparaître
» quelque tems après. Il a connu un chirurgien de
» beaucoup de mérite, qui a vu la même chose, et
» qui persuadé du peu de confiance que mérite ce
» remède, en a abandonné l'usage. Il a vu encore,
» que la plupart de ceux qui le prenaient le matin,
» se plaignaient de grands maux de cœur et d'envie
» de vomir; que les uns avaient des coliques vio-
» lentes, que les autres en étaient si incommodés,
» qu'il ne put le leur faire continuer, même à la

(1) Louis, Parallèle des différ. méth. de traiter les Maladies vénériennes. Amsterdam. Chaugnion, 1764, *in*-12, pages 101, 160, 161, 163.

» plus petite dose; aussi avait-il cessé de s'en servir
» lorsqu'il a écrit (1).

» *Bœhm* a connu de grands médecins, de fameux
» chirurgiens, qui l'ont abandonné après l'avoir em-
» ployé; il assure que son père n'en a point obtenu
» les effets qu'il en attendait, et que ses propres
» observations l'ont convaincu qu'il ne mérite point
» les louanges outrées qu'on lui donne; il ajoute
» que le danger auquel il expose, et les cures tirées
» en longueur et infidelles, sont des considérations
» qui doivent retenir des mains prudentes (2).

» *Schwediaver* a vu que les effets constans de ce
» remède, sur-tout chez les personnes d'une comple-
» xion délicate, sont des douleurs à l'estomac et
» aux intestins, la perte de l'appétit, les tranchées
» violentes, les diarrhées, quelquefois des coliques
» dangereuses; et que s'il entre dans le torrent de
» la circulation, il excite des crachemens de sang,
» des convulsions, des fièvres nerveuses et d'autres
» maux plus funestes encore : il ajoute, que pour
» un malade qui est guéri, le plus grand nombre
» en conserve une constitution délabrée, ruinée;
» que la maladie en devient plus opiniâtre et plus
» rebelle; que le virus, après avoir été assoupi
» pendant long-tems, éclate avec plus de fureur,
» et produit souvent des symptômes et des maladies
» dont on peut à peine deviner la nature, et

(1) Bromfield, Observ. sur les différ. espèces de *solanum*, etc. Paris, 1761, *in*-12, pages 110 à 113.

(2) Bœhm. *Variæ syphilidis therapeiæ*. Strasbourg, 1771, *in*-4°, § 24.

» qui éludent les efforts de l'art, sur-tout chez les » personnes du sexe (1).

» *Vigaroux* a observé que les malades traités de » gonorrhées par le sublimé corrosif, sont plus » sujets aux rhumes de vessie, et à des complica- » tions qu'il décrit (2).

» *Lapeyre* rapporte l'observation d'un homme » fort et robuste, qui tomba dans une phthisie » pulmonaire dont il mourut, à la suite de l'usage » du sublimé corrosif; et celle d'une femme qui » en mourut aussi, et dans le cadavre de laquelle » il trouva les parties supérieures de chaque pou- » mon presque détruites, avec un épanchement de » sérosité dans la poitrine. Il ajoute, que quelques » soins qu'il ait pris, quelques précautions qu'il ait » employées dans l'administration de ce remède, » il en a toujours vu de mauvais effets, et a ob- » servé, qu'en général il est très pernicieux à la » poitrine (3).

» Les partisans eux-mêmes de ce remède, ne » peuvent s'empêcher de convenir de ces vérités; » tels sont, par exemple, *Locher*, *Stoerck* et *Mur-* » *ray*; le premier, fait l'important aveu qu'il y a » des tempéramens, sur-tout chez les femmes, qui » ne peuvent supporter ce remède, et qu'il donne

(1) Schwediaver. Obs. prat. sur les Malad. vén., 1785, *in*-8.°, pages 300, 302.

(2) Vigaroux. Observ. et rem. sur la complicité des symptômes vén., etc., *in*-8.°, page 102.

(3) Hist. de la société de méd., 1777, page 222

» des convulsions ou des spasmes à quelques-unes » dont le genre nerveux est extrêmement sen- » sible (1); le second, en rapportant une observa- » tion qui prouve son insuffisance ou son danger » dans une Maladie vénérienne chronique, avoue » qu'il lui a vu produire des chaleurs énormes, des » sécheresses à la poitrine, la soif, les douleurs » de tête (2); le dernier le présente comme agaçant » l'estomac, l'affaiblissant à la longue, ne détrui- » sant point ou ne détruisant que très-difficile- » ment le vice qui réside dans les plus petits vais- » seaux; nuisible dans l'hémoptysie, la phthisie, » les hémorrhoïdes; convenant rarement dans les » ulcères, et causant des accidens fâcheux dans » la complication vénérienne ou scorbutique, ou » une irritation excessive (3).

» Je pourrais joindre encore à ces autorités, celles » des *Turner*, *Dossic*, *Hirschel*, *Gatacker*, *Hunt- » dermack*, *Brambilla*, et d'un grand nombre de » praticiens dont le langage confirmerait les obser- » vations et les assertions précédentes.

» D'après des faits aussi multipliés que convain- » cans, un médecin prudent peut-il se permettre » l'usage d'un remède aussi dangereux? Un malade

(1) Locher. *Obs. pract. circá luem ven. epileps et maniam.* Vienne, 1762, *in*-8.°

(2) Stoerk. *Ann. med. secundus.* Vienne, 1760, *in*-8.°, page 225.

(3) Murray. *Non nulla circá meth. luis ven. curandæ, medicamenta.* Upsal, 1777, *in*-4.°

» peut-il et doit-il s'y exposer? Peut-il hasarder sa
» santé et sa vie entre les mains d'une foule d'igno-
» rans qui abusent, avec autant de témérité que
» de hardiesse, d'un remède qu'ils ne connaissent
» point? Ne doit-il pas se faire une image effrayante
» des maux auxquels il s'expose dans le moment de
» l'usage de ce remède, et plus encore de ceux
» qui peuvent en être une suite éloignée, et qui
» sont d'autant plus à craindre, que leur marche
» est lente, cachée, insidieuse, et n'en laisse sou-
» vent développer les effets évidens, que lorsqu'on
» ne peut plus y remédier. »

DES VÉGÉTAUX POUR LA GUÉRISON DES MALADIES VÉNÉRIENNES.

Si les personnes intéressées au choix d'une méthode sûre pour la guérison des Maladies vénériennes, n'ont pas lu, sans une espèce de désespoir, les observations, malheureusement trop authentiques, qui viennent de leur être présentées sur l'incertitude, l'infidélité et les dangers de toutes les préparations mercurielles, elles seront consolées lorsqu'on apprendra à quelques-unes, et qu'on rappellera au plus grand nombre, qu'il existe d'autres remèdes que le mercure pour guérir le vice vérolique; qu'on les trouve parmi les végétaux; que cette classe est féconde en ressources contre cette cruelle maladie; que cette méthode douce, sans inconvéniens, et tout au moins aussi sûre que celle des préparations mercurielles, a eu un très-grand nombre de partisans parmi les médecins qui ont vécu avant nous, comme parmi ceux qui sont nos contemporains.

Ainsi, on peut avancer avec confiance, et on va prouver, que les végétaux guérissent aussi promptement et aussi sûrement que le mercure;

Qu'ils n'altèrent pas, comme lui, la constitution des malades;

Qu'ils ne dégradent pas les parties constitutives des organes;

Qu'ils ne portent pas, comme les mercuriaux, le trouble dans l'ordre des fonctions animales.

Leur action est paisible ; elle peut être combinée, modifiée suivant les circonstances ;

Enfin, leurs effets sont moins problématiques.

Il faut donc les préférer pour le traitement des Maladies vénériennes.

On assure que les premiers remèdes employés, en Europe, contre le vice vérolique, étaient des végétaux.

L'observation démontre qu'ils n'ont aucun des inconvéniens du mercure.

Depuis trois siècles, des praticiens recommandables par leurs lumières et par leur probité, en ont reconnu et publié l'efficacité.

Les partisans du mercure, eux-mêmes, les ont souvent employés pour suppléer à son insuffisance, ou pour diriger, soutenir et assurer son action, en les combinant avec lui.

Il est vrai que les médecins ne se sont pas plus réunis dans la manière d'administrer les végétaux, qu'ils ne l'ont fait dans celle d'administrer le mercure ; cependant, tous ont annoncé des succès, et on ne doit pas s'en étonner, puisqu'en parcourant des routes différentes, ils pouvaient parvenir au même but ; car l'action primitive de ces remèdes et de leur combinaison, est constamment la même, puisqu'elle divise, fond les humeurs, et détermine leur évacuation ; résultat qu'en dernière analyse il faut absolument obtenir d'un traitement, quel qu'il soit, pour guérir le virus vénérien.

Welch désigne *Marcel-Decumes* (1) comme le

(1) *Silloge curat. et obs.*, pages 30, 68.

premier qui ait tenté la guérison des Maladies vénériennes par les purgatifs seulement. *Leonicus*, *Torella*, *Montesauro*, *Aquilanus*, *Romerus*, *Montagnana*, *Circellus*, *Benivenius*, *Vigo*, *Meynard*, *Phrisius*, *Dordanus*, *Alcazar*, *Césalpin*, *W. Wedel*, *Low*, *Overcamp*, *Chr. F. Longius*, *Zwinger*, *Vercelloni*, *Harvey*, ont adopté la même méthode.

Blégny assure que beaucoup de malades, dans la vue de différer leur traitement jusqu'à la saison convenable, ont pris, de tems en tems, des purgations, et qu'ils ont été délivrés, sans autre secours, de douleurs, de pustules et d'autres symptômes vénériens (1).

Ce procédé a des inconvéniens. Les purgatifs irritent les entrailles; de cette irritation résultent des secousses, des spasmes, des tranchées, des superpurgations qui épuisent les malades.

Carrère a considéré les purgatifs, dans ce traitement, comme un moyen secondaire à prescrire seulement suivant les indications particulières (2).

Rivierre a guéri plusieurs malades vénériens avec une simple décoction de purgatifs et de sudorifiques (3).

C'est ici le lieu de dire un mot sur la nature, l'action et les effets des remèdes connus sous le nom de sudorifiques.

(1) Ouvrage déjà cité, page 323.

(2) Recherch. sur les Malad. vén. chron., page 155.

(3) *Obs. med.* cent. 1, obs. 78.

Les sudorifiques sont les remèdes qui provoquent les sueurs.

Il faut ranger dans cette classe, les apéritifs, les incisifs, les atténuans, les fondans et les diurétiques ;

Car tous ces médicamens ont une similitude d'action et d'effets.

L'expérience prouve que le même médicament qui, chez un individu et dans une circonstance, provoque les sueurs, détermine ou augmente chez un autre, ou dans une autre circonstance, le cours des urines, l'expectoration ou les évacuations alvines.

Les praticiens ont observé et annoncé ces différens résultats.

Carrère les explique d'une manière satisfaisante.

« Les sudorifiques deviennent quelquefois diuré-
» tiques, et ces derniers sont aussi quelquefois su-
» dorifiques : cela dépend de la disposition où se
» trouve le sujet, du degré plus ou moins grand
» d'aptitude des couloirs de la peau ou de ceux
» des urines, et de la tendance des fluides vers les
» uns ou les autres de ces couloirs ; par exemple,
» lorsque le tissu de la peau est serré par le froid,
» les vaisseaux perspiratoires étant moins disposés
» à recevoir l'afflux de la matière de la transpira-
» tion ou de la sueur, les sudorifiques provoquent
» plus aisément le cours des urines que celui de
» la transpiration. Cela est si vrai, que pendant
» le froid on urine davantage et on transpire
» moins. Ce phénomène n'a rien de surprenant,
» lorsqu'on fait attention à l'analogie qui règne

» entre la peau, les reins et la vessie, et au rap-
» port qui existe entre les fonctions de ces diffé-
» rens organes (1). »

Venel paraissait aussi reconnaître une identité d'action et d'effets dans l'usage des fondans, des béchiques incisifs, des diaphorétiques et des diurétiques (2).

Ces remèdes sont reconnus utiles contre le vice vénérien par l'évacuation qu'ils produisent, qui, de quelque nature qu'elle soit, facilite la guérison: on a donc raison d'assimiler, pour l'effet, aux sudorifiques, et d'indiquer comme salutaires, les remèdes qui produisent un évacuation d'où résulte la dépuration des fluides.

Les sudorifiques ont été employés et recommandés par *Léon-Fallope*, *Zacutus-Lusitanus*, *Clowes*, *Kuoblock*, *Juncker*, *Allain*, *Overcamp*, *Boulton*, *Harvy*, *A. Wedel*, *Furstencau*, *Stock*, *Becket*, et beaucoup d'autres qui les ont préférés au mercure.

Blégny les prescrivait dans tous les cas (3).

Sanchez les ordonnait dans ceux où le vice vénérien attaque les nerfs, les parties sensibles, et les fait tomber en spasme (4).

Sylvius-le-Boë affirme que le traitement des

(1) Additions à la mat. méd. de Venel, tome 2, page 238.

(2) Précis de matière méd., tome 2, page 372.

(3) Ouvrage déjà cité, page 316.

(4) Ouvrage déjà cité, page 353.

Maladies vénériennes est plus agréable et plus sûr par les sudorifiques (1).

Boerhaave, après avoir décrit la méthode de traiter ces Maladies par les sudorifiques, ajoute : *Cette méthode est la plus belle, et elle guérit ordinairement les Maladies vénériennes de la plus mauvaise espèce :* il cite *Ulric de Hutten*, qui la préfère à la salivation (2).

Van Swieten, partisan décidé du sublimé corrosif, ne peut s'empêcher d'approuver l'usage des sudorifiques (3).

Deux hommes infectés de vérole, avec complication ; l'un, d'une fièvre étique, d'insomnie opiniâtre, de douleurs de tête et de membres ; et l'autre, de grandes douleurs et de fièvre lente, ont été guéris par les végétaux, au rapport de *Solesnander* (4).

Houllier rend compte de la guérison, par les mêmes moyens, de deux Maladies vénériennes accompagnées, l'une de douleurs de tête et de membres, de tintemens d'oreilles et de pustules ; et l'autre, de douleurs et de concrétions tophacées (5).

Lisez *Carrère*, sur l'emploi des végétaux contre des Maladies vénériennes très-graves (6).

(1) *Prax. med. appendix*, tome III, N.° 212, page 677.

(2) Ouvrage cité, page 358.

(3) Ouvrage cité, page 526.

(4) *Consil. med. sect. V*, *cons.* 15.

(5) *Libell. propre obs.* 5, 6.

(6) Recherch. déjà citées, ch. 4.

L'assertion de *Dehorne* mérite une attention particulière. On connaît la confiance de ce médecin aux vertus du sublimé corrosif; cependant il affirme que parmi les malades confiés à ses soins dans l'hospice dont il dirigeait les traitemens, un seul a pris des sudorifiques, et qu'il a été guéri, quoique ses accidens fussent graves, et que le malade fût dans un état de faiblesse et de sensibilité excessives (1).

Il nous reste à jeter un coup-d'œil consolateur et reconnaissant tout à la fois, sur les ressources inépuisables que nous offre le règne végétal, pour combattre avec succès, et pour guérir sans inconvénient le vice vérolique.

Laissons à part cette classe nombreuse de sudorifiques végétaux, que les auteurs de matière médicale ont placés dans les listes particulières des fondans, des diurétiques, des apéritifs, des incisifs, etc., et contentons-nous de rappeler ceux qui ont été particulièrement consacrés au traitement des Maladies vénériennes, et que les praticiens n'ont point administrés sans succès.

(1) Obs. sur les diff. méth. d'administrer le mercure, etc., tome 1, page 289.

VÉGÉTAUX EMPLOYÉS

DANS LE TRAITEMENT

DES MALADIES VÉNERIENNES.

Les quatre bois sudorifiques, ainsi nommés par excellence, ont été connus et employés dès l'origine de la Maladie vénérienne en Europe.

Le trésor de la médecine est encore enrichi par une foule de végétaux qui ont une similitude d'action et d'effets avec les premiers ; ils ont été employés par les praticiens qui rendent compte de leurs vertus.

Tels sont l'absinthe, l'aster, la racine de bistorte, les feuilles de cerfeuil, le bois de l'ébène, le bois de genêt, la gratiole, le maranta galanga, le rapontic; les feuilles de scabieuse, celles de la scorsonnère; le romarin, méchoacan, le chêne, le gui de chêne, la gentiane bleue, les semences de l'épurge, le ceterac, le bois de Rhodes, l'acorus, le bois d'aloès, les feuilles de bourrache, les fleurs de buglose, la racine et les fleurs de scordium, le figuier d'Inde, la germandrée, l'herbe terrible, l'ortie et sa racine, la sabine, le souchet, le pain de pourceau, le sarment de houblon, la racine de fraxinelle, les feuilles de chardon bénit, le chardon roland, l'angélique, la racine de cabaret, le coris, la racine de chiendent, la racine de galanga, les branches de térébenthine, la pimprenelle sauvage, le frêne, la

racine d'aristoloche, la racine de contrayerva, celle d'iris; le bois, les baies du laurier; le pin, la racine de valériane, le liseron épineux, la racine de canne, le cèdre, la centaurée, le bois de cyprès, la racine de polypode, la saponaire, la racine de jalap, le genevrier, le buis, la bardane, le plantin, le cerisier à grappes, la ciguë, la coloquinte, la douce-amère, l'opium, etc.

Parmi les médecins qui ont reconnu l'efficacité des végétaux dont on vient de lire l'indication, on distingue *Fracastor*, *Lobera*, *Ferrier*, *Rondelet*, *Rigaut*, *Simon Pauli*, *Riolan*, *Forestus*, *Léon*, *Roncate*, *Baglivi*, *Plater*, *Césalpin*, *Musitanus*, *Kramer*, *Zacutus*, *Lusitanus*, *Sylvius-le-Boë*, *Blancard*, *Mayerne*, *Dulaurens*, *Blégny*, *Hartmann*, *Charles Colle*, *Rebenstros*, *Lobel*, *Boerhaave*, *Fernandes*, *Fallope*, *Paulmier*, *Planiscampy*, *Juncker*, *Lametrie*, *Morgagny*, *Janson*, *Deschamps*, *Desgranges*, *Durande*, *Chaw*, *Weinmann*, *J. B. Zapata*, *Septatius*, *Sennert*, *Eust*, *Rudius*, *Stoerck*, *Collin*, *Carrère* et beaucoup d'autres.

Quelques citations particulières vont appuyer ces assertions générales et indéterminées.

Lobel a été témoin de la guérison d'une femme, par la décoction du bois, des tiges et des feuilles du buis (1).

Carrère parle de ses bons effets dans le traitement des Maladies vénériennes (2).

(1) *Obs. et illustr. stirp.* page 562.

(2) Additions à la mat. méd. de Venel, tome 1, page 225.

Lusitanus a souvent ordonné le buis à sa grande satisfaction, et une fois, en particulier, à un jeune homme dont les symptômes vénériens avaient résisté cinq fois aux frictions mercurielles (1).

L'efficacité de la bardane a été attestée par *Baglivi* (2), par *Boerhaave* (3), par *Simon Pauli* (4), etc.

Le coris est très-en usage en Barbarie, au rapport de *Chaw*, pour l'entière guérison des Maladies vénériennes (5).

Les vertus de l'herbe terrible, sont attestées par l'*Écluse* (6). Celles de l'ortie, par *Kramer* (7).

Boerhaave rapporte une observation remarquable sur l'efficacité des raves pour la guérison d'une maladie vénérienne rebelle (8).

Weimann a éprouvé contre les mêmes maladies, les vertus spécifiques de l'aster à feuilles larges et à feuilles étroites (9).

(1) *Curat. med. cent. VII, cent. II, cur.* 95, *et cent. III, cur.* 4, pages 410, 446.

(2) Ouvrage cité, page 340.

(3) Ouvrage cité, pages 341, 342.

(4) *Quadripart Botan.* ch. 3.

(5) *Travels or observ., of Barbary, etc.* 1738.

(6) *Rar. aliq. stirp. per Hispan, obs. Histor. In*-8.°. livre 1, chapitre 41.

(7) Commerc. litt. norimb. 1741. sem. 1 obs.

(8) Ouvrage cité, page 341.

(9) Philanto-Zoiconog, tome 6, page 96.

Blégny, celle du genevrier (1).

Kramer, de la gratiole (2).

Zacutus Lusitanus, du liseron épineux (3).

Fallope a obtenu plusieurs guérisons par la décoction de sa racine (4).

Les vertus anti-vénériennes de la saponaire, ont été attestées par *J. B. Zapata* (5), *Septatius* (6), *Sennert* (7), *Eust* (8), *Carrère* (9), etc.

Celles de la douce-amère, par *Desgranges* (10). *Durande* a guéri, par son usage, un écoulement vénérien qui avait résisté à tous les remèdes, et particulièrement aux frictions mercurielles (11).

Carrère, en l'administrant, tant intérieurement qu'extérieurement, lui a vu fondre une dureté du testicule, devenue presque squirreuse à la suite d'une chaudepisse (12).

(1) Ouvrage cité, page 360.

(2) Ouvrage cité, sem. 3, page 18.

(3) *Prax. histor.* livre 11, chapitre 1, tome 2, page 170.

(4) *De morb. Gall.* chapitre 6.

(5) *Secreti di medic.*, chapitre 9.

(6) *Animad. et cauf. med. livre VIII, de Morbo Gallico.*

(7) *Pract.* livre VI, partie 4, chapitre 17.

(8) *De morb. Gall.*, livre 4, chapitres 5, 12.

(9) Recherches déjà citées, pages 153, 154, 155.

(10) Mémoire envoyé à la Société de médecine, par Carrère, dans son Traité de la douce-amère, page 29.

(11) Journal de physique, tome 4, page 198.

(12) Traité de la douce-amère, page 30.

Stoerck assure qu'il a obtenu, avec l'aconit, plusieurs guérisons de Maladies vénériennes qui avaient résisté au mercure. Parmi ses observations, voici la plus intéressante :

Une femme de quarante ans, infectée de Maladie vénérienne depuis huit ans, éprouvait des douleurs nocturnes violentes; son corps, et sur-tout la poitrine, étaient couverts de concrétions tophacées, ulcérées; son gosier était rongé d'ulcères ainsi que le voile du palais; elle avait été traitée successivement par toutes les méthodes, et n'avait point été guérie.

Stoerck lui fit administrer l'extrait d'aconit; en peu de tems les douleurs diminuèrent sensiblement, les ulcères se cicatrisèrent, le sommeil et l'appétit revinrent, les forces s'augmentèrent, et dans deux mois la cure fut complète (1).

Plusieurs suffrages se réunissent sur les vertus de la ciguë contre le mal vénérien.

Van Swieten affirme que cette plante a guéri des Maladies vénériennes qui avaient résisté à tous les remèdes, même au mercure et à la salivation (2).

Collin a observé ses bons effets dans plus d'une circonstance du même genre (3).

Stoerck a obtenu de la ciguë deux guérisons remarquables, qui doivent trouver ici leur place.

(1) *Libell. quo contin. exper.*, etc., pages 117, 123.

(2) Ouvrage cité, tome 5, page 535.

(3) *Nosocom. civic. Pazmann, ann. tertius*, page 31 et suivantes.

Il a traité un homme de quarante ans, qui portait au scrotum une tumeur dure, squirreuse et plus grosse que le poing, survenue à la suite d'un écoulement gonorrhoïque supprimé par une injection astringente; cette tumeur avait résisté à l'usage intérieur et extérieur des mercuriaux; *Stoerck* le guérit par l'usage de la ciguë, continué pendant cinq mois (1).

Un jeune homme de dix-neuf ans, dont le corps était couvert d'ulcères vénériens, qui éprouvait des douleurs vives et portait une carie profonde au tibia de chaque jambe, avait été traité inutilement par les anti-vénériens de toute espèce; le malade affaibli tomba dans le marasme. *Stoerck* craignit, à cette époque, que les remèdes déjà éprouvés, n'eussent été mal administrés, il les tenta de nouveau tout aussi infructueusement; alors il eut recours à la ciguë; il fit couvrir les ulcères et les caries de linges imbibés de la décoction de cette plante; il en donna l'extrait intérieurement, il le combina avec la décoction de bardane : en peu de jours il obtint un changement marqué, le malade reprit des forces, et en trois mois il fut parfaitement guéri (2).

Je ne grossirai pas ce Recueil d'un plus grand nombre de citations sur le mérite des remèdes végétaux; celles qu'on vient de lire, suffiront aux praticiens qui s'occupent sérieusement, ou qui

(1) *Libell. secund. de cicutâ*, page 169.

(2) *Ibid.*, page 171.

voudront s'occuper des moyens d'acquérir des connaissances utiles ; ils verront qu'il existe un grand nombre de végétaux employés au traitement des Maladies vénériennes, dont les effets sont attestés par des médecins distingués, et ils conviendront, avec franchise, que les végétaux suffisent pour la guérison du vice vénérien.

SUDORIFIQUES EXTÉRIEURS.

Enfin, il nous reste à dire quelques mots des sudorifiques extérieurs, tels que le soleil, les bains chauds, les bains de vapeurs, ceux de fumier, et l'exercice violent ou continué.

On assure que ce sont encore des moyens curatifs du vice vénérien, et qu'ils en ont opéré la guérison.

On lit dans *de Thou* (1), que les américains se guérissent de la vérole en se couchant à la plus grande ardeur du soleil, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi.

Aussi regarde-t-on l'été comme la saison la plus convenable au traitement de cette maladie, parce que les sueurs sont alors plus facilement provoquées; c'est par cette raison qu'*Ettmuler convient qu'on la guérit plus aisément en France qu'en Allemagne;* et *Schwediaver*, en confirmant l'assertion de ce médecin, ajoute *qu'on peut la guérir tout aussi facilement dans les pays froids, en procurant aux malades un climat artificiel analogue aux climats chauds* (1).

Les bains ont été recommandés comme remèdes auxiliaires et comme remèdes curatifs.

Comme auxiliaires, ils amollissent le tissu de la

(1) *Hist. sui temp.*, liv. 71.

(2) Ouvrage déjà cité, pages 227, 311.

peau, favorisent l'absorption des parties aqueuses, facilitent la transpiration.

Comme curatifs, il faut que leur chaleur soit telle, qu'ils provoquent des sueurs considérables, et que ces sueurs soient soutenues assez de tems pour que, sans le secours d'autres remèdes, il puisse en résulter la guérison; mais alors on conçoit sans peine, que, pour le plus grand nombre des malades, ces bains auraient les suites les plus funestes.

Les bains de vapeurs, dont l'action est connue et les effets sont sûrs, ont été vantés, avec raison, par beaucoup de praticiens, et entr'autres par *Blégny*, *Baglivi*, *Vigo*, *Rondelet*, *Fernel*, *Sanchez*, etc., qui les ont considérés, d'après leur expérience, comme le plus puissant auxiliaire des remèdes anti-vénériens.

Sinapius assure que le bain dans le fumier, est en usage en Pologne, comme remède anti-vénérien.

Petronius et *Houllier* (1), annoncent chacun la guérison d'une Maladie vénérienne, opérée par ce moyen.

Sanchez nous apprend que l'immersion dans une latrine, est usitée en Perse, dans la même intention (2).

Personne ne doute que l'exercice ne doive occuper la première place parmi les sudorifiques externes, mais il doit être continué et soutenu assez long-tems pour qu'il opère la dépuration qu'on en

(1) Inst. chir., chap. 2.

(2) Même ouvrage, page 109, note.

attend ; *Fracastor* le recommande avec éloge (1) ; *Dulaurens* (2), *Ranchin*, *Sinapius*, *Boerhaave*, *van Swieten*, le vantent d'après les expériences qui leur sont particulières.

Van Swieten rend compte, à cette occasion, de l'observation suivante (3) :

Un jeune homme attaqué de la Maladie vénérienne, avait essuyé quatre traitemens par le mercure, et trois par le gayac ; les symptômes, qui avaient disparu chaque fois, pendant l'usage des remèdes, avaient constamment reparu peu de tems après. *Van Swieten* désespérant de sa guérison, le fit revêtir d'un habit d'habitant de la campagne, et l'envoya chez un laboureur, où il fut employé aux travaux les plus rudes ; il partagea la nourriture frugale de ses hôtes, vécut comme eux, et il fut radicalement guéri au bout de six mois. *Van Swieten* le revit quelques années après, en parfaite santé. Il était marié, et il avait eu des enfans très-sains. Ce médecin conclut de cette observation, que le vice vénérien peut être expulsé par les sueurs excitées par des travaux violens, dans une atmosphère chaude, pourvu qu'en même-tems on s'assujettisse à un régime maigrissant, et qu'on use abondamment d'une boisson propre, par sa qualité, à fournir un véhicule suffisant à la sueur.

(1) Collect. de Luisinus, pages 189, 190.

(2) *Tract.*, *de luc. ven.*, chap. 8, page 70.

(3) Collect. de Luisinus, page 790.

RÉSUMÉ DES PRINCIPES,

DES FAITS ET DES OBSERVATIONS QU'ON VIENT DE LIRE.

D'APRÈS les réflexions qu'on vient de lire, tout homme impartial et raisonnable, donnera aux végétaux, sur les minéraux et sur le mercure en particulier, *une préférence méritée.*

On peut choisir dans un grand nombre de substances, on les combine, on varie leurs doses et le degré de leur énergie; on y joint même les secours extérieurs et accessoires dont il vient d'être parlé : ces secours accessoires facilitent les évacuations que les remèdes procurent, ne perdant jamais de vue le degré de la maladie, l'âge, la constitution, les forces du malade, la température du climat, de la saison, et sur-tout les *indications de la nature.*

Il est vrai que le traitement des Maladies vénériennes *par les végétaux*, exige de la part des praticiens une attention soutenue et réfléchie, une combinaison de moyens *qui ne répondent pas toujours aux espérances qu'on en avait conçues.*

Il exige une étude des tempéramens, des climats, de la vertu des plantes, qui, transportées ou transplantées, ne donnent pas constamment les mêmes résultats; c'est alors qu'une simple routine est souvent en défaut; que le découragement suit des épreuves incomplètes; que l'homme de

l'art, pressé de jouir, rentre dans la route battue des traitemens mercuriels.

Il les propose, avec assurance, aux malades déjà prévenus de leurs dangers et de leur infidélité; si la cure s'opère à travers les orages qui la précèdent et l'accompagnent souvent, le malade se console, et le praticien triomphe.

Si la guérison est manquée, il donne de nouveau le mercure, avec des modifications et des précautions qu'il juge plus convenables.

Le succès répond-il à la docilité et à la constance du malade? ce dernier compte sa peine et ses douleurs pour rien; dans la supposition contraire, nouveaux efforts, nouvelles tentatives de la part de l'homme de l'art, nouveaux sacrifices de la part du malade : le premier ne perd jamais le courage, et le second ne perd jamais l'espérance; aussi, de tentative en tentative, le médecin, qui ne veut connaître que le mercure, rend enfin le malade victime de sa prévention, et le conduit alors à un désespoir qu'il partage, parce qu'il est homme et sensible.

Cependant, si dans le nombre presqu'infini de végétaux à qui on a reconnu des vertus anti-vénériennes, et dont les hommes justement célèbres ont attesté les vertus sous ce précieux rapport, on en avait distingué quelques-uns qui eussent constamment guéri cette maladie cruelle, dans tous les climats, dans toutes les circonstances, dans tous les âges et dans toutes les complications, il est indubitable qu'ils seraient en possession de la confiance universelle; mais puisque nous avons vu et que

nous voyons encore une foule de praticiens du plus rare mérite, les négliger, les abandonner même pour le mercure, nous devons croire que leurs essais particuliers n'ont pas répondu aux éloges de ceux qui les ont fait connaître et qui ont vanté leurs vertus.

Cette réflexion ne doit pourtant pas faire conclure que la vertu des plantes, pour le traitement du vice vénérien, soit chimérique; mais elle doit nous en suggérer une plus naturelle et plus juste.

On doit penser qu'on n'a pas toujours fait le choix heureux des végétaux analogues à la constitution des malades; qu'on n'a pas assez calculé les doses auxquelles il fallait les prescrire; qu'on ne les a pas combinés, variés à propos; qu'on n'a pas saisi les circonstances favorables ou opposées à leurs effets; en un mot, qu'on a méconnu ou contrarié la marche de la nature, et la tendance des humeurs vers une évacuation plutôt que vers une autre, en tentant de la porter ailleurs par des efforts inutiles et dangereux.

De ces inattentions ou de ces erreurs devaient nécessairement résulter une solution peu satisfaisante, et le découragement des gens de l'art; aussi ont-ils dirigé tous leurs efforts vers une méthode dont ils n'ont cependant jamais pu se dissimuler les dangers, que beaucoup ont adoptée à regret, et que les vœux réunis des médecins et des malades doivent enfin faire proscrire entièrement.

Ici les obstacles se multiplient : d'un côté, l'état des malades est pressant; de l'autre, l'étude des végétaux et de leur application au traitement des

Maladies vénériennes, doit être longue; l'expérience, qui doit éclairer les praticiens, nécessairement lente : personne ne veut être l'objet d'une épreuve; on veut être guéri, ou au moins traité promptement. On ne peut donc s'écarter de la route ordinaire, qu'avec des difficultés infinies et presqu'insurmontables.

Existe-t-il un médecin qui n'ait pas gémi, plus d'une fois, sur l'impuissance de son art, sur les ressources infidelles qu'il lui présente, et qui, dans le désespoir que lui a souvent donné l'état critique de plusieurs de ses malades, n'ait pas désiré la découverte d'un remède dont les effets fussent assurés et constatés par des épreuves sans réplique?

DU ROB ANTI-SYPHILITIQUE.

La société de médecine de Paris, a annoncé en 1778 et 1780, qu'elle avait approuvé un remède anti-vénérien, qui réunissait en sa faveur les avantages attribués au mercure, sans en avoir les inconvéniens : il faut donc examiner ici, avec une scrupuleuse attention, jusqu'à quel point ce remède mérite confiance.

Les associés Laffecteur, propriétaires de ce remède, se sont annoncés, dès leur début, comme des gens sûrs de leur fait; ils proposaient un remède végétal dont les effets, assuraient-ils, étaient aussi sûrs que son administration était douce ; ils demandaient des malades et des juges ; ils offraient de faire, *à leurs dépens*, les expériences nécessaires pour prouver que leur remède guérissait les Maladies vénériennes les plus graves et les plus invétérées, sans inconvénient comme sans danger.

Leurs propositions furent acceptées par l'administration.

Voici l'historique circonstancié de cette découverte, qui remplace, avec des avantages infinis, le mercure et ses préparations.

En 1777, les associés Laffecteur demandèrent à l'intendant de Paris, des malades vénériens à qui ils pussent administrer ce remède.

On consentit à en faire l'épreuve, aux frais des propriétaires, sur trois soldats de recrue du corps

des pionniers, dans l'hôpital des casernes de Saint-Denis.

Le médecin *Poissonnier-Desperrières*, de concert avec les officiers de santé de cet hôpital, fut chargé d'en suivre les effets pour en rendre compte à l'administration.

Les propriétaires du remède, pour écarter jusques à l'ombre du soupçon, obtinrent que ces trois malades fussent placés dans une chambre particulière, dont la porte serait fermée de trois clefs, dont une seule serait entre les mains de leur préposé, et les deux autres seraient remises à deux particuliers avoués par l'administration.

Cette mesure avait pour objet d'empêcher toute communication suspecte entre les malades et les propriétaires du remède.

On plaça, pour plus de sûreté, une sentinelle extérieurement à la porte des malades, et une garde en dedans.

Le remède fut enfermé dans une armoire à trois clefs, dont une seule fut confiée aux propriétaires du remède.

Le vase contenant le remède, fut cacheté du sceau de l'intendant et du chiffre des propriétaires.

Ces sceaux étaient rompus et replacés chaque fois qu'on administrait le remède, toujours par les mains des préposés du Gouvernement.

Les tisanes et la nourriture des malades étaient préparées par des gens à sa disposition, afin qu'on ne pût pas craindre qu'elles fussent altérées par les préposés des propriétaires et à leur sollicitation.

Toute fraude présumée impossible de leur part,

le traitement s'acheva, et les trois malades furent guéris.

Les officiers de santé de l'hôpital l'attestèrent à l'intendant de Paris, qui en informa aussitôt les ministres des différens départemens.

(1) *Quoique cette première épreuve eût tout le succès qu'il était possible d'en espérer, ainsi qu'il résulte des procès-verbaux qui ont été dressés pour constater l'état des trois malades et leur parfaite guérison*, le médecin *Poissonnier-Desperrières ne l'ayant pas trouvée suffisante pour porter un jugement certain sur l'efficacité du remède*, proposa aux propriétaires de la répéter une seconde fois, toujours à leurs frais, avec les mêmes précautions que la première, sur un plus grand nombre de malades, et en présence de tous les médecins qui voudraient bien la suivre.

Les propriétaires du Rob anti-syphilitique ne demandaient qu'à guérir et à le prouver. Le grand nombre des juges, bien loin de les effrayer, les encourageait; ils désiraient de les convaincre. La proposition fut donc acceptée avec empressement.

D'après les ordres de M. le lieutenant général de police, on choisit à Bicêtre douze malades dans l'état le plus déplorable, dont plusieurs, même, avaient été jugés incurables par les officiers de santé de cette maison.

Ce fait intéressant est prouvé par les procès-verbaux de réception des douze malades, signés par

(1) Extrait de l'arrêt du conseil, du 12 Septembre 1778.

douze médecins-commissaires (1) nommés par la société royale de médecine, pour diriger cette épreuve décisive, en apprécier les effets, en constater les résultats.

Cette seconde épreuve eut le succès de la première : les malades furent guéris. Les douze médecins-commissaires l'attestèrent, et il fut dès-lors constant que le Rob était le spécifique des Maladies vénériennes les plus graves, les plus invétérées, même avec des complications inquiétantes ; qu'il les guérissait promptement, et que son administration n'était accompagnée ni suivie d'aucun des accidens qui font redouter le mercure et ses préparations ; car révoquer en doute une assertion si consolante, c'est supposer que douze médecins, du mérite de ceux qui suivirent cette seconde épreuve du remède, peuvent se tromper, quand ils prononcent, à l'unanimité, sur le fait d'une guérison dont ils sont les témoins ; ou bien qu'ils ont été d'accord pour induire le public et les gens de l'art en erreur : ce qui ne peut pas se présumer, et ce qui, même, est absolument impossible.

On doit donc croire que la cure des malades, qu'ils ont attestée, n'est pas douteuse.

La réputation naissante du remède étonna sans persuader. Le mercure seul, est spécifique, disait-on de toutes parts ; et puisque le Rob anti-syphilitique guérit, il en contient nécessairement.

(1) Les douze médecins-commissaires étaient MM. *Borie*, *Geoffroy*, *Poissonnier*, *Poissonnier-Desperrières*, *Darcet*, *Paulet*, *Vicq-d'Azir*, *Charles Leroi*, *Andri*, *Bucquet*, *Mauduit* et *Varnier*.

Ce fut là le premier cri de la prévention et de l'incrédulité.

Les propriétaires du remède avaient demandé qu'après la guérison des malades, le Rob qui leur avait été administré fût décomposé; cette opération devait avoir pour objet de prouver que ce remède ne contenait point de mercure, et de porter la consolation et la conviction dans l'esprit et dans le cœur de toutes les personnes intéressées.

En conséquence, les médecins chimistes *Darcet* et *Bucquet*, dont les lumières et la probité n'étaient ni équivoques ni suspectes, furent invités à faire cette décomposition; ils prirent une bouteille du reste même du remède qui avait servi aux malades, et qui était encore dans l'armoire à trois clefs et sous le sceau; ils travaillèrent en particulier, et *sans se communiquer leurs procédés*: leurs résultats furent les mêmes; *ils ne découvrirent point de mercure.*

Cette assertion était imposante; elle parut cependant affaiblie, au premier moment, par l'hommage indirect que firent ces deux célèbres chimistes, à la force du préjugé qui semblait les subjuguer encore, *que sans mercure on ne guérissait pas les Maladies vénériennes;* car ils ajoutèrent, en finissant leur rapport, que, quoiqu'ils n'eussent pas trouvé de mercure dans le Rob, ils n'osaient point assurer qu'il n'en contînt pas.

Il n'en fut pas moins constant, pour ceux qui connaissaient les talens de ces deux célèbres chimistes dans l'art de la décomposition, que le Rob ne contenait point de mercure; mais la réticence

trop timide et trop modeste des deux commissaires décompositeurs, laissant dans son entier l'hypothèse, *que sans mercure point de guérison des Maladies vénériennes*, on se persuada que les propriétaires du Rob anti syphilitique, *qui n'en contenait point,* ayant guéri leurs malades, avaient trouvé le moyen d'en introduire dans leurs tisanes.

Dès-lors les simples soupçons furent convertis en preuves par la prévention ; il fallut se justifier autrement que par des observations qui eussent été sans réplique dans toute autre circonstance.

Les propriétaires offrirent du remède à tous ceux qui voudraient en employer sur des malades avec lesquels ils n'auraient aucune relation directe ou indirecte, et dont, par conséquent, ils ne pourraient altérer les boissons.

Le Rob eut des succès constans entre les mains des médecins qui en demandèrent pour des essais particuliers. La plus grande partie des commissaires a fait subir au remède cette épreuve isolée et décisive; tous ont avoué cette vérité, et on leur doit cette justice, qu'ils ont mis toute l'honnêteté et tout l'empressement possible dans cette assertion satisfaisante.

Enfin la société de médecine, persuadée qu'un bon remède méritait protection, rédigea, en consultant la vérité et l'intérêt des malades, un rapport qui lui fut favorable, et d'après lequel les associés Laffecteur obtinrent du Gouvernement l'autorisation de le composer et de le distribuer en France.

Ce titre à la confiance publique, est un arrêt du

conseil du 12 Septembre 1778; il développe les motifs qui le firent accorder, d'une manière trop précise, pour qu'on puisse se dispenser de le transcrire ici.

« Sur la requête présentée au Roi, étant en son conseil, par le sieur Laffecteur, contenant qu'il est possesseur d'un Rob anti-syphilitique, par lequel, sans le secours du mercure, on peut obtenir la guérison des Maladies vénériennes les plus invétérées; que le public ayant été trop souvent trompé par des remèdes dont les effets n'ont pas répondu aux promesses de ceux qui les annonçaient, le Suppliant a demandé, avant tout, que celui-ci fût non-seulement soumis à des analyses qui garantissent la fidélité de la déclaration qu'il a faite, qu'il n'entre dans sa composition aucun agent tiré du règne minéral, mais encore que son efficacité fût constatée par des expériences faites sous les yeux des magistrats; que le sieur Intendant de Paris, toujours occupé de ce qui peut contribuer au bien de l'humanité, a ordonné que l'expérience en fût faite par le sieur Poissonnier-Desperrières, Médecin, dans l'hôpital des casernes de St-Denis, sur trois soldats de recrue du corps des pioniers; que quoique cette expérience ait eu tout le succès qu'il était possible d'en espérer, ainsi qu'il résulte des procès-verbaux qui ont été dressés pour constater l'état des trois malades et leur parfaite guérison, le sieur Desperrières ne l'ayant pas trouvée suffisante pour porter un jugement certain sur l'efficacité du remède, le Suppliant, respectant une circonspection aussi louable et conforme aux vues du

bien public dont il est lui-même animé, a consenti *qu'elle fût répétée à ses frais*, et avec toutes les précautions qui seraient jugées convenables, sur un plus grand nombre de malades tirés de la maison de Bicêtre; qu'en conséquence des ordres qui ont été donnés, il a été livré au sieur Desperrières douze vénériens dans l'état le plus déplorable, par les ravages du virus trop long-tems négligé, et la réunion des divers accidens qui en sont la suite; qu'ils ont tous été conduits dans une maison destinée à cet effet, rue du faubourg St-Denis, et soumis au traitement indiqué, sous l'inspection du sieur Lebreton, chirurgien préposé par le médecin Desperrières, avec les précautions détaillées dans les procès verbaux dressés à cette occasion, pour prévenir toute communication avec les malades, et l'administration frauduleuse d'aucun autre remède; *que pour donner à cette expérience toute l'authenticité nécessaire, et s'assurer d'une manière certaine et non équivoque de l'effet du remède proposé,* le sieur Desperrières a eu soin de faire constater l'état des malades, dans le moment de leur réception, par les sieurs *Borie*, *Geoffroy*, *Darcet*, *Poissonnier*, *Paulet*, *Vicq d'Azir*, *Charles-le-Roy* et *Andry*, *tous docteurs de la Faculté*, *ou Membres de la Société Royale de Médecine de Paris;* que le traitement, consigné dans le journal tenu exactement pour chaque Malade, a été éclairé par les Médecins ci-dessus nommés, et encore par les sieurs *Buquet*, *Mauduit* et *Varnier*, autres Médecins; que la guérison a été constatée dans la même forme, suivant les procès verbaux; qu'il ne restait, après toutes ces expériences, qu'à

constater qu'il n'entrait dans la composition du remède, ainsi que le Suppliant l'avait annoncé, aucun agent tiré du règne minéral, et que c'est ce qui est résulté de l'analyse faite par les Médecins-chimistes *Darcet* et *Buquet*, du résidu même du remède qui avait servi au traitement des malades; que le concours des témoignages des Médecins qui ont suivi ce traitement, et des expériences répétées sur un grand nombre de malades entrepris dans une situation pour ainsi dire désespérée, ne peuvent laisser aucun doute sur l'efficacité du Rob anti-syphilitique dont le Suppliant est possesseur; qu'il serait inutile d'en faire sentir les avantages et le secours qu'on peut en tirer contre un des plus grands fléaux qui affligent l'humanité; que ce remède désiré depuis si long-tems par les Médecins les plus éclairés, n'a aucun des inconvéniens du mercure, dont la vertu, souvent impuissante dans les maladies compliquées, nuit toujours au tempérament et lui est souvent funeste; que le Suppliant ose donc espérer que Sa Majesté voudra bien en faciliter l'usage, et lui accorder le privilége dont Elle a toujours honoré les découvertes utiles, tant pour encourager le zèle des inventeurs ou possesseurs de ces découvertes, que pour leur procurer le dédommagement des dépenses qu'elles occasionnent : REQUÉRRAIT A CES CAUSES le Suppliant, qu'il plût à Sa Majesté lui permettre de vendre et débiter le Rob anti-syphilitique pour le traitement des Maladies vénériennes, sous l'inspection de deux Médecins de Paris, et de la Société de Médecine, qui suivront les effets de ce remède,

et seront à portée de rendre compte journellement de ses bons ou de ses mauvais effets ; l'autoriser, en conséquence, etc. etc.

» Vu la requête, les procès-verbaux y énoncés, ensemble la délibération de la Société Royale de Médecine, etc. etc. : *suivent les autorisations et les permissions demandées pour fabriquer et vendre le Rob anti-syphilitique, pour la guérison des Maladies vénériennes, sous l'inspection et la direction des médecins Andry et Paulet, etc.* »

Les précautions prises par le Gouvernement, indiquées et demandées par les propriétaires du remède, eux-mêmes, assurèrent le public que les malades ne seraient pas à la merci de l'ignorance de charlatans, ou qu'ils ne seraient pas exposés aux prestiges de leur cupidité ; le Rob anti-syphilitique, administré sous l'inspection de deux médecins désignés par l'autorité, ne pouvait pas être conseillé au hasard, et les malades n'avaient rien à redouter de la méprise ou de l'avidité des associés Laffecteur.

Les journaux devaient rendre compte d'une découverte si peu attendue, quoique si désirée. Voici entr'autres de quelle manière en ont parlé les médecins chargés de la rédaction de la Gazette de santé, le 15 Octobre 1778, N.° 42.

« Depuis que le mal vénérien existe en Europe, on n'a cessé de chercher les moyens propres à combattre ses redoutables effets. Presqu'à la naissance de la maladie, les bois sudorifiques et le mercure furent mis en usage. Ces deux secours sont devenus la base de presque tous les remèdes vantés pour cette maladie. Le mercure sur-tout, malgré l'ancien préjugé qui le mettait au rang des poisons

froids, a passé jusqu'ici pour le remède le plus puissant que l'art ait pu imaginer contre ce fléau. L'efficacité du mercure a été prouvée par la sanction des hommes les plus éclairés et les plus expérimentés dans l'art de la médecine.

» Mais en avouant ses avantages, peut-on se dissimuler ses inconvéniens, et combien la méthode la plus sûre, qui est celle des frictions, est gênante, désagréable, exige de précautions, soit pour préparer le malade, soit pour le mettre à couvert des accidens quelquefois inévitables de la part du mercure, tels que la salivation. Ajoutez à cela la longueur du traitement, la maigreur et quelquefois le dépérissement du malade, qu'il faut rétablir enfin avec des restaurans, du lait; et ce sont sans doute ces considérations qui avaient fait préférer par Fernel, Paulmier, etc., l'usage des bois sudorifiques au mercure, et fait désirer à tous les médecins la découverte d'un remède interne qui remplît leurs intentions, sans faire éprouver aux malades de pareils accidens.

» Les diverses préparations mercurielles ont été d'un faible secours, comparées au mercure en substance, auquel elles ont été jugées inférieures, puisque sans mettre à l'abri des inconvéniens ordinaires du mercure en frictions, elles n'ont pas le même avantage et exposent d'ailleurs à l'action corrosive des sels qui résultent de la combinaison du mercure avec les acides minéraux ou végétaux. On était donc réduit, lorsqu'il s'agissait de guérir radicalement le mal vénérien, à prendre les plus grandes précautions, à préparer le corps, à adoucir, à corriger sans cesse le remède. Tous ces inconvéniens

ont sollicité le zèle des gens de l'art, à s'occuper de la découverte d'un secours qui pût guérir cette maladie, comme on dit : *cito, tuto et juconde.*

» Un possesseur d'un remède, qu'il disait réunir ces propriétés, encouragé par des succès multipliés, a osé se présenter. Il a demandé des malades et des juges. Les premières expériences ont été faites à St-Denis; elles ont réussi. On n'a pas cru cette épreuve suffisante (comme de raison); on a pris à Bicêtre douze malades vénériens; les médecins de Paris, les plus célèbres, ont été invités à venir les voir et constater leur état; un grand nombre a suivi avec exactitude le traitement. *On a été étonné de la manière prompte et efficace avec laquelle ce remède agit et guérit sans accidens, sans inconvéniens; soumis à l'analyse chimique, il n'a rien offert de métallique. Ses effets, dont nous avons été témoins, nous forcent de dire que depuis qu'on cherche des remèdes contre ce fléau de l'humanité, on n'a pas encore fait de découverte si heureuse.* »

Tous les journaux du tems ne parlèrent pas le même langage; tous les gens de l'art ne rendirent pas justice aux effets d'un remède dont ils n'avaient pas vérifié eux-mêmes l'efficacité : on calomnia dans le public les propriétaires du Rob anti-syphilitique; on les désigna comme des fourbes plus adroits ou plus heureux que ceux qui avaient paru jusque-là ; on fut même jusqu'à affirmer *qu'ils avaient surpris ou corrompu la religion de leurs juges.* Cette pitoyable absurdité s'accrédita en passant de bouche en bouche, la Société royale de médecine fut compromise, et se repentit, pour ainsi dire, d'avoir donné son approbation à un remède si mal accueilli.

On ne refusait pas au Rob anti-syphilitique sa vertu spécifique dans le traitement des Maladies vénériennes : il aurait fallu attaquer dans leur honneur et dans leurs connaissances médicales, la foule recommandable et justement estimée des gens de l'art qui avaient attesté ses effets, dont ils avaient été les témoins; mais on voulait qu'il ne fût curatif qu'à cause du mercure qu'il contenait.

Plaçons ici une réflexion bien naturelle, qui sort nécessairement de tout ce qu'on a lu dans ce recueil jusqu'à présent, et qui n'en sera même qu'une répétition sommaire.

Le mercure, tourmenté en cent manières, depuis l'invasion des Maladies vénériennes en Europe, était, à l'époque des expériences du Rob anti-syphilitique, ce qu'il avait été auparavant et ce qu'il est encore aujourd'hui; c'est-à dire, un remède qu'il avait été impossible de dépouiller de ses effets essentiellement délétères.

Pas un seul médecin, instruit et de bonne foi, ne révoquait en doute les vérités que des observations sans nombre avaient malheureusement trop souvent confirmées.

Et ces vérités incontestables sont :

Que ce minéral n'est pas, par essence, un remède innocent ;

Qu'il manque souvent le but qu'on se propose en l'administrant;

Qu'il ne convient pas dans tous les cas, dans toutes les circonstances ;

Qu'il n'est pas exempt de dangers et d'inconvéniens, sous quelque forme qu'on le donne, même

lorsque le traitement est dirigé par les plus habiles praticiens;

Qu'enfin, il faut travailler souvent, après le traitement, à détruire, corriger, adoucir, tout au moins, les fâcheuses impressions de cet agent, et guérir les accidens qui lui résistent le plus communément, et que souvent il occasionne.

Or, dans le cas où le Rob anti-syphilitique contiendrait du mercure, les expériences ont prouvé que ce métal y serait combiné d'une manière *si heureuse et si neuve*, qu'il agissait comme s'il n'y existait pas, puisqu'aucun des malades n'a été affecté de son action, et que sa marche douce, sûre et prompte, sur tous ceux qui ont été soumis aux épreuves qu'on en a faites, a entraîné les suffrages de tous les médecins qui les ont suivies, et déterminé l'approbation authentique de la Société royale de médecine.

Eh bien! les propriétaires d'un remède mercuriel, si parfaitement composé qu'il eût complétement rempli les vues de tous les praticiens, comme le fait le Rob anti-syphilitique, se seraient certainement présentés avec confiance, et fiers du mérite de leur nouvelle préparation mercurielle, en auraient annoncé les avantages, sans rougir d'avouer l'agent qu'ils auraient employé; tous les médecins auraient dû les accueillir avec distinction, et le Gouvernement leur décerner des récompenses proportionnées au service qu'ils auraient rendu à l'humanité souffrante.

Mais comme le Rob est une préparation purement végétale, on l'a annoncé comme simplement végétal:

on a sollicité des épreuves qui en démontrassent l'efficacité ; on a voulu qu'il fût constant, par l'analyse, qu'il ne contenait ni mercure, ni aucun autre minéral ; tout ce que la prudence semblait indiquer de précautions, pour écarter jusqu'au plus léger soupçon de surprise ou de connivence, a été mis en usage de bonne foi, et cependant on enveloppa de nuages cette précieuse découverte dès son berceau, et on compromit la réputation de ceux qui la présentaient.

On vient de voir combien était embarrassante et critique la position des propriétaires du remède ; il fallait cependant qu'ils justifiassent leurs juges, et la délicatesse comme la droiture de leurs intentions.

Ils savaient que leur remède n'était composé que de plantes, mais ils le savaient seuls *physiquement*: à la décomposition, on n'y avait pas trouvé de mercure ; mais des savans assuraient, et le public répétait, d'après eux, qu'on pouvait le masquer en *petite quantité*, dans un corps muqueux, sucré, de manière à ne pouvoir y être retrouvé par l'analyse.

Ils auraient pu objecter que si ce remède ne contenait qu'une petite quantité de mercure, il y serait nul pour l'effet, puisque ce n'est pas avec une petite quantité de ce minéral, *introuvable par l'analyse*, qu'on guérit indistinctement toutes les Maladies vénériennes, quelqu'invétérées et compliquées qu'elles soient ; et comme il était prouvé que le Rob les guérissait toutes, il fallait nécessairement attribuer la vertu curative de ce

remède aux autres drogues dont il est composé; dès-lors ils auraient demandé pourquoi on ne serait pas convenu de la possibilité de guérir sans mercure. ..

Ils pouvaient inviter les médecins et les chirurgiens les plus versés dans l'art de guérir les Maladies vénériennes, comme ceux qui n'avaient encore étudié que les premiers élémens de leurs connaissances futures, à faire la comparaison de la manière d'administrer le Rob, et du régime qu'il exige, avec la conduite qu'on tient en donnant le sublimé en dissolution.

Ils auraient fait remarquer, ce que pouvaient attester tous les praticiens qui avaient administré le Rob, que la première dose de ce remède et celle qui termine le traitement, sont les mêmes sans gradation; que le remède se prend à jeun le matin, et le soir quatre à cinq heures après un léger repas; que les malades ne boivent qu'une tisane de salsepareille, qui n'a pas la propriété du lait, de l'eau d'orge, etc., avec lesquels on a soin d'adoucir le traitement mercuriel, parce qu'on empoisonnerait les malades avec le sublimé, sans cette précaution, etc.

Mais ils prirent une route différente, les faits étant une sorte de raisonnement à la portée de tout le monde, contre lesquels il n'y a point de réplique, et ils s'engagèrent à une épreuve nouvelle et sans exemple jusque-là.

La Société royale de médecine leur fit entrevoir un moyen de ramener les esprits. *Que plusieurs commissaires fassent eux-mêmes la fabrication du Rob; qu'ils achètent, eux-mêmes, les drogues dont*

il est composé; que ce remède, ainsi préparé, serve au traitement de plusieurs malades : leur guérison, si elle a lieu, prouvera et la non présence du mercure dans ce remède, et son identité avec celui que vous vendez, et fixera pour toujours sur son efficacité et sa nature, le jugement des gens de l'art et du public.

Cette espèce de défi honorable fut accepté avec empressement par les propriétaires du Rob anti-syphilitique; ce remède ne pouvait que gagner à être vu de plus près, et la composition en fut faite avec les précautions indiquées par la Société royale de médecine, par huit commissaires nommés par elle à cet effet. Ces huit commissaires étaient les médecins *Lassonne*, *Macquer*, *Geoffroy*, *Lory*, *Bucquet*, et les académiciens *La Rochefoucault*, *Poultier-de-la-Salle* et *Montigny*.

Les huit commissaires, compositeurs du Rob, remirent celui qu'ils avaient fabriqué, d'après la recette qui leur fut communiquée par les propriétaires, à quatre nouveaux médecins, *Carrère*, *Barbeu-du-Bourg*, *Champseru*, *Lalouette*, qui l'administrèrent à six malades vénériens tirés de Bicêtre; ils suivirent leur traitement, rendirent compte de ses effets à la Société royale de médecine dont ils étaient membres; et voici le jugement définitif que cette Société a porté sur ce remède, qui a terminé, à la satisfaction commune des malades et des propriétaires, ce très-intéressant procès.

EXTRAIT DES REGISTRES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE DE PARIS

La Société Royale de Médecine ayant entendu, dans sa séance du 10 Septembre 1779, le rapport des commissaires qu'elle avait nommés pour préparer le Rob du sieur Laffecteur, suivant la recette qu'il avait communiquée, avec les drogues *qu'ils se sont eux-mêmes procurées ;*

Duquel rapport il résulte *que ce remède ne contient pas de mercure.*

Ayant entendu, depuis, dans sa séance tenue le 7 Avril 1780, le rapport des commissaires qu'elle avait nommés pour administrer ce remède *ainsi préparé*, à des malades attaqués de Maladies vénériennes ;

Duquel rapport il résulte :

1.° Que sur six malades, un a été rejeté, parce qu'il s'est manifesté, dès le commencement du traitement, des symptômes produits par le mercure que ce malade avait pris à Bicêtre, peu de jours auparavant (1) ;

(1) On a vu, d'après les autorités qui ont été consultées en écrivant ce Recueil, que le mercure séjournait dans le corps plus ou moins long-tems, après y avoir été introduit. On ne retracera pas ici les inconvéniens qui en sont les suites; ils ont été développés dans cet ouvrage. Mais on doit prévenir les personnes intéressées, et les gens de l'art, que

2.° Que deux autres *ont été jugés complètement guéris, par la disparition totale des symptômes très-graves*, dont aucun n'est revenu *depuis trois mois* que le traitement est fini ;

3.° Que deux autres malades ayant été traités par la même méthode, *leur santé a été bien rétablie et tous les symptômes vénériens ont également disparu*, excepté quelques excroissances qu'il est indispensable d'enlever dans toutes les méthodes, et à l'extirpation desquelles les malades se sont constamment refusés ;

4.° Que le dernier est également bien rétabli;

le Rob agit souvent sur ce *mercure conservé*, de manière à faire présumer qu'il en contient lui-même; car le mettant en activité, il en détermine quelquefois l'expulsion par une salivation plus ou moins abondante et plus ou moins soutenue, en raison de la quantité plus ou moins considérable qu'il en rencontre dans la constitution.

Toutes les fois donc que cet effet du remède s'est manifesté chez un malade, on a cru qu'il n'était dû qu'au mercure qu'il contenait lui-même, et dans ces circonstances nous avons toujours calmé les alarmes de celui-ci, et dissipé la prévention des gens de l'art trompés par les apparences, en recommandant de continuer l'administration du Rob, sans en diminuer les doses et sans rien changer au régime ordinaire. Il est toujours arrivé, en suivant cette marche, inverse de celle qu'il aurait fallu suivre, si la salivation avait été provoquée par le mercure contenu dans le Rob, qu'après quelques jours la salivation s'est calmée, et s'est supprimée tout à fait pour ne plus reparaître ; preuve incontestable que le Rob ne met en mouvement que le mercure qu'il trouve dans le corps, et preuve, également sans réplique, que souvent le mercure y séjourne long-tems après y avoir été introduit.

qu'une excroissance très-considérable placée auprès de l'anus, ayant été extirpée dans l'époque convenable du traitement, la plaie s'est bien cicatrisée, et qu'aucune trace de cette excroissance n'a reparu; que des excroissances moins considérables situées dans l'intestin, *ont disparu sans opération ;* qu'il en est seulement resté quelques-unes très petites et dures, que la première cachait, et à l'extirpation desquelles le malade n'a jamais voulu consentir; ce qui fait présumer que la première excroissance, qui était très-volumineuse, n'ayant point pullulé *long-tems après son extirpation,* il en aurait été de même des autres tumeurs très-petites, si elles eussent été enlevées.

La lecture de ces deux rapports ayant été entendue, la Société a pensé :

1.° Que le Rob de Laffecteur, tel qu'il a été préparé, *ne contient point de mercure ;*

2.° Que le remède et la méthode de Laffecteur peuvent guérir les Maladies vénériennes confirmées ;

3.° Que cette méthode n'exclut point les traitemens particuliers accessoires, les précautions et les modifications relatives aux circonstances qu'il est impossible de désigner, qui doivent être laissées à la prudence du médecin;

4.° Que ce remède *ne contenant pas de mercure*, peut devenir, sur-tout, utile dans les cas *où on aurait quelqu'inconvénient à craindre de l'usage*

soit extérieur, soit intérieur, des préparations mercurielles, telle que serait, par exemple, une complication du virus vérolique et scorbutique.

Je certifie que le présent extrait est conforme à l'original contenu dans les registres de la Société royale de médecine, le 20 *Avril* 1780.

Signé VIC-D'AZIR, *secrétaire perpétuel.*

On peut donc conclure de tout ce qui vient d'être exposé, qu'il existe réellement un spécifique supérieur au mercure, et qui n'en a pas les inconvéniens; que les épreuves faites pour démontrer cette existence, ne laissent rien à désirer ; qu'elles ont été répétées sur un trop grand nombre de malades, et sous les yeux d'un trop grand nombre de médecins, pour en douter ; que les analyses et l'assertion positive de la Société de médecine de Paris, confirment cette consolante vérité, et que pour forcer la méfiance et l'incrédulité dans leurs derniers retranchemens, on ne pouvait pas imaginer un moyen plus propre à entraîner tous les suffrages, que celui qui fut proposé par la Société de médecine et adopté par les associés Laffecteur.

Il n'est donc plus permis de douter qu'on puisse guérir avec des plantes seulement, les Maladies vénériennes les plus invétérées; cette vérité est annoncée depuis long-tems; on la répète ici pour

réveiller l'émulation des médecins, afin que proscrivant sans retour le mercure, les praticiens les plus instruits et les plus attachés à leurs devoirs, cherchent de leur côté, dans la classe des végétaux, des remèdes efficaces et analogues à la constitution des hommes, contre le plus horrible des fléaux dont ils pouvaient être frappés.

Les propriétaires du Rob anti-syphilitique ont la consolation d'avoir, si non ouvert, du moins frayé de nouveau cette carrière abandonnée.

Ils s'attendaient et ils s'attendent bien encore à des contradictions qui ont toujours porté, il est vrai, un caractère aussi suspect qu'indécent, puisque c'est toujours en leur absence, et dans l'intimité d'une conversation familière, qu'à défaut de raisons on les dénigre. Mais en attendant que le tems les justifie, voici ce qu'ils ont constamment répondu et ce qu'ils répondent encore aujourd'hui à ceux qui ont jeté des doutes sur leur honnêteté, et qui ont décrié leur remède.

On continuera, sans doute, encore long-tems d'administrer le mercure pour le malheur des malades ; et comme ce minéral sera toujours aussi infidelle, aussi dangereux qu'il l'a été jusqu'ici, nous ne demandons que ceux d'entre les malades dont la guérison aurait été manquée une ou plusieurs fois, et qu'enfin on n'oserait entreprendre avec les préparations mercurielles.

Et les cas dans lesquels on n'ose pas administrer le mercure, ou qu'on ne l'administre qu'en tremblant, ne sont pas rares; car il y a de l'imprudence et du danger à le donner dans les complications de

vérole et de scorbut (1), lorsque le virus vénérien se rencontre avec des affections de poitrine, les affections nerveuses, la grossesse récente ou avancée (2), la dysenterie, le crachement de sang, une

(1) D'après les témoignages de la Société royale de médecine, qui déclare que le *Rob peut devenir sur-tout utile dans les cas de complication scorbutique et vénérienne*, le Ministre de la marine d'alors (M. de Sartine), fit faire l'expérience de ce remède, également aux frais des propriétaires, dans l'hôpital de Brest, sur *dix-huit malades vénériens et scorbutiques.* Le succès de cette dernière épreuve fut complet, et confirma l'assertion de la Société de médecine.

Et comme malgré les précautions prises pour empêcher l'embarquement des soldats et des matelots affectés du vice vérolique, on en reçoit cependant à bord, chez qui les symptômes ne se manifestent qu'après quelque tems de navigation, et que ces malades se trouvent alors dans une position d'autant plus critique, qu'il est impossible de leur administrer, pendant le voyage, des remèdes mercuriels dont l'action augmente ou développe les accidens scorbutiques qui se rencontrent chez les marins;

Le même Ministre de la marine (M. de Sartine) ordonna que chaque vaisseau qui partirait des ports de France, ajouterait aux remèdes qui composent le coffre de chirurgie, un approvisionnement de Rob anti-syphilitique, pour traiter ceux dont la vérole se déclarerait en mer.

Les Ministres qui ont succédé à celui-ci dans ce département, n'ont point perdu de vue ce remède, puisqu'il a continué d'être employé pour le service des vaisseaux de la marine et de ses hôpitaux.

(2) *Moriceau*, ce créateur, pour ainsi dire, de l'art des accouchemens, dit, dans le cent soixante-cinquième Aphorisme de son Traité :

« Les femmes grosses, infectées de la Maladie vénérienne,

disposition prochaine à la cachexie, au marasme, à l'appauvrissement du sang, etc.

Les hôpitaux vomissent chaque année plusieurs victimes pour lesquelles l'art ordinaire ne connaît plus de ressources; qu'on nous en charge (1), avant sur-tout de leur avoir fait éprouver ces mutilations aussi honteuses que cruelles, et souvent inutiles; s'ils ne sont point guéris, il n'en coûtera rien au Gouvernement.

» peuvent bien en être traitées *durant les cinq ou six premiers mois* » *de la grossesse;* mais il vaut mieux différer d'en traiter les autres, » jusqu'à ce qu'elles soient accouchées.

» Je ne suis pas tout à fait de ce sentiment; car je trouve qu'il » est imprudent de traiter ces femmes *avant la moitié du terme de* » *leur grossesse*, et on peut le faire, sans inconvénient, *jusqu'au* » *septième mois;* j'en suis convaincu par ma propre expérience et » par celle de mes collègues les plus éclairés. »

Voilà donc la portion la plus intéressante des malades vénériens, *les femmes grosses*, qui pendant une succession de neuf mois, n'en ont pas trois consacrés, sans danger, à leur traitement par le mercure. Et que deviennent celles chez qui il se manifeste des symptômes vénériens depuis le premier jour de la grossesse jusques à quatre mois et demi? Que deviennent celles qui ne se trouvent infectées qu'après le septième mois? Que deviennent leurs enfans?

(1) Cette proposition, que nous avons toujours faite en commun, lorsque nous étions associés, je la répète ici pour mon compte particulier; et afin qu'elle soit considérée comme un engagement sacré par les autorités et par les administrations de l'Empire, je la signe :

LAFFECTEUR,

Rue des Petits-Augustins, N.° 11, *à Paris.*

La perte d'un seul homme qu'on aurait pu sauver par le Rob anti syphilitique, ne prive-t-elle pas l'Etat de ses bras, de son industrie, de sa postérité? et cette perte peut-elle être compensée par ce qu'il en coûterait pour le guérir? L'existence doublée des femmes grosses, sur-tout, mérite la plus singulière protection; aussi personne ne doute que les incurables et les mères infectées, ne fixent l'attention du Gouvernement, et ne réveillent, sur le malheur de leur position, la sollicitude d'une administration paternelle.

Je n'aurais pas rempli la tâche que je me suis imposée en composant ce Recueil, si je ne présentais ici le détail de quelques guérisons frappantes; elles seront sans doute la consolation des malades réputés incurables par les méthodes mercurielles, et c'est, sur tout, pour eux que j'écris par préférence.

OBSERVATIONS

Extraites du procès verbal des douze Malades soumis à l'expérience du faubourg St-Denis.

I.ère A la suite de différens accidens vénériens très-graves, comme bubons, douleurs occupant toute l'habitude du corps, gale généralement répandue, il restait au malade des douleurs si vives, qu'il était perclus de tous ses membres; le vice vénérien s'était jeté, en outre, sur les organes de l'ouïe et de la vue; le malade ne voyait ni n'entendait; son état l'avait fait juger incurable : *il a été guéri en quarante jours.*

Autre, idem.

II.e Un bubon ouvert d'environ un pouce et demi de long sur un de large, dont les bords étaient durs, renversés et carcinomateux, *devint, sous peu de jours, gangreneux;* les ravages furent si prompts, qu'en très-peu de tems l'ulcère acquit l'étendue *de cinq pouces de long sur trois et demi de large;* le malade, alors, *fut jugé incurable.* Cependant l'usage du Rob procura une suppuration salutaire, pendant laquelle on remarquait distinctement cinq à six glandes de la grosseur d'une noisette; le malade avait, de plus, des chancres qui

occupaient toute la circonférence de l'extrémité du prépuce.

Quoiqu'il eût été jugé incurable, il fut radicalement *guéri en trois mois.*

Autre, idem.

III.e Un malade qui, à la suite de la résolution d'un bubon prêt à suppurer, avait le visage tout couvert de dartres et de pustules en suppuration, *fut guéri en deux mois.*

Autre, idem.

IV.e Une succession d'accidens vénériens fort graves, négligés ou traités sans attention, avait présenté, pendant l'espace de douze années consécutives, des chancres au gland, des poireaux, des paraphimosis; à l'anus, des crêtes; des gonorrhées, des inflammations aux testicules; des bubons, des maux de tête violens et des pustules suppurantes à cette partie; des pustules aux fesses, une toux violente, le crachement de sang, un ulcère à la gorge..... Il restait à ce malade, qui n'avait jamais été guéri lorsqu'il a commencé l'usage du Rob, un mal violent à la gorge, une inflammation avec excoriation aux amygdales ainsi qu'à la luette; à la base de la langue, on remarquait plusieurs tubercules assez élevés, qui avaient beaucoup de ressemblance avec des poireaux; des douleurs à la partie moyenne du bras droit, qui l'empêchaient souvent de le mouvoir; un engorgement aux glandes

inguinales ; à l'anus, une crête. *Guéri, quoique jugé incurable par le mercure, en quarante jours,* sans le secours de l'instrument ni des caustiques.

Observation de MM. Geoffroy, Desperrières, Andry, Bucquet, Paulet, médecins, et Lebreton, chirurgien.

V.e Un soldat suisse, de la compagnie de Diesbach, *fut attaqué, seulement, dans le principe de sa maladie, d'un chancre sur le gland et d'un phimosis.* Il avait éprouvé successivement et inutilement, dans l'hôpital du Gros-Caillou, *trois traitemens,* deux par les dragées de Keyser, dont il avait pris *deux mille* en deux fois ; le troisième par les bains et les frictions, au nombre de seize. Il restait à ce malade (après ces traitemens qui avaient été administrés *pendant l'espace de neuf mois,* et qui avaient simplement procuré le déplacement du virus) un ulcère chancreux qui s'étendait à la base de la luette, qui était en partie détruite du côté droit ; aux amygdales, qui paraissaient comme disséquées ; aux piliers postérieurs, dont le droit était entièrement rongé, et au pharinx ; la déglutition était presqu'impossible, et la prononciation si difficile, qu'à peine pouvait-on entendre ce qu'il disait. Il avait été renvoyé de l'hôpital et de son corps par congé, *comme incurable. Il a été guéri par le Rob, en trente jours.*

Observation de MM. Duret et Aufroy, chirurgiens de la Marine, à Brest, et Lebreton, chirurgien de Paris.

VI.e Une simple gonorrhée et un seul chancre sous le prépuce, après avoir résisté pendant nombre d'années à tous les traitemens méthodiques connus, avaient tellement infecté la masse du sang du malade qui fait le sujet de cette observation, qu'après avoir perdu, par une ulcération et une carie rebelles, la majeure partie du nez, sa cloison, la portion antérieure des os palatins, la postérieure des os maxillaires, qui, conjointement avec les premiers, forme la voûte palatine, la majeure partie de l'os de la pommette du côté gauche; il portait encore pour *symptômes effrayans et incurables :*

Un ulcère situé à la partie moyenne du frontal, d'un pouce et demi de long sur un de large, dont les bords étaient durs et élevés, tenant de la nature chancreuse;

Un second ulcère de la grandeur d'une pièce de douze sous, de même nature, situé au-dessus du sourcil droit, vers sa partie moyenne;

Un troisième, de même nature, situé au-dessus de la pommette, de la longueur de deux pouces, sur quinze lignes de large, communiquant dans le nez par une ouverture que laissait la perte de l'aile du côté droit;

Un quatrième ulcère au bord de la lèvre supé-

rieure du côté gauche, de la longueur environ d'un pouce, sur un travers de doigt de large, avec un gonflement considérable;

Un cinquième ulcère de mauvaise nature, à la partie latérale gauche du menton, de la grandeur d'une pièce de vingt-quatre sous;

Un sixième ulcère, occupant, à peu près, la moitié supérieure de l'oreille droite;

Sur le corps, plusieurs dépôts pleins de pus, de la grosseur d'une noisette, et des pustules ordinaires.

Le malade était, en outre, d'une faiblesse et d'une maigreur extrêmes. Il a été guéri *en quarante-six jours.*

Observation communiquée à la Société royale de médecine, par le médecin Rigault, correspondant de l'Académie des Sciences, à St-Quentin.

VII.e Une femme infectée depuis deux ans de virus vénérien, avait eu, dans le principe, des accidens aux parties génitales, pour lesquelles on lui administra successivement quatre traitemens mercuriaux méthodiques, un entr'autres à Bicêtre, *et un cinquième par les sudorifiques, le tout sans succès*, puisque le mal ne fut point arrêté dans ses progrès, et que le virus, déplacé des parties génitales, s'était porté à la peau, qui était couverte, dans toute l'habitude du corps, de grosses pustules, de

croûtes et d'ulcères, *sur-tout dans le cuir chevelu*; de sorte que la lèpre des anciens n'offrait rien de plus hideux : elle avait, sur-tout, un ulcère qui avait déjà détruit plus de la moitié du palais ; d'autres ulcères dans le nez, d'où il sortait un pus qui annonçait la carie dans les os de ces organes, et d'autres ulcères qui rongeaient le nez, à l'extérieur, d'un côté; le tout était accompagné de douleurs insupportables dans les membres, sur-tout pendant les nuits. *Cette femme a été guérie par le Rob, en cinquante-six jours.*

Observation de M. Ramus, chirurgien à Torcy, communiquée à la Société royale de Médecine, par le médecin Geoffroy.

VIII.e Une femme de dix-huit ans, *grosse de sept mois*, infectée du virus vénérien, depuis l'instant de la conception,

Avait toute la vulve dans un état horrible, par l'entassement de champignons les uns sur les autres, d'un volume prodigieux, comparable à la tête d'un chou-fleur.

Il sortait de la vulve un écoulement purulent, provenant de l'ulcération de ces parties.

Toute la circonférence du fondement était garnie de fics et de ragades.

Le palais était ulcéré de l'étendue d'une pièce de douze sous, avec une inflammation considérable aux amygdales, qui en formait presque la jonction, et rendait la déglutition très-difficile.

Un ulcère prodigieux et de la plus mauvaise qualité, occupait toute l'extrémité du pouce du pied droit, accompagné des douleurs les plus vives, ainsi que dans toute l'habitude du corps, d'où résultait une insomnie continuelle.

Cette femme *fut guérie en quarante jours*, sans le secours de l'instrument ni du caustique; elle accoucha à terme, quinze jours après son traitement, d'un enfant très vigoureux et très-sain.

Autre observation du même.

IXe Une femme de Torcy, qui avait reçu de Paris un nourrisson vérolé, fut infectée par l'allaitement; elle transmit le poison à une fille qu'elle allaitait, pendant les premiers jours, concurremment avec l'enfant parisien. Le nourrisson mourut quelques jours après son arrivée. La nourrice avait reçu une dose de virus si considérable, qu'elle mourut aussi en moins de six mois, faute d'avoir connu son mal et d'avoir été traitée; mais sa fille, qui avait un an lorsque la maladie lui fut communiquée, résista jusqu'à l'âge de vingt mois aux ravages du virus, qui présentait chez cet enfant des accidens bien singuliers, en considérant, sur-tout, la manière dont la maladie lui avait été donnée.

1.° Elle avait toute la vulve garnie intérieurement et extérieurement de champignons d'une grosseur extraordinaire;

2.° Un engorgement considérable aux glandes inguinales;

3.° Des verrues d'une grosseur surprenante tout autour des plis des cuisses ;

4.° Une ulcération dans la bouche, qui empêchait l'enfant d'avaler ;

Un collier de poireaux ulcérés autour du cou, qui rendaient un pus aussi abondant que fétide.

Cet enfant a été guéri en quarante jours, sans le secours de l'instrument ni des caustiques.

Observation de M. Bouillet, médecin à Beziers.

X.e Une femme *grosse de trois mois*, attaquée d'une gonorrhée virulente, avec chancres et ulcères aux parties naturelles, *guérie sans accident en moins de trente-cinq jours ;* elle est accouchée à terme, d'un enfant en bon état.

Observation de M. Lebreton, chirurgien à Paris.

XI.e Une femme *grosse de sept mois et demi*, attaquée de chancres qui occupaient entièrement la vulve, avec une tuméfaction considérable, ne pouvait uriner sans des douleurs horribles ; elle éprouvait encore des douleurs si cruelles dans toutes les articulations, qu'elle était privée de toute espèce de mouvement. Le onzième jour de l'usage du Rob. elle vaquait librement à ses affaires domestiques : *elle a été guérie en cinq semaines ;* elle est accouchée huit jours après son traitement. Le même chirurgien affirme que deux ans après, la mère et l'enfant continuaient à jouir de la santé la plus parfaite.

Autre, du même.

XII.e Un malade attaqué depuis cinq ans de vérole, avait subi, sans succès, différens traitemens mercuriels; il avait encore, à l'époque à laquelle il prit le Rob, un écoulement virulent opiniâtre; sur le gland, des chancres; au prépuce, des poireaux; mais, ce qui était effrayant, il avait une douleur de tête si violente, qu'il ne pouvait la soutenir, ni même la soulever, sans secours, de dessus son oreiller; *et ce qui devait, en outre, rendre sa guérison presqu'impossible*, c'est qu'il avait été attaqué, trois mois avant de commencer le Rob, d'une dysenterie qu'il avait gardée six semaines. Au bout de ce tems le sang ayant cessé de couler par les selles, était rendu par les urines, avec les plus violens efforts : il était noir, infect et décomposé; *la Maladie vénérienne était encore compliquée chez ce malade avec le virus scorbutique.*

Tous les accidens mentionnés ci-dessus, *ont cédé à l'usage du Rob seulement; le malade a été guéri en cinquante jours.*

Observation d'une cure dirigée par M. Andry, médecin.

XIII.e Une gonorrhée traitée méthodiquement *et guérie en apparence*, depuis six ans, avait laissé le malade dont il est ici question, dans la plus parfaite sécurité. Il s'était marié sans crainte comme sans inquiétude; mais le virus qui n'était qu'assoupi

depuis six ans, se réveilla avec fureur; il se manifesta cette seconde fois par un mal violent à la gorge, qui fut suivi d'ulcères chancreux à l'arrière-bouche, aux amygdales, à la luette, au voile du palais; toutes ces parties de la gorge furent entièrement rongées, malgré les traitemens mercuriels consécutifs et méthodiques qui furent administrés; le mal se porta au front, où il survint un ulcère affreux qui menaçait d'emporter l'œil: les traitemens locaux en arrêtèrent les progrès; il parut ensuite et successivement une dureté dans l'intérieur du nez, il s'y forma des ulcères; la cloison du nez et les deux narines ont été rongées; d'autres ulcères occupaient toute la lèvre supérieure, et en faisaient craindre la perte prochaine : la langue fut entreprise à son tour; les différens ulcères dont elle était couverte, l'avaient sillonnée, crevassée et rongée de près d'un tiers; le malade, enfin, ne pouvait faire aucun usage d'alimens solides et n'attendait plus que la mort : il avait employé, pendant six années consécutives, tous les remèdes connus. Dans cette extrémité fâcheuse le Rob lui fut administré, *et il a été guéri en moins de deux mois.*

Ce qu'il y a de remarquable dans cette observation, c'est que la femme et les enfans du malade ont été exempts de la contagion, et jouissaient encore, quatre ans après la guérison du père, de la meilleure santé.

Il est encore intéressant de faire observer que le malade, après huit jours de son traitement par le Rob, éprouva un soulagement si sensible dans la

bouche, qu'il pouvait avaler des alimens solides; ce qu'il n'avait pas fait depuis dix-huit mois.

Observation de M. Rossignoly, médecin à Grasse.

XIV.e Un malade *manqué par plusieurs traitemens mercuriels*, portait encore pour symptômes du vice dont il n'avait pu être guéri :

Un abcès sinueux qui était placé à la voûte du palais, qui se rénouvelait par intervalles; qu'il fallait ouvrir par fois avec le bistouri; qui paraissait fistuleux, et avait déjà entamé les os palatins;

Un ulcère large et profond au fond du gosier, qui en attaquait toute la surface, et qui portait l'inflammation dans toutes les parties voisines;

Des pustules répandues sur toute l'habitude du corps, principalement sur la poitrine et sur les épaules, parsemées de quelques éphélides;

Un testicule d'un volume considérable, avec un véritable sarcocèle;

Et une exostose à l'apophyse mastoïde de l'os temporal.

Ce malade a été radicalement guéri de tous les accidens mentionnés ci-dessus, *en moins de deux mois.*

Observation de M. Desperrières, médecin.

XV.e Un soldat, âgé de vingt-deux ans, attaqué, depuis quatre ans, d'une Maladie vénérienne, portait pour symptômes secondaires, une ulcération considérable aux glandes maxillaires et parotides; le mal ayant résisté à plusieurs traitemens, il fut renvoyé, par congé, *comme incurable.* Il avait essuyé depuis, sans succès, deux traitemens à Bicêtre; *il y avait été également jugé incurable et scrophuleux :* il a été *radicalement guéri par le Rob, en sept semaines.*

Observation de M. Andry, médecin.

XVI.e Une femme attaquée, depuis quatre ans, d'accidens vénériens ordinaires, quoique graves, se mit entre les mains du chirurgien *Quique*, à Paris; il la traita pendant long-tems; il employa les bains, les frictions, le sublimé corrosif, les pilules mercurielles : les symptômes disparurent, la malade parut guérie.

Cependant, peu de jours après, il survint au cou de la malade, et sur le front, une dartre croûteuse qui s'agrandit, jeta beaucoup de sanie, et creusa la peau considérablement.

Les remèdes ci-devant énoncés, lui furent de nouveau administrés, *pendant six mois, sans succès;* les amygdales se gonflèrent et se couvrirent de chancres qui rongèrent cette partie ainsi que le voile du palais; le vomer se caria; la dartre

s'étendit sur toute la face ; le nez fut rongé, l'os unguis fut attaqué ; il sortait quantité de pus par le grand angle de l'œil ; *la malade devint sourde, aveugle et muette pendant huit jours ;* elle était d'une maigreur extrême, *ne pouvant rien avaler.*

Ce fut alors que le médecin *le Thieulier* fut invité à venir la voir ; mais il ne la suivit pas long-tems, persuadé qu'elle ne tarderait pas à succomber.

Elle se mit ensuite entre les mains du célèbre chirurgien *Tenon*, qui administra à la malade, avec sa prudence et ses précautions ordinaires, *quarante-deux frictions mercurielles*, et ensuite, pendant trois mois, *la tisane de Vinache ! les accidens* diminuèrent ; *mais au bout de dix huit mois, la dartre persistait toujours ; les amygdales et la luette étaient presque détruites ; la moitié du visage était rongée ; l'œil était enflammé.* La malade au désespoir, fut conduite chez le médecin *Missa*, qui ne lui conseilla aucune espèce de remède, *et qui la condamna sans ressource.*

Ce fut dans ces circonstances cruelles, que le médecin *Andry* entreprit de la guérir avec le Rob, *et sa guérison fut parfaite en deux mois.*

Ce médecin a invité à venir voir cette femme, lorsqu'il a commencé le traitement, pendant son traitement et après sa guérison,

Les médecins *Geoffroy, Poissonnier, Desperrières, Paulet, Carrère,* et les chirurgiens *Quique* et *Lebreton.*

Observation de M. Carrère, médecin.

XVII.e Un homme âgé d'environ trente ans, avait eu, à l'âge de vingt-six ou de vingt sept ans, une gonorrhée virulente, de laquelle il lui était resté un écoulement qui avait résisté à l'usage des toniques : cet écoulement s'étant arrêté vers le mois d'Août 1779, il lui survint une douleur presque constante à la tête, accompagnée d'élancemens violens vers le front, de tuméfaction à la joue droite, et d'une douleur lancinante dans l'intérieur de l'oreille, du même côté.

Après environ trois semaines de douleur, le malade commença à rendre du pus par le nez et par la bouche, en grande quantité, et la douleur devint obtuse. Cet écoulement purulent se soutint constamment, quoiqu'en moindre quantité, jusqu'au mois de Novembre suivant; il cessa alors, à la suite d'une éruption de croûtes plus ou moins larges, qui présentaient le caractère dartreux, et qui parurent, en grande quantité, sur toutes les parties du corps, à l'exception du visage. Il fut mis à l'usage du Rob au mois de Janvier 1780. A la fin de son traitement, qui dura *six semaines*, les croûtes avaient disparues presqu'en entier : il en restait encore quelques-unes en petit nombre et très-petites, ainsi qu'une rougeur sur toutes les parties où il y avait eu des croûtes pareilles; mais dans les quinze jours suivans, ces croûtes et ces rougeurs disparurent entièrement, et depuis ce tems-là, ce malade s'est très-bien porté.

Observations sur deux cures, les plus intéressantes de celles qui ont été opérées avec le Rob composé par les huit commissaires de la Société royale de médecine, et administré par les médecins Carrère, Barbeu-du-Bourg, Champseru *et* Lalouette.

XVIII.e Un homme âgé de vingt-quatre ans, très-sourd, d'un tempérament faible et presque exténué, avait, depuis trois mois, un chancre très-considérable sur le gland, dont il avait rongé une très-grande partie; ce chancre avait fait une excavation d'autant plus grande, qu'on avait déjà coupé et emporté deux fois des portions du gland, et qu'il en était encore tombé des portions sans le secours de l'instrument ni des médicamens. Il avait encore une excoriation à l'unique portion du voile du palais, qu'il avait conservée à la suite du délabrement de cette partie, occasionné par des ulcères au gosier, avec carie des os du palais, qu'il avait éprouvés trois ans avant, et pour lesquels il avait subi alors un traitement par les frictions mercurielles. Il a été entièrement guéri par l'usage du Rob; il était même plus fort à la fin du traitement, qu'il ne l'était au commencement, et sa surdité avait notablement diminué.

Autre observation.

XIX.e Un autre malade avait eu, quatre ans auparavant, des chancres au prépuce, qui dispa-

rurent à la suite de l'usage d'une tisane dont on ignore la composition. Quelque tems après, il lui survint, sur le prépuce, des poireaux sur lesquels il appliqua la poudre de sabine, et qui, depuis ce tems, avaient disparus et reparus alternativement, à des intervalles de deux ou trois mois, et n'avaient pas reparus depuis trois mois. Il avait encore eu, deux ans avant, un bubon à l'aîne droite, sur lequel on s'était contenté d'appliquer un onguent suppuratif, après l'avoir scarifié. Enfin, depuis un mois, il lui était survenu une excroissance prenant son origine entre l'ongle et l'extrémité du doigt index de la main droite. Après avoir coupé l'extrémité dudit ongle, cette excroissance ayant été scarifiée, il lui en était survenu une autre, tout de suite, sur la même partie. Celle-ci ayant été aussi scarifiée avec l'ongle, et recouverte d'alun calciné, il s'était formé une croûte dont la chute laissa voir une excoriation profonde dans le doigt, qui était de même un ulcère chancreux assez considérable et profond, occupant toute la longueur de la troisième phalange, et la plus grande partie de sa face postérieure.

Il avait encore : 1.° des pustules, dont quelques-unes assez étendues, répandues en grand nombre sur différentes parties de l'habitude du corps, surtout sur les cuisses et le visage;

2.° Un chancre considérable au prépuce;

3.° Un autre chancre plus considérable à la racine du gland, qui avait rongé le frein et avait fait une excavation profonde dans la substance du gland;

4.° Une dureté légère à la partie supérieure et un peu interne du bras droit;

5.° Un engorgement aux glandes axillaires du même côté;

6.° Des douleurs dans tous les membres, surtout aux bras.

Il a été radicalement guéri par l'usage du Rob.

Autre observation.

XX.e Le malade dont il est ici question, était infecté de vérole depuis quatre ans, et il avait, à cette époque, épuisé inutilement toutes les ressources de l'art, sous les yeux et par les conseils des plus célèbres praticiens de Paris. Il portait alors pour symptômes consécutifs et alarmans :

1.° Un ulcère affreux qui avait rongé et qui dévorait encore toute l'arrière-bouche et l'organe de la voix;

2.° Une carie aux os du palais, qui en avait détruit la voûte presqu'en entier, de sorte que les alimens, et particulièrement les boissons, lui sortaient par le nez;

3.° Un ulcère dans l'oreille gauche, avec carie aux os;

4.° Des douleurs cruelles dans le péricrâne, qui obligeaient le malade à prendre des doses d'opium effrayantes, pour se procurer, non pas le sommeil, mais quelques momens de relâche pendant la nuit;

5.° Un ulcère fistuleux au fondement.

Enfin, il était épuisé par une salivation abondante et continuelle, et il était dans le marasme le plus complet.

Le Rob lui fut administré, et il fut guéri radicalement en moins de deux mois.

Il est intéressant d'observer que le malade, après sa guérison, fit appeler le dentiste *Dubois*, pour lui placer un obturateur, ce qui fut impossible, faute d'un point d'appui; les dents étaient amollies au point qu'on pouvait les couper avec les ciseaux. Ce chirurgien a rendu compte, dans le tems, de cette observation à l'Académie de chirurgie, dont il était membre.

Autre observation.

XXI.e Un jeune homme de vingt-huit ans, fut attaqué et guéri, en apparence, par les remèdes ordinaires, d'accidens vénériens *assez légers;* il vécut pendant six mois, après cette cure apparente, sans inquiétude.

Après ce court espace de tems, et sans avoir couru de nouveaux dangers, il survint un gonflement au palais; le nez grossit aussi et rougit; des douleurs nocturnes insupportables se firent sentir à la tête. Le malade effrayé consulta les gens de l'art: on décida que les remèdes qui avaient d'abord été administrés n'avaient fait que pallier le mal, et qu'il fallait encore recourir au mercure. Le malade se soumit à de nouveaux traitemens. Pendant huit

mois qu'ils durèrent, il ne se découragea pas; cependant, malgré les remèdes, le vice fit des progrès alarmans, et tous les secours de l'art ne purent pas s'opposer à une carie qui détruisit entièrement la voûte palatine, tous les os du nez, les apophyses montantes des os maxillaires et leur sinus, le vomer; enfin, la base du sphénoïde, à sa partie inférieure, commençait à se carier.

Dans cet état désespéré, les gens de l'art abandonnèrent le malade, *qui fut guéri par l'usage du Rob, en sept semaines.*

Le dentiste *Dubois* fut également consulté par ce malade, pour lui placer un palais d'or; ce qui fut impraticable, par le défaut d'un point d'appui.

Ce dentiste a remarqué qu'on pouvait promener les doigts dans la cavité des sinus maxillaires, des deux côtés et en avant, jusques entre les deux sourcils.

Malgré ce délabrement inoui, les bords alvéolaires n'ont point été affectés, les dents ne sont point tombées, et ont été conservées très-saines.

Autre observation.

XXII.e Une infection vénérienne, assez légère dans le principe, avait été traitée d'abord par les méthodes mercurielles ordinaires, ensuite par les dragées de *Keyser.*

Ces remèdes n'empêchèrent pas le développement

de symptômes plus graves, et le malade fut attaqué d'une exostose à l'angle droit de la mâchoire inférieure.

Son volume devint si considérable, qu'il comprimait le pharinx au point de gêner le passage des alimens.

La parotide du même côté était gonflée, dure et livide.

Le milieu de la clavicule gauche devint également exostosé.

Enfin le ramollissement de cet os en détermina la fracture; il se rompit spontanément par le simple effort que fit le malade en soulevant sa couverture pour sortir de son lit.

Trois chirurgiens célèbres firent la réduction de cette fracture.

Après vingt jours, le malade, qui ressentait des douleurs cruelles, et sur-tout la nuit, exigea qu'on levât l'appareil.

Les chirurgiens jugèrent, par la décrépitation des pièces de l'os rompu, que leur réunion ne s'opérait pas.

Le malade était épuisé; il était au désespoir.

Un des trois chirurgiens (*Brillouet*) représenta que la cause du ramollissement de l'os et de sa fracture subsistant toujours, on ne pouvait se flatter de guérir le malade, si on ne travaillait à la destruction de cette cause.

Le malade avait plusieurs fois essayé du mercure inutilement; sa faiblesse alors lui en interdisait absolument l'usage; le tems pressait cependant, et dans cette circonstance le chirurgien *Brillouet* proposa le Rob.

Le succès fut complet; tous les accidens disparurent, l'os fracturé se réunit promptement : et en six semaines la santé, les forces furent réparées, à la commune satisfaction du malade et des gens de l'art qui suivirent ce traitement.

Autre observation.

XXIII.e Une jeune femme, infectée par son mari pendant sa grossesse, ne tarda pas à se ressentir des effets fâcheux de la maladie qu'il lui avait communiquée; aussitôt qu'elle fut éclairée sur sa position, elle consulta son chirurgien; il lui administra le mercure avec beaucoup de précautions, *parce que sa grossesse était avancée;* la malade ne fut pas guérie, ce qui la détermina à nourrir l'enfant dont elle accoucha.

Aussitôt que sa situation le permit, on lui fit subir un second traitement avec aussi peu de succès.

Le mal, malgré les remèdes, manifesta ses nouveaux ravages par une tumeur qui parut au sein droit; elle s'ouvrit, les bords en devinrent durs et renversés, l'ulcère était profond de huit lignes et large de dix-huit : le pus qui en sortait était de la plus mauvaise nature.

La voûte palatine se tuméfia en même tems ; ce

gonflement fut suivi d'une carie. Quoique les parties molles n'eussent éprouvé aucune solution de continuité, par une suite de cette carie, les quatre dents incisives de la mâchoire, les deux canines, la première des molaires droites, quoiqu'immobiles dans leurs alvéoles, pouvaient être abaissées et relevées presqu'aussi facilement que la lèvre supérieure.

Telle était la situation de la malade, lorsque le Rob lui fut administré.

Pendant le traitement, on lui proposa une opération devenue indispensable ; il fallut qu'elle fît le sacrifice de la partie de la mâchoire que la carie avait séparée, et que la gencive et la membrane du palais soutenaient encore ; elle y consentit, et on reconnut, après l'opération, que la carie avait pénétré dans les deux sinus maxillaires.

En deux mois cette malade fut parfaitement rétablie.

Le dentiste *Dubois* fut appelé pour remédier artificiellement à la difformité de sa mâchoire, qui rendait cette femme méconnaissable, puisque son nez touchait presqu'à son menton. Ce dentiste, justement célèbre, répara tous les désordres, au moyen d'une pièce si parfaite, qu'elle ne laissait rien à désirer, tant elle imitait bien la nature.

Autre observation.

XXIV.e Une jeune femme reçut de son mari, le jour de ses noces, une simple gonorrhée.

Tous les deux recoururent aussitôt aux remèdes indiqués en pareil cas; mais les suites de cette infection furent bien fâcheuses pour la femme, qui *pendant trente-trois ans en a été la victime.*

Les accidens primitifs, palliés d'abord, se reproduisirent bientôt, et annoncèrent que le vice n'était pas détruit.

La malade recourut, de nouveau, aux moyens curatifs, avec aussi peu de succès.

Après sept ans de traitemens différens, entre lesquels on ne laissait que quelques intervalles assez courts, et après avoir perdu toutes les parties de l'arrière-bouche, elle fut affligée d'une tumeur sur l'omoplate; cette tumeur s'ouvrit, et dégénéra en ulcère.

Pendant trois années consécutives que durèrent les ravages qui en furent la suite, la malade perdit une portion des muscles sus-épineux et sous-épineux, et par la carie, la plus grande partie de l'apophyse qui leur donne son nom.

A cette époque, l'activité du vice destructeur s'assoupit, l'affreux symptôme dont on vient de rendre compte se dissipa, et la malade se crut guérie; mais à la douceur de son nouvel état, succéda un orage terrible.

Elle éprouva une douleur vive au sternum, avec un gonflement considérable et une rougeur inquiétante à la même partie.

Les remèdes auxquels on recourut aussitôt,

n'empêchèrent pas cette tumeur de s'ouvrir; l'ulcère acquit, avec le tems, les caractères de celui qui avait dévoré l'omoplate; le sternum fut presque entièrement détruit par la carie dans sa partie moyenne extérieure, et dans toute sa largeur, jusqu'à sa réunion au cartilage xiphoïde.

Les remèdes mercuriels furent administrés intérieurement et extérieurement, avec une persévérance et des modifications qui font honneur aux connaissances et au zèle des praticiens qui suivaient cette maladie extraordinaire. Ces remèdes actifs et variés, joints aux pansemens locaux les mieux indiqués, produisirent enfin la cicatrice de cet épouvantable ulcère, et après *trente ans* de tourmens inouis dans tous les genres, la malade se crut guérie pour toujours.

Cette malheureuse femme ne tarda pas à être détrompée; l'humeur morbifique, cette fois-ci, se jeta extérieurement sur les parties sexuelles; elles furent rongées par un ulcère sordide de quatre pouces de long sur deux de large, qui avait entièrement détruit la moitié de la vulve, depuis la fourchette jusqu'au-dessus de la symphise du pubis.

Un autre ulcère transversal, très-près du premier, situé à la partie supérieure et interne de la cuisse, du même côté, pénétrait jusqu'au-delà des attaches du muscle triceps.

Ces deux ulcères avaient des bords dentelés, durs, renversés, livides, et présentaient l'horrible aspect d'un cancer.

La malade, au désespoir, n'avait de repos ni le jour ni la nuit, et ne trouvait aucune position supportable, soit qu'elle fût debout, assise ou couchée.

Il était difficile de rencontrer, pour administrer le Rob, une circonstance plus critique, une maladie plus ancienne, plus rebelle, un malade plus épuisé; cependant la cure fut entreprise avec confiance, et en deux mois la guérison fut complète.

Ce rétablissement a paru tenir du miracle aux yeux de la foule de témoins qui ont connu la malade, qui ont jugé du retour de ses forces, et qui savent que, cette fois-ci, elle n'a point éprouvé de rechute.

Autre observation.

XXV.e L'état du malade dont on va lire l'observation, a été connu par plusieurs gens de l'art, et particulièrement par le médecin *Andry* et le chirurgien *Lebreton.*

Il avait éprouvé, à différentes époques de sa vie, beaucoup de Maladies vénériennes, les unes légères, les autres plus ou moins graves; il avait été traité chaque fois, et chaque fois il avait été guéri ou paru l'être.

La dernière de ses maladies se déclara par une chaudepisse et quelques chancres. Ces symptômes furent le résultat d'une imprudence nouvelle.

Il recourut aux remèdes ordinaires. La gonorrhée

se supprima : ON LA REGARDA COMME GUÉRIE ; les chancres se cicatrisèrent.

Le vice vénérien ne fut qu'assoupi cette fois-ci, et avec le tems il manifesta sa présence par la succession des ravages suivans :

Le malade fut affligé d'un mal à la tête continuel ; avec le tems, il augmenta au point qu'il ne pouvait plus la remuer, et qu'il ne pouvait ni la poser sur l'oreiller, ni la relever lorsqu'il était parvenu à se coucher, sans éprouver des douleurs cruelles.

Ces douleurs entreprirent tous ses membres ; elles devinrent intolérables, sur-tout le soir et pendant la nuit.

Il se forma successivement plusieurs exostoses très-considérables à la tête.

Sept de ces tumeurs osseuses s'ouvrirent, et les os furent cariés.

A la suite de pustules du plus mauvais caractère, survinrent des ulcères profonds, qui rongèrent les parties qu'ils occupaient sur les épaules, sur le dos, sur la poitrine, sur les bras et sur la fesse droite.

Rien n'avait pu arrêter les progrès de symptômes aussi cruels, rien même n'en avait modéré les douleurs.

On avait, tour à tour, employé toutes les ressources de l'art : frictions mercurielles, préparations mercurielles internes, fumigations, etc.,

avaient été inutilement conseillées et administrées.

Enfin, le malade recourut au Rob, comme à sa dernière et à son unique espérance.

Il subit, par ce moyen, un traitement de six bouteilles, qui ne produisit aucun effet (1).

Il écrivit aux propriétaires du Rob, pour s'en plaindre; il demandait, néanmoins, un second envoi du remède.

Ils le lui expédièrent et y joignirent quelques conseils sur les précautions et le régime qu'ils soupçonnaient que le malade avait négligés.

Ce second traitement ne fut pas plus satisfaisant que le premier; le malade resta dans le même état.

Désolé, comme il devait l'être, de sa position, il prit le parti de se faire transporter à Paris.

Il s'y mit entre les mains du médecin *Andry*, qui lui fit commencer un troisième traitement par le Rob. Ce médecin, instruit de ce qui s'était passé, crut obtenir un succès plus assuré, en combinant, avec ce remède, les pilules et la tisane de *Sanchez*, et d'autres moyens accessoires sur

(1) Le malade, dans ce moment-là, était domicilié à plus de cent lieues de Paris.

La suite de cette observation présente un phénomène bien intéressant, que les gens de l'art doivent méditer très-attentivement.

l'efficacité desquels il comptait. Ce troisième traitement ne fut pas plus curatif que les deux premiers, *de sorte que cette maladie extraordinaire paraissait être de nature à résister à tout.*

Rien n'égala alors le désespoir du malade, si ce n'est le délabrement affreux de sa santé, qui allait toujours en empirant, par l'accroissement successif du fâcheux caractère des symptômes de son mal, par l'épuisement de ses forces, et par un marasme complet qui lui laissait désormais peu d'espérance de guérison.

Il voulut cependant tenter encore un quatrième traitement par le Rob; mais, cette fois-ci, il désira que ce fût chez les sieurs Laffecteur et sous leurs yeux. Ils y consentirent.

Nous conseillâmes préliminairement que ce malade se reposât, et qu'il essayât de reprendre quelques forces par un régime restaurant.

Ces délais rendirent sa situation plus critique, les bons alimens ne le réparaient pas; son empressement à recommencer le traitement étant extrême, nous le remîmes à l'usage du Rob.

Il lui fut administré avec une sévérité rigoureuse; rien ne fut épargné pour en assurer le succès; mais quelle fut notre consternation, lorsque nous vîmes qu'à la septième bouteille nous n'avions pas obtenu le plus léger amendement! Au contraire, à cette époque, nous le jugeâmes, à regret, comme absolument incurable, et nous ne nous occupâmes plus que des moyens de le renvoyer chez lui;

Lorsque, tout à coup, se manifesta chez ce malade un écoulement virulent par le canal de l'urètre; en même-tems les douleurs diminuèrent, et le malade goûta quelques heures de sommeil.

Ce changement dans sa situation, dû à un écoulement inattendu, suivi d'un soulagement sensible, qu'aucun remède n'avait pu procurer jusque-là, nous fit concevoir des espérances; nous les fondâmes sur les probabilités théoriques suivantes :

L'invasion du vice vénérien s'était annoncé par une chaudepisse et quelques chancres, comme nous l'avons vu ci-dessus. Peu de tems après que le traitement fut commencé, l'écoulement s'était supprimé; dès-lors, nous présumâmes que la cessation de cet écoulement, presque dès le début du traitement qui fut administré à l'origine de la maladie, n'avait pas été le résultat de l'épuisement, par la suppuration, du foyer morbifique localement placé dans le canal de l'urètre, mais, au contraire, qu'il avait été supprimé par quelque cause inconnue, et que de la métastase d'une partie du levain que contenait ce foyer vénérien, avait résulté l'infection générale du système, d'où nous avons vu la désorganisation générale de la constitution, telle qu'elle a été détaillée plus haut.

En partant de cette supposition, nous présumâmes encore que ce foyer placé dans l'urètre, et devenu, par les circonstances et par sa position, inaccessible a l'action de toute espèce de médicament, non seulement n'avait jamais été détergé, mais que ne

pouvant pas l'être par l'effet des remèdes, il était encore une source constante d'infection continuée, qui, fournissant sans relâche une suffisante quantité de levain morbifique, entretenait et aggravait les symptômes du mal, et avait rendu nulle, jusqu'à ce moment, l'action curative de tous les traitemens antécédens, tant mercuriels que végétaux, par le Rob.

Nous espérâmes donc que la constitution du malade, par l'effort qu'elle venait de faire pour se soulager au moyen d'une suppuration salutaire et critique du foyer vénérien local qui n'avait pas été soupçonné jusque-là, et dont les effets délétères avaient cependant occasionné de si grands désordres, serait susceptible de guérison, dès que cette source pourrait être épuisée par une suppuration que nous nous proposâmes de ménager avec soin, et de protéger par les effets du Rob, dont nous projetâmes de faire continuer l'usage.

Mais nous cessâmes bientôt de marcher dans la route incertaine des suppositions et des probabilités, car au bout de quarante-huit heures l'écoulement s'étant de nouveau et spontanément supprimé, les douleurs se réveillèrent avec une fureur pour ainsi dire nouvelle, et d'autant plus funeste pour ses conséquences dans l'opinion du malade, qu'il avait conçu des espérances très douces sur sa situation, et que le retour de ses douleurs, dont il se flattait d'être débarrassé, le plongèrent dans l'abattement et le découragement les plus fâcheux.

Cependant, d'après les réflexions dont je viens

de rendre compte, nous ne partageâmes pas le désespoir du malade : nous réveillâmes au contraire son courage, en lui assurant que nous lui r pondions de sa guérison ; et en effet, la conduite que nous avions à tenir à cette époque, n'était plus problématique ; nous suspendîmes le remède, et nous employâmes les bougies médicamenteuses ; car il ne devait être question, jusqu'à nouvel ordre, que de déterminer par l'urèthre un écoulement abondant. Nous l'obtînmes, par ce moyen, avec facilité ; nous l'entretînmes pendant six semaines, avec le succès le plus complet ; la maladie parut prendre un aspect tout nouveau, l'humeur morbifique se mit en mouvement avec un caractère singulier ; car en se déplaçant pour suivre ou pour chercher la route de l'expulsion favorisée par les bougies, elle donna lieu à des symptômes qu'on n'avait point encore remarqués jusque-là.

La moitié de la tête s'enfla prodigieusement ; l'œil droit fut absolument fermé par le volume énorme qu'acquirent ses deux paupières.

A l'enflure du côté droit, qui se dissipa assez promptement, succéda celle du côté gauche, et par suite celle des paupières de l'œil du même côté.

Ces gonflemens et leurs suites ne durèrent que peu de tems ; les ulcères perdirent leur mauvais caractère ; les douleurs disparurent à mesure que l'écoulement fut plus abondant et plus soutenu, et enfin, après six semaines de l'usage constant des

bougies, pendant lesquelles on avait interrompu tout traitement anti-vénérien, on recommença le Rob.

Cette fois-ci, son action et ses effets tinrent du prodige; les symptômes disparaissaient chaque jour à vue d'œil, le sommeil ne fut plus interrompu, les douleurs ne se réveillèrent plus, la carie des exostoses s'exfolia, la cicatrice suivit de près et très-facilement cette exfoliation, les ulcères répandus sur l'habitude du corps se cicatrisèrent également, l'appétit et de bonnes digestions rétablirent les forces, et cette cure radicale ne fut due qu'à sept bouteilles de Rob, que le malade prit à la suite de son traitement par les bougies (1).

(1) Il y a vingt-quatre ans que ce malade a été guéri. Depuis 1785, époque de son traitement, jusqu'à l'année dernière (1809), où il mourut d'une attaque d'apoplexie, il a joui constamment de la plus vigoureuse comme de la plus inaltérable santé. Ma s il n'est pas douteux que si nous n'eussions pas été à portée de le suivre tous les jours et tous les instans du jour, nous n'aurions pas pu être informés de l'apparition nouvelle d'un écoulement qui dura si peu de tems, à laquelle le malade lui-même aurait fait peu d'attention, qui fut pourtant pour nous un trait de lumière auquel le malade dut son salut, par les inductions que nous en tirâmes et par le traitement local des bougies que nous prescrivîmes en conséquence, dont le résultat a été si satisfaisant, et sans lequel ce malade aurait infailliblement péri. Je le répète, que les gens de l'art méditent sur cette observation : elle mérite, sous beaucoup de rapports, toute leur attention.

XXVI.e OBSERVATION *d'une guérison opérée par le Rob anti-syphilitique, sous les yeux des médecins Thomas Donglée, Jouenne* (1), *Lebreton, chirurgien, et plusieurs autres officiers de santé* (2).

Nous soussignés officiers de santé, réunis ce jour 9 Ventose 4.e année, chez le citoyen Laffecteur, rue des Petits-Augustins, N.° 1276, à Paris, à l'effet de constater la situation de la citoyenne..... qu'il se propose de traiter par le Rob anti-syphilitique, avons entendu les déclarations suivantes de la malade, et avons vérifié les symptômes existans de son mal, ainsi qu'ils vont être ci-après spécifiés.

Elle est âgée de trente-trois ans ;

Elle a été mariée à dix-neuf.

(1) Médecin député à la Convention nationale, membre de son Comité des secours publics, et chargé auprès de ce Comité, du rapport concernant ce remède. *Voyez* l'arrêté du Comité des secours publics, du 3 Brumaire an quatrième, transcrit page 262.

(2) Cette observation mérite d'être lue avec l'attention la plus réfléchie; elle présente la réunion de plusieurs circonstances, dont les principes ont été indiqués dans le cours de cet ouvrage; elle donne l'explication de plusieurs faits en pratique, dont le résultat seul peut éclairer la théorie, et qui, détachés de leur ensemble, et affirmés isolément. seraient réputés imaginaires, et rangés dans la classe des événemens controuvés.

Sept mois après son mariage, son mari contracta une Maladie vénérienne qu'il lui communiqua.

L'infection se manifesta chez elle, par plusieurs chancres sur les grandes lèvres, et par deux bubons.

La malade ayant fait vérifier son état par un officier de santé, celui-ci lui fit subir un traitement anti-vénérien méthodique par les bains, des bols, des frictions mercurielles, des boissons, et un régime analogue.

Le mari fut traité, en même tems, par les mêmes procédés.

Les accidens cédèrent, chez l'un comme chez l'autre, tant par l'effet des remèdes continués pendant trois mois, que, chez la femme en particulier, par l'application long-tems continuée, sur les chancres rebelles, de la pierre de vitriol.

Cette cure ne fut point radicale; les deux époux, après s'être rapprochés, eurent la certitude qu'elle n'avait été que palliative : les chancres se manifestèrent de nouveau.

A cette époque, la malade refusa un second traitement, et ne connaissant pas la conséquence de l'application répétée de la pierre de vitriol, elle l'employa imprudemment et pendant si long-tems, qu'enfin les chancres disparurent entièrement et ne se reproduisirent plus.

A dater de cette seconde guérison apparente,

la malade passa cinq années sans devenir mère (1) et sans aucun symptôme de la Maladie vénérienne (2).

Mais enfin, la sixième année de son mariage, elle conçut, et elle accoucha, à terme, d'un garçon avec toutes les apparences extérieures d'une parfaite santé.

Cependant deux ou trois mois après sa naissance, l'enfant mourut couvert de gales suppurantes, sur les bras, sur la figure, la bouche remplie d'ulcères, et après avoir infecté sa nourrice, qui a été à la veille de perdre le sein (3).

L'année suivante la malade accoucha d'un autre garçon qui mourut comme le premier, après avoir également infecté sa nourrice.

Le troisième enfant eut le même sort, et sa nourrice aussi.

Le quatrième vit encore (il est âgé de quatre ans), et paraît jouir d'une assez bonne santé (4).

(1) Il est présumable que la stérilité passagère dont a été affligée cette malade, était une suite de l'infection vénérienne devenue chronique; ce qui est un des effets connus de ce vice désorganisateur.

(2) Preuve évidente que le virus vérolique peut être assoupi plusieurs années chez certains sujets, et particulièrement chez les femmes, sans que sa présence puisse être soupçonnée par le développement d'aucun de ses caractères familiers.

(3) Cette nourrice n'était pas la mère de l'enfant.

(4) Comment expliquer le sort réservé aux quatre enfans de cette

Il est à remarquer que pendant toutes ses grossesses, la mère n'éprouva aucun accident qui pût lui faire soupçonner qu'elle fût encore infectée du vice vérolique qui faisait périr ses enfans après avoir empoisonné leurs nourrices, et que son mari paraît également jouir encore de la meilleure santé.

Mais à la dernière couche, qui a eu lieu il y a environ dix-huit mois, commence, pour la malade, la succession des événemens désastreux suivans :

Elle accoucha, à sept mois de grossesse, d'un enfant mort dans l'uterus.

Peu de tems après, elle éprouva des maux de tête violens, des douleurs insupportables dans tous les membres; elle ne goûtait le repos ni le jour ni la nuit.

femme? Trois arrivent infectés; ils communiquent leur maladie à leurs nourrices : le quatrième vient au monde sain, se conserve pendant quatre ans sans accident, et ne communique rien à sa nourrice. La mère, pendant toutes ses conceptions, n'est affligée d'aucun symptôme qui puisse l'éclairer sur le principe morbifique dont elle était infectée : son mari jouissait, comme elle, d'une santé à toute épreuve, *qu'il conserve encore aujourd'hui;* et cependant cette mère infortunée donnait la mort avec la vie à ses enfans, par une suite de ravages sourds et insensibles d'un principe délétère caché qui la menaçait elle-même, avec le tems, d'une explosion d'autant plus terrible, qu'elle n'en soupçonnait pas l'existence, et qu'elle ne prenait aucune mesure pour s'en garantir.

On attribua cet accident à un épanchement laiteux, et on traita la malade en conséquence.

Aucun des remèdes administrés ne la soulagea; au contraire, les douleurs acquirent une intensité plus vive.

Il paraît qu'on lui donna ensuite intérieurement une préparation mercurielle, puisqu'elle éprouva une salivation abondante précédée èt accompagnée d'une inflammation considérable dans la bouche, et de l'ébranlement de toutes ses dents.

Cependant il se forma un ulcère à la gorge; après son apparition les douleurs excessives de la tête se calmèrent, celles des membres ne se firent plus sentir que comme des lassitudes.

Depuis on a varié les traitemens; mais les différens remèdes qu'on a employés, n'ont point empêché le mal de faire des progrès.

1.° La luette est entièrement détruite;

2.° Les amygdales sont ulcérées;

3.° Il existe un engorgement considérable aux piliers antérieurs;

4.° La voûte du palais est phlogosée et prête à s'ulcérer;

5.° Toutes les parties voisines des piliers postérieurs, sont ulcérées;

6.° La voix est totalement éteinte, et les fluides ressortent par le nez, lorsque la malade boit;

7.° L'habitude du corps est couverte de pustules;

8.° Enfin la malade a constamment de la fièvre, et sa maigreur est excessive.

Nota. Les règles n'ont pas paru depuis la dernière couche.

Suivent les signatures.

Et ce jour 28 Germinal, quatrième année, nous, officiers de santé dont les signatures suivent le procès-verbal ci-dessus et de l'autre part, nous étant définitivement rassemblés chez le citoyen Laffecteur, à l'effet de vérifier la situation de la citoyenne... dont la maladie a été détaillée au susdit procès-verbal, avons reconnu la disparition complète de tous les accidens vénériens qui la constituaient, de sorte que nous n'hésitons pas à déclarer que sa guérison nous paraît parfaite : les forces, le sommeil, l'appétit sont revenus depuis long-tems; la malade a acquis de l'embonpoint, des couleurs vives, et tout, chez elle, annonce le retour de la meilleure santé. Elle a pris sept bouteilles de Rob anti-syphilitique. Les règles n'ont point encore reparu (1).

En foi de quoi nous avons signé, etc.

Les guérisons qu'on vient de lire, ne doivent

(1) Les règles n'ont reparu chez la malade, que trois mois après la signature de ce procès-verbal; et depuis, elles n'ont pas été dérangées.

laisser aucun doute sur la supériorité du Rob, comparé à tous les remèdes qui ont été connus jusqu'ici, et multiplier les exemples, les autorités et les suffrages, dans l'intention de capter la confiance des malades et des gens de l'art, ce serait mal juger de leur intelligence et de leur bonne foi, pour apprécier les preuves morales et physiques qui constatent l'existence et les vertus d'un remède que les malades et les médecins ont un égal intérêt à accueillir avec empressement.

TRAITÉ SOMMAIRE

DES MALADIES VÉNÉRIENNES (1).

Ce n'est point assez d'avoir mis les lecteurs à portée de choisir, avec discernement, la meilleure méthode de traiter les Maladies vénériennes, il faut encore leur présenter, d'une manière simple et précise, les différens caractères des accidens qu'elles occasionnent.

Par là, les uns ne se méprendront plus sur la nature de certains symptômes qui, négligés ou mal traités, acquièrent souvent un degré d'intensité grave, et se terminent quelquefois très-malheureusement ; et les autres acquérant sur leur situation des lumières positives, seront plus facilement en garde contre les erreurs de l'ignorance ou les séductions du charlatanisme.

(1) On ne lira rien, dans ce Traité sommaire, qu'on ne trouve consigné, avec les développemens convenables, dans les ouvrages du grand nombre d'auteurs estimables qui ont écrit sur cette matière ; aussi n'y trouvera-t-on aucun paradoxe, ni aucun de ces écarts d'imagination qui caractérisent les écrits de ceux qui n'ont consulté ni l'expérience, ni les grands maîtres, dont les observations, le jugement et la pratique, n'ont rien laissé à désirer.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

Les Maladies vénériennes n'étaient point connues en Europe, avant la découverte du nouveau monde.

Les médecins, les historiens, les poëtes grecs, romains et autres, n'en ont jamais parlé; ils en ignoraient donc l'existence.

Les médecins qui ont écrit depuis leur apparition en Europe, les ont annoncées comme des maladies nouvelles.

Tous les témoignages se réunissent pour prouver qu'elles nous ont été apportées de l'Amérique, et que les Européens n'en ont été frappés que vers la fin du quinzième siècle.

On a beaucoup écrit sur la nature du vice vénérien. Les recherches des savans, à cet égard, sont intéressantes, mais le dernier mot des gens de l'art n'est pas dit à ce sujet; ce qu'il y a de certain, c'est que ce virus est inflammatoire, qu'il est corrosif, qu'il est coagulant, qu'il est fixe, et qu'on peut raisonnablement conjecturer de ses propriétés, qu'il est d'une nature acide.

Il ne s'introduit dans le corps d'un sujet sain, que par *communication.*

L'infection vénérienne se propage par la génération.

Ce virus se communique aussi par contagion;

non pas à la manière de la peste, de la petite vérole, de la rougeole, dont les miasmes se répandent dans l'air, et portent au loin le principe morbifique; mais par l'attouchement immédiat de la personne infectée.

La contagion a lieu de même, par la seule application d'une chose qui a servie à des personnes affligées de symptômes extérieurs de vérole.

Entr'autres autorités dont on pourrait appuyer cette dernière assertion, on en trouve la preuve dans le témoignage de *Nicolas Massa*, qui guérit un malade vénérien, qui ne l'était devenu que pour avoir couché, une nuit seulement, dans les draps qui avaient servis à un homme affecté d'un ulcère vénérien à une jambe (1);

Dans celui de *Gabriel Fallope*, qui assure avoir connu deux vérolés pleins d'ulcères aux parties postérieures, et qui avaient gagné cette maladie par l'usage de latrines communes (2);

De *Léonard Botal* (3), qui affirme qu'un de ses amis, homme de bien et de probité, fut attaqué d'une cruelle vérole qu'il avait contractée pour avoir bu dans le verre d'un homme avec qui il vivait familièrement, et qui en était violemment tourmenté;

(1) *Lib. de morbo Gallico.* Tract. 1. Cap. 2.

(2) *Lib. de morbo Gallico.*

(3) *Lib. de lues venereæ curandæ ratione.* Cap. 4.

De *Guillaume Fabricius Hildanus* (1), qui écrit l'observation d'une fille de quinze ans, qui ayant, dans un bal, changé d'habits avec un jeune homme, avait contracté des pustules et des ulcères véroliques aux parties naturelles, par le seul attouchement d'un caleçon qui était infecté ;

De *Grégoire Horstius* (2), qui assure qu'une fille de dix-huit ans, qui servait chez un vérolé, et qui couchait dans le lit de sa concubine, après différens symptômes de douleurs nocturnes, des serremens de poitrine et autres semblables, se trouva à la fin couverte de pustules véroliques et de condylômes aux parties naturelles ;

Et enfin, pour ne pas multiplier les citations sans nécessité, de *Carrère*, qui a imprimé l'observation d'une fille de dix-huit ans, qui contracta la vérole pour s'être servi d'un bidet et d'une éponge qui avaient servis avant elle à une femme infectée (3).

Mais la contagion qui suit le contact immédiat est bien plus commune.

Elle s'acquiert par l'application du virus véro-

(1) Recueil d'observations et épître de cet auteur, Centur. I. Observation 100.

(2) Observations de médecine. Partie II, Livre 2, Observ. 3.

(3) Recherches sur les Maladies vénériennes chroniques, page 190, Observ. 8.

lique, sur quelque partie du corps disposée à le laisser pénétrer dans les vaisseaux absorbans ;

Par la bouche, à la suite de baisers lascifs ;

Par les doigts, par les mains, etc., lorsqu'on touche les plaies ou le pus des personnes infectées, sur tout si la partie mise en contact avec les plaies ou le pus d'un vérolé, a été auparavant entamée par une légère coupure ;

Par l'allaitement, soit que la nourrice soit gâtée par l'enfant qui suce son lait, soit qu'elle communique le virus à l'enfant qu'elle nourrit.

Mais l'union intime des deux sexes est la manière la plus sûre et la plus prompte d'opérer la transmission et l'introduction du virus vénérien, et c'est elle qui produit les symptômes les plus actifs et les plus évidens.

Cette Maladie, pour me servir des expressions d'un auteur estimé (*Astruc*), *ne peut jamais s'engendrer d'elle-même, ni par le mauvais régime, ni par aucun abus, mais bien par un levain étranger, qui se communique, se renouvelle et se perpétue journellement.*

Quelquefois, dit encore le même auteur, *le virus vénérien demeure plusieurs années sans action, et par conséquent sans donner aucun signe de son existence. Mais, dans cet état, il ne perd rien de sa qualité ni de sa force ; et il se met, avec le tems, en mouvement avec une violence telle, qu'il fait payer bien cher le repos dans lequel il a laissé long-tems le malade.*

Les *femmes*, sur-tout, sont souvent dans cette situation funeste à leur santé et au bonheur de leur existence morale, car beaucoup reçoivent l'infection, sans que son invasion se manifeste chez elles par aucun signe sensible ; et elles vivent, dès-lors, dans une sécurité que les événemens, amenés chez les unes plutôt, chez les autres plus tard, peuvent seuls troubler d'une manière plus ou moins cruelle, suivant les circonstances et les complications (1).

Le développement tardif des effets du virus vénérien, tient à plusieurs causes principales :

A la nature du vice, modérément exalté au moment de son intromission ;

A la pureté du sang et à la bonne constitution de celui qui le reçoit ;

Et plus sûrement encore, à la réunion de ces deux circonstances.

Mais si la qualité des humeurs est altérée par quelqu'autre levain antécédemment existant, ou par un mauvais régime, par des veilles, par des excès de différens genres, etc., alors, et toujours dans un rapport proportionné à l'altération de la constitution, le vice vénérien développe son énergie avec une intensité plus ou moins alarmante.

Une question très intéressante se présente ici naturellement.

(1) Voyez les observations huitième et neuvième, à la suite des Maladies chroniques.

Un homme qui porte un vice vénérien caché, peut-il avoir commerce avec une femme saine, sans lui communiquer sa maladie ; et une femme, dans la même situation, peut-elle être d'une approche sûre pour un homme qui ne serait pas malade?

L'expérience prouve qu'un homme et une femme infectés d'un vice qui n'est pas développé, peuvent ne rien communiquer dans les circonstances désignées ;

Mais l'expérience démontre aussi le contraire : et de cette triste vérité naissent une foule de maux, tant au physique qu'au moral, dont on trouvera plus d'une preuve dans la suite de cet Ouvrage.

DESCRIPTION DES SYMPTOMES VÉNÉRIENS.

De la Gonorrhée virulente, ou Chaudepisse.

Un homme, quelques jours après un commerce impur, s'aperçoit d'un léger suintement par le canal de l'urètre; la matière qui s'écoule est visqueuse; elle englue le méat urinaire, qui devient rouge, chaud, et plus ouvert qu'à l'ordinaire.

Il éprouve dans le canal, sur-tout en urinant, un chatouillement assez approchant d'un léger sentiment de plaisir; mais la chaleur et la douleur qui le suivent assez promptement, ne tardent pas à se manifester d'une manière qui devient de plus en plus sensible et inquiétante.

La verge se tend ensuite, devient roide et douloureuse.

La matière coule alors plus abondamment, surtout lorsqu'après avoir uriné, la vessie se resserre fortement.

Les urines sortent, de jour en jour, plus difficilement, et la chaleur mordicante de l'urètre augmente dans la même proportion. Ces premiers caractères de la maladie, deviennent, avec le tems, plus violens; le périnée s'enfle, devient chaud, douloureux lorsqu'on le comprime; les urines passent plus difficilement, plus douloureusement,

l'érection est fréquente, involontaire, pénible, la verge se courbe quelquefois, la matière de l'écoulement est abondante, âcre, brûlante, délayée, semblable à du pus, quelquefois sanguinolente, toujours fétide, jaune ou verdâtre.

Le tems et les remèdes adoucissent ces symptômes, peu à peu la matière coule plus modérément; elle devient blanche et s'épaissit; elle s'épuise, et elle cesse de couler tout à fait.

Les accidens qu'on remarque chez les femmes attaquées d'une gonorrhée virulente, sont à peu près les mêmes que chez les hommes (1).

Peu de jours après qu'elles ont été infectées, elles sentent à la vulve une démangeaison fréquente, une chaleur incommode, une ardeur en urinant, qui les avertissent de leur état; l'écoulement se manifeste.

La chaleur, l'ardeur, la rougeur, la douleur du vagin augmentent; elles urinent avec plus de peine, l'écoulement devient plus abondant : il est en tout semblable à celui des hommes ; enfin le mal va en décroissant, et la cure se termine chez elles comme chez les premiers, sans aucune différence.

Le siége de la gonorrhée occupe chez les hommes, ou les vésicules séminales, ou la prostate, ou les glandes de cowper, ou les cellules répandues dans la face intérieure de l'urètre, ou la fosse naviculaire,

(1) Il y en a, cependant, qui n'éprouvent aucun accident résultant de l'inflammation.

et souvent plusieurs de ces parties à la fois; mais quel que soit le siége du foyer morbifique chez un homme, la matière purulente sort toujours par le canal de l'urètre.

Chez les femmes, la matière de l'écoulement ne s'échappe pas seulement par le canal urinaire, ce qui n'arrive que lorsque les cellules répandues dans la face intérieure de l'urètre, sont seules affectées de l'irritation vénérienne; elle sort encore de la prostate qui embrasse l'urètre et s'ouvre dans la vulve, sous le clitoris; des glandes de cowper placées dans le périnée, près de l'anus, et communiquant dans la vulve; et enfin, des glandes botryformes placées dans le vagin, en forme de grappe de raisin.

Les gonorrhées sont plus ou moins cruelles, chez les hommes comme chez les femmes, à raison de leur complication, et cette complication résulte du nombre des parties qui viennent d'être désignées; et qui sont attaquées à la fois, soit spontanément, soit successivement.

L'écoulement gonorrhoïque est facile à distinguer chez les hommes. Il n'a qu'une issue, qui est l'urètre. Il se déclare peu de jours après un commerce impur. Il est précédé, accompagné et suivi des accidens qui ont été indiqués au commencement de cet article.

Cependant le canal urinaire des hommes sert encore de passage à différentes matières qui ne sont pas produites par un vice vénérien.

Telles sont le pus, la sanie et les glaires qui proviennent d'une affection de la vessie, des uretères et des reins.

On les distingue de la matière de la gonorrhée virulente, parce que celles qui proviennent de la vessie, des uretères ou des reins, ne sortent qu'avec l'urine, et lorsque, par conséquent, le sphincter de la vessie est dilaté; au lieu que la matière de la gonorrhée coule indépendamment de l'urine, parce que les sources qui la produisent sont placées antérieurement au sphincter de la vessie.

Les hommes qui font des excès de bière, de l'exercice du cheval, de l'usage immodéré des femmes, mêmes saines, et des jouissances isolées, bien autrement funestes à la constitution, sont affligés souvent d'un écoulement qui les alarme; mais la nature de celui-ci n'est point virulente; il n'est point accompagné d'irritation, par conséquent il ne produit point de douleurs, et il cesse de lui-même en assez peu de tems.

Mais chez les femmes, il n'est pas si facile de reconnaître l'écoulement de la gonorrhée virulente.

Elles sont, comme les hommes, sujettes à des écoulemens de pus et de glaires qui viennent de la vessie; et de plus, elles peuvent être affligées de fleurs blanches ou d'écoulemens laiteux.

Cependant, si l'irruption de la matière de l'écoulement suit de près l'époque de leurs complaisances pour un homme gâté; si cet écoulement a été précédé et accompagné des caractères distinctifs que nous avons déjà indiqués; si la matière purulente sort de l'urètre, de la partie supérieure de la vulve, ou de sa partie inférieure, provenant des glandes

de cowper, alors leur état ne peut pas être équivoque.

Mais si la gonorrhée a son siége dans les glandes vaginales, alors il est difficile de ne pas la confondre avec la matière des fleurs blanches ou d'un écoulement laiteux; et dans ces circonstances, l'homme de l'art consulté, ne peut asseoir son jugement que sur les déclarations de la malade, sur l'examen réfléchi des circonstances qui ont précédé ou accompagné l'écoulement, et sur les caractères des symptômes accessoires qui seront combinés avec lui, ou qui pourront survenir par la suite.

Au surplus, la gonorrhée, dans les deux sexes, n'est qu'une maladie locale et sans danger, et qui ne dégénère jamais en vérole, si on la traite promptement et avec les remèdes qui lui conviennent (1).

Le cas contraire arrive, si le flux gonorrhoïque se supprime par quelque cause accidentelle que ce

(1) Les praticiens éclairés sont très-réservés sur l'emploi des préparations mercurielles dans le traitement des gonorrhées. On trouve entr'autres, dans *Astruc*, le paragraphe suivant, tome 3, page 68 :

« Il paraît qu'on se désabuse, chaque jour, de plus en plus, du fréquent usage des préparations mercurielles contre cette maladie (*la gonorrhée virulente*), et avec raison, selon moi; car on a trouvé, non-seulement qu'elles affaiblissent l'estomac et attaquent les forces, ce qui est fâcheux, *mais de plus, qu'en augmentant l'acrimonie du sang*, elles retardent la guérison.....

» Pour moi, j'ai souvent éprouvé, et les autres médecins l'auront

soit, ou s'il est supprimé par l'impéritie de celui qui dirige le traitement.

En général, les femmes souffrent moins de la gonorrhée que les hommes, et cette différence dans les effets de la maladie, tient à l'organisation particulière des parties affectées.

Les hommes sont encore sujets à un écoulement vénérien qui ne sort pas de l'urètre, mais de la couronne même du gland, qui est enflammée et douloureuse : il en suinte une humeur purulente assez abondante, quoiqu'en moindre quantité que dans les gonorrhées ordinaires.

Les femmes sont également attaquées de cette espèce de gonorrhée, et alors l'écoulement ne sort ni des prostates, ni du méat urinaire, ni des glandes de cowper, ni du vagin, mais uniquement de la surface de la vulve; ce qu'on reconnaît lorsque les grandes lèvres tuméfiées, enflammées et douloureuses, étant légérement comprimées, il suinte de leur surface une humeur virulente comme celle de la gonorrhée ordinaire.

Cette espèce de gonorrhée, dans les deux sexes, est également vénérienne, puisqu'elle ne se manifeste qu'après un commerce impur, et qu'elle

» sans doute éprouvé comme moi, que les mercuriels employés, même
» avec les précautions convenables, ont redoublé la violence de la
» dysurie, qui commençait à diminuer; ont renouvelé l'écoulement
» vénérien qui était prêt à finir, et ont augmenté la virulence. »

cède aux remèdes qui guérissent la gonorrhée virulente.

Elle peut se rencontrer dans les deux sexes, avec le flux gonorrhoïque ordinaire.

Elle est souvent le signe précurseur d'un phimosis ou d'un paraphimosis.

De l'Ophtalmie vénérienne, causée par la suppression ou la diminution de l'écoulement gonorrhoïque.

L'écoulement gonorrhoïque peut se supprimer en totalité ou en partie par un mauvais régime, par la jouissance des femmes, par la masturbation, par un exercice violent, par un purgatif âcre, ou par quelqu'autre cause accidentelle.

De la cessation de cet écoulement surviennent nécessairement des résultats fâcheux sous différens rapports.

Entr'autres, on remarque l'ophtalmie vénérienne.

Ce symptôme de vérole attaque les yeux.

Dans ces circonstances, un œil, et quelquefois les deux yeux à la fois, deviennent rouges, douloureux, larmoyans, et ils distillent plus d'humeur qu'à l'ordinaire.

Bientôt après toute la conjonctive s'enflamme, se tuméfie extraordinairement, de sorte que la cornée, qui n'est pas affectée, représente un creux rond.

La conjonctive ainsi affectée, paraît être véritablement charnue ; alors il s'échappe fréquemment

de plusieurs points de sa surface extérieure, des gouttes de lymphe épaisse, gluante, jaunâtre, âcre, mordicante, et en tout semblable à l'humeur qui découle des parties de la génération, dans la gonorrhée virulente.

Si les remèdes ne sont pas appliqués à propos, le mal augmente ; alors les points de la conjonctive, à travers lesquels suinte l'humeur dont il vient d'être parlé, dégénèrent en phlyctaines, ce qui aggrave tous les accidens.

Dans ces circonstances, le globe de l'œil est boursouflé; alors, ne pouvant être recouvert par les paupières, il reste continuellement à moitié ouvert.

La face interne des deux paupières s'affecte successivement; et de l'inflammation, du boursouflement de l'inférieure, résulte son renversement en dehors.

Si on tarde à remédier à ces accidens, aussi prompts qu'effrayans, la cornée deviendra opaque, blanche à l'extérieure, et elle tombera par lambeaux.

Enfin, il pourra en résulter la chute de l'œil ou des yeux, et par conséquent la perte de la vue.

L'expérience apprend, cependant, que l'ophtalmie vénérienne ne succède guères à la gonorrhée supprimée, que chez ceux qui ont naturellement les yeux faibles, ou qui le sont devenus par quelqu'accident indépendant de leur organisation.

Tumeur inflammatoire vénérienne des testicules, ou chaudepisse tombée dans les bourses.

A la suite de la suppression ou de la diminution accidentelle du flux gonorrhoïque, il arrive souvent que l'humeur morbifique se porte, par l'effet du déplacement, sur un ou deux testicules; alors il résulte l'engorgement, la distension, l'enflure d'un de ces corps glanduleux ou de tous les deux à la fois, ou successivement et progressivement une douleur plus ou moins vive.

Le malade secouru promptement, et la nature aidée par les moyens indiqués en pareil cas, l'écoulement par l'urètre se rétablit, la résolution de la tumeur des testicules s'opère facilement, et cet accident se termine sans résultats consécutifs et fâcheux.

Mais si la tumeur des testicules ne se résout pas, il arrive quelquefois qu'elle suppure : elle peut dégénérer alors en ulcère fistuleux.

L'engorgement des testicules n'est pas toujours accompagné d'accidens d'une intensité si vive. Dans celui-ci, la chaleur et la douleur sont moins considérables : aussi la tumeur qui l'occasionne ne se résout ni si aisément, ni si parfaitement que la première; elle peut alors se convertir en squirre, et dégénérer en cancer.

Dans le premier comme dans le second cas, ce sont les épididymes qui sont plus particulièrement

affectées que les testicules, parce que les vaisseaux des premières sont d'un tissu plus lâche, et qu'ils se prêtent plus facilement à la dilatation, sur-tout à leurs extrémités inférieures.

Les douleurs que les malades éprouvent par le gonflement d'un ou de deux testicules, se communiquent jusqu'aux aines, parce que les cordons spermatiques, qui participent aussi de l'inflammation, sont tiraillés par le poids extraordinaire des testicules.

Ces tumeurs ne sont jamais exemptes de danger, puisqu'elles sont accompagnées de fièvre et qu'elles peuvent se terminer par l'abcès, la fistule, le squirre, et le cancer des testicules.

Quoique ces tumeurs dépendent d'une gonorrhée supprimée, elles peuvent aussi être produites par une vérole cachée; mais les symptômes de la première espèce sont moins opiniâtres, quoique plus violens; et ceux de la seconde sont moins orageux, mais ils durent bien plus long tems.

De la gonorrhée habituelle.

Après une ou plusieurs gonorrhées, sur-tout celles qui ont été négligées ou mal traitées, et qui, par conséquent, ont été longues et opiniâtres, on est affligé pendant des mois, des années entières, et même pendant toute la vie, d'un flux involontaire qui coule sans aucun sentiment de plaisir ni de douleur.

Ce flux augmente ou diminue à proportion de

l'exercice plus ou moins modéré auquel se livrent les malades, de l'excès ou de l'usage réservé qu'ils font des alimens échauffans ou des boissons stimulantes, et des abus qu'ils font des jouissances avec les femmes, ou de la masturbation.

Cet écoulement n'est dangereux que lorsqu'il est excessif, ce qui est assez rare, mais il est incommode; et à la longue, il produit l'amaigrissement, l'indifférence du coït, enfin l'impuissance.

Il est essentiel de faire observer ici, que comme cet écoulement n'est pas vénérien, il faut bien se garder de le traiter par les remèdes qui guérissent la vérole.

De la Strangurie et de l'Ischurie.

Les suites d'une ou de plusieurs gonorrhées mal traitées ou négligées, procurent encore la strangurie.

Elle est le résultat d'une disposition de l'organe, qu'on reconnaît à la manière dont l'urine sort de l'urètre.

Au lieu de couler à plein canal et d'un jet égal, elle ne coule que par un filet.

Souvent le jet se partage en deux, ou imite la colonne torse d'un tire bouchon.

Quelquefois l'urine s'arrête tout à fait, quoique la vessie ne soit pas encore vidée.

Elle ne jaillit point comme en état de santé, mais elle s'échappe lentement et souvent goutte à goutte.

Dans cet état il est impossible de retenir longtems l'urine, quelqu'effort que l'on fasse pour y parvenir, parce que l'irritation presque continuelle qu'elle cause sur le col de la vessie, oblige à la rendre à tout moment.

Ces accidens s'aggravent par la négligence et par l'imprudence des malades.

L'abus du vin et des liqueurs spiritueuses, le commerce des femmes, les exercices violens, surtout celui du cheval, les veilles, les alimens échauffans, les passions vives, etc., transforment la strangurie en ischurie ou suppression d'urine; alors la fièvre s'allume, la vessie est menacée d'une inflammation prochaine, et il survient des vomissemens symptômatiques, qui ont la véritable odeur de l'urine.

Les causes éloignées de tous ces désordres, sont donc une chaudepisse négligée ou mal traitée.

Mais les causes prochaines et secondaires sont :

Les petits ulcères calleux qui occupent les conduits excrétoires des prostates ou des vésicules séminales;

Les callosités ou les cicatrices dures et calleuses que ces ulcères laissent dans l'urètre, après leur guérison;

Les caroncules et les carnosités que ces ulcères, devenus fongueux, forment dans l'urètre;

Le gonflement considérable du veru-montanum, qui produit dans l'urètre une tumeur contre nature;

Les prostates, ou les vésicules séminales, dures; calleuses ou squirreuses;

Les mêmes parties, enfin, fongueuses, spongieuses, et trop disposées au gonflement.

La strangurie se rencontre rarement chez les femmes, même chez celles qui ont été souvent attaquées de gonorrhées, parce qu'elles ont le canal de l'urètre plus court et plus large que les hommes, et que les gonorrhées, d'ailleurs, ne se placent pas toujours dans leur canal urinaire, comme nous l'avons vu plus haut; cependant, il n'est pas sans exemple d'observer cet accident chez quelques-unes dont les prostates devenues volumineuses et calleuses, rétrécissent, par leur compression, le canal de l'urètre, de la même manière et avec les mêmes inconvéniens qu'est comprimé celui des hommes en pareille occasion.

Quelques graves et quelques alarmantes que soient dans les circonstances qui viennent d'être détaillées, les suites fâcheuses d'une gonorrhée négligée ou mal traitée, cependant elles peuvent parvenir au plus haut degré d'une intensité mortelle, sans qu'il existe aucune affection vénérienne, soit universelle, soit locale; aussi l'indication la plus pressée, même en supposant l'existence d'un levain vérolique, n'est-elle pas de recourir aux anti-vénériens, mais bien aux moyens que l'art et l'expérience nous présentent en pareil cas, et qui seront désignés dans la suite de cet Ouvrage.

Des Bubons vénériens, ou Poulains.

Ces bubons sont produits par l'épaississement, la congestion et le séjour de la lymphe viciée par un principe vérolique, dans les glandes inguinales.

Ces glandes se tuméfient; elles deviennent douloureuses, dures, rénitentes, et elles se dissipent par la résolution ou par la suppuration.

Quelquefois les bubons paraissent immédiatement à la suite d'un commerce impur, sans autre symptôme vénérien préexistant; ou bien par suite du développement tardif d'une infection vénérienne, qui a été plus ou moins de tems sans action, et par conséquent sans effet.

D'autres fois, ils sont occasionnés par la suppression d'une gonorrhée virulente, ou seulement par la diminution du flux gonorrhoïque, ou bien à la suite de chancres qui ont affecté primitivement les parties naturelles.

Les uns sont phlegmoneux, c'est-à-dire accompagnés de beaucoup de chaleur, de pulsation et de rénitence.

D'autres sont œdémateux; la douleur, la chaleur, la pulsation, la rénitence qui les caractérisent, sont médiocres; cette espèce de tumeur est si peu dure, qu'elle conserve l'impression que le doigt y occasionne lorsqu'on la comprime.

Quelques-uns sont squirreux : on les reconnaît à

leur rénitence; mais ils sont sans chaleur, sans douleur et sans pulsation.

Quelquefois ils occupent un des deux côtés des glandes de l'aine, d'autres fois ils affectent ensemble ou successivement les deux côtés.

Des trois espèces de bubons vénériens dont on vient de parler, le premier est celui des trois qui se guérit le plus facilement, soit par la résolution, soit par la suppuration; les deux autres ont une disposition prochaine à dégénérer en squirre, et deviennent souvent carcinomateux.

Toutes les tumeurs qui se forment dans les aines, ne sont pas le résultat d'une infection vénérienne; aussi l'inattention de ceux que les malades affectés de douleurs inguinales consultent, les expose souvent à des inconvéniens plus ou moins fâcheux, suivant les circonstances.

Les bubons vénériens peuvent être confondus, par leur situation et par leurs formes, avec les bubons simples, pestilentiels, scorbutiques et scrophuleux; cependant il est facile de les distinguer, aux différences suivantes :

La peau qui couvre les bubons vénériens, conserve long-tems sa couleur naturelle sans altération.

Lorsque les bubons sont simples ou pestilentiels, la peau est rouge et enflammée.

Les bubons scorbutiques ou écrouelleux, sont toujours accompagnés de signes manifestes d'écrouelles ou de scorbut; et ces signes ne se

rencontrent pas avec les bubons vénériens, sans complication de ces deux affections particulières.

Il ne faut point encore confondre le bubon vénérien avec le bubonocèle ou la hernie inguinale.

On se méprend difficilement sur la hernie inguinale causée par l'épiploon, parce que la tumeur occasionnée par cette hernie est molle, et celle qui résulte d'une infection vérolique est dure.

Il faut un peu plus d'attention pour distinguer celle que procure l'engorgement de l'intestin, parce qu'elle est dure comme le poulain, et qu'elle occupe à peu près, dans les glandes inguinales, les mêmes positions que le bubon vénérien.

Voici cependant les différences qui empêchent de confondre ces deux tumeurs :

La superficie de l'entérocèle ou de la hernie causée par la présence de l'intestin, est unie, sa figure est presque ronde, et quoique son volume soit considérable, sa base est étroite; elle répond à l'ouverture par où sort l'intestin, et elle sert de pédicule à la tumeur.

La superficie du poulain, au contraire, est inégale; sa forme, le plus souvent, est oblongue, et sa base large.

La tumeur de l'entérocèle, quoique dure, céde facilement à la pression; mais elle se relève dès que la pression cesse; le contraire arrive dans les bubons vénériens : le phlegmoneux ou le squirreux résistent à la pression; et l'œdémateux, ou celui

qui suppure, conserve la marque du doigt dont il éprouve l'impression.

L'entérocèle, d'ailleurs, est suivi de fâcheux accidens qui ne s'observent pas dans les bubons vénériens, comme la fièvre, des coliques vives, la suppression des garde-robes, le vomissement des matières stercorales, la passion iliaque, etc.

Et enfin, la confession du malade doit déterminer, d'une manière positive et sûre, l'opinion du praticien consulté; car il ne peut pas lui rester le moindre doute sur la cause et la nature d'une tumeur inguinale, lorsqu'il apprend qu'elle ne s'est manifestée qu'après un commerce récent avec une femme, à la suite d'un chancre vénérien ou d'une chaudepisse supprimée en totalité ou en partie, etc.

Les glandes des aisselles, du cou, des deux côtés de la mâchoire inférieure, sont affectées de tumeurs de l'espèce des bubons des aines, et ces tumeurs sont produites par la même cause, qui est l'infection vénérienne.

Ces engorgemens peuvent bien être occasionnés par le développement tardif d'un vice vérolique anciennement communiqué, qui est resté assoupi, ou qui a été pallié par des traitemens insuffisans; mais il se rencontre le plus souvent à la suite de l'espèce d'inoculation du virus vérolique, qui provient, chez les femmes, de la succion des mamelons, d'où résulte la tuméfaction des glandes axillaires; ou de baisers empoisonnés, dans les deux sexes, qui altérant la salive, transmettent

l'infection dans les glandes maxillaires ou dans les glandes du cou.

Des Chancres vénériens.

Le chancre vénérien se manifeste d'abord par un petit bouton pointu, enflammé, et qui est accompagné de démangeaison.

Sa pointe blanchit bientôt après son apparition; elle s'affaisse; l'ulcère s'ouvre ensuite, suppure et s'étend plus ou moins.

Cet ulcère, en général, est superficiel; peu profond par conséquent : il est rond, le plus souvent opiniâtre, et ses bords sont calleux.

Chez les hommes, les chancres vénériens ont leur siége à la face interne et à la face externe du prépuce, aux côtés du gland, et souvent à la couronne, au frein, et même à l'extrémité interne du conduit de l'urètre (1).

Chez les femmes, on les trouve à la face interne des grandes lèvres, au clitoris, aux deux côtés des nymphes, aux caroncules myrtiformes

(1) Lorsque les chancres occupent cette dernière place, il faut prendre garde de ne pas les confondre avec la gonorrhée virulente. On évitera cette méprise, en faisant attention qu'il coule, dans cette circonstance, moins de pus par l'urètre que dans la gonorrhée; que la douleur qui se fait sentir pendant l'érection, n'a pas son siége au périnée, mais à l'extrémité de la verge; que le malade lui-même indique ordinairement vers la racine du gland, le siége de la douleur qu'il éprouve, et par conséquent celui de la maladie.

et au vagin, quelquefois même aussi à l'extrémité de l'urètre.

Les chancres, dans les deux sexes, sont en petit nombre et séparés, ou bien ils sont multipliés et confluens.

La réunion de plusieurs, forme des espèces de plaques; dans d'autres positions, ils cernent la couronne du gland comme un cercle; et, dans cette circonstance, se rencontre souvent la complication du phimosis ou du paraphimosis.

Les chancres bénins sont ceux qui sont ronds, superficiels, dont les bords sont légérement calleux, peu enflammés, peu élevés, dont le fond est blanchâtre, et qui rendent un pus de bonne qualité.

Les malins, au contraire, ont une forme irrégulière, anguleuse; leur cavité est d'un rouge foncé, livide ou noir; leurs lèvres sont enflammées, dures, calleuses, proéminentes; ils creusent, s'étendent tous les jours davantage, et le pus qui en sort est de mauvaise qualité.

Les chancres vénériens se développent le plus communément à la suite d'une infection récemment communiquée; ils sont aussi quelquefois le symptôme d'un virus invétéré.

Les chancres se placent encore dans la bouche, sur les mamelons des femmes et sur le cercle qui les environne, aux environs de l'anus, tant intérieurement qu'extérieurement : mais alors ils affligent les parties par lesquelles l'infection a été communiquée.

Des Poireaux, des Verrues, des Crêtes, des Condylomes, des Fraises, des Mûres et des Fics vénériens.

Ce sont des excroissances qui attaquent les parties naturelles des deux sexes, et qui sont, le plus souvent, les suites de symptômes vénériens antécédens, qui ont été négligés ou simplement palliés.

Chez les hommes, toute la verge peut en être affectée, sans en excepter le gland, sa couronne et le frein.

Chez les femmes, on les trouve répandues dans toute la vulve; mais elles croissent principalement sur les grandes lèvres, sur le clitoris, sur les nymphes; les mamelons des nourrices n'en sont point exempts, ainsi que le tour du fondement dans les deux sexes.

Lorsque ces excroissances sont longues, minces et rondes, ce sont des poireaux.

Quand elles sont rondes, courtes et applaties, ce sont des verrues.

Celles qui sont plates et étendues en long, sont des condylomes.

Enfin, lorsqu'elles sont grandes, découpées à peu près comme des franges, ce sont des crêtes.

Ces excroissances vénériennes, considérées sous le rapport du caractère qui leur est propre, sont

un mal assez léger; mais comme elles sont, le plus souvent, le symptôme d'une vérole confirmée, elles méritent la plus sérieusé attention.

Il survient encore à l'anus des excroissances plus dures et plus compactes que celles dont il vient d'être parlé; elles sont rondes, forment une espèce de tête : elles sont distinguées en plusieurs grains, et elles sont attachées à la peau par un pédicule assez mince. Lorsqu'elles sont petites, on les nomme *fraises* ou *mûres*; lorsqu'elles sont grosses, on les désigne sous le nom de fics.

Ordinairement elles ne sont ni rouges ni douloureuses, et conservent la couleur de la peau; mais lorsqu'elles s'enflamment par quelque cause que ce soit, si elles s'amollissent, elles suppurent et produisent assez souvent des fistules à l'anus. Si, au contraire, elles conservent leur dureté, qu'elles ne rendent point de pus, que leur chaleur aille en augmentant, que les douleurs qu'elles procurent soient lancinantes, elles menacent de devenir carcinomateuses.

Des Rhagades.

Au fond des sillons qui environnent l'anus en forme de rayons, paraissent des fentes ou des gerçures : ce sont des rhagades.

Elles ne sont point dangereuses lorsqu'elles sont superficielles : alors elles occasionnent peu de

douleurs, leurs bords sont unis et souples, elles rendent du pus de bonne qualité.

Mais elles sont d'un caractère fâcheux, lorsque elles sont profondes, rougeâtres, entourées de bords calleux, durs, repliés en dehors; qu'elles procurent des élancemens, et que le pus qu'elles rendent est de mauvaise qualité.

DE LA VÉROLE CONFIRMÉE.

Jusqu'ici nous ne nous sommes occupés que des affections vénériennes locales, résultat d'un virus communiqué récemment, et qui établissent leurs ravages sur les parties qui ont été exposées au contact immédiat d'autres parties malades, et par lesquelles l'intromission du levain morbifique s'est opérée. Nous allons parcourir actuellement le développement plus fâcheux et plus grave de ce même principe désorganisateur dans la vérole confirmée.

Son intensité ne borne pas son action, comme dans la vérole récente, à quelques organes isolés; elle ne lèse pas seulement quelques fonctions de l'économie naturelle; mais elle peut s'étendre sur toutes les parties du corps humain, et bouleverser indistinctement toute la constitution de ceux qui en sont attaqués.

Pour la caractériser en peu de mots, nous remarquerons qu'elle paraît moins une maladie unique, que l'assemblage alarmant de toutes les maladies possibles.

Tous les symptômes que nous allons énumérer, ne se trouvent jamais réunis chez le même malade; ils sont tous communs aux vénériens en général.

Beaucoup d'entr'eux ne sont pas seulement propres à la vérole, la plupart caractérisent encore beaucoup d'autres maladies.

Cependant il est essentiel de faire observer ici, qu'on ne trouvera pas désignées dans ce Traité sommaire, tous les symptômes, sans exception, de la vérole confirmée : on a fait le choix des principaux et de ceux qu'on rencontre le plus fréquemment; car pour les indiquer et les développer tous, il faudrait faire l'histoire, non seulement de toutes les maladies, mais encore de leurs différentes espèces, puisque l'expérience a démontré que la vérole confirmée peut se reproduire avec chacun des caractères distinctifs des maladies dont le genre humain peut être affligé.

L'expérience prouve néanmoins tous les jours, que le virus vénérien a une affinité d'analogie plus constante avec certaines humeurs qu'avec d'autres, et qu'en conséquence, il affecte le plus communément, et ces humeurs et les parties qui leur sont destinées;

A moins que quelques-unes de ces parties ne soient naturellement faibles ou accidentellement affaiblies avant l'infection vénérienne; car, dans ce cas, cette circonstance déterminera par préférence l'action du principe morbifique sur l'une ou plusieurs d'entr'elles, par des raisons physiques qu'il est inutile d'analyser ici. C'est pourquoi le vice vénérien attaque les yeux, les poumons, la matrice, etc., de ceux qui, avant d'en avoir été infectés, avaient éprouvé sur un de ces organes quelques-unes des affections qui leur sont propres, ou qui les avaient reçues naturellement faibles de leur constitution primitive.

L'action délétère du vice vérolique est encore développée avec énergie par l'existence antécédente d'une autre espèce de levain, tels, par exemple, que les virus écrouelleux, scorbutique, dartreux, etc.

Et enfin, par des causes déterminantes, quoiqu'éloignées et accidentelles :

Telles qu'une contusion qui produit le développement d'une exostose;

Une entorse qui est suivie d'une ankilose ou d'une douleur de goutte vénérienne;

L'impression d'un froid vif, à laquelle succède une paralysie vénérienne;

Une légère altération de la peau, effet d'un froissement irritant ou d'une écorchure superficielle, qui détermine l'apparition des dartres véroliques, etc.

SYMPTOMES DE LA VÉROLE CONFIRMÉE.

Quoique la vérole, de locale qu'elle était simplement dans le principe, une fois introduite dans la constitution, soit en conséquence devenue confirmée, les parties extérieures et primitivement attaquées, ne sont pas pour cela exemptes d'une nouvelle affection locale, si les malades s'exposent à une nouvelle contagion.

Mais s'ils ajoutent à la maladie essentielle, par exemple, une gonorrhée virulente qui n'existait plus ou qui n'avait jamais existé chez eux, elle sera plus âcre, plus opiniâtre, coulera plus longtems, et produira des répétitions plus fréquentes que si la gonorrhée était simple, toutes choses d'ailleurs égales.

Cette gonorrhée ajoutée à la vérole préexistante, donnera lieu à des callosités, à des abcès, à des ulcères et à des fistules, etc., tant aux prostates qu'aux vésicules séminales et dans l'urètre, etc., ce qui aurait pu ne pas arriver dans la supposition contraire.

Quelquefois, sans cause récente, il se déclare des chancres, des poireaux, des verrues, des condylomes, des crêtes, des fics, des poulains, etc., et ces différens symptômes annoncent également une vérole confirmée.

Des Maladies de la peau.

La vérole confirmée affecte la peau de différentes manières.

La poitrine et l'entre-deux des épaules se couvrent de taches unies et plattes.

Leur couleur varie : elle est pourprée, ou jaune, ou livide.

Elles sont séparées entr'elles, petites et rondes comme des lentilles, ou bien plus grandes et plus étendues, et par conséquent réunies.

La vérole confirmée produit la gale, la gratelle, des dartres sèches, farineuses, d'autres fois suppurantes, pustuleuses, milliaires, rongeantes, etc.

La paume des mains, la plante des pieds se gercent, se crévassent; il s'y forme des rhagades dures, calleuses, accompagnées de démangeaisons; il en découle une sérosité âcre et mordicante.

La peau se couvre encore de tubercules et pustules dures, calleuses, rondes, peu élevées à leur sommité; communément elles sont sèches et ne rendent point de pus; quelquefois elles sont écailleuses, jaunes et fluentes; elles se trouvent en grand nombre aux commissures des lèvres, aux ailes du nez; elles se placent au front, aux tempes et derrière les oreilles : elles forment alors le chapelet. Ensuite elles s'étendent dans toute la chevelure et sur les autres parties du corps, principalement sur celles qui sont garnies de poils.

De là résulte l'alopecie ou la chute des cheveux, et la pelade ou la chute des poils des parties qui en sont garnies, comme des sourcils, du menton, etc.

Enfin les ongles, qui sont une continuité et une dépendance de la peau, deviennent inégaux, épais, ridés, raboteux, et il se forme à leurs racines des envies, des panaris, des inflammations et des ulcères qui les déracinent et qui les font tomber.

Maladies de l'intérieur de la bouche, du gosier et du nez.

Les ravages du virus vérolique dans les maladies vénériennes confirmées, ne sont pas bornés aux seules affections de la peau qui couvre l'habitude du corps, et dont il vient d'être parlé, mais ils s'étendent encore dans l'intérieur de la bouche, du gosier et du nez.

La luette, les amygdales, et toute la voûte du palais, devenues douloureuses, s'enflamment et s'ulcèrent; la carie se communique alors aux os palatins, qui en sont promptement affectés et détruits.

Il survient au palais des tubercules et des pustules qui dégénèrent en ulcères ronds, malins et phagédéniques; ces ulcères carient la voûte osseuse du palais jusque dans les narines.

La membrane pituitaire est affectée de polypes fongueux qui s'ulcèrent, deviennent calleux et carcinomateux;

Ou bien d'un grand nombre de pustules qui dégénèrent en ozènes ou en ulcérations du plus mauvais caractère.

Dans le premier comme dans le second cas, les os spongieux des narines, les deux os triangulaires du nez, et le vomer qui le soutient, sont rongés par la carie; ils tombent, et le nez s'affaisse.

Les organes de la parole s'altèrent de différentes manières; alors la voix devient rauque, et quelquefois se perd totalement.

Les gencives sont rongées par des aphtes, des abcès, des ulcères; les dents s'ébranlent, se carient, et tombent successivement.

Enfin, l'air qu'on respire passant par le gosier, la bouche et les narines, et ces parties se trouvant dans l'état qu'on vient de décrire, l'haleine des malheureux malades qui sont affligés de ces symptômes, est d'une puanteur insoutenable.

Des Douleurs vénériennes.

Les douleurs vénériennes sont cruelles; elles augmentent pendant la nuit, sur-tout lorsqu'on est couché, et que le corps s'échauffe dans le lit;

Elles sont tensives, pungitives, pulsatives ou lancinantes;

Elles occupent les parties musculeuses et membraneuses ; alors on peut les confondre avec celles de rhumatisme ordinaire.

Elles affectent les ligamens et les tendons qui environnent les jointures ; et dans ce cas on peut les considérer, par erreur, comme produites par la goutte.

Elles sont tantôt fixes ou permanentes, et tantôt vagues ou erratiques.

Les parties affectées de douleurs vénériennes sont quelquefois chaudes, mais sans tumeur et sans apparence d'inflammation extérieure; d'autres fois elles s'enflent et s'enflamment, et alors il est à craindre qu'elles ne deviennent en suppuration.

Maladies des os.

Les os ne sont point exempts des atteintes cruelles de la vérole confirmée.

Sur leur milieu, qui est le plus serré et le plus dur, s'élèvent des exostoses.

Elles sont plus ou moins grosses, quelquefois un peu molles, le plus souvent dures et vraiment osseuses ; il y en a d'indolentes, d'autres occasionnent des douleurs médiocres ; d'autres, enfin, en procurent d'intolérables.

Les extrémités des os, qui sont spongieuses et moins compactes, se dilatent et grossissent dans toute leur étendue, mais inégalement, suivant que leur tissu est plus ou moins serré, et forment des hypérostoses.

Les articulations, composées des têtes de ces os, sont gênées dans leurs mouvemens, qui sont souvent interrompus par des tumeurs : de là les ankiloses.

Les os se carient au dehors et au-dedans, même dans toute leur substance; alors étant en grande partie détruits, ils sont fragiles et se brisent au moindre effort, quelquefois sans presqu'aucun effort. *Voyez Observation* XXII.e

Enfin les os intimement pénétrés par le virus vérolique, peuvent se ramollir de manière qu'ils se plient comme la cire; ils peuvent aussi se resserrer et se réduire à un bien moindre volume : dans cet état, ils sont ou deviennent sujets à toutes les affections des parties molles, et sont, en conséquence, susceptibles de phlogoses, d'inflammation, de suppuration, d'ulcération, de fistule et de gangrène.

Des Glandes lymphatiques.

De l'altération de la lymphe par le vice vénérien, résulte l'action de ce virus sur les glandes lymphatiques ou conglobées, qui se gonflent et forment au cou, sous les aisselles, aux aines, dans le mésentère, etc., différentes tumeurs entièrement semblables aux tumeurs écrouelleuses.

De la dilatation des vaisseaux lymphatiques, occasionnée par le séjour de la lymphe épaissie qui y croupit, naissent différentes tumeurs gommeuses

Enfin, la lymphe arrêtée et durcie entre les filets des parties membraneuses et tendineuses qu'elle nourrit, occasionne des nodus dans les tendons, des ganglions dans les nerfs, et des tophus dans les ligamens des jointures.

Maladies des yeux.

L'action du vice vénérien sur les yeux, rend les paupières rudes, épaisses, rouges, y occasionne des démangeaisons; elles deviennent chassieuses, calleuses, ulcérées, carcinomateuses. Il s'y forme des bubons, des verrues et des tubercules.

La conjonctive est attaquée d'ophtalmies opiniâtres, ulcéreuses, accompagnées d'un larmoyement très-âcre.

La cornée se couvre de taies; elle est rongée par des pustules et des ulcères qui dégénèrent en staphilômes.

Les humeurs des yeux s'épaississent; l'épaississement de la vîtrée procure le glaucome; celui du cristallin, la cataracte; celui de l'humeur aqueuse, la fausse apparence de poils qu'on croit voir voltiger en l'air.

La caroncule lacrymale placée au grand angle de l'œil, est affectée de l'onglée; le sac lacrymal ulcéré, est attaqué de la fistule lacrymale; l'iris, la prunelle et l'uvée tombent en suppuration et dégénèrent en abcès sous la cornée.

Des oreilles.

Les oreilles ont aussi leurs maladies particulières.

Elles éprouvent un sifflement, un tintement, un bourdonnement désagréables et fatigans. Les malades entendent difficilement : ils deviennent sourds.

L'intérieur des oreilles s'enflamme, s'abcède, s'ulcère avec des douleurs cruelles.

Les osselets de l'organe et la voûte osseuse de l'oreille se carient.

Il coule alors du dedans de l'oreille une sanie d'une puanteur cadavéreuse.

Fonctions animales lésées.

Les symptômes dont on vient de parler sont graves, et par conséquent critiques et fâcheux ; cependant l'action du vice vénérien sur les fonctions animales, est encore plus alarmante.

Lorsqu'elle se manifeste à la tête, les malades y éprouvent de la pesanteur ou des douleurs de différens caractères.

Ils sont tourmentés du clou, de la migraine, du vertige simple ou du ténébreux, appelé *scotomie;* de l'épilepsie, de convulsions, du tremblement des membres, de paralysie, d'insomnies opiniâtres, etc.

On en voit qui sont affectés d'une respiration difficile, de l'asthme, de crachemens de sang,

d'une toux sèche ou humide, de vomique, de phthisie, de palpitations de cœur, de défaillances, de syncopes, etc.;

D'autres, d'hypocondriacie, du hoquet, de la perte de l'appétit, d'un vomissement fréquent, d'une diarrhée opiniâtre, bilieuse, séreuse, etc.; de la lianterie, d'obstructions ou squirres au foie, à la rate, au pancréas; de l'ictère jaune ou noir, d'hydropisie ascite, d'hémorrhoïdes sèches et fluentes, qui deviennent calleuses, ulcérées ou carcinomateuses.

Enfin, lorsque les fonctions animales sont lésées au plus haut degré, les malades acquièrent une maigreur extraordinaire; ils tombent dans l'atrophie, dans le marasme; leur faiblesse est extrême : ils sont dans la langueur et dans l'abattement; la couleur de leur visage est d'une pâleur livide. La fièvre accompagne toujours cet état fâcheux. Elle est intermittente, périodique, irrégulière, erratique ou continue, lente, hectique ou collicative; et quel que soit son caractère, le marasme en est une suite nécessaire.

Mais indépendamment des ravages vénériens déjà décrits, et qui sont propres aux deux sexes, il en est encore de particuliers aux femmes,

Comme le cancer au sein, la suppression ou la surabondance des règles, la passion histérique, les écoulemens des parties naturelles; l'inflammation, l'abcès, le squirre, le cancer, l'ulcère et la gangrène de la matrice.

Elles deviennent stériles ou sont sujettes aux

faûsses couches; ou bien les enfans dont elles deviennent mères, naissent avec un érysipèle quelquefois universel, sont sans vigueur, leur peau est couverte d'ulcères, etc. On voit cependant de ces enfans chez qui ces accidens ne se manifestent que quelques semaines ou quelques mois, ou même quelques années après leur naissance.

OBSERVATIONS

Relatives à l'attention qu'il faut faire, pour juger si un ou plusieurs des accidens qui viennent d'être énumérés, sont occasionnés par le virus vénérien ou dépendent de toute autre maladie.

On a déjà vu que beaucoup d'entre eux ne sont pas seulement propres à la vérole, mais que la plupart sont communs à d'autres maladies.

Il est donc bien essentiel de ne pas se méprendre sur le jugement qu'il convient d'en porter.

L'inspection du sang des malades ne peut donner, à cet égard, aucune connaissance certaine; il faut donc chercher des preuves plus décisives dans l'examen de signes moins problématiques.

Les praticiens distinguent ces signes en univoques et en équivoques : occupons-nous d'abord des premiers.

Quelle que soit d'ailleurs la situation apparente du sujet qui consulte, il a infailliblement la vérole, s'il a communiqué quelques-uns des symptômes qui lui sont propres, à une personne saine; car on ne donne point ce qu'on n'a pas.

La naissance, même à terme, d'enfans couverts de pustules, d'ulcères, etc., quoique le père et la mère paraissent jouir de la meilleure santé,

indique aussi, d'une manière univoque, que les parens de ces enfans sont infectés de vérole.

Cette preuve est bien plus concluante encore, si, de la même mère et du même père, naissent plusieurs enfans avec les mêmes caractères de maladie.

Elle est également décisive, si les enfans qui ne périssent pas dans les premiers mois de leur existence, croissent, à travers les orages du développement de leur constitution, contrariés par des affections scrophuleuses ou rachitiques; s'ils deviennent bossus, étiques, et s'ils périssent de bonne heure dans le marasme; ou bien s'ils vivent en languissant, et s'ils sont faibles, petits; s'ils ont la tête grosse, les jambes tournées, de grosses articulations, etc.

Et enfin le doute est encore moins permis sur le jugement qu'on doit porter sur la santé des parens, lorsque plusieurs enfans qui se sont succédés, ont été sujets aux mêmes accidens et aux mêmes infirmités.

La vérole existe encore indubitablement, lorsque, indépendamment de tout commerce, ou au moins de tout commerce suspect, il survient des symptômes locaux, soit qu'ils reparaissent après qu'ils ont été antécédemment dissipés, soit qu'ils se manifestent, quoiqu'ils n'aient jamais paru auparavant : tels sont les chancres, les bubons, les excroissances, etc.

Mais dans ces circonstances, il faut faire toutes les recherches nécessaires pour découvrir si ces

accidens, qui ont le caractère de ceux qu'on nomme primitifs, ne sont pas effectivement le résultat d'une infection récente, parce qu'alors on n'en devrait pas tirer les mêmes conséquences, et ils ne présenteraient plus que les simples phénomènes d'une vérole nouvellement communiquée, et par conséquent locale.

Les taches véroliques de la peau se distinguent des taches de rousseur, en ce que les premières sont récentes et paraissent ordinairement sur la poitrine et entre les épaules; tandis que les dernières n'affectent que les parties de la peau qui sont exposées à l'air, comme le visage, le cou et les mains.

Il en est de même des éphélides causées par l'ardeur du soleil : celles qui sont vénériennes paraissent sur les parties de la peau qui ne sont pas exposées aux influences de l'air.

Les taches qui accompagnent la grossesse, se dissipent après l'accouchement; elles n'affectent que le visage et le cou, tandis que celles qui leur ressemblent et qui sont véroliques, sont opiniâtres et placées sur les parties du corps qui sont couvertes.

Les taches pourprées, jaunes ou livides, peuvent être produites par le vice vénérien comme par le scorbut.

Mais dans le premier cas, elles sont accompagnées de quelqu'autre symptôme de vérole; et dans le second, on juge qu'elles appartiennent au scorbut, parce que les gencives des malades étaient, avant

l'apparition de ces taches, fongueuses, ulcérées, et leurs jambes livides en différens endroits : accidens tellement propres au scorbut, que la vérole ne les occasionne jamais.

Les tubercules et les pustules véroliques se distinguent également des boutons qui paraissent au visage, par suite d'une cause différente.

Ces derniers ne se placent que sur la face; ils se terminent par une petite pointe qui suppure;

Tandis que les véroliques attaquent non seulement le visage, mais encore toutes les autres parties du corps, et particulièrement celles qui sont garnies de poils; qu'ils sont durs, calleux, secs et couverts d'une croûte; que les tubercules vénériens sont ronds; que les pustules sont creuses; et qu'enfin ces symptômes résistent toujours aux remèdes qui ne sont pas anti-vénériens.

Les ulcères des amygdales, du gosier, de la luette, du palais, des gencives, des narines, ainsi que la carie et la chute des os qui en sont la suite, les polypes placés dans l'intérieur du nez, etc., sont très-fréquemment occasionnés par une vérole invétérée; cependant les polypes en particulier, peuvent survenir sans cause vénérienne, et il ne faut pas confondre les ulcères des parties que nous venons d'indiquer, avec ceux qui peuvent encore les affecter, et qui sont occasionnés par un vice scorbutique; mais en faisant attention aux différences distinctives suivantes, on ne s'y méprendra pas.

Les ulcères véroliques paraissent d'abord sur les

amygdales, le gosier, la luette; ils attaquent ensuite, quoique rarement, les gencives;

Les ulcères scorbutiques, au contraire, se placent d'abord sur les gencives: ils s'étendent après sur le gosier, les amygdales et la luette, mais rarement et très-tard.

Les ulcères scorbutiques n'occupent jamais l'intérieur du nez;

Leur base et leurs bords ne sont pas calleux;

Les ulcères véroliques sont bornés, circonscrits, ordinairement ronds.

Les scorbutiques ont une figure irrégulière; ils s'étendent en long et en large, et ravagent assez souvent tout l'intérieur de la bouche;

Les véroliques sont creux.

Les scorbutiques s'élèvent et produisent des chairs fongueuses;

Les véroliques ont les bords rouges et le fond grisâtre.

Les scorbutiques sont toujours entièrement livides;

Les véroliques sont bientôt suivis de la carie des os qui les avoisinent;

Ce qui n'arrive que rarement lorsque les ulcères sont scorbutiques.

Les douleurs vénériennes peuvent être confondues avec celles qu'occasionnent le rhumatisme, la goutte, la sciatique et le scorbut; mais voici les différences qui doivent les faire distinguer :

Celles qui sont produites par un vice vénérien, augmentent pendant la nuit, s'adoucissent et sont plus supportables pendant le jour; elles résistent à tous les remèdes, excepté à ceux qui sont anti-vénériens.

Le contraire arrive lorsque les douleurs sont rhumatismales, goutteuses et sciatiques.

Les douleurs scorbutiques sont toujours accompagnées des signes qui caractérisent le scorbut; et ceux qui accompagnent les douleurs vénériennes ou qui les ont précédées, n'ont, avec les symptômes scorbutiques, aucune similitude.

Quant à celles qui ont leur siége dans la moelle des os, lorsqu'elles sont opiniâtres et violentes, elles appartiennent toujours à la vérole.

Pour mettre à portée de distinguer l'exostose vénérienne de la difformité de l'os, qui succède à une contusion ou à une fracture, il suffit de faire observer que l'exostose vérolique est douloureuse, chaude; qu'elle est demi-sphérique; qu'elle n'occupe qu'une place circulaire dans l'os, tandis que ces symptômes ne se rencontrent pas dans le gonflement de l'os, qui n'est produit que par un coup ou par une fracture.

Les hypérostoses sont ou véroliques, ou rachitiques, ou écrouelleuses, ou scorbutiques, ou enfin goutteuses.

Les enfans sont seuls affligés d'hypérostoses rachitiques; elles attaquent plusieurs articulations à la fois; elles ne sont accompagnées de douleurs, que lorsqu'elles se forment: les membres deviennent

difformes, etc., et rien de pareil ne se rencontre dans les hypérostoses vénériennes.

Celles qui sont produites par un vice écrouelleux, ne font point ou peu de mal; elles n'arrivent qu'à ceux qui ont eu des écrouelles dès leur enfance, et chez qui il reste de cette maladie des glandes conglobées et squirreuses.

Les hypérostoses scorbutiques sont rares; elles ne se manifestent que dans les os placés près des ulcères scorbutiques : dans l'os maxillaire, par exemple, lorsque la gencive qui le couvre est ulcérée: elles sont petites, se carient promptement, et sont ordinairement accompagnées des autres signes du scorbut.

Les hypérostoses goutteuses, enfin, ne se déclarent que chez les malades qui ont éprouvé plusieurs fois des attaques cruelles de goutte à la même articulation; elles sont accompagnées de tophus ou de concrétions tophacées; elles affectent rarement les grosses articulations, à moins qu'auparavant les jointures des doigts n'aient été défigurées.

Aucun de ces caractères n'appartient aux hypérostoses véroliques.

Les os sont sujets à la carie, indépendamment d'une cause vénérienne.

Ils se carient à la suite d'une hypérostose non vérolique, par l'effet d'un ulcère de mauvaise nature, contigu à l'os. La carie est occasionnée par un abcès sous le périoste ou près du périoste, enfin par la fracture ou la contusion grave d'un os.

Mais on ne peut pas se méprendre sur la carie vénérienne; elle a toujours été précédée d'une exostose ou d'une hypérostose vérolique, ou d'un abcès de la substance médullaire, ou d'un abcès du périoste, survenus sans cause évidente.

On conjecture, avec raison, qu'il existe un abcès de la substance médullaire, quand le malade éprouve dans l'os une douleur insupportable et fixée à la même place; quand, tous les soirs, il lui survient un frisson qui se termine par un accès de fièvre; quand la partie souffrante ne présente extérieurement ni tumeur, ni rougeur, ni chaleur; et enfin, quand la douleur n'augmente pas, soit qu'on frotte, soit qu'on presse l'endroit où le malade désigne qu'il l'éprouve constamment.

La fracture d'un os sans effort, ou presque sans effort, est un signe assez rare, mais infaillible, d'une maladie vénérienne portée au plus haut degré (1).

Le ramollissement des os est toujours occasionné, ou par les écrouelles ou par la vérole, plus souvent par la dernière; ainsi dès que, dans une circonstance pareille, les signes du vice scrophuleux manquent, on ne court pas le risque de se tromper, en affirmant que le malade dont les os se ramollissent, est attaqué de la vérole.

Les tumeurs des glandes conglobées, sont véroliques lorsqu'on ne peut pas les attribuer à l'existence d'un vice écrouelleux.

(1) *Voyez* l'observation XXII.

Les tophus, les nodus, les ganglions surviennent à la suite d'une contusion, d'un tiraillement violent des nerfs, des tendons, des ligamens ou de la goutte; mais si on ne peut rapporter ces affections à aucun des accidens qui viennent d'être indiqués, et qu'ils soient d'ailleurs accompagnés de quelqu'autre signe qui prouve l'existence de la vérole, il faut alors les considérer comme dépendans de cette dernière cause.

Les tumeurs enkistées, de la nature des loupes qui attaquent la tête, ou des goîtres qui se placent au cou, et qui se manifestent subitement sur différentes parties du corps, doivent faire soupçonner que le vice qui épaissit la lymphe, dans ces cas-là, est vérolique, si, d'ailleurs, comme on vient de l'observer à l'article précédent, elles sont accompagnées de quelqu'autre signe univoque.

Les signes équivoques d'infection vénérienne sont bien plus multipliés que les précédens, et ne sont pas aussi démonstratifs; cependant, ils méritent, comme ceux-ci, une attention particulière; et lorsque leur existence concourt avec des symptômes univoques encore présens, alors on est autorisé à les regarder comme vénériens, et à les traiter en conséquence (1).

(1) C'est ici le cas de chercher des lumières avec grand soin dans la confession des malades, pour découvrir si les accidens qui vont être désignés, ne se sont manifestés que depuis un traitement, qui, ayant seulement fait disparaître les symptômes, ne doit être considéré que comme ayant été simplement palliatif.

Telles sont les maladies des yeux, comme la rougeur, la démangeaison, la chassie, les ulcères, les verrues et les orgeolets des paupières; l'ophtalmie enflammée, ulcérée, pustuleuse; les taches, les pustules et les ulcères de la cornée; la cataracte, l'onglet, la fistule lacrymale, etc. ;

Les maladies des oreilles, telles que le tintement, le sifflement, le bourdonnement, la dureté de l'ouïe, la surdité, l'inflammation, l'abcès, l'ulcération de l'intérieur de l'oreille, la carie des osselets et de la voûte osseuse des oreilles, avec écoulement de pus;

La pesanteur, la douleur de tête, le clou, la migraine, le vertige, l'épilepsie;

La phthisie, l'amaigrissement, l'atrophie, le marasme, l'abattement des forces, la pâleur, la couleur livide du visage, la fièvre intermittente opiniâtre, ou la fièvre lente; et dans les femmes, les fleurs blanches, l'inflammation, l'abcès, le squirre et le cancer de la matrice; la stérilité, les fausses couches fréquentes, et l'accouchement d'enfans languissans et mal sains.

Les accidens qui suivent peuvent encore être produits par un virus vérolique; mais, comme les précédens, ils sont équivoques et présentent même un degré de probabilité moindre que les premiers; cependant, on peut les juger avec la même certitude, après leur avoir appliqué les observations qu'on vient de lire, et avoir pris les mêmes précautions pour les reconnaître.

Tels sont les mouvemens convulsifs, le trem-

blement des membres, la paralysie, les insomnies, la difficulté de respirer, la toux, le crachement de sang, l'asthme, les palpitations du cœur, la syncope, l'inégalité et l'intermittence du pouls, le dégoût, l'indigestion fréquente, le vomissement, le hoquet, la diarrhée, l'affection hypocondriaque, les obstructions, la jaunisse, l'hydropisie, les hémorrhoïdes; et de plus, chez les femmes, le cancer au sein, la suppression ou le flux immodéré des règles, la passion hystérique, etc.

Comme il est d'un grand intérêt de mettre le lecteur en état de juger la cause et les effets d'une maladie réputée vénérienne, il ne lira pas sans attention les observations suivantes :

Un malade, après avoir été affecté de poireaux, d'ulcères, d'un bubon négligé ou rentré, d'une chaudepisse supprimée par un traitement imprudent ou par quelqu'autre événement, quand bien même ces différens symptômes auraient été traités méthodiquement et guéris en apparence, a infailliblement la vérole, s'il est affligé du retour d'un de ces accidens, s'il les a communiqués, et s'il a donné l'existence à des enfans mal sains et mal constitués; s'il est sujet à des pustules, à des douleurs dans les os, à des exostoses et à des caries aux os; si ses cheveux, ses poils, ses ongles tombent; s'il a des rhagades aux mains, des ulcères aux amygdales, au gosier, à la luette ou aux narines; des douleurs de rhumatisme ou de goutte; des hypérostoses, des tophus, des nodus, des ganglions, des tumeurs gommeuses, etc.

On doit encore attribuer à un principe vérolique les ophtalmies opiniâtres et les accidens dont les yeux peuvent être attaqués, tels qu'ils ont été précédemment décrits : le tintement, l'abcès des oreilles, la surdité, le vertige, le mal de tête constant, la phthisie, le marasme, la pâleur du visage, la fièvre intermittente rebelle ; et de plus, chez les femmes, les écoulemens suspects, la stérilité, les fausses couches répétées, la naissance d'enfans mal sains, etc., lorsque ces différens accidens se manifestent sans cause apparente connue, et que le malade déclare qu'il a été antécédemment attaqué de poireaux, de chancres, de bubons ou d'une simple chaudepisse, et qu'il s'est contenté d'un traitement local pour détruire les poireaux, cicatriser les chancres, faire fondre les bubons, et supprimer l'écoulement de la gonorrhée par des injections astringentes.

On doit également traiter comme vénériens, les mouvemens convulsifs, le tremblement des membres, la paralysie, l'asthme, le crachement de sang, la toux, la palpitation du cœur, le dégoût, les indigestions, le vomissement, l'affection hypocondriaque, la diarrhée, la jaunisse, l'hydropisie, etc., lorsque ces accidens succèdent, de même que dans la supposition précédente, sans autre cause connue d'ailleurs, à des poireaux, à des chancres, des poulains ou des chaudepisses, et que ces symptômes ont été traités avec une légèreté et une imprudence aussi imprévoyantes que coupables, que l'ont été ceux dont il vient d'être parlé dans les articles précédens.

Il est donc démontré que la vérole confirmée est une suite souvent nécessaire d'une vérole locale;

Que la vérole locale est d'autant plus certainement suivie d'une vérole confirmée, que les accidens primitifs ont été plus négligés ou maltraités;

Qu'entre les accidens primitifs, quelques-uns exposent plus sûrement la constitution que quelques autres;

Qu'entre les symptômes primitifs qui sont le plus immanquablement suivis de la vérole confirmée, on compte les poireaux, les verrues, les crêtes, les condylomes, et toutes les excroissances charnues qui surviennent aux parties de la génération; parce que de ces symptômes résulte rarement une évacuation suffisante de virus par écoulement ou par suppuration, et encore la constitution court un danger plus imminent d'infection, lorsque ces différentes excroissances sont plus considérables, plus multipliées; qu'elles sont plus douloureuses; que leur volume s'est accru plus promptement, et qu'on les a négligées plus long-tems.

Les chancres sont aussi très-souvent suivis de la vérole confirmée; et l'infection qu'ils produisent est d'autant plus prompte et d'autant plus sûre, qu'ils sont en plus grand nombre, qu'ils sont plus rongeans, qu'ils occupent le prépuce et sur-tout le frein, et qu'ils suppurent peu par quelque cause que ce soit.

Les tumeurs du gland et du prépuce chez les hommes, de la vulve et de l'entrée du vagin chez les femmes, d'où résultent les accidens connus sous

le nom de phimosis et de paraphimosis, sont également cause de la vérole confirmée, et même d'autant plus sûrement, que ces sortes de tumeurs arrêtent ou suppriment la suppuration des chancres, et qu'elles empêchent leur détersion.

Les poulains sont plus rarement la cause d'une infection générale, sur-tout lorsqu'après être venus à maturité, ils se sont ouverts et ont suppuré long-tems; ou qu'ayant disparu sans suppurer, on n'a pas négligé de recourir aux remèdes spécifiques; mais dans la supposition contraire, le danger est le même que dans les cas des symptômes précédens.

La chaudepisse qui a été traitée dès le commencement de son apparition, qui a coulé long-tems sans interruption, et qui n'a point été arrêtée par des remèdes astringens, administrés tant intérieurement qu'extérieurement, n'est presque jamais suivie de vérole confirmée; mais les négligences, les imprudences, les remèdes mal choisis, mal appliqués, etc., la font dégénérer de la même manière que les symptômes antécédemment désignés (1).

Comme nous avons vu que les symptômes véroliques ne se communiquent pas seulement par les organes de la génération, nous considérerons encore comme le résultat d'une primitive infection locale, la phlogose, les petits ulcères, les excroissances des mamelons des femmes qui donnent à teter à des enfans vérolés, de même que les tumeurs qui leur surviennent aux glandes axillaires;

(1) *Voyez* observation XXVe

les ulcères des lèvres, des gencives, du palais, de la langue, de la luette, du gosier; les tumeurs buboniformes des glandes lymphatiques, des parotides et des maxillaires, chez les enfans qui s'infectent en tetant, ou chez les adultes que des baisers lascifs empoisonnent.

Et enfin la gale, la gratelle, les dartres, les tubercules, les pustules et les petits ulcères de la peau, lorsqu'on a gagné le mal en couchant avec une personne gâtée, ou seulement dans ses draps.

L'expérience nous apprend que chacun de ces derniers symptômes, isolément ou cumulativement considérés, peut dégénérer en vérole confirmée, si des négligences ou des traitemens insuffisans, incomplets, étrangers à la nature du principe morbifique, enfin des moyens répercussifs imprudemment administrés, ont seulement procuré aux malades une cure palliative; alors la constitution est opprimée par le levain vérolique, de la même manière que nous l'avons vu dans les exemples antécédens, quoique les parties de la génération n'aient jamais primitivement été attaquées.

CONSIDÉRATIONS

Sur le plus ou le moins de dangers que courent les malades, à raison de l'intensité des accidens et du caractère des affections vénériennes, ainsi que des parties qu'elles attaquent.

Lorsque le vice vérolique attaque seulement les humeurs, il est le moins rebelle possible et le plus facile à guérir.

Quand les parties solides sont attaquées, les os sur-tout, la maladie est plus grave et la cure plus difficile.

Les accidens sont d'autant plus graves et la cure plus difficile, si les os qui sont affectés sont ceux de la tête ou du tronc; s'il y a exostose, hypérostose ou carie; et, dans ce dernier cas, si la carie est profonde.

Le danger augmente lorsque le cerveau, le poumon, le foie, l'estomac, la matrice sont affectés.

Toutes choses d'ailleurs étant égales, les sujets jeunes et vigoureux ne donnent pas les mêmes inquiétudes que les sujets faibles ou languissans, les vieillards ou les enfans très-jeunes et très-délicats.

Les complications avec lesquelles se rencontre la vérole, ne doivent pas être perdues de vue un seul

moment, et doivent être observées avec une scrupuleuse attention (1).

Elle se complique, par exemple, avec l'épilepsie existant avant l'infection vénérienne, ou bien elle en détermine les crises; dans ces deux suppositions, les symptômes sont les mêmes : le malade tombe, s'agite, écume, éprouve des convulsions, perd connaissance, etc.; mais le succès du traitement n'est complet, c'est-à-dire qu'il ne guérit l'épilepsie avec la vérole, que lorsque les symptômes du mal caduc ne sont qu'une modification de l'action du vice vénérien sur les organes : dans le cas contraire la vérole se guérit, et les paroxismes de l'épilepsie, qui est l'affection essentielle antécédente à la vérole, continuent à tourmenter le malade.

On doit appliquer le résultat de cette observation à une complication vénérienne avec les attaques de paralysie, les affections d'asthme, de phthisie, de vice scrophuleux, d'hypocondriacisme, de goutte, etc.

On sentira donc facilement, par tout ce qui vient d'être dit sur les Maladies vénériennes, qu'il est d'une indispensable nécessité de recourir promptement aux remèdes anti-vénériens, aussitôt qu'il se

(1) Car de la combinaison ou de la complication d'un vice vénérien avec un vice préexistant, résulte une erreur presqu'inévitable dans le jugement qu'on porte sur l'état du malade, parce qu'on peut considérer sa position comme dépendante de l'affection qui existait antécédemment chez lui.

déclare quelques symptômes qui annoncent que le mal a été communiqué.

La sûreté du malade exige aussi que, par un traitement méthodique et prudemment administré, il se préserve des inconvéniens graves qui suivent souvent de premiers symptômes assez légers dans le principe, et qui n'en démontrent pas moins, cependant, l'existence de la vérole confirmée.

Lorsqu'il n'est pas douteux que les symptômes d'invasion se sont convertis en accidens qui annoncent que la constitution est menacée, c'est le cas de prendre les plus sévères précautions pour que le mal ne dégénère pas en maladie chronique, dont les caractères incertains sont souvent méconnus, parce qu'ils sont propres à la vérole, et encore, comme nous l'avons vu, à une foule de maladies qui ne sont pas vénériennes, ou avec lesquelles la vérole se complique, pour le plus grand malheur des malades.

Lorsque le doute est grave, que le mal a résisté long-tems aux remèdes indiqués et administrés avec succès dans des cas présumés semblables, il faut encore nécessairement recourir aux anti-vénériens, parce que *dans toutes les affections opiniâtres, on doit toujours soupçonner, au moins, la complication d'un levain vérolique.*

Enfin, un homme ou une femme qui songent à se marier, ne doivent et ne peuvent y penser, lorsqu'ils ont couru quelques risques ou qu'ils ont la plus légère incertitude sur l'état de leur santé, considéré sous le rapport de l'infection vénérienne, qu'après avoir pris les précautions les plus rassu-

rantes pour ne pas craindre de souiller le lit nuptial, et ne pas s'exposer à donner la vie à des enfans destinés, avant de naître, à une mort prématurée et presque certaine, ou, ce qui est pis encore, à une existence languissante et cacochimique, dont on ne peut pas calculer les tourmens.

Il me reste à parler maintenant *des Maladies vénériennes chroniques sans signes évidens, c'est-à-dire masquées, dégénérées et compliquées.*

Dans cette carrière presqu'inconnue et bien intéressante cependant, je ne me prévaudrai ni de mes connaissances, ni de mes observations personnelles ; je vais transcrire, sur la réputation d'un praticien estimé (1), ce que j'ai trouvé d'instructif dans les recherches qu'il a faites à ce sujet, et je le présente avec sécurité, aux malades qui le liront.

(1) Recherches sur les Maladies vénériennes chroniques, par *Carrère.* Paris, chez Cuchet, 1788.

DES MALADIES VÉNÉRIENNES CHRONIQUES SANS SIGNES ÉVIDENS,

C'EST-A-DIRE

MASQUÉES, DÉGÉNÉRÉES OU COMPLIQUÉES.

« Les gens de l'art n'ont jamais considéré les Maladies vénériennes, que dans l'état où des signes » évidens en démontrent l'existence; si quelques-» uns d'entre eux se sont occupés de celles qui, » masquées sous la forme de différentes autres maladies, échappent, le plus souvent, à l'attention » la plus réfléchie, ils ne l'ont fait, pour ainsi dire, » qu'en passant.

» Ces maladies ont cependant été observées dès » les premiers momens de l'apparition de la vérole » en Europe.

» Mais *Sanchez* est le seul qui ait cherché à fixer » l'attention des gens de l'art sur un objet aussi » important; il est entré dans des détails assez intéressans, mais vagues, trop dispersés, dans son » Ouvrage sur les Maladies vénériennes, et encore » insuffisans pour établir une doctrine positive sur » les Maladies vénériennes chroniques.

» J'ai cru qu'il serait avantageux d'avoir un » Ouvrage particulier sur une maladie *qu'on porte*

» *souvent sans s'en douter; qui, assoupie pendant*
» *plusieurs années, se développe tout à coup avec*
» *activité; qui, dégénérée de sa nature primitive,*
» *prend un caractère qui paraît lui être étranger;*
» *qui se montre souvent sous l'aspect trompeur de*
» *maladies tout à fait différentes; qui fait des*
» *ravages d'autant plus certains, qu'on en mécon-*
» *naît le principe; qui, déguisée sous toutes sortes*
» *de formes, échappe à la sagacité des maîtres de*
» *l'art, et élude l'action des médicamens.*

» Je l'ai entrepris avec d'autant plus de confiance,
» qu'une longue expérience m'a convaincu de l'exis-
» tence de ces maladies, de la difficulté d'en établir
» un diagnostic certain; *de les distinguer de celles*
» *dont elles prennent la forme et le caractère; de*
» *l'inutilité de nos efforts pour les combattre, et du*
» *grand nombre de victimes qu'elles moissonnent*
» *continuellement.*

» Je ne comprendrai, sous la dénomination de
» Maladies vénériennes chroniques, que celles qui
» infectent la masse du sang ou attaquent l'orga-
» nisme de nos solides, *sans donner aucun signe*
» *évident de leur existence;* soit qu'elles restent
» long-tems assoupies, pour se développer ensuite
» avec plus d'énergie; soit que, dégénérées de leur
» nature primitive, elles se cachent sous la forme
» insidieuse de plusieurs maladies qui paraissent
» n'avoir aucun rapport avec elles; soit que, com-
» pliquées avec d'autres vices particuliers, elles en
» prennent le caractère, ou se développent avec

» plus d'activité, ou en augmentent l'énergie;
» soit encore qu'on les tienne d'un vice héréditaire,
» ou enfin qu'on les doive à un vice contracté. Je
» nommerai donc *Maladies vénériennes chroniques*, toutes celles qui reconnaissent pour principe un vice vénérien assoupi, caché, masqué,
» dégénéré ou compliqué. »

Existence de ces Maladies.

« L'existence de ces maladies est certaine; quoique peu de praticiens en aient parlé, aucun ne
» les révoque en doute.

» *Mercurialis* y croit au point, qu'il n'hésite pas
» à prononcer, *que toutes les fois qu'une maladie*
» *résiste aux remèdes ordinaires, il y a lieu de*
» *craindre qu'elle ne soit entretenue ou produite*
» *par un vice vénérien.*

» *Fracastor*, *Capodi-Vacca*, *Tomitanus*, *Augustini*, *Schvediawer*, assurent que la Maladie
» vénérienne reste quelquefois assoupie pendant
» plusieurs années.

» *Vigo* a guéri différentes maladies chroniques
» des yeux, dépendantes de cette maladie.

» *Blégny*, *Baglivi*, *van Swieten* et *Sanchez*,
» assurent que *le virus vénérien peut s'introduire*
» *dans le corps, sans aucune marque extérieure de*
» *son action et de sa pénétration.*

» *Sydenham, Ucay, van Swieten,* affirment *qu'on*
» *porte souvent ce virus dans la masse du sang,*

» *sans aucune incommodité sensible, et même avec*
» *les signes d'une bonne santé.*

» *Turner* a vu cette maladie se développer *après*
» *avoir été cachée pendant dix ans, etc.*, *etc.* (1). »

Description de ces Maladies.

« Il n'est presque point de maladie chronique
» qui ne puisse dépendre des Maladies vénériennes,
» ou se combiner avec elles.

» Nous les voyons tous les jours se présenter
» sous la forme d'érysipèles, de dartres, de bou-
» tons ou pustules sur différentes parties du corps;
» de douleurs, de sciatiques nocturnes, cathar-
» rales, rhumatiques; de phthisie, soit pulmo-
» naire, soit nerveuse; de fièvre étique, de fièvre
» nerveuse; de toutes sortes de maux de nerfs;
» d'ophtalmies rebelles, et différentes autres ma-
» ladies des yeux, etc.

» Nous les voyons produire des gonflemens et
» des duretés, des glandes, des tumeurs et des
» squirres qui résistent aux remèdes ordinaires;
» des ulcères et des plaies, le plus souvent de
» très-mauvaise qualité; des obstructions des vis-
» cères, qu'on attaque inutilement par les apéri-
» tifs; des tremblemens des membres; différens

(1) Si le lecteur désire de connaître la réunion d'un plus grand nombre d'autorités, il peut recourir à l'Ouvrage du médecin *Carrère* lui-même, déjà cité au commencement de cet article.

» vices de l'estomac, dont on méconnaît le principe ; une irrégularité, souvent funeste, dans le cours des règles ; des toux sèches ou humides, habituelles ou revenant par intervalles, quelquefois convulsives, confondues souvent avec des toux catharrales ; différentes maladies, toujours fâcheuses, et le plus souvent funestes, comme l'asthme, la cachexie, l'hydropisie, la dysurie, et autres affections de la vessie ; la paralysie, l'épilepsie, l'apoplexie, etc.

» Nous les voyons se compliquer avec les vices cancéreux, scrophuleux, rachitique, scorbutique, goutteux, rhumatismal, dartreux, laiteux, etc. ; les développer ou augmenter leur activité, tandis qu'elles en reçoivent, à leur tour, un nouveau degré d'énergie.

» Nous les voyons même former quelquefois, par le mélange et la combinaison de vices aussi différens, des maladies singulières, d'un caractère incertain, sans type, sans ordre, tantôt insidieuses par leur marche sourde, cachée et inconnue ; tantôt cruelles par les ravages qu'elles produisent ; toujours destructives de la constitution de la machine, le plus souvent méconnaissables aux yeux de l'observateur, par conséquent incurables, par l'ignorance du principe qui les produit.

» Enfin, nous voyons ces mêmes Maladies vénériennes chroniques, être la cause de l'extinction des familles, nuire à la propagation de l'espèce, en détruisant ou amortissant, chez les

» hommes, le principe et les facultés qui doivent
» l'opérer ; en altérant, chez les femmes, le jeu des
» organes qui doivent y concourir.

» Le vice vénérien assoupi ou retenu dans le
» corps, peut y être de trois manières :

» 1.° Ou il n'a éprouvé aucune dégénération ;

» 2.° Ou il a dégénéré de son caractère primitif ;

» 3.° Ou il est compliqué avec d'autres vices.

» Dans le premier cas, il conserve son carac-
» tère primitif; il est simplement assoupi, con-
» tenu, sans éprouver aucune altération. Lorsqu'il
» se développe dans la suite, ses effets sont les
» mêmes que ceux qu'il aurait produits dans les
» premiers momens de son invasion ou de sa ré-
» percussion dans l'intérieur de la machine ; ils
» sont seulement plus marqués, plus violens, pres-
» que toujours plus dangereux.

» Une observation constante nous apprend que
» le vice vénérien assoupi pendant long-tems, agit
» principalement sur les substances osseuses (1).

» Dans le second cas, le vice vénérien a dégé-
» néré ; il a perdu son caractère primitif ; il a
» cessé d'être proprement vérolique ; il subsiste
» sous une forme qu'on ne saurait déterminer,
» qui ne tient d'aucune de celles qui caracté-
» risent les différens virus ou vices particuliers
» connus.

(1) *Voyez* les preuves à l'appui de cette vérité, dans l'Ouvrage de l'auteur, déjà cité.

» Il donne lieu à un grand nombre de maladies,
» relativement aux parties sur lesquelles il se dé-
» pose, ou au genre d'action qu'il exerce sur nos
» humeurs; il ne produit souvent des effets évi-
» dens, qu'après avoir miné pendant long-tems
» la constitution, et préparé sourdement sa des-
» truction.

» De là dérivent tant de maladies chroniques
» dont on méconnaît le caractère et le principe :

» Les empâtemens, les engorgemens, les ob-
» structions des viscères, les dartres et autres ma-
» ladies de la peau, et sur tout les affections
» spasmodiques ou maladies nerveuses, qui en sont
» les effets plus ordinaires.

» Dans le troisième cas, le virus vénérien, soit
» dégénéré, soit non dégénéré, se mêle avec un
» autre vice existant dans le corps;

» Ou bien ce vice est déjà développé, et alors
» le vice vénérien lui donne un nouveau degré
» d'activité;

» Ou bien il est encore enveloppé dans la masse
» des fluides, et alors le vice vénérien suffit sou-
» vent pour le mettre en action.

» Il arrive encore très-souvent, que *les remèdes*
» *mercuriels qu'on emploie contre le virus véné-*
» *rien, développent le principe morbifique qui*
» *existait dans le corps avant lui, et occasionnent*
» *ainsi le mélange et la combinaison de l'un avec*
» *l'autre.*

» La combinaison de ces différens vices dénature

» le plus souvent les caractères primitifs et essen» tiels des uns et des autres;

» Parce que, dit *Vigaroux*, participant, par leur » essence, de l'un et l'autre virus, ils n'appartien» nent absolument ni à l'un ni à l'autre. »

Marche de ces Maladies.

« La marche des Maladies vénériennes chroni» ques n'est point la même chez tous les indi» vidus.

» Les organes de ceux qui sont vigoureux étant » facilement excités, répondent mieux aux vues » de la nature; par conséquent ils agissent avec » plus d'énergie sur la matière morbifique dont » ils doivent opérer la séparation, l'atténuation » et l'excrétion. Aussi voyons-nous ordinairement » que leurs maladies se développent plus promp» tement, qu'elles sont plus vives, qu'elles tiennent » davantage du caractère inflammatoire et de l'état » d'irritation.

» Le contraire arrive chez ceux qui sont nés » faibles et délicats, ou qui sont affaiblis par » l'âge, les maladies, le travail ou les excès; leurs » organes sont moins sensibles; ils agissent lente» ment; ils n'opèrent qu'avec peine la sub-action » et l'excrétion de la matière morbifique; aussi » sont-ils plus sujets aux maladies d'inertie, de » langueur, d'empâtement; en un mot, aux ma» ladies chroniques.

» En général les hommes peuvent être mis dans » la première classe ;

» Les femmes dans la seconde, ainsi que tous » les hommes usés par l'abus de leurs forces et de » leur constitution.

» Ces différences influent beaucoup sur la marche » et le développement des Maladies vénériennes » chroniques.

» Les Maladies vénériennes aiguës, inflamma- » toires, sont plus fréquentes chez les individus » de la première classe; celles qui sont chroniques » se rencontrent plus souvent chez ceux de la » seconde.

» Je dois ajouter ici une réflexion intéressante. » La production des Maladies vénériennes chro- » niques est plus facile, plus fréquente, et leur » marche plus lente, plus sourde, plus insidieuse » chez les femmes, sur-tout, que chez les hommes ; » parce que l'évacuation périodique qu'elles éprou- » vent tous les mois, diminue la masse et affai- » blit l'action du vice vénérien. L'écoulement qui » est habituel chez un grand nombre d'entre elles, » et qu'on connaît sous le nom de fleurs blanches, » produit encore le même effet. Le virus ainsi » affaibli, adouci et en moindre quantité, a » moins d'énergie, provoque beaucoup moins » l'action des organes propres à procurer son » expulsion ; il s'insinue plus aisément dans les » vaisseaux, infecte la masse des humeurs, se » dépose dans les glandes, attaque enfin le genre » nerveux.

» Les fleurs blanches rendent encore bien plus » critique la situation de beaucoup de femmes. » Celles qui en sont affligées, d'ailleurs peu ins» truites, sans méfiance ou emportées par leurs » passions, confondent souvent cet écoulement » habituel avec celui d'une gonorrhée ou de tout » autre accident vénérien qui produit la suppura» tion. Les chaleurs, les cuissons qu'elles éprouvent » alors, ne les rendent pas plus attentives, parce » qu'elles savent que les fleurs blanches, âcres ou » abondantes, occasionnent les mêmes inconvé» niens. Qu'arrive-t-il? Elles ne consultent point, » ignorent leur état, restent dans une sécurité » qui devient d'autant plus dangereuse, qu'elles » méconnaissent toujours le principe des mala» dies fâcheuses qui leur surviennent dans la suite. » Aussi voyons-nous que les femmes sont plus » sujettes que les hommes aux Maladies véné» riennes chroniques.

» Si les traitemens mercuriels bien administrés » sont souvent insuffisans pour détruire le vice » vénérien, s'ils n'opèrent quelquefois que des cures » palliatives, *que doit-on attendre des traitemens* » *légers, incomplets, illusoires, qui sont si com*» *muns aujourd'hui? On veut être guéri prompte*» *ment, sans s'assujettir à des précautions gênantes,* » *sans observer un régime convenable; on ne veut* » *interrompre ni les plaisirs ni les affaires; on* » *s'expose à toutes les intempéries de l'atmosphère;* » *on trouve beaucoup de prétendus guérisseurs,* » *faciles à se prêter aux goûts, aux désirs, aux* » *caprices des malades, empressés à saisir tous les*

» *moyens qui peuvent satisfaire leur cupidité, tou-*
» *jours prêts à employer des méthodes illusoires,*
» *des remèdes aisés, mais infidelles, insuffisans,*
» *souvent dangereux; on se croit guéri, mais le*
» *principe n'est pas détruit; on conserve le germe*
» *de l'infection qui doit opérer insensiblement l'al-*
» *tération, et, avec le tems, la destruction de la*
» *machine. Aussi les Maladies vénériennes chro-*
» *niques sont-elles plus fréquentes qu'on ne le*
» *pense, et deviennent-elles plus communes tous*
» *les jours; on en doit la multiplication à la mul-*
» *tiplicité des traitemens incomplets ou palliatifs*
» *auxquels on se livre, sans réfléchir aux suites*
» *fâcheuses qu'ils peuvent avoir.*

» Les symptômes vénériens disparaissent aussi
» quelquefois d'eux-mêmes, sans le secours d'au-
» cun remède, et souvent par le seul usage des
» remèdes préparatoires; cette disparition est une
» nouvelle cause d'infection, car on se croit guéri;
» on néglige les remèdes nécessaires; le virus passe
» dans la masse du sang, s'y combine, s'y enve-
» loppe, l'infecte, dégénère, et produit enfin les
» Maladies vénériennes chroniques.

» Les femmes sont plus exposées que les hommes
» à cette espèce d'inconvéniens; car il leur est moins
» aisé d'apercevoir et de distinguer les symptômes
» qui annoncent l'infection, et *elles employent*
» *journellement des moyens propres à opérer leur*
» *disparition et la répercussion du virus: tels sont,*
» *par exemple, les lotions fréquentes, froides,*

» *astringentes, répercussives; de là une foule de*
» *Maladies vénériennes chroniques.* »

Siége de ces Maladies.

« L'observation nous apprend que l'action du
» virus, dans les maladies dont nous parlons, se
» porte toujours sur les parties naturellement les
» plus faibles ou affaiblies par des circonstances
» particulières; ainsi chez les personnes sujettes à
» des maladies de la peau, le virus se porte prin-
» cipalement vers cette partie, et donne un nou-
» veau degré d'intensité à ces maladies avec les-
» quelles il se combine. Chez celles qui sont su-
» jettes aux maux de nerfs, il affecte beaucoup
» plus le genre nerveux, et il rend ces maladies
» plus graves, plus opiniâtres, leur retour plus
» fréquent, leur durée plus longue. Chez celles qui
» ont la poitrine faible et délicate ou sujette à des
» toux, à des rhumes fréquens, il agit sur les pou-
» mons et détermine la phthisie pulmonaire..... Le
» siége secondaire de ces maladies, varie encore
» eu égard à la profession et au genre de vie de
» ceux qui en sont affectés; il se porte principa-
» lement, *chez les gens de lettres*, vers la tête,
» fatiguée et souvent affaiblie par le travail du
» cabinet; *chez les chanteurs, les orateurs, les*
» *comédiens*, vers les poumons affaiblis par un
» exercice long et forcé; *chez les femmes et ceux qui*
» *ont adopté une vie sédentaire*, vers les glandes du
» mésentère, déjà relâchées, affaiblies ou empâtées
» par la viscosité des sucs qui les parcourent; *chez*

» *ceux qui se livrent à la bonne chère*, vers les
» premières voies, d'où il résulte des digestions
» lentes, difficiles, imparfaites, des sucs mal éla-
» borés, épais et visqueux, des obstructions des
» viscères, etc., etc. »

Effets de ces Maladies.

« La lymphe viciée, épaissie par une cause véné-
» rienne, parcourt avec peine les vaisseaux des
» différentes parties, et sur-tout ceux qui sont
» affaiblis, qui ont perdu une partie de leur res-
» sort, qui sont, par conséquent, hors d'état de
» réagir sur elle pour favoriser et soutenir son
» cours. La lymphe, dans cet état, les parcourt
» encore plus difficilement, gêne leur mouvement;
» elle s'y arrête enfin, les empâte, les engorge, et
» donne lieu à une infinité de maux qui varient eu
» égard aux parties qui en sont le siége.

» Si elle se porte vers la peau, elle produit des
» *démangeaisons*, *des tumeurs*, *des érysipèles*,
» *des clous*, *des pustules*, *des ulcères*, *des dartres*
» *farineuses*, *écailleuses*, *suppurantes*, *ron-*
» *geantes*;

» Dans les gaînes des tendons, *des ganglions;*

» Dans les os, *des concrétions tophacées*, *des*
» *exostoses*, *des hypérostoses*, *des caries*, *des dou-*
» *leurs ostéocopes;*

» Dans les articulations, *des douleurs analogues*
» *à celles de la goutte;*

» Sur les yeux, *des ophtalmies;*

» Sur les oreilles, *des bourdonnemens, des tin-*
» *temens, des inflammations, des suppurations,*
» *la surdité;*

» Sur le nez, *l'ozène, l'enchiffrenement;*

» Sur la bouche et le gosier, *des aphtes, des*
» *inflammations, des ulcères;*

» Sur le tissu des muscles, *des douleurs ana-*
» *logues aux douleurs rhumatiques;*

» Dans la tête, *l'épilepsie, l'apoplexie, la*
» *paralysie;*

» Sur les poumons, *la toux, l'asthme, le cra-*
» *chement de sang, la phthisie pulmonaire, l'en-*
» *rouement.*

» Ce dernier symptôme est assez fréquent; la
» voix devient rauque; l'enrouement se soutient
» à un degré plus ou moins fort; il devient enfin
» habituel : on n'en éprouve aucune incommodité;
» on le néglige, parce qu'on ne croit pas qu'il soit
» l'effet d'un vice vénérien caché.

» Sur le sein, sur-tout chez les femmes, *des*
» *tumeurs, des engorgemens glanduleux, des*
» *squirres, des cancers;*

» Sur les organes de la digestion, *des maux et*
» *des faiblesses d'estomac, des indigestions ou*
» *des digestions difficiles, longues, laborieuses,*
» *imparfaites, d'où résultent des sucs nutritifs*
» *viciés, mal élaborés, insuffisans par conséquent,*
» *une nutrition incomplète, l'appauvrissement,*

» *le marasme, la fièvre hectique, la consomp-*
» *tion ;*

» Sur les viscères du bas-ventre, *des obstructions,*
» *l'hydropysie ;*

» Sur la matrice, *la suppression des règles,*
» *l'irrégularité de leur cours ; la stérilité*, ou bien
» *des grossesses orageuses, des couches difficiles,*
» *laborieuses, souvent dangereuses ; des inflamma-*
» *tions, des ulcères, des cancers ;*

» Sur la vessie, *la dysurie, la strangurie,*
» *l'incontinence d'urine, les inflammations, les*
» *ulcères..... ;*

» Sur les nerfs, *des toux et des fièvres nerveuses,*
» *des spasmes, des tremblemens des membres, des*
» *maladies nerveuses, hystériques ou hypocon-*
» *driaques.*

» Le détail serait infini, si je suivais toutes les
» parties sur lesquelles le vice vénérien peut se
» déposer, ou qui peuvent en être lésées, et les
» maux qui en sont la suite. Il n'est presque point
» de maladie qu'il ne puisse produire, et le tableau
» en serait effrayant.

» Enfin, il est une partie sur laquelle le vice
» vénérien exerce souvent son action et produit
» des suites bien fâcheuses : c'est le *sensorium*
» *commune*, qu'on peut regarder comme l'origine
» des nerfs. La langueur des fonctions animales en
» est la suite ordinaire : l'abattement, la tristesse,
» la rougeur légère des yeux, quelques bruissemens
» dans les oreilles, en sont les premiers effets ; ils

» sont suivis, quelquefois, de mélancolie, d'insen-
» sibilité, d'apathie; celles-ci amènent, dans quel-
» ques sujets, les troubles de l'esprit, l'imbécillité,
» la démence (1).

» Les Maladies vénériennes chroniques ne s'an-
» noncent pas toujours par les mêmes signes; ils
» varient dans les différens cas, chez les différens
» individus, eu égard à la disposition du malade,
» à la diversité de l'action du virus, à la variété
» des parties sur lesquelles il se dépose, à la
» nature des autres vices ou virus avec lesquels il
» se mêle, se combine, se complique; la diversité
» de ces signes fait autant de différences qui sont
» très-multipliées par rapport à la multiplicité
» des formes sous lesquelles ces maladies se pré-
» sentent: mais ce ne sont point des signes carac-
» téristiques proprement dits.

» Il est cependant des signes *généraux* qui sont
» communs à la plupart des Maladies vénériennes
» chroniques, qui ne dépendent ni de l'action locale
» du virus, ni de la constitution particulière des
» malades, ni de la complication des différens
» vices; ils peuvent être rapportés, au contraire, à
» presque tous les cas, à toutes les circonstances, à
» toutes les espèces.

» Voici comment *Sanchez* les fait connaître :

» La tristesse s'empare de l'ame; on est tour-
» menté de vertiges par intervalles; on éprouve

(1) Relisez, à ce sujet, la lettre insérée au Journal de Paris, trans-
crite page 20.

» une douleur sourde aux épaules, au cou et sur » les reins ; un embarras dans la gorge, une légère » rougeur aux yeux. On est attaqué de douleurs » sourdes au sternum ou au côté droit ; de vents » dans l'estomac, des borborigmes dans le colon ; » les gencives deviennent d'un rouge pourpre ; » il paraît sur le visage de petits boutons, mais en » petit nombre : quelquefois ils se jettent sur le » front. Ces malades ont des douleurs de tête fré- » quentes ; ils deviennent tristes, languissans, pa- » resseux..... ; plusieurs ont les ongles difformes, » des douleurs d'estomac après le repas ; les femmes » ont des coliques plus vives, plus tranchantes » avant l'apparition de leurs règles ; il leur survient » des maladies dans les reins, dans les ovaires ; le » teint devient jaune, plombé, verdâtre ; enfin, ces » malades se dégoûtent de la vie et en désirent la » fin.

» *Bern-Tomitanus*, en parlant des mêmes signes » généraux, dit : tels sont *l'abattement*, *l'inertie* » *pour le travail, la pesanteur des membres, les* » *lassitudes spontanées, une lenteur dans les ac-* » *tions, une tendance presque continuelle au* » *sommeil, l'amaigrissement, la perte des forces,* » *le trouble de l'esprit, la tristesse, la méfiance, la* » *crainte, le changement et la pâleur du visage,* » *une noirceur sous les yeux, la chaleur des mains* » *et de la plante des pieds.*

» *Thomas Jordanus*, en décrivant ces symptômes, » dit aussi : *les malades tombent dans un abatte-* » *ment extraordinaire ; ils deviennent lourds,* » *pesans, indolens, paresseux, nonchalans pour*

» *leurs travaux ordinaires; leur esprit se trouble,*
» *la tristesse est peinte sur leur visage, la pâleur*
» *succède à la couleur naturelle, leurs yeux sont*
» *hagards et entourés d'un cercle noirâtre, leur*
» *visage est renfrogné et comme couvert d'un*
» *nuage.*

» *Forestus*, qui écrivait à peu près dans le même
» tems, tient le même langage : *leur imagination*,
» dit-il, *les porte vers des objets tristes; ils devien-*
» *nent sauvages et impatiens; ils ne peuvent rien*
» *supporter; ils écoutent avec peine et sans attention*
» *ceux qui leur parlent; ils maigrissent; la couleur*
» *de leur visage se change en pâleur; ils deviennent*
» *paresseux et portés au sommeil.*

» Les observations de *Nicolas Massa* et de *Bisset*,
» rentrent dans l'analogie de celles que je viens de
» citer.

» Si on rapproche mes propres observations de
» celles qu'on vient de lire, on y trouvera les mêmes
» symptômes : *des lassitudes, l'abattement, la*
» *pesanteur des membres, la mélancolie, la tristesse,*
» *le dégoût de la société, l'inquiétude, l'apathie,*
» *l'indolence, l'inertie pour le travail et l'exercice,*
» *les yeux cernés, la tendance au sommeil, la*
» *pâleur du visage, et des affections nerveuses.*

» Ces observations, cette réunion d'autorités
» fournissent le tableau certain des signes généraux
» qui peuvent nous faire connaître l'existence d'un
» vice vénérien caché.

» *Sanchez* dit encore, que les gencives deviennent

» d'un rouge pourpre; il a raison, mais il ne dit » pas assez. A mesure que l'action intérieure et » cachée du virus augmente, les gencives se gon» flent, se gorgent, deviennent fongueuses, molles, » d'un rouge pâle et blanchâtre; quelquefois même, » quoique rarement, elles présentent un cercle » légérement livide, qui paraît suivre le contour de » la racine des dents.

» Les malades dont il est ici question, éprouvent » encore très-fréquemment un symptôme dont » *Sanchez* n'a point parlé, mais qui a été remarqué » par *Tomitanus* : c'est une chaleur brûlante à la » paume des mains.

» *Bevinus*, *Lemnius*, *Biffet* et *Forestus*, ont aussi » remarqué, comme moi, que la plupart de ceux » qui portent un vice vénérien caché, sur-tout » quelque tems après qu'il a commencé à agir inté» rieurement, ont la peau des bras, et sur-tout des » mains, sèche, rude, quelquefois âpre et comme » raboteuse; quelquefois la peau de la main paraît » se tailler, quelquefois même elle se gerce.

» On peut donc conclure des détails précédens, » qu'il est aisé d'établir, avec certitude, les signes » généraux qui peuvent nous conduire à pronon» cer sur le principe vénérien des différentes ma» ladies sous la forme desquelles il se cache ou se » présente.

» Il ne faut point s'attendre, cependant, que tous » ces symptômes paraissent à la fois et avec la » même intensité chez tous les malades de l'espèce

» qui nous occupe. Ils présentent différentes ma-
» nières, eu égard au degré de la maladie, à la
» disposition et à plusieurs circonstances : ils peu-
» vent ne pas se rencontrer dans le même-tems ;
» et l'absence de quelqu'un d'entr'eux ne suffit
» point pour prononcer la non existence du vice
» qu'ils doivent indiquer. En général, enfin, ils sont
» tous beaucoup moins marqués, beaucoup plus
» légers, moins nombreux, quelquefois même très-
» peu sensibles dans les cas où le virus fait une
» explosion et se porte vers quelques parties où il
» produit des symptômes particuliers et absolument
» différens, sur-tout lorsque son action se dirige
» vers une partie extérieure. »

Vues générales sur la Méthode curative de ces Maladies.

« Le traitement des Maladies vénériennes chro-
» niques est très-difficile, soit par la difficulté de
» les connaître, soit parce qu'elles présentent, en
» général, un caractère qui s'éloigne de la nature
» du mal principal duquel elles dérivent, *et s'ac-*
» *cordent peu avec la manière d'agir des remèdes*
» *qui pourraient le combattre* (1).

» Dans tous les cas, la lymphe viciée, altérée,
» dépravée, produit une lésion sensible dans les
» mouvemens des solides, un vice évident dans les

(1) Le lecteur va savoir qu'il est ici question de remèdes mercuriaux.

» secrétions et les excrétions, une dégradation dans » la constitution des fluides, qui tend presque tou» jours à la putréfaction, à la décomposition, à la » dissolution.

» Ces maladies attaquent principalement les per» sonnes naturellement faibles, délicates, sensi» bles, irritables ou parvenues à cet état par le » concours des circonstances. On doit donc, par » conséquent, éviter, pour les traiter, tous les » remèdes qui pourraient accélérer l'inertie des » solides, altérer les fluides, et amener la destruc» tion de la machine. »

Dangers du mercure pour le traitement de ces Maladies.

« Le mercure a été le remède le plus générale» ment proposé, conseillé, adopté et employé » dans les Maladies vénériennes. Je n'examinerai » ni le degré d'utilité qu'il peut avoir dans les » maladies récentes et caractérisées par des signes » évidens et non équivoques, *ni s'il y a d'autres » remèdes qui puissent mériter la même confiance, » et peut-être la préférence sur ce minéral;* je me » bornerai à mon objet, aux Maladies vénériennes » chroniques.

» Nous devons juger de la nature et de l'action » du mercure par ses effets, et ceux-ci doivent » diriger notre confiance.

» Je pourrais rappeler ici *de tristes vérités con» nues de tous les praticiens;* je pourrais présenter » *l'effrayant tableau des ravages que le mercure*

» *produit tous les jours ;* je pourrais affirmer que » chez les personnes irritables et sensibles, donné » à la plus petite dose, il enflamme la bouche et » produit des salivations abondantes ; que les dou- » leurs de tête, les anxiétés générales, l'insomnie, » quelquefois le délire et beaucoup d'accidens en- » core plus graves, en sont l'effet prochain ; *je » pourrais rapporter une foule d'observations qui » font connaître les maux qu'il a produits :* la » perte de la vue, de l'ouïe, de la parole ; des » hémorrhagies énormes ; le sphacèle de la langue, » des gencives, du gosier, du visage ; la faiblesse, » l'inertie de la tête ; des paralysies, des spasmes » cyniques, la phthisie pulmonaire, la phthisie » nerveuse, etc.

» Ce tableau suffirait pour inspirer une juste » méfiance de ce remède, dans les cas dont il s'agit » ici : où le genre nerveux est affecté, où il faut » craindre une dissolution, et où les individus sont » faibles, délicats, irritables ; mais je ne m'y arrê- » terai point : je me bornerai aux seuls faits qui » peuvent être appliqués à l'objet dont je m'occupe.

» Si on examine avec attention la manière d'agir » du mercure et ses effets, on leur trouvera pres- » qu'une similitude avec la manière d'agir du vice » vénérien dégénéré.

» Le mercure porte une action évidente sur les » nerfs, presque toujours chez les personnes dé- » licates et sensibles, sur-tout chez les femmes, » et quelquefois aussi chez les hommes forts et » robustes ; il altère la constitution naturelle, et

» la rend très-sensible et très-irritable ; il produit » des spasmes, des convulsions, la palpitation du » cœur, les tremblemens des membres, qui se sou- » tiennent chez quelques malades long-tems après » son usage, et durent quelquefois toute la vie. » Les exemples des personnes qui ont conservé » des maux de nerfs, que rien n'a pu détruire, » sont encore assez fréquens : la phthisie nerveuse, » des fièvres du même caractère, des spasmes cy- » niques en sont aussi quelquefois les suites.

» L'action du mercure se porte même sur le » *sensorium commune*, et y produit la même lésion, » le même affaiblissement que le vice vénérien dé- » généré ; de là viennent les stupeurs, les para- » lysies, les faiblesses de la tête, la perte de la » mémoire, la diminution des facultés intellec- » tuelles, l'imbécilité, qui ont suivi l'usage de ce » remède dans une infinité de circonstances.

» Le mercure agit encore d'une autre manière : » il met les solides en mouvement et augmente leur » action.

» Il divise les fluides, accroît leur mobilité et » détruit les liens qui maintiennent la consistance » qui leur est nécessaire.

» Ainsi il détermine, quelquefois très-prompte- » ment, le passage des derniers à un état de » dissolution, et des premiers à un état de gan- » grène.

» Dans les cas de complication, le mercure pré- » sente un autre danger et une autre espèce d'ana- » logie avec l'action du vice vénérien ;

» Il développe les autres vices ou virus préexis- » tans au vice vénérien, s'ils sont encore as- » soupis;

» Il augmente leur énergie, s'ils sont déjà déve- » loppés.

» Ce ne sont point ici de vaines allégations : ce » sont des faits connus de tous les praticiens.

» Si le mercure agit de la même manière que le » vice vénérien dégénéré ; s'il produit les mêmes » effets ; s'il augmente l'affection nerveuse qu'il » faut calmer et détruire; s'il détermine une disso- » lution des fluides qu'il faut prévenir ou arrêter; » si son action est encore plus vive, et ses effets » plus marqués et plus graves sur les personnes » faibles ou délicates, qui sont les plus exposées » aux Maladies vénériennes chroniques; enfin, s'il » développe les vices étrangers au vice vénérien » avec lesquels celui-ci peut se compliquer, ou s'il » augmente leur énergie, on ne peut s'empêcher » de conclure que ce remède, loin d'être utile, » ne peut être que dangereux dans ces maladies, » et qu'il doit être banni de leur traitement (1). »

(1) Suivent les autorités et les citations dont le médecin *Carrère* appuie son opinion; suivent aussi ses réflexions sur les inconvéniens bien plus graves encore, d'employer, pour le traitement des Maladies vénériennes chroniques, les préparations mercurielles destinées à l'usage intérieur; mais comme on les a déjà lues dans ce Recueil, on ne les répétera pas ici; d'ailleurs, on peut consulter l'Ouvrage du médecin *Carrère* lui-même, dont on ne présente ici qu'un simple extrait.

Méthode curative de ces Maladies.

« Il est des moyens bien plus doux, aussi efficaces
» et certainement moins dangereux, qui peuvent
» remplir la même indication, opérer la séparation
» du vice qui infecte la lymphe, et en procurer
» l'évacuation sans augmenter ni le spasme des
» nerfs, ni la disposition à une dissolution, ni la
» faiblesse des malades.....

» Il faut, dans les Maladies vénériennes chro-
» niques, diminuer l'épaississement des humeurs,
» sans les rendre trop fluides, trop mobiles ; sans
» augmenter ou déterminer leur disposition à la
» dissolution.

» Il faut exciter le mouvement des vaisseaux,
» sans augmenter l'irritation du genre nerveux.

» Il faut provoquer des évacuations, sans fatiguer
» et sans affaiblir le malade.

» Les seuls végétaux peuvent produire ces ef-
» fets. »

Ici le médecin *Carrère* annonce différens moyens de remplir ce but si désiré (on peut, pour les détails dans lesquels il entre à ce sujet, consulter son Ouvrage) ; mais comme parmi les remèdes végétaux qu'il a employés avec succès, il range le Rob anti-syphilitique au nombre des remèdes dont il a eu à se louer, on ne trouvera pas déplacé, sans doute, que je transcrive dans ce Recueil les observations particulières à ce remède, qu'il a imprimées et garanties dans son Ouvrage.

Première Observation de M. Carrère, médecin.

« Une femme âgée de trente-six ans, me consulta » en 1781, pour une affection dartreuse dont elle » avait éprouvé les premières atteintes trois ans » avant.

» Les dartres occupaient le visage, et étaient » simplement farineuses.

» La peau des bras et des mains était sèche, » rude; et celle de ces dernières parties, présentait » des commencemens très-légers de gerçures.

» Je lui fis faire usage de la douce-amère. Malgré » les différentes combinaisons que je fis de ce re- » mède avec quelques autres que je croyais indi- » qués, je n'opérai dans six mois aucun change- » ment dans son état.

» Les questions que je lui fis, m'apprirent qu'elle » avait des doutes sur la santé de son premier mari, » mort depuis quinze ans; mais elle m'assura qu'elle » n'avait jamais éprouvé aucun accident qui eût pu » lui inspirer des craintes pour elle même. Elle » avait un enfant de quinze ans, né trois mois après » la mort de son père, et un second mari, l'un et » l'autre bien portans.

» Je crus que le vice dartreux pouvait n'être » qu'un vice vénérien dégénéré, et je lui fis prendre » le *Rob anti-syphilitique*. Le douzième jour du » traitement, elle avait pris deux bouteilles et demie » de ce remède : la malade fut attaquée d'une fièvre

» violente, accompagnée d'une chaleur âcre et de » sécheresse à la peau; de météorisme au bas » ventre; de la dureté du pouls et de douleurs » vagues dans différentes parties du corps. Je cessai » l'usage du *Rob;* je me bornai à des délayans et » à des émolliens; la fièvre se soutint, dans cet » état, pendant trois jours; elle se termina alors » par une crise dont je ne connais aucun exemple, » qui est même si singulière, que j'avoue que j'au- » rais de la peine à le croire, si je ne l'avais vue » moi-même. Il survint à cette malade un écoule- » ment jaunâtre abondant, par le vagin, que je » regardai comme une gonorrhée; une tumeur à » l'aine droite, assez ressemblante à un bubon, et » cinq chancres dans la vulve; la fièvre cessa tout » de suite après l'apparition de ces symptômes.

» Je lui fis reprendre alors l'usage du *Rob anti-* » *syphilitique;* et trois nouvelles bouteilles suffirent » pour opérer la guérison, tant des nouveaux acci- » dens que de l'affection dartreuse. Cette femme » est encore aujourd'hui bien portante (1). »

Deuxième Observation du même.

« Une femme, mariée à l'âge de vingt ans à un » homme dont la conduite avait été suspecte, » éprouva, peu de tems après son mariage, un » écoulement par le vagin, qu'elle regarda comme

(1) L'ouvrage d'où cette Observation et les suivantes du même auteur sont tirées, s'imprimait en 1788.

» des fleurs blanches, et qui cessa, deux mois » après, sans le secours d'aucun remède.

» Elle parut alors se bien porter; elle eut deux » enfans, et perdit son mari quatre ans après son » mariage, avec la triste conviction de l'existence » d'un vice vénérien chez ce dernier.

» Deux ans après, sa santé devint languissante; » elle éprouva différentes incommodités, qui en» gagèrent son médecin à lui faire faire usage de » préparations mercurielles, qui ne lui procurèrent » aucun soulagement: elle se mit entre mes mains, » au mois d'Octobre 1787.

» Son état était très-fâcheux; elle avait une fièvre » lente, son pouls avait peu de consistance, sa » langue était d'un volume considérable; elle était » remplie de gerçures profondes, dont quelques» unes laissaient suinter une matière assez sem» blable à une matière purulente; ses gencives » étaient gonflées, fongueuses, blanches; ses dents » presque déchaussées, et plusieurs tremblantes; » les glandes axillaires et inguinales étaient gonflées » et douloureuses, avec assez de dureté; les jambes » enflées, le ventre dur et douloureux par inter» valles; elle éprouvait des insomnies fréquentes, » des douleurs dans les membres, qui se renou» velaient presque toutes les nuits; un défaut » absolu d'appétit; un abattement général; des » inquiétudes universelles; des impatiences fré» quentes; un obscurcissement, ou au moins une » faiblesse de la vue, qui ne lui permettait aucune » espèce de lecture; un goût de fétidité insuppor-

» table dans la bouche; enfin, des attaques nerveuses fréquentes, violentes et très-variées. Il » ne paraissait aucun symptôme évident dans les » parties naturelles; la malade venait alors de » faire usage, pendant trois mois, de remèdes » anti-scorbutiques.

» Je lui fis prendre le *Rob anti-syphilitique.* Dès » la troisième bouteille, l'état de la langue s'améliora; les douleurs furent plus supportables; le » sommeil devint plus long et plus tranquille; la » mauvaise odeur de la bouche diminua; les gencives commencèrent à prendre un peu de consistance et de rougeur: ce mieux augmenta, et » fut beaucoup plus sensible à la fin de la cinquième » bouteille. Pendant les quinze jours de tisane de » salsepareille qui terminent le traitement, la » disparition des symptômes fut complète, l'appétit se rétablit, les forces revinrent, et je regardai » la malade comme guérie. »

Troisième Observation du même.

« Une femme, mariée à l'âge de dix-huit ans, » éprouva, deux ans après, un écoulement jaunâtre, » ensuite verdâtre, accompagné d'une chaleur vive » et de cuissons dans les parties naturelles. Elle » se lava souvent avec de l'eau et du vinaigre, et » enfin avec du vinaigre pur, dans la vue de tempérer la chaleur qu'elle sentait; l'écoulement » s'arrêta.

» Elle a joui depuis ce tems d'une bonne santé,

» et elle a eu deux enfans, dont l'un est mort et » l'autre est bien portant.

» Quatre ans après (en 1783), elle devint tout à » coup triste, taciturne, se déplaisant par tout, » fuyant la société et les plaisirs de son âge, » acariâtre et difficile à vivre, quoiqu'elle eût été » jusque-là très-douce; toujours renfermée dans » son appartement, elle était livrée à une noire » mélancolie.

» Deux mois après, elle se plaignit de lassitude, » d'un mal aise général, de chaleur et de déman- » geaisons sur toute l'habitude du corps, et sur- » tout d'une chaleur brûlante à la paume des » mains.

» Il lui survint bientôt sur la poitrine, le ventre » et les cuisses, une éruption de boutons de la » grosseur de grains de millet, qui s'étendirent » et formèrent des croûtes sèches et farineuses.

» On conseilla à la malade les bains et le petit » lait; l'éruption disparut; elle reprit sa gaieté, » vit du monde et se porta bien.

» Un an après, elle retomba dans sa mélancolie; » elle eut des maux de nerfs, dont les attaques se » succédèrent de près; les règles devinrent irré- » gulières; enfin elle cracha le sang pendant quel- » ques jours; les maux de nerfs cessèrent en même » tems.

» Le crachement de sang réitéré plusieurs fois » dans le cours d'une année, fut suivi d'une fièvre » lente, avec des exacerbations nocturnes, des » crachats suspects et de la maigreur.

» Un vésicatoire et quelques adoucissans parurent » ralentir la marche des accidens, qui, peu de » tems après, reprirent une nouvelle vigueur; » un second vésicatoire ne produisit pas plus » d'effet.

» Je fus consulté au mois d'Avril 1786; je jugeai » que l'écoulement qui avait été arrêté sept ans » auparavant, avec le vinaigre, était une gonorrhée » virulente; que le virus avait été répercuté; qu'il » avait porté successivement son action sur le » genre nerveux, sur la peau, sur les poumons, et » qu'il était l'unique cause de l'état où se trouvait » la malade.

» Je lui conseillai le *Rob anti-syphilitique;* je le » lui administrai d'abord à petites doses; je les » augmentai dans la suite, à mesure que son état » me le permit; enfin, dans deux mois, je la con- » duisis à une guérison parfaite, au moyen de cinq » bouteilles de ce remède : elle jouit depuis ce tems » d'une bonne santé. »

Quatrième Observation du même.

« Une fille de dix-huit ans se trouvant à la cam- » pagne d'une de ses parentes, se servit d'un bidet » et d'une éponge qui s'y trouvèrent (1).

(1) Cette Observation offre un exemple des malheurs auxquels expose quelquefois une imprudence dont on ne calcule ni les inconvéniens ni les dangers; et c'est particulièrement en faveur des personnes sans expérience, que je la transcris dans ce Recueil.

» Le même jour elle éprouva une chaleur vive
» à la vulve; le lendemain la chaleur augmenta : il
» survint des cuissons, des picotemens, un gonfle-
» ment, de la gêne en marchant.

» La pudeur et l'ignorance de son état l'empê-
» chèrent d'en parler; elle se confia seulement à
» une femme de chambre qui, aussi peu instruite
» qu'elle, lui conseilla des lotions avec l'eau de
» guimauve, et deux jours après avec l'eau de
» lavande et le vinaigre.

» Tous les accidens ayant disparu, la jeune fille
» se crut guérie.

» Mais huit à neuf mois après, elle devint triste,
» rêveuse, languissante, fuyant la dissipation, se
» plaignant toujours de lassitudes, pouvant à peine
» faire deux cents pas sans être obligée de s'asseoir ;
» sa mélancolie et son insouciance augmentèrent
» au point de la rendre comme hébêtée; elle ne
» prenait presqu'aucune nourriture; elle maigrissait
» tous les jours.

» Je fus consulté par les parens, justement alar-
» més de son état; les remèdes, l'exercice, la dissi-
» pation ne produisirent aucun effet.

» Je soupçonnai une cause morale; j'interrogeai
» les parens, qui n'en savaient pas plus que moi ;
» j'interrogeai la femme de chambre, qui n'était
» pas mieux instruite; mais celle-ci, en vantant la
» bonne santé dont cette jeune personne avait tou-
» jours joui, me parla de l'accident qu'elle avait
» éprouvé à la campagne environ trois ans aupara-

» vant, comme du simple effet d'une longue course
» faite le jour précédent. Ce fut pour moi un trait
» de lumière; je conçus des soupçons; après des
» vérifications, je crus devoir conclure que l'éponge
» avait servi à quelque femme infectée d'un vice
» vénérien déposé dans les parties naturelles; que
» ce vice communiqué à la jeune malade, avait
» produit les premiers accidens; qu'il avait été
» répercuté par les lotions astringentes, et qu'il
» était la cause de l'état dans lequel elle se trouvait.

» Je la traitai, d'après cette conjecture, *avec le*
» *Rob anti-syphilitique*, qui opéra sa guérison.
» Elle s'est mariée dans la suite, et elle a des enfans
» qui se portent bien, ainsi que leur mère.

» L'objet de cette Observation eut des suites assez
» singulières.

» La tante de la jeune malade dont il vient d'être
» question, à qui appartenait la maison de cam-
» pagne dans laquelle sa nièce avait rencontré une
» éponge empoisonnée, incertaine si elle ne s'était
» pas servi aussi de la même éponge, eut des
» craintes pour elle-même; j'eus beaucoup de peine
» à la rassurer, malgré l'état de bonne santé dont
» elle jouissait.

» Mais six mois après l'époque de l'usage que
» la nièce avait fait de l'éponge, la tante était
» accouchée d'un enfant, âgé, au moment dont
» je parle, d'environ deux ans et demi. Il était
» couvert d'une gale, qui, après s'être présentée
» sur la tête, depuis six mois, sous la forme d'une

» croûte laiteuse, s'était répandue sur presque tout » le corps.

» La mère craignant que cette gale ne dépendît » d'un vice vénérien, voulut que je fisse prendre à » l'enfant *le Rob anti-syphilitique*, qui avait guéri » sa nièce. Je m'y refusai constamment, ne trou- » vant aucune raison propre à justifier ses craintes.

» La mère prit alors sur elle d'administrer ce » remède; le *Rob* provoqua des urines abondantes, » et dans environ six semaines la gale disparut et » l'enfant fut bien portant.

» Je rapporte ce fait à cause de sa singularité; » cependant je n'oserais assurer que cet enfant » portât un vice vénérien; *le Rob, quoique vrai-* » *ment anti-vénérien*, peut avoir agi, dans ce cas- » ci, comme dépuratif; je n'entreprends point de » décider cette question. »

Cinquième Observation.

« Une femme âgée de trente-deux ans, veuve » pour la seconde fois depuis six ans, souffrait des » douleurs vagues dans différentes parties du corps; » ces douleurs ne se faisaient sentir que dans les » tems humides.

» Elle éprouvait, en même tems, une affection » nerveuse des plus violentes, qui était marquée » par des crispations, des frémissemens fréquens » le long des bras, des cuisses et des jambes;

» Elle était affectée de serremens convulsifs, » très-fréquens, à la région de l'estomac; de palpi- » tations de cœur, d'une faiblesse de tête, et d'une » diminution considérable de la mémoire;

» La peau du visage, des bras, des mains et de » la poitrine, autrefois très-blanche, était devenue » bise, terreuse, sèche, rude et comme remplie » d'aspérités;

» Elle avait perdu le sommeil et ne dormait que » deux ou trois heures toutes les nuits; son sommeil » était même interrompu par des agitations plus » ou moins vives, et elle ne se réveillait jamais » qu'en sursaut;

» Son ventre était dur et principalement vers la » région de la matrice, où se trouvait une élévation » considérable et une dureté comme squirreuse; » l'orifice de la matrice était engorgé, dur, légé- » rement douloureux; il descendait très-avant dans » le vagin; il empêchait quelquefois la malade de » marcher;

» Les garde-robes étaient dures, sèches, extrê- » mement rares, pénibles; elles étaient, le plus » souvent, suivies de faiblesses ou de mouvemens » nerveux plus marqués;

» Elle avait absolument perdu l'appétit, ses di- » gestions étaient longues, difficiles, quelquefois » douloureuses; elle ne pouvait digérer ni les légu- » mes, ni les herbages, ni les fruits,

» Enfin, elle était dans le marasme.

» Je vis cette malade dans cet état; elle avait été » entre les mains de plusieurs médecins, et elle avait » fait beaucoup de remèdes.

» Les apéritifs et les fondans avaient aggravé ses » maux.

» Les délayans, les adoucissans, comme le petit » lait, le lait d'ânesse, l'eau de veau, les bouillons » de veau, de grenouilles, de tortues, les bains, » n'y avaient apporté aucun soulagement.

» Les eaux minérales martiales lui avaient fait » du mal.

» Les eaux minérales sulfureuses n'avaient pro- » duit aucun bien.

» Un cautère avait été appliqué sans effet.

» Des questions variées ont conduit cette malade » à me dire que, pendant la vie de son premier » mari, deux ou trois mois après ses couches, » ses fleurs blanches avaient augmenté considéra- » blement, et qu'elles étaient devenues d'un jaune » foncé; que son accoucheur avait regardé cet » accident comme produit par le lait; qu'elle était » restée, en conséquence, dans une parfaite sé- » curité; que son mari étant mort six mois après, » elle s'était mariée après dix-huit mois de veuvage; » que dix ou douze jours après son mariage, son » second mari s'était plaint d'un écoulement; qu'un » médecin consulté, l'avait attribué à l'âcreté des » fleurs blanches; que l'écoulement du mari avait » cessé au bout d'un mois, par le seul usage d'une » tisane rafraîchissante; que, pour elle, elle s'était

» lavée pendant quelques jours avec du vinaigre,
» que le médecin lui avait conseillé comme un
» rafraîchissant ; qu'enfin, ses fleurs blanches
» avaient cessé et qu'elles n'avaient plus reparu.

» Cette malade avait joui d'une bonne santé
» apparente pendant deux ou trois ans, après les-
» quels des douleurs vagues s'étaient fait sentir par
» intervalles dans différentes parties du corps ; des
» lassitudes spontanées, l'amaigrissement, la tris-
» tesse, la langueur s'y étaient joints peu de tems
» après ; ces accidens en avaient amené insensible-
» ment plusieurs autres, et avaient jeté la malade
» dans l'état où je l'ai trouvée, et dans lequel elle
» était depuis près de trois ans.

» J'ai cru pouvoir regarder sa maladie comme
» produite par un vice vénérien masqué ou dégé-
» néré.

» Les fleurs blanches abondantes qu'elle avait
» éprouvées pendant la vie de son premier mari,
» étaient vraisemblablement une gonorrhée viru-
» lente, qu'elle a portée pendant deux ans sans
» s'en apercevoir, qu'elle a communiquée à son
» second mari la nuit de ses noces, et qu'elle a
» supprimée et répercutée par des lotions de
» vinaigre.

» Je lui ai, en conséquence, fait prendre le
» *Rob anti-syphilitique*, à la dose seulement de
» quatre et ensuite de cinq cuillerées à bouche
» le matin, et autant le soir ; je l'ai mise à une
» boisson abondante de décoction de salsepareille,

» mais légère; j'y ai joint des demi-bains tempérés » tous les deux jours, et des fumigations émol- » lientes dans la matrice.

» Les trois premières bouteilles de *Rob* n'ont » paru produire aucun effet : elles ont eu même » beaucoup de peine à passer; les agitations ont » augmenté, les mouvemens nerveux sont devenus » plus violens et plus rapprochés; j'ai suspendu » l'usage du remède pendant dix jours; j'ai fait » continuer les bains et les fumigations; j'ai fait » couper la décoction de salsepareille avec de l'eau » de poulet. J'ai remis ensuite la malade à l'usage » du *Rob*, à la même dose; je lui ai fait continuer » l'eau de poulet mêlée avec la décoction de salse- » pareille.

» Le troisième jour, après une nuit très agitée, » il s'est fait sur tout le corps une éruption de » plaques rouges, qui sont devenues farineuses » avant la fin du jour. Dès ce moment, tous les » accidens ont diminué; le quatrième jour après, » les douleurs des membres et les mouvemens » nerveux ont absolument cessé, le sommeil s'est » rétabli, la tête s'est fortifiée, le ventre a repris » sa mollesse, et je n'ai plus trouvé aucun engor- » gement à l'orifice de la matrice. Il n'est propre- » ment resté que les plaques qui avaient paru » quatre jours avant sur la peau; elles se sont » dissipées avant la fin du traitement, et la peau » a repris sa blancheur et sa souplesse; la malade a » acquis des forces, de la gaieté, et a repris de » l'embonpoint.

» Cette observation présente un effet si frappant » de l'usage du *Rob anti-syphilitique*, qu'on peut » établir des conjectures bien plausibles sur son » action et sur son efficacité, et déduire des con- » séquences conformes aux principes que j'ai établis » sur la doctrine et la méthode curative des Ma- » ladies vénériennes chroniques. »

Observation du même genre.

Le malade dont il est ici question, avait quarante-deux ans en 1783.

Il avait sucé le virus vérolique avec le lait de sa nourrice, qui mourut d'un bubon gangreneux.

Ce malade, depuis l'âge de sept ans jusqu'à quatorze, avait eu des engorgemens lymphatiques aux glandes maxillaires, dont l'une a suppuré.

Après deux ans, ces accidens ont disparu, sans laisser de traces difformes, par l'usage de l'æthiops minéral et des purgatifs mercuriaux.

A dix-huit ans, il se fit, chez ce malade, une éruption de dartres farineuses aux extrémités supérieures et inférieures; on lui prescrivit le vin chalibé : elles disparurent.

A dix-neuf ans, il lui survint une gale que les frictions mercurielles guérirent.

Peu de tems après la gale reparut, elle fut répercutée par une lotion de sublimé corrosif.

Il en résulta une maladie de poitrine qui dura

dix-huit mois, et qui ne céda qu'à l'usage des eaux minérales d'Auteuil, près de la Ferté-Milon.

Depuis cette époque jusques en 1778, le malade a paru jouir d'une assez bonne santé; il éprouvait cependant, par intervalles, une expectoration peu abondante, plus phlegmatique que purulente.

En 1778, il survint un œdème à la joue droite, au-dessous et entre l'os de la pommette et l'aile du nez, du côté droit; on l'attribua à une dent cariée dont on fit l'extraction en deux fois : la dent ayant été cassée, l'opération fut longue et douloureuse.

A quelque tems de là, il sortit par le nez une pièce de l'os maxillaire au-dessus de la dent tirée, et cette pièce d'os, de la largeur de l'ongle du petit doigt, était toute vermoulue.

Ensuite il se manifesta une ozène qui a fait des progrès jusqu'en 1783; il parut des ulcères dans la gorge, qui détruisirent les amygdales et qui rongèrent la luette.

Il était enfin survenu des ulcères à une des malléoles internes et à l'articulation du carpe de la main droite; ces ulcères avaient été précédés de tumeurs lymphatiques; aussi ces ulcères ne rendaient-ils qu'une lymphe sanieuse et corrosive.

La lessive de sarment, employée en douches d'après l'avis du praticien *Faure*, avait procuré quelques cicatrices; mais le malade, d'une constitution délicate, accablé d'infirmités, n'a jamais pu

soutenir l'usage des fondans et des toniques, d'autant moins qu'il avait le genre nerveux extrêmement irritable, et qu'il était tourmenté par des palpitations de cœur très-inquiétantes.

Ce fut dans cette situation déplorable, qu'il consulta, en 1783, le chirurgien *Faguer;* le caractère équivoque des ulcères, qui tenaient, en apparence, autant du vice scrophuleux que du vice vénérien, suspendit un moment le jugement du praticien consulté; cependant, la connaissance qu'il acquit de toutes les circonstances de la maladie qu'il examinait, le fit remonter à celle qui fit périr la nourrice du malade; dès-lors son opinion fut fixée; il conseilla le *Rob antisyphilitique*, dont il connaissait et dont il garantit les bons effets.

Le malade a été radicalement guéri par ce remède : sa guérison a été attestée par *Aubert,* médecin de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry; par *Montmignon*, chirurgien-major de l'hôpital de la Charité; par *Sainolecque*, par *Laugier*, chirurgiens; et par *Quequet,* apothicaire *de la même commune.*

Autre.

Un jeune homme honnête et sain avait épousé une fille bien née; l'un et l'autre goûtaient depuis plusieurs années les douceurs d'une union légitime et bien assortie, lorsque leur bonheur commun fut troublé par l'indisposition de l'épouse.

Elle fut attaquée d'un mal aise général et d'une fièvre qui dura plusieurs semaines.

On recourut aux remèdes indiqués en pareilles circonstances, et la malade parut guérie.

Peu de tems après, survinrent à cette femme plusieurs tumeurs aux bras et aux épaules ; on les traita méthodiquement ; elles abcédèrent et dégénérèrent en ulcères de mauvaise nature : elles se cicatrisèrent cependant, les unes plutôt, les autres plus tard.

Trois ans s'écoulèrent dans cette alternative de soulagemens passagers et de rechutes fâcheuses qui annonçaient toujours le développement plus inquiétant d'un vice qui acquérait, en vieillissant, une intensité plus grave. En effet, la bouche fut entreprise à son tour : des ulcères rongeans attaquèrent le palais, détruisirent les amygdales, l'organe de la voix ; la voûte palatine fut presqu'anéantie par la carie.

La malade portait encore un ulcère sur la pommette de la joue droite, large comme un écu, de la plus mauvaise nature, et un autre à la commissure des lèvres, qui s'étendait jusques au menton.

Ce délabrement s'opéra en dix-huit mois, indépendamment de tous les secours qui furent successivement administrés sous la direction des personnes de l'art les plus accréditées.

Telle était la position de cette malade, lorsque son mari vint consulter, pour elle, les sieurs Laffecteur.

Ils présumèrent que cette femme était la victime

d'un vice vénérien : ils prononcèrent en conséquence; mais le mari chercha à infirmer leur jugement, en observant qu'il n'avait jamais éprouvé le plus léger symptôme de ce mal, et que sa femme en avait toujours été exempte.

Malgré cette assurance, dont ils ne révoquèrent point en doute la sincérité, ils persistèrent dans leur opinion; et ils en conclurent qu'ils avaient à combattre *un vice vénérien héréditaire ou communiqué par un contact impur, même à l'insçu de la malade, ce qui arrive souvent, comme le savent les médecins.*

Ils conseillèrent donc le *Rob anti-syphilitique*, et en sept semaines cette malade fut guérie.

Cette guérison présente un phénomène bien singulier; le chancre de la gorge, en se cicatrisant, a intercepté la route ordinaire de la déglutition, et les alimens passent aujourd'hui par l'ouverture qui s'est faite à la voûte palatine : on conçoit que cette femme parle avec une grande difficulté.

Autre.

Une jeune femme qui avait vécu plusieurs années sans inquiétudes sur sa santé, fut tout à coup attaquée de plusieurs tumeurs gommeuses et de plusieurs exostoses sur différentes parties du corps.

Les symptômes se développèrent avec une activité alarmante; leur caractère ne permit pas aux médecins consultés, de prendre le change sur la

nature du vice morbifique, *quoique la malade affirmât qu'elle avait toujours été exempte du plus léger accident primitif*: ils administrèrent, en conséquence, les remèdes mercuriaux.

Plusieurs traitemens consécutifs et très-méthodiques furent infructueux. Le mal fit des progrès constans; et au bout de dix-huit mois, les deux rotules, les deux crêtes des deux tibia, à leur partie supérieure, furent détruites, presqu'en entier, par une carie opiniâtre.

Alors la malade au désespoir, consulta successivement les praticiens les plus en réputation; tous indiquèrent, tous tentèrent des procédés particuliers; ils combinèrent leurs moyens, leurs remèdes, et cependant le mal empirait tous les jours.

Au moment où le *Rob* fut proposé à cette femme, les ravages du vice vénérien étaient portés au plus haut degré.

Il y avait des caries aux bosses frontales, aux os unguis, à ceux du palais, aux extrémités supérieures des deux olécrânes; la luette, le voile du palais, les piliers antérieurs et postérieurs, et les amygdales étaient détruits; des sueurs excessives et des douleurs nocturnes avaient encore épuisé le peu de forces de la malade, qui était dans le marasme, *et que les gens de l'art avaient abandonnée.*

Elle prit le *Rob anti-syphilitique*, et en trois mois sa guérison fut parfaite.

Autre.

Une veuve, âgée de vingt-sept ans, éprouva, sans cause déterminante, au moins connue, la suppression de ses règles.

Peu de tems après, elle devint perclue de ses membres.

On lui prescrivit les bains et d'autres remèdes analogues à sa situation.

Après un mois de ce traitement, il survint à la malade soixante tumeurs sur différentes parties du corps, qu'on regarda comme critiques et salutaires ; elles s'ouvrirent toutes, et dégénérèrent en ulcères de la plus mauvaise nature.

Un de ces ulcères, placé sur le nez, détruisit une portion de son aile droite.

Les médecins successivement appelés, indiquèrent des remèdes d'après leur manière différente de voir et de juger.

Les uns ordonnèrent les anti-dartreux ; ils furent continués long-tems, mais le mal empirait toujours.

D'autres administrèrent les préparations mercurielles avec aussi peu de succès.

La malade n'avait jamais éprouvé le plus léger symptôme d'infection vénérienne (1).

(1) On ne révoque plus en doute, aujourd'hui, que le vice vénérien ne puisse être communiqué, sans que son invasion soit suivie des symptômes

Cette connaissance acquise par la confession de la personne, qui avait l'intérêt le plus pressant à être sincère, jointe à l'insuffisance des remèdes administrés, déconcertait les lumières des médecins et des chirurgiens successivement consultés. La malade en avait appelé vingt-trois pendant le cours de sa maladie, qui durait depuis neuf ans.

Enfin, soit par l'effet du tems, soit par l'action des remèdes, ou par la combinaison des moyens modifiés avec intelligence, le mal parut se calmer; les anciennes plaies se cicatrisèrent, mais les ravages ne tardèrent pas à se renouveler; le vice se jeta sur la jambe droite, qui fut bientôt couverte de cinq plaies larges, profondes, à bords dentelés, durs, renversés, et rendant en abondance un pus infect et de la plus mauvaise nature : la malade éprouvait, en outre, des douleurs nocturnes insupportables, et cependant il lui était impossible de sortir de son lit.

Ce fut alors qu'elle consulta un des associés Laffecteur, et que, familiarisés comme ils le sont avec les symptômes effrayans des Maladies

caractéristiques qui annoncent son existence; cette vérité connue jette un jour salutaire sur la nature et sur la cause d'un grand nombre de maladies chroniques qu'on ne guérirait jamais, si on perdait de vue ce principe incontestable. Elle explique aussi comment les personnes des deux sexes, les femmes sur-tout, sont souvent d'une approche dangereuse, quoiqu'elles paraissent jouir de la plus parfaite santé.

vénériennes chroniques ou dégénérées, *dont l'explosion n'a été ni précédée, ni accompagnée de symptômes évidens*, il n'hésita pas à lui conseiller et à lui administrer le *Rob anti-syphilitique.*

Dès les premières bouteilles de ce remède, la malade éprouva un mieux sensible; à la quatrième, la jambe était guérie; en deux mois la guérison fut parfaite.

Autre, de M. Leroy, médecin.

Ce médecin ayant, dit-il, déjà employé le *Rob anti-syphilitique* avec succès, contre des accidens vénériens évidens, a cru pouvoir recourir à ce remède dans une maladie dont le caractère était douteux.

Il était question d'une exostose assez considérable et fort douloureuse, survenue à la partie moyenne et interne du tibia, chez un malade *qui était, d'ailleurs, dans l'état le plus fâcheux.*

Il avait été jugé poitrinaire, depuis huit mois, par plusieurs praticiens célèbres.

Le médecin *Leroy* lui avait fait ouvrir un cautère, et lui avait prescrit des sucs d'herbes dépurans, légérement incisifs et anti-scorbutiques; la poitrine était débarrassée, au point que le malade n'en souffrait plus et qu'il crachait peu.

Dans cette circonstance il survint, assez subite-

ment, une carie (1) à la partie supérieure de l'os coronal, pour laquelle le chirurgien *Dufouart l'aîné* a été consulté. Cette carie à peine guérie par les soins intelligens du chirurgien *Saint Julien*, le genou gauche devint douloureux, enflé, le malade marchant difficilement; bientôt il souffrit de la jambe, et enfin on reconnut *une exostose, au moins de la grosseur d'un œuf de poule.*

On rechercha soigneusement si le malade n'aurait pas eu anciennement des accidens vénériens, ou s'il ne se serait pas exposé à en gagner. Incertitude absolue à cet égard; *mais appauvrissement total dans les liqueurs, espèce de cachexie scorbutique.*

Dans cet état, le médecin *Leroy n'osant tenter les mercuriaux sous aucune forme*, proposa le *Rob*, qui, *loin d'être contraire à l'affection scorbutique, plus évidente ici que la vérole, pouvait y convenir.*

On fit cependant quelques frictions mercurielles sur l'exostose; on appliqua un emplâtre fait avec

(1) *Note de M. Leroy, médecin.*

Depuis un mois ou environ, il s'était formé une petite tumeur à la partie supérieure moyenne du coronal, qui devenant douloureuse, engagea le malade à m'en parler. Ayant reconnu de la fluctuation, je ne le quittai pas que son chirurgien, *Saint-Julien*, ne fût arrivé et n'en eut fait l'ouverture; ce fut alors qu'on reconnut la carie, déjà très-avancée, de la première table du coronal.

parties égales de vigo et de diabotanum. *A la fin de l'administration du* Rob, *il restait à peine des vestiges de l'exostose;* les douleurs s'étaient dissipées dès le douzième jour.

Ce remède a agi successivement par tous les émonctoires, pendant le traitement, qui a été suivi d'un succès complet.

COURTES OBSERVATIONS

SUR LES MALADIES VÉNÉRIENNES DES NOIRS.

Les hommes qui aiment leurs frères, quelque point de la surface de la terre qu'ils habitent, et sous quelque couleur que la nature les ait fait naître, n'apprendront pas avec indifférence, que le Rob anti-syphilitique conserve, après avoir passé la mer, toutes ses vertus et son énergie spécifique pour la guérison des Maladies vénériennes rebelles qui affligent les habitans des îles, et particulièrement les nègres. J'invoque, sur un fait de cette importance, la bonne foi, la franchise de tous ceux qui ont été témoins des maladies qui ont été guéries par ce moyen dans cette partie du Monde; mais à l'appui de la réputation méritée qu'il s'y est acquise, je vais citer l'autorité et le témoignage du médecin *Dazile*, qui, depuis 1755, a observé de près les maladies des Colonies, et principalement celles des nègres. Les notes qu'on va lire, sont extraites de son Ouvrage intitulé : *Observations sur les maladies des nègres, etc.*, imprimé à Paris en 1792, et qui se vend chez Croullebois, libraire, rue des Mathurins-Sorbonne.

« Les Maladies vénériennes sont très-communes » parmi les nègres, et elles font d'autant plus

» de ravages et sont d'autant plus difficiles à » traiter, que presque toujours elles sont compli- » quées avec d'autres maladies, principalement » avec le scorbut.

» L'expérience démontre que, dans les pays » très-chauds, le virus vénérien est beaucoup plus » actif, et que ses accidens sont aussi beaucoup » plus graves. »

L'auteur, après avoir rendu compte des traitemens qu'il est en usage d'employer, ajoute, page 159 : *Mais depuis* 1776, *époque de la première édition de cet Ouvrage, j'ai obtenu des succès plus prompts avec le Rob anti-syphilitique de Laffecteur.*

« Par des traitemens peu méthodiques (dit le » même auteur, pages 165 et 166), ou par la » négligence des nègres à déclarer leur mal, et » sur-tout par l'excès de leur libertinage, il arrive » que l'humeur virulente produit des exostoses, » des caries, même aux os les plus compacts : » tristes effets d'un virus dégénéré et irrité, sur » lequel le mercure n'a, pour ainsi dire, plus » d'action.

» Je n'ai point vu ces deux dernières maladies » céder aux frictions; il faut se servir de la solu- » tion mercurielle à petite dose, et aider quel- » quefois son effet, par des fumigations faites » avec quelques pincées de cinabre, en observant » cependant, que ce dernier moyen n'est prati- » cable que pour les caries des extrémités; il

» serait dangereux de l'employer pour celles de » la tête et du visage : *le Rob anti-syphilitique* » *vaut mieux.*

» J'ai eu aussi occasion de traiter cette maladie » sur les blancs..... J'ai eu, je le répète, des » succès encore plus prompts du *Rob anti-syphi-* » *litique;* je l'ai même conseillé plusieurs fois, » dans ces fâcheuses circonstances, à des malades » chez lesquels l'administration des mercuriels » avait échoué, et le Rob les a parfaitement » guéris.

» Lorsqu'on a à traiter la vérole compliquée » avec le scorbut, on examine, avec la plus » grande attention, quels sont les symptômes les » plus pressans (1).

» C'est encore un des cas où le *Rob anti-syphi-* » *litique* m'ayant le mieux réussi, je lui donne » la préférence (2). »

Du Pian (3).

« Jusqu'à l'époque de la première édition de » cet Ouvrage, on a mal à propos regardé le pian » comme une maladie particulière aux nègres : » elle attaque aussi les blancs qui s'exposent aux » causes qui la produisent; elle attaque même

(1) Page 246 et suivantes.

(2) Page 170.

(3) Page 169.

» tous les individus de l'espèce animale..... Dans
» cette maladie, il survient des pustules à diffé-
» rentes parties du corps, mais principalement à
» celles de la génération des deux sexes, aux
» environs de l'anus, aux fesses et au visage.

» Ces pustules sont un peu plus élevées que le
» niveau de la peau : leur consistance est mol-
» lasse, fongueuse et couverte d'une pellicule
» blafarde, d'où s'écoule une matière très-âcre,
» et dont la virulence se communique avec tant
» de facilité, que dans plusieurs colonies il passe
» pour constant, qu'il suffit, pour cette commu-
» nication, que les mouches attirées par cette
» humeur, après s'en être imprégnées, aillent
» en déposer quelques particules sur la plus lé-
» gère égratignure d'un corps sain..... Quelques-
» uns pensent même, que, sans ulcères et sans
» égratignures, on peut recevoir par la mouche
» imprégnée cette affreuse inoculation..... Mais
» la manière la plus commune et la plus ordi-
» naire dont se transmet ce vice, est le commerce
» des deux sexes. »

Ici l'auteur rend compte des suites de l'infection du pian et des remèdes propres à le guérir, et il ajoute :

» Mais le remède qui réussit le mieux dans les
» cas où la perversion de la lymphe et où les dou-
» leurs ostéocopes *sont craindre pour la perte du*
» *malade*, c'est le *Rob anti-syphilitique* (1). Des

(1) Page 264.

» malades désespérés sur beaucoup d'habitations,
» doivent la vie à cet excellent remède. De ce
» nombre est l'habitation du célèbre *Blin*, au
» quartier du Limbé, dépendance de la partie du
» nord de Saint-Domingue.

» Depuis mon retour en Europe, j'ai vu plu-
» sieurs malades passés de nos colonies en France,
» avec des exostoses et des douleurs profondes
» dans les os, qui avaient résisté à l'administra-
» tion du mercure, tant en frictions qu'à l'inté-
» rieur, et qui, je l'avoue avec autant de satisfac-
» tion que de franchise, ont été radicalement guéris
» par *ce remède précieux* (1). »

De la Lèpre.

« Parmi les calamités qui ont affligé et qui affli-
» gent encore l'espèce humaine, il n'en est point
» qui excite plus d'horreur que la lèpre (2). » Il faut lire cet article dans l'Ouvrage du médecin *Dazile;* on y verra les causes auxquelles il attribue cette effroyable maladie, ses caractères, les moyens curatifs qu'il convient d'employer pour la combattre; et enfin on y verra que *dans les cas de caries profondes des os ou leur ramollissement, on doit continuer plus long-tems les remèdes capables d'adoucir l'acrimonie des humeurs et détruire le vice lépreux : d'après son analogie*

(1) Pages 264 et 265.

(2) Page 275.

avec celui qui produit le pian et le vice vénérien, on obtiendra, ajoute-t-il, *des succès de l'usage du* Rob anti-syphilitique, *pourvu qu'il soit continué jusqu'à dix ou douze bouteilles, et à dose proportionnée à l'état et aux forces des malades; les mêmes observations sont applicables à la tisane de salsepareille, dont l'usage, indispensable dans ces fâcheuses circonstances, doit être continué pendant deux mois, et même plus, après avoir fini le* Rob (1).

(1) 134.

EXTRAIT

Du Répertoire universel et raisonné de Jurisprudence civile et criminelle, par Guyot, *édition de* 1783, *chez Pankouke, tome* 63, *page* 243, *article* Vérole.

Nous n'aurions pas rempli entièrement l'objet que nous nous sommes proposé, si, après avoir fait connaître *cette effrayante maladie*, *et les barrières impuissantes qu'on a opposées à ses ravages,* nous ne disions rien d'un mal aussi dangereux qui est sorti de son sein. Nous voulons parler de cette multitude de charlatans que l'insatiable cupidité a enfanté. Inutilement les gens de l'art ont-ils protesté *contre leurs fausses découvertes;* le peuple aveugle, attribuant ces réclamations à l'esprit de jalousie, est tous les jours victime de sa crédulité (1).

(1) On vient de connaître en détail les motifs qui, depuis 1778, ont engagé les gens de l'art et le public à distinguer le *Rob anti-syphilitique* de la foule des *remèdes secrets* dont les distributeurs garantissent l'efficacité, et qui, pour attirer la confiance des malades, *vantent seuls*, avec assurance, le mérite de leurs compositions.

Ces témoignages isolés, que l'homme prudent ne rejette pas toujours, mais qu'il suspecte le plus souvent, ne prouvent donc pas assez en faveur de ces remèdes; car il ne suffit pas que tous ceux qui les vendent affirment *qu'ils sont efficaces, prompts et doux dans leurs effets*,

Cependant, parmi ceux qui ont prétendu avoir trouvé un remède plus efficace que celui qui, jusqu'à présent, a été adopté exclusivement, et administré par la chirurgie et par la médecine, nous croyons qu'on doit distinguer le *Rob anti-syphilitique*, qui a été protégé par le Gouvernement, d'après le suffrage de la Société royale de Médecine.

Un nouveau réglement du Ministre de la marine, enjoint aux médecins et aux administrateurs des hôpitaux, de veiller à ce que chaque

qu'ils n'assujettissent à aucune gêne; qu'ils n'exigent qu'un régime facile, etc., etc.. il faut encore qu'ils le prouvent autrement que par leurs assertions : et en attendant qu'ils en fournissent la preuve *authentique et légale*, on doit, au moins, suspendre son jugement et refuser sa confiance.

On lit dans Astruc, tome 2, page 389, la réflexion suivante, au sujet d'un remède secret que le propriétaire, nommé DIBON, *voulait accréditer dans le public :*

« *Je veux indiquer à* M. DIBON *un moyen de justifier son remède » aux yeux des gens sensés, et je souhaite qu'il en profite : c'est de » demander d'en faire des épreuves publiques en présence de commis- » saires de la Faculté..... Je regarde cette démarche comme la pierre » de touche des nouveaux remèdes. Si* M. DIBON *réussit, je puis l'as- » surer qu'il n'y aura pas de médecin plus ardent que moi à prôner » son secret.... ; mais si* M. DIBON *succombe, ou, ce qui revient au » même, s'il refuse de faire ces épreuves, je me flatte qu'il se rendra » justice à lui-même, et que le public ne sera plus exposé au* DANGER *» de prendre son remède.....* »

Cette observation ne peut pas s'appliquer au *Rob anti-syphilitique*.

Ce remède a subi, comme on l'a vu, toutes les épreuves qui devaient

vaisseau qui partira des ports de France, soit muni d'un approvisionnement de *Rob anti-syphilitique*, pour traiter ceux dont la maladie se déclarerait en mer.

On ne peut pas trop désirer, pour le bien de l'humanité, qu'on en consacre particulièrement l'usage à la guérison des enfans nés avec le germe du mal vénérien, à celle des soldats et des matelots sur lesquels les effets du mercure ont produit des accidens horribles et souvent mortels.

en justifier les vertus; elles ne laissent rien à désirer; elles ont été publiques; elles ont été répétées; elles ont été faites par des juges compétens, en grand nombre, d'une probité reconnue; leurs attestations, enfin, ont été légales, et d'une authenticité qui ne permet pas de douter de la vérité des faits consignés dans ce Recueil.

Si les associés Laffecteur avaient annoncé des cures faites en pays éloignés; qu'ils fussent arrivés à Paris, munis d'attestations de médecins étrangers : quelques authentiques qu'eussent été ces attestations, ils n'auraient eu qu'un droit, à vérifier, à la confiance des médecins et des malades français; mais c'était en France, c'était à Paris qu'ils avaient guéri les malades dont ils parlaient; ces malades avaient été traités sous les yeux et sous la conduite de médecins et de chirurgiens qui leur avaient administré le *Rob*. Les propriétaires l'ont dit; ils les ont nommés avec confiance, aucun d'eux n'a pu l'ignorer, et pas un seul ne s'est inscrit en faux contre cette assertion. Quelle conclusion un homme raisonnable doit-il donc tirer de ces réflexions sans réplique ?

EXPOSÉ

De faits relatifs au Rob anti-syphilitique, depuis l'an 3 (1795).

Je dois compte au lecteur intéressé à la publicité de tout ce qui peut concourir à fortifier sa confiance pour un remède qui *fera nécessairement une révolution dans l'art de guérir les Maladies vénériennes*, de quelques faits qui se sont passés depuis l'époque ci-dessus.

Une édition de cet Ouvrage fut alors offerte à la Convention nationale.

Voici la pétition dont elle était accompagnée :

A LA CONVENTION NATIONALE.

Citoyens Représentans,

L'Ouvrage que je vous présente, offrira à votre méditation plusieurs vérités intéressantes.

Aussitôt que vous les aurez saisies, votre opinion sera fixée sur un remède qui, *en sauvant les vénériens incurables*, conserverait un grand nombre de citoyens, non seulement perdus pour l'Etat, mais nuisibles à la société, parce qu'ils y multiplient les victimes d'un mal contagieux, dont les progrès deviennent tous les jours plus inquiétans.

Profondément touchés, citoyens Représentans, des misères qui affligent cette portion d'hommes malheureux qui vont chercher des secours dans les hospices nationaux, vous vous occuperez sans doute d'un plan qui, en réunissant les vues éclairées de médecins instruits par leur expérience, aux tendres sollicitudes d'une administration paternelle, assurera à tous les malades les traitemens et les remèdes qui leur conviendront le mieux.

S'il n'était question que d'émouvoir cette charité équivoque et circonscrite, qui ne tend une main secourable qu'aux infirmités attachées à la nature humaine, et qui voit, avec l'œil de l'indifférence, les douleurs qu'entraînent les imprudences d'un moment, comme le libertinage de tous les jours, je ne vous entretiendrais pas, citoyens Représentans, des MALADES VÉNÉRIENS ; mais l'humanité n'est pas un vain nom pour la Convention nationale: aussi assurera-t-elle des secours à toutes les victimes du malheur, quelles qu'en soient les causes et les déplorables suites.

Depuis que le *Rob anti-syphilitique* est connu, les propriétaires de ce remède ont constamment demandé d'être chargés du traitement des vénériens incurables. Les administrations d'autrefois jugèrent à propos de ne l'employer que sur les vaisseaux et dans les hôpitaux de la marine.

Ils ont, dans le tems, présenté une Adresse à l'Assemblée constituante, dont l'objet était d'offrir leurs services avec zèle, avec désintéressement,

pour le salut des vénériens abandonnés.—L'assemblée la renvoya à ses comités.

Enfin, les associés Laffecteur, co-propriétaires du *Rob anti-syphilitique*, ayant jugé à propos de travailler chacun séparément, et n'étant plus réunis dans le même domicile, celui qui vous fait hommage de ce Recueil, vous adressa, le 7 Ventose dernier, 2.e année républicaine, une pétition dans laquelle il avait la confiance de vous dire, citoyens Représentans : *Vous ne verrez pas, sans doute, avec indifférence, que deux hommes dont le travail, pendant tout le tems qu'ils ont été réunis, a constamment eu pour objet le bien public, s'empressent, chacun en particulier, aujourd'hui, de vous offrir avec le même sacrifice de leur intérêt personnel, les mêmes moyens qu'ils ont de sauver les incurables vénériens ; aussi la concurrence de deux hommes en état de présenter les mêmes ressources aux vénériens abandonnés, ou à qui le mercure ne peut être administré sans danger, ne déplaira pas à la Convention nationale ;*

Et vous apprécierez l'importance de l'offre qui vous est faite, lorsque vous réfléchirez qu'il se rencontre chez beaucoup de malades, avec le vice vénérien, des complications qui ne permettent pas l'usage des préparations mercurielles : comme *le scorbut, une disposition prochaine à la cachexie, au marasme, à l'appauvrissement du sang ; les affections de poitrine ; le crachement de sang, la dysenterie ; et de plus, chez les femmes, les pertes, et la grossesse récente ou avancée.*

L'esprit qui animait les associés Laffecteur réunis, est le même qui règle leur conduite, quoique séparés : dans tous les tems ils ont demandé en commun de se charger des incurables ; je vous le demande aujourd'hui pour mon compte particulier. J'offre mon remède, pour cet usage seulement, au prix qu'il me coûte ; et, par ce sacrifice dont s'honore mon zèle, je remplirai personnellement le vœu que j'ai formé de servir ma patrie, et je n'aurai pas à me reprocher d'avoir souillé mes mains d'un bénéfice fait sur le pauvre.

Signé Laffecteur, *rue des Petits-Augustins*, N.° 1276, *à Paris.*

Extrait *du procès-verbal de la Convention nationale, du* 21 *Brumaire, l'an troisième.*

Le citoyen Laffecteur fait offre d'un Ouvrage intitulé : *Recueil de recherches et d'observations sur les différentes méthodes de traiter les* Maladies vénériennes, *et particulièrement sur les effets du remède connu sous le nom de* Rob anti-syphilitique.

Il demande d'être chargé de traiter les incurables, offrant son remède, pour cet usage seulement, au prix qu'il lui coûte.

Mention honorable de l'offrande ; renvoyé au Comité des secours publics, pour y statuer et faire un rapport s'il y a lieu.

Collationné et trouvé conforme à la minute du

procès-verbal déposé aux archives de la République française, par moi garde aux archives. En foi de quoi j'ai signé et fait apposer le sceau desdites archives. A Paris, le 19 Ventose, l'an quatrième de la République, une et indivisible.

Signé Camus.

Arrêté *du Comité des secours publics, du 3 Brumaire, l'an quatrième.*

Après avoir entendu le rapport d'un de ses membres (1), sur le décret rendu le 21 Brumaire de l'an troisième, en faveur du citoyen Laffecteur, qui, en faisant hommage à la Convention nationale, d'un Ouvrage intitulé : Recueil *de recherches et d'observations, etc., et sur les effets du remède connu sous le nom de* Rob anti-syphilitique, demande que ce remède soit employé pour le traitement des incurables vénériens ; vu aussi que la Convention nationale a décrété la mention honorable de l'offrande, et a renvoyé à son comité des secours publics pour statuer sur l'objet de cette demande ; et après avoir entendu son rapporteur dans le compte qu'il rend des différentes conférences qu'il a eues avec le conseil de santé, et des rapports de ce même conseil sur l'usage du remède indiqué, ainsi que de la correspondance qu'il avait ouverte, pour se procurer toutes les lumières convenables, avec plusieurs officiers de santé connus

(1) Le représentant du peuple Jouenne.

de la manière la plus avantageuse dans l'art de guérir ;

Le comité, regrettant que la briéveté du tems qui lui reste, ne lui permette pas de satisfaire aux vues de la Convention nationale, exprimées dans son décret précité, et de statuer définitivement sur la demande du citoyen Laffecteur ;

Considérant que les témoignages qui lui sont parvenus, et qui sont étayés de l'autorité d'hommes les plus célèbres dans l'art de la médecine, paraissent ne laisser aucun doute sur la confiance que mérite le remède connu sous le nom de *Rob anti-syphilitique*, présenté par le citoyen Laffecteur, et dont plusieurs années d'expérience ont consacré les succès et les avantages dans un grand nombre de cas où les méthodes jusqu'ici employées, avaient été infructueuses et même dangereuses ;

Arrête, que le rapport et les pièces y jointes seront envoyés au Directoire exécutif, qui est invité *à utiliser cette précieuse découverte, et à prendre la demande du citoyen Laffecteur en très-grande considération.*

Fait et arrêté au comité des secours publics, le 3 Brumaire, an quatrième de la République française, une et indivisible.

Signé ZANGIACOMY ; JOUENNE.

CORRESPONDANCE

Mentionnée dans le précédent Arrêté du Comité des Secours publics.

Réponse *du Médecin* Geoffroy, *du 26 Vendémiaire, an quatrième de la République, à la lettre du représentant* Jouenne.

Je puis dater de 1778 ce que je sais sur le *Rob anti-syphilitique.* Ce fut dans cette année que je vis, avec plusieurs de nos confrères, douze malades que le citoyen Laffecteur traita au faubourg Saint-Denis : *ces malades étaient dans l'état le plus déplorable ;* nous les vîmes avant et pendant le traitement, et enfin plusieurs fois après leur guérison, qui fut alors constatée. Voilà tout ce que je puis dire sur cet article.

Mais bien des gens prétendant qu'il entrait du mercure dans le *Rob anti-syphilitique*, la Société de médecine, dont j'étais membre, nomma, *d'après la demande du cit. Laffecteur*, huit commissaires *pour composer eux-mêmes* le *Rob* sur la recette que leur communiquerait le citoyen Laffecteur. Ces huit commissaires, du nombre desquels je suis aujourd'hui le seul existant, se réunirent dans l'automne 1779, et prirent les plus grandes précautions. Enfermés dans le laboratoire du ci-devant

duc de la Rochefoucault, personne qu'eux n'y fut admis : ce fut là qu'ils composèrent le Rob *avec les drogues qu'eux-mêmes avaient achetées*, l'un se chargeant d'une partie, et un autre d'une autre, pour ne pas donner lieu de faire connaître cette composition.

Ce travail a duré trois jours ; et pendant tout ce tems, les commissaires se partageaient de façon, que des huit il en restait toujours au moins deux ou trois pour continuer le travail. Le *Rob* fini, nous le confrontâmes avec une bouteille de Laffecteur, et nous le trouvâmes parfaitement semblable; pour lors nous scellâmes les bouteilles avec nos cachets, et nous les remîmes, en cet état, à la Société de médecine, *bien sûrs qu'il n'y entrait point de mercure.*

Alors la Société, dépositaire du produit de notre travail, nomma d'autres commissaires, je crois au nombre de trois, pour traiter avec ce *Rob* des malades les plus affectés de la Maladie vénérienne. On prit pour ce traitement d'aussi grandes précautions que nous en avions prises pour la composition du remède. Les malades furent présentés à la Société pour constater leur état ; ils furent traités dans un endroit fermé et gardé par une sentinelle ; le remède était enfermé dans une armoire dont les commissaires seuls avaient la clef, et qu'ils n'ouvraient qu'aux heures de l'administrer ; enfin, les bouteilles étaient restées scellées, et on ne levait les cachets qu'à mesure qu'on les employait.

Le traitement fini, les malades furent de nouveau

présentés à la Société, qui les jugea guéris, à l'exception de trois à qui il restait des poireaux qu'il fallut emporter. Quinze jours après, on les présenta de nouveau; un seul avait des poireaux qu'il n'avait pas voulu souffrir qu'on emportât; tous les autres étaient bien portans, ce qui a été encore constaté par quelques autres visites qu'on a faites à différens intervalles.

Voilà, citoyen Représentant, ce que je puis attester sur le *Rob anti-syphilitique;* c'est qu'il *n'entrait sûrement pas de mercure dans celui que nous avons composé, et qu'avec lui on a guéri des malades pris à Bicêtre, parmi les plus maltraités.*

Je n'ajouterais rien de plus authentique à ce que je viens de vous rapporter, *si je vous disais que pendant douze ans je m'en suis souvent servi avec succès;* mais une remarque que j'ai faite, c'est qu'il me semble agir encore plus promptement et plus efficacement sur les malades, qui, ayant des maladies invétérées et enracinées, ont été précédemment manqués par le mercure. Je m'abstiens de toute réflexion théorique à ce sujet, me contentant de vous rapporter simplement les faits dont je suis instruit, et de répondre avec sincérité à la confiance dont vous honorez un solitaire.

Signé GEOFFROY.

Autre, du médecin Desperrières, *du 24 Vendémiaire, l'an quatrième de la République, au même.*

Citoyen Représentant,

Vous ne pouvez mieux vous adresser qu'à moi, pour avoir des renseignemens certains sur le remède *anti-syphilitique* du citoyen Laffecteur. J'ai été le premier commissaire nommé pour l'examen dudit remède : il fut éprouvé sur trois malades du dépôt de Saint-Denis, ayant tous les trois des symptômes manifestes et différens de vérole ; ils furent tous les trois guéris. J'en fis mon rapport à la Société de médecine. Je demandai que cette expérience ne fût pas la seule pour juger l'efficacité du remède. En conséquence, il fut arrêté qu'on demanderait au Ministre la permission de prendre douze malades à Bicêtre, tous ayant les symptômes et les signes extérieurs de la vérole la plus confirmée. Ces malades ont été vus par tous les médecins qui y ont été appelés ; onze malades ont été guéris radicalement ; un seul est mort d'une suppuration dans le ventre, dépendante d'autres causes que du mal vénérien.

La Société de médecine, étonnée d'un si grand succès, et croyant que le mercure seul pouvait guérir la vérole, Laffecteur disant qu'il n'y en avait pas, on nomma huit autres commissaires

pour être témoins de la fabrication du remède ; et, sur leur rapport, on choisit six autres malades pour en faire l'application, et la guérison en fut radicale.

On observera que les médecins Buquet et Darcet, tous deux célèbres chimistes, avaient été nommés pour faire l'analyse du *Rob ;* ils avaient assuré qu'ils découvriraient un grain de mercure s'il existait dans ledit *Rob :* l'un et l'autre n'en découvrirent point. Le remède préparé par les commissaires, devait décider de l'existence ou de la non-existence du mercure dans le *Rob.*

Ce qu'il y a de certain, c'est que j'ai traité vingt-deux vérolés avec le *Rob*, sans employer d'autres moyens, et ils ont guéri parfaitement ; j'en ai suivi beaucoup d'autres, chez le citoyen Lebreton, chirurgien, rue des Petits-Champs-Saint-Martin, et je les ai vus tous guérir. On observera que ce chirurgien en a traité plus de 250, et qu'il a toujours réussi ; je ne parle pas des autres malades que j'ai suivis avec plusieurs de mes confrères. Voilà, au juste, le témoignage du vrai que vous me demandez ; je vous l'envoie avec d'autant plus de plaisir, que *je crois la découverte de ce remède singulièrement utile à l'humanité.*

Signé DESPERRIÈRES.

Autre, du médecin POISSONNIER, *du* 24 *Vendémiaire, quatrième année de la République, au même.*

Il y a plusieurs années que le citoyen Laffecteur me proposa un remède nommé *Rob anti-syphilitique*, pour le traitement des gens de mer. J'étais alors médecin-inspecteur de cette partie du service. Comme il m'avait assuré que ce remède était purement végétal, et qu'en le supposant, il me présentait un moyen très-désirable d'obtenir plus facilement, à bord des vaisseaux principalement, la guérison des matelots *atteints en même-tems du virus vénérien et du vice scorbutique*, j'engageai le Ministre de la marine à en ordonner des épreuves à Brest, qui furent très-satisfaisantes. Mais quoique le citoyen Laffecteur eut déclaré la composition du remède à mes confrères Delassonne, Macquer, etc., les soupçons qui s'étaient élevés parmi plusieurs officiers de santé, qu'il y mêlait une petite quantité de sublimé, qui ne pouvait être reconnue par l'analyse, nous déterminèrent à en faire préparer d'après le procédé du citoyen Laffecteur, en quantité suffisante pour être administré à plusieurs vénériens dont les accidens étaient graves, et qui en éprouvèrent les mêmes succès. Ils nous donnèrent la conviction que la déclaration du citoyen Laffecteur avait été loyale, et conséquemment, *que les véroles les mieux caractérisées pouvaient être guéries par un remède purement végétal.* Il est sans

doute inutile que je rappelle ici les différens rapports également favorables, et particulièrement celui qui a été fait par la Société de médecine, dont vous devez avoir connaissance; *ils ont tous cumulé les preuves de l'efficacité du Rob*, et ce fut alors que j'en provoquai l'usage, tant dans les hôpitaux des ports que sur les vaisseaux de l'Etat, *où il est constamment préféré à celui des remèdes mercuriels*, dont le danger n'a été que trop souvent reconnu dans tous les cas où le virus vénérien est compliqué avec une cacochymie scorbutique, si ordinaire dans les escadres, et même dans les armées.

Signé Poissonnier.

Autre, du médecin Andry, *du 26 Vendémiaire, quatrième année, au même.*

J'ai employé, depuis seize ans, avec le plus grand succès, le *Rob antisyphilitique*, soit sur des maladies anciennes qui avaient été manquées par la méthode mercurielle, *soit sur des maladies récentes dans lesquelles le mercure n'avait pas été employé.* Le *Rob* m'a parfaitement réussi dans tous ces cas; *je pense qu'il est préférable au mercure dans une infinité de circonstances.* Quant à la composition je l'ignore, et n'ai jamais voulu la savoir, quoique les propriétaires m'aient offert, dans le tems, de me la communiquer; mais je suis convaincu qu'il n'y entre pas de mercure, par les expériences que j'ai faites chez un de mes amis, célèbre chimiste.

qui a tourmenté ce remède de toutes les manières, *et n'y a pu trouver de mercure*, et qui, *ayant mis un grain de sublimé corrosif dans une pinte de sirop de mercuriale, et un autre grain dans une pinte de* Rob, *l'a retrouvé d'une manière sensible, ce dont j'ai été témoin, ce qui m'a persuadé et convaincu qu'il n'y avait pas de mercure dans ce remède.* D'ailleurs, depuis les expériences que j'ai faites avec le citoyen Laborie, les commissaires de la Société de médecine ont préparé eux-mêmes le remède dont ils se sont servis pour faire leurs expériences, *et certainement on doit croire à la probité de pareils commissaires.*

Signé Andry.

Autre, du chirurgien Lebreton, *du* 26 *Vendémiaire, l'an quatrième de la République française, au même.*

En 1778, je fus chargé par l'Intendant de Paris, de suivre, à St-Denis, les effets du remède du citoyen Laffecteur, connu sous le nom de *Rob anti-syphilitique*. Les trois malades à qui on l'administra, guérirent; une seconde expérience fut faite au faubourg St-Denis, sur douze malades pris à Bicêtre, et choisis par le médecin Paulet et moi; tous guérirent, quoiqu'ayant des symptômes graves.

Depuis cette époque, j'ai employé ce remède sur un grand nombre de malades, même sur quelques-uns regardés comme incurables; *il m'a constam-*

ment réussi : aucun n'a éprouvé les accidens que produit souvent le mercure, même administré par l'homme de l'art le plus habitué à le manier.

Quant à la composition, je ne la connais pas ; elle a été donnée à huit commissaires pris dans le sein de la Société de médecine ; on choisit tous hommes éclairés et jouissant d'une réputation intacte, *qui firent leur rapport, après l'avoir composé, qu'il était purement végétal.* Voilà tous les renseignemens que je puis vous donner.

Signé LEBRETON.

Autre, du médecin ROUSSILLE-CHAMSERU, *du 28 Vendémiaire an quatrième, au citoyen* JOUENNE, *représentant du Peuple.*

ROUSSILLE-CHAMSERU, *officier de santé, médecin des armées.*

Vous m'apprenez, par votre lettre du 23, que le Comité des secours publics vous a chargé de lui faire un Rapport sur le *Rob anti-syphilitique* de Laffecteur, et que vous avez besoin de renseignemens précis sur la nature de ce remède, qu'on assure être purement végétal, et sur les effets qu'il a pu produire dans les différens cas vénériens. Ces renseignemens, que je puis avoir par état, vous m'engagez à vous les faire passer dans le plus bref délai, tant sur la composition de ce *Rob*, que sur ses effets dans la pratique de l'art de guérir.

Je n'ai jamais eu communication du remède, quant à sa composition, qui, *dans le tems, a été confiée à des commissaires particuliers choisis dans la ci-devant Société de médecine*, tandis que d'autres commissaires, du nombre desquels j'étais, ont procédé au traitement de six malades, avec le *Rob* composé par leurs collègues.

Mais sans être absolument au fait de la recette, la nature du remède ne m'est point inconnue, et je le crois *purement végétal* : c'est un assortiment d'ingrédiens pris parmi les altérans, les dépurans, les sudorifiques et quelques purgatifs; il en résulte une formule magistrale, analogue à beaucoup d'autres qu'on trouve dans différens auteurs qui ont recommandé, dès l'origine du mal vénérien, plusieurs préparations non mercurielles, destinées à leur traitement.

La méthode curative annexée à l'usage du *Rob*, consiste dans des remèdes généraux, prescrits suivant la nature des accidens et les dispositions du malade; dans un régime assez sévère, susceptible néanmoins d'être modifié selon que les indications l'exigent; dans l'administration régulièrement suivie, matin et soir, d'une ample boisson de forte tisane de salsepareille, laquelle fait quelquefois place à d'autres boissons, par suite d'exceptions indispensables; enfin, dans la mesure ou la dose du *Rob* pour chaque jour; dans des suspensions ménagées du même remède, et dans la terminaison du traitement par la simple tisane de salsepareille ou autres boissons jointes aux adoucissemens du régime.

Lorsque, il y a quinze à dix-huit ans, j'ai été chargé de suivre l'expérience du Rob anti syphilitique, *j'avais, je dois l'avouer, la prévention profondément acquise, de la vertu spécifique et exclusive des médicamens mercuriels dans le traitement des Maladies vénériennes; je n'attendais qu'un faible résultat d'une méthode purement végétale, appliquée aux cas graves dont on avait fait choix pour en vérifier l'efficacité; mais je désirais sincèrement la réussite de l'expérience, et l'observation m'a prouvé son évidence incontestable. Depuis, je n'ai pas balancé à rechercher de nouveaux succès avec la même méthode, dans ma pratique particulière; et comparativement à divers traitemens mercuriels, je me suis persuadé qu'il ne pouvait exister raisonnablement aucune prérogative en faveur du mercure.*

La question relative à l'utilité du *Rob anti syphilitique*, pourrait se réduire à affirmer *que le citoyen Laffecteur a essentiellement contribué aux progrès de l'art, et a bien mérité de l'humanité, par cela seul qu'il a victorieusement attaqué*, par la multitude de ses cures, *le préjugé enraciné dans la pratique vulgaire, concernant l'oubli des méthodes végétales, et le privilége exclusif du mercure.* Il n'y aurait pas moins d'empirisme, sans doute, à rejeter celui-ci et à mettre les autres à la mode : à l'aide de l'expérience et de l'observation, l'art doit s'enrichir par la concurrence de tous les bons remèdes.

Il me reste à vous exposer précisément ce que je

pense du *Rob dans les différens cas vénériens*, suivant les expressions de votre lettre. Je dois, en conséquence, distinguer les affections vénériennes, en aiguës ou chroniques, primitives ou consécutives, récentes ou invétérées et rebelles. Sous tous ces rapports, on ne doit employer toute méthode curative qui peut avoir de l'activité, et généralement il convient de préparer les malades à supporter paisiblement l'action des médicamens anti-vénériens; *aussi n'y en a-t-il aucun d'applicable au début du traitement, dès qu'il s'agit d'accidens violens, douloureux, inflammatoires, qu'il faut calmer préalablement par les moyens généraux,* quelquefois suffisans pour parer seuls à des véroles récentes. Ensuite le *Rob* et sa méthode sont également admissibles pour tous les cas où le mercure peut aussi réussir sous toutes les formes bien éprouvées, et avec le mélange des préparations végétales ajoutées au gré des praticiens.

Mais dans les véroles chroniques, invétérées et rebelles, qui, ayant résisté à divers traitemens mercuriels, subsistent pour l'ordinaire chez des malades dont les forces sont épuisées, et qui, presque toujours, offrent la complication de plusieurs virus ou cachexies, et spécialement du scorbut et de la vérole, le Rob anti-syphilitique *s'emploie avec un succès particulier qu'on ne peut obtenir aussi sûrement, à mon avis, d'aucun traitement mercuriel connu*, à moins qu'il ne soit tellement mitigé, étendu et masqué, qu'on ne reconnaisse véritablement d'action dominante et cor-

rective, que de la part des médicamens appropriés aux complications. Alors on doit concevoir que l'usage indispensable de différens végétaux, et les règles dietetiques à l'appui, *justifient pleinement l'opportunité du Rob;* et lors même que dans des cachexies vénériennes excessivement profondes et compliquées, où les récidives n'ont rien qui étonne et oblige à des soins itératifs, cette méthode manquerait son effet, et deviendrait, comme toute autre curation, incapable d'obvier à des DÉSORDRES IRRÉPARABLES, *l'art n'aurait pas moins acquis une pratique utile, éclairée, précieuse, de laquelle résulte, pour l'avancement de la science, une masse de faits et de lumières qui peuvent toujours agrandir les idées, et conduire à de nouvelles découvertes.*

Signé ROUSSILLE-CHAMSERU.

Autre, du médecin DAZILLE, *du 27 Vendémiaire, quatrième année de la République, au même.*

Vous me demandez mon avis sur les effets du *Rob anti-syphilitique* de Laffecteur. Pour répondre à vos vues bienfaisantes, et le faire d'une manière exempte de toute partialité, je n'ai qu'à copier littéralement ce que j'ai imprimé en 1792, sur le *Rob*, et vous prier d'agréer mon Ouvrage, afin de pouvoir en faire vous-même la vérification.

Après avoir parlé de différens remèdes dans le traitement du pian, je dis, page 264: *Mais le remède*

qui réussit le mieux dans le cas où la perversion de la lymphe et où les douleurs ostéocopes font craindre pour la perte du sujet, c'est le Rob *de Laffecteur. Des malades désespérés, sur beaucoup d'habitations, doivent la vie à cet excellent remède; de ce nombre est, à St-Domingue, l'habitation du célèbre Blin*, etc.

Même page : *Depuis mon retour en Europe, j'ai vu plusieurs malades passés de nos colonies en France, avec des exostoses et des douleurs profondes dans les os, qui avaient résisté à l'administration du mercure, tant en frictions qu'à l'intérieur, et qui, je l'avoue avec autant de satisfaction que de franchise, ont été radicalement guéris par ce remède précieux*, etc.

Les salutaires effets du *Rob* m'ont paru *si supérieurs à tout autre remède*, et *si surprenans*, qu'en parlant des colonies pauvres, telle que Cayenne, où les pianistes sont très-multipliés, j'invite le Gouvernement, page 265, à traiter avec le citoyen Laffecteur, afin de rendre publique *cette précieuse composition.*

En traitant de différentes affections vénériennes, j'ai rendu le même témoignage du *Rob;* il est également *le moyen le plus puissant de combattre les funestes effets du virus lépreux.* Voyez, à cet égard, page 334 du même Ouvrage.

Signé Dazille.

REPONSE

Du médecin Gastaldy, *du 27 Vendémiaire, quatrième année de la République française, à la lettre du représentant* Jouenne.

Les informations que vous me demandez sur la nature et les effets du *Rob* de Laffecteur, me procurent le double avantage de correspondre avec vous, et de vous rendre *un témoignage favorable sur un remède précieux*, dont l'efficacité dans les Maladies vénériennes m'est connue depuis plusieurs années.

Quant à la nature du remède, les mesures prises dans le tems par la Société de médecine de Paris, dont j'ai eu connaissance en qualité de correspondant de cette Société, et qui avaient pour objet de s'assurer de la composition du *Rob*, prouvent incontestablement, qu'il n'est formé que par des substances végétales.

Je passe aux effets salutaires opérés sous mes yeux par le *Rob*, et je dois cet hommage à la vérité, que dans les Maladies vénériennes les plus invétérées, spécialement lorsqu'elles sont accompagnées d'exostoses et de carie, le *Rob* agit avec une rapidité surprenante; c'est sur-tout dans ces cas infiniment graves, que ce genre de traitement m'a paru préférable à tous les autres, pour obtenir une prompte guérison.

Si les renseignemens que je vous adresse peuvent remplir vos vues, *je m'estimerai heureux d'avoir concouru, avec vous, à un objet qui intéresse le bien public.*

Signé GASTALDY.

PETITION

AU DIRECTOIRE EXECUTIF.

Citoyens Directeurs,

Lorsque vous vous serez fait rendre compte de la Pétition que j'adressai à la Convention nationale, en Brumaire de l'an troisième, en lui faisant hommage d'un Ouvrage intitulé : *Recueil de recherches et d'observations sur les différentes méthodes de traiter les Maladies vénériennes, et particulièrement sur les effets du remède connu sous le nom de* Rob anti-syphilitique (1), et en lui demandant que ce remède, le spécifique assuré des *Maladies vénériennes* incurables par les méthodes mercurielles connues, fût employé par le Gouvernement, au traitement des vénériens abandonnés;

Du Décret rendu en conséquence, le 21 du même mois de Brumaire, même année, qui accepte mon offrande, avec mention honorable, et qui renvoie l'Ouvrage et la Pétition à son Comité des Secours publics;

De l'Arrêté de ce Comité, sur ce Décret du 3 Brumaire de l'an quatrième;

(1) Dont ci-joint un exemplaire. Il en fut adressé un, dans le tems, à chacun des députés de la Convention nationale.

Enfin des pièces qui y sont relatées, et qui ont motivé les dispositions de cet Arrêté, qui a renvoyé le tout par devers vous, citoyens Directeurs, dans l'intention que ma demande *fût prise en très-grande considération* (1).

Lorsque par l'analyse qu'on vous aura faite de l'Ouvrage agréé par la Convention nationale, vous vous serez convaincus *que le* Rob anti-syphilitique *a subi toutes les épreuves qui devaient en justifier les vertus; qu'elles ne laissent rien à désirer; qu'elles ont été publiques; qu'elles ont été répétées; qu'elles ont été faites par des juges compétens, en grand nombre, d'une probité reconnue, et que leurs attestations ont été légales et authentiques;*

Et qu'à l'appui de ces faits, qui portent la conviction jusqu'à l'évidence, vous verrez les résultats des recherches récentes du Comité des Secours publics, dans la correspondance des officiers de santé que le représentant *Jouenne* a interrogés à cet effet, conformément aux vues de ce comité, dont il était membre et rapporteur :

Vous n'hésiterez pas sans doute ensuite, citoyens Directeurs, d'ordonner l'emploi du *Rob anti-syphilitique* pour le traitement des vénériens abandonnés.

(1) Suit la transcription de ma Pétition, du Décret de la Convention, de l'Arrêté du Comité des Secours publics, et de la correspondance, dont les originaux sont entre les mains du représentant Jouenne. Ils précèdent dans ce Recueil la présente pétition.

Nous sommes, citoyens Directeurs, deux co-propriétaires de ce remède : nous avons travaillé ensemble pendant bien des années ; mais depuis trois ans nous ne sommes plus associés, et nos intérêts, par conséquent, ne sont plus confondus.

Cependant, l'esprit qui nous animait lorsque nous étions réunis, et qui avait pour objet le bien public, est le même qui réglera toujours notre conduite, quoique séparés.

Dans tous les tems nous avons demandé ensemble de nous charger des incurables vénériens, et chacun, en particulier, nous vous sollicitons aujourd'hui, pour que vous mettiez, isolément, à l'épreuve les mêmes moyens que nous avons, l'un et l'autre, de sauver les incurables vénériens avec le même remède et par la même méthode.

Nous rivaliserons de zèle comme nous rivalisons de bonne volonté ; la concurrence, sans jalousie, de deux hommes en état de présenter les mêmes ressources au Gouvernement, doit être mise en activité par le Directoire exécutif.

Ordonnez que dans deux hospices séparés, on réunisse les hommes et les femmes infectés du virus vénérien, et qui ne seront réputés *curables* que par le *Rob anti-syphilitique* ; donnez le choix entre ces deux hospices à mon ci-devant associé ; je me chargerai de celui qui lui plaira le moins.

Ces établissemens, en petit, pourront être considérés par le Gouvernement comme un foyer d'expériences journalières qui confirmeront la réputation

du remède ; et si les succès la justifient, on les étendra, avec le tems, dans les départemens, et on les y multipliera.

En confiant aux deux co-propriétaires du *Rob anti-syphilitique* ces deux premiers hospices qu'il convient de former à Paris, sous leurs yeux et sous leur direction, vous rendrez justice à l'un comme à l'autre, et vous vous convaincrez sans peine, qu'il ne peut résulter de leur administration séparée, dans ces deux maisons, qu'un grand avantage pour les malades ; car l'attention des co-propriétaires du remède qu'on y emploiera, soutenue et continuellement éveillée par les succès isolés de chacun d'eux, les engagera à redoubler d'efforts pour que les soins de leurs agens ne se relâchent pas : aussi la fin dernière de cette concurrence louable entre les co-propriétaires de ce remède, doit-elle être le plus grand bien des malades dont ils seront chargés.

Laffecteur, *co-propriétaire du* Rob anti-syphilitique, *rue des Petits-Augustins*, N.° 1276, *à Paris.*

APPLICATION

De la Méthode curative anti-vénérienne, par le Rob anti-syphilitique de Laffecteur, aux différens symptômes de vérole, avec les modifications dont cette Méthode est susceptible, suivant le caractère des accidens et les complications qui vont être successivement indiqués.

Une règle constante, et qui ne souffre aucune exception, c'est de ne jamais commencer le traitement d'un vénérien qui se trouve en même tems attaqué d'une maladie dangereuse, et dont les forces sont épuisées, dont la convalescence, par conséquent, doit être longue et difficile.

Il faut, avant tout, lui laisser le tems, ou de se guérir, ou de se rétablir par les remèdes ou le régime qui conviennent à sa situation.

Les maladies qui contre-indiquent le traitement anti-vénérien, sont ou aiguës ou chroniques.

Il faut toujours le différer, lorsque le malade est affligé d'une fièvre maligne, continue, ardente, bilieuse, putride, etc.; d'une pleurésie, d'une péripneumonie, d'un crachement de sang: toutes maladies aiguës du plus fâcheux caractère.

Il faut également ou le différer ou s'en abstenir

tout-à-fait dans certaines maladies chroniques, comme l'hydropisie confirmée, soit de poitrine, soit de bas ventre; un squirre considérable au foie, à la rate, à la matrice; une phthisie parvenue au plus haut degré, etc. ;

Mais lorsqu'il est présumable qu'une maladie chronique, quel que soit son caractère, dépend d'un vice vérolique comme de sa première cause, alors il faut, très-promptement, recourir au Rob anti-syphilitique, qu'on ne saurait administrer trop tôt.

Les préparations nécessaires avant de passer à l'usage du Rob, exigent quelques développemens.

Ou la vérole est la maladie essentielle, ou elle se trouve compliquée avec une maladie aiguë ou une maladie chronique existantes avant l'infection vénérienne.

On a déjà vu la conduite qu'il fallait tenir lors de la complication de la vérole avec une maladie aiguë, comme aussi le parti qu'il fallait prendre dans le cas d'une complication vénérienne avec certaines maladies chroniques existantes avant la vérole.

Il ne reste plus qu'à indiquer les préparations nécessaires avant l'administration du Rob, dans les cas de vérole compliquée, avec les maladies chroniques ci-après désignées.

Si le malade a la poitrine affectée, s'il est maigre, s'il a de la fièvre, s'il tousse, s'il respire avec difficulté, s'il est menacé de phthisie, il

faut, avant de commencer son traitement, le préparer, plus ou moins long-tems, avec le lait d'ânesse, de chèvre ou de vache, qu'il prendra, s'il est possible, pour toute nourriture; si on le purge, ce ne sera qu'avec la manne ou la pulpe de casse; si on le baigne, on ne lui donnera que des demi-bains, etc. (1).

S'il est pâle, cachectique, s'il a les pieds œdémateux, des viscères obstrués, on le mettra pendant un tems suffisant à l'usage des remèdes fondans, légérement purgatifs et apéritifs, afin d'évacuer par les urines les sérosités croupissantes. On ne lui prescrira ni les bains ni les saignées.

Les ictériques, les hypocondriaques prendront des bains tièdes pendant plusieurs jours, pour atténuer la bile des premiers, et délayer le sang des derniers; on leur donnera, en outre, des bouillons ou des apozèmes avec des feuilles de chicorée, de scolopendre, de pimprenelle, d'aigremoine, de cresson; et des eaux minérales ferrugineuses.

Les épileptiques seront abondamment saignés du pied, fortement émétisés plusieurs fois; on

(1) C'est ici le cas de renouveler l'observation qu'on a déjà faite sur les maladies chroniques, de quelque caractère que ce soit, qui sont seulement vénériennes; parce qu'alors le Rob doit être prescrit sans retardement, et même sans aucune préparation. Cette remarque ne se répétera plus, mais elle est applicable à tous les cas de l'espèce de celui-ci et des suivantes.

leur prescrira au moins les demi-bains, et on leur ordonnera les anti-épileptiques les plus recommandés.

Quant aux affections scorbutiques, elles n'empêchent pas de passer à l'usage du Rob, sans préparation préalable relative à cette disposition particulière du sang et des humeurs.

Il n'en est pas de même dans le cas d'une diarrhée opiniâtre, qu'il faut nécessairement guérir ou au moins diminuer avant d'administrer le Rob.

De la Gonorrhée virulente.

La gonorrhée virulente est l'accident le plus commun qui suive l'inoculation vénérienne.

Quoique cette affection soit toujours locale dans son principe, elle dégénère souvent en vérole confirmée.

Lorsqu'elle est négligée ou mal traitée elle peut avoir les suites les plus funestes.

C'est sous ce double rapport que nous allons nous en occuper, et donner, en conséquence, à cet article les développemens nécessaires.

Nous avons déjà vu que lorsqu'un homme, après trois, six, huit jours, ou même plus, d'un commerce avec une femme, se sent attaqué d'un écoulement par l'urètre; qu'il éprouve d'abord un chatouillement, ensuite des cuissons en urinant, des douleurs dans l'érection, et dont le

gland est plus ou moins enflammé à son ouverture, on peut affirmer qu'il a contracté une gonorrhée, qu'elle est récente et virulente.

La gonorrhée virulente se distingue en bénigne et maligne.

Dans la bénigne, les malades éprouvent peu ou point de cuissons en urinant; les érections sont rares et ne procurent point de douleurs, ou elles sont très-supportables.

Quoique cette gonorrhée soit douce, ceux qui en sont attaqués ne doivent pas moins la faire traiter avec soin; car si elle se supprime ou qu'on la répercute, il en résulte l'infection du système, et des désordres graves et alarmans.

Dans la maligne, les douleurs sont violentes; le périnée et la verge se gonflent; les glandes inguinales éprouvent, au commencement, une tuméfaction pénible qui semble annoncer le bubon vénérien (1). La matière de l'écoulement est abondante, jaune, verdâtre, quelquefois sanguinolente; le gland devient rouge, l'ouverture de l'urètre s'enflamme; les urines procurent, en sortant, des cuissons vives; les érections sont très-pénibles; la verge se courbe quelquefois, et ce dernier accident caractérise celui qu'on désigne sous le nom de *Chaudepisse-cordée*.

(1) Cependant cet engorgement des glandes inguinales, se dissipe, le plus souvent, lorsque l'irritation de la verge diminue.

Cependant, dans tous les cas qui viennent d'être indiqués, les malades sont seulement affligés d'une affection vénérienne locale; et les gonorrhées récentes, quelle qu'en soit d'ailleurs l'intensité accessoire, ne doivent pas être traitées comme une vérole confirmée : l'usage de la Modification du Rob, appropriée à la guérison de cette espèce de maladie suffit (1).

De l'inflammation de l'urètre dans la gonorrhée virulente, résulte une disposition de l'organe qui gêne plus ou moins la sortie des urines, ou qui les supprime, par intervalles, entièrement. Le premier de ces accidens est connu sous le nom de *Dysurie;* le second, sous celui de *Strangurie.* Ce dernier est le plus inquiétant, parce qu'il est le plus critique.

Dans ces circonstances, comme aussi lorsque les malades sont affligés d'une inflammation grave; qu'ils éprouvent, par conséquent, en urinant, des douleurs vives; chez qui l'érection est fréquente et pénible, dont le prépuce est tuméfié, etc., il faut, avant de passer à l'usage du remède anti-

(1) On la trouve chez Laffecteur; deux ou trois bouteilles suffisent, le plus souvent, pour un traitement. Ce traitement est simple, facile; il ne compromet point le secret du malade, et il peut être fait dans toutes les saisons sans le déranger de ses affaires, facilité qu'on ne peut accorder à ceux qu'on traite par le Rob antisyphilitique, pour une vérole confirmée, si ce n'est dans la belle saison. On trouve aussi chez lui une Instruction qui indique la manière de faire usage de cette Modification du Rob.

gonorrhoïque, les préparer par une ou plusieurs saignées, par les bains tièdes, par des lavemens, par des fomentations adoucissantes, par des cataplasmes émolliens, par une diète plus ou moins sévère, suivant l'intensité des accidens, et enfin par une boisson analogue à leur situation : comme l'eau d'orge légère, l'eau de veau, l'eau de poulet, le sirop de guimauve, celui d'orgeat, de nymphéa, étendus dans l'eau, etc.

Mais si l'écoulement est ancien, s'il a été imprudemment supprimé, ou si, après s'être arrêté par quelque cause que ce soit, il s'est de nouveau manifesté une ou plusieurs fois, *sans*, cependant, *que le malade se soit exposé à de nouveaux dangers*, et si la matière conserve, d'ailleurs, les caractères connus de virulence, alors il doit être considéré comme un symptôme de vérole, et, dans cette hypothèse, il faut administrer le Rob anti-syphilitique.

Il ne faut pas confondre la gonorrhée virulente récente et l'écoulement réputé symptôme de vérole, avec un autre écoulement qui n'est que le produit d'un mal local dans l'urètre, et qui existe souvent, quoique le vice qui l'a occasionné soit détruit.

Celui-ci est entretenu par la dilatation, le relâchement ou l'atonie des canaux excrétoires par lesquels les cellules de l'urètre, les vésicules séminales, les glandes de cowper et les prostates communiquent dans le canal urinaire.

Cette disposition organique est commune aux deux sexes, dans les mêmes circonstances. Les remèdes à prescrire en pareil cas, doivent être analogues à l'indication, et il ne doit plus être question d'anti-vénériens, puisque la maladie locale dont il s'agit, n'est, sous aucun rapport, symptôme consécutif de vérole.

On reconnaît à la difficulté plus ou moins sensible qu'éprouve le malade à rendre ses urines, lesquelles sortent d'un jet moins considérable qu'à l'ordinaire, qui se divisent en plusieurs filets, qui font la fourche ou le tire-bouchon, ou enfin qui tombent goutte à goutte, qu'il existe dans le canal de l'urètre, des fonguosités, des callosités, etc., et alors le mal indique la nécessité de recourir aux bougies médicamenteuses, qui désobstruent le canal, détruisent les obstacles, et tarissent la source de l'écoulement.

Cet accident est plus rare chez les femmes ; cependant on le rencontre chez elles quelquefois.

Le traitement par les bougies terminé, si le malade a d'ailleurs des inquiétudes sur le fond de sa santé, ou des symptômes, même équivoques, qui lui fassent craindre que sa constitution ne soit infectée d'un levain morbifique vénérien, on doit ensuite lui conseiller le Rob anti-syphilitique, pour plus de sûreté.

Les hommes qui abusent de leurs facultés, soit avec les femmes, même saines, soit isolément, par des jouissances inconsidérées qui détruisent

les tempéramens les plus robustes (1), se procurent une faiblesse, un relâchement dans les organes de la génération, d'où résulte la perte habituelle d'une liqueur blanche, glaireuse, qui sort sans douleur,

(1) On ne me saura pas, sans doute, mauvais gré de présenter ici aux personnes intéressées, les observations que les medecins ont consacrées dans leurs Ouvrages, sur les suites funestes et déplorables de la masturbation.

L'expérience prouve que toutes leurs facultés intellectuelles s'affaiblissent; qu'ils deviennent inhabiles à l'étude, hébêtés à la fleur de leur âge; que leurs idées s'obscurcissent entièrement; qu'ils perdent la mémoire et qu'ils tombent en démence. Les douleurs les plus aiguës et la vue d'une fin prochaine, ne peuvent les faire renoncer à leur pratique meurtrière.

Les masturbateurs sont assaillis par toutes les infirmités précoces d'une vieillesse languissante; ils éprouvent, sans cesse, des lassitudes spontanées; il n'est point d'attitudes, de postures commodes pour eux; tous les mouvemens généraux ou particuliers sont difficiles ou douloureux; ils ont des spasmes périodiques; un sentiment continuel de froid saisit tous leurs membres; les forces leur manquent entièrement : les uns ne dorment point du tout; les autres sont dans un assoupissement continuel, parce que tous deviennent hypocondriaques, et sont accablés de tous les accidens de cette fâcheuse maladie : tristesse, soupirs, palpitations, suffocations. Les uns sont sujets à des accès d'épilepsie, aux douleurs de goutte les plus cruelles; les autres tombent en léthargie. Les organes des sens s'affaiblissent à un point inexprimable. *Hoffmann* dit avoir vu plusieurs exemples de gens qui s'étaient attirés des douleurs très-vives, et des rougeurs très-incommodes dans les yeux. J'ai même vu, continue-t-il, une telle faiblesse dans la vue, produite par cette cause, que ceux qui en étaient attaqués, ne pouvaient ni lire ni écrire, quoiqu'au printems de leurs années. La surdité et les tintemens d'oreilles peuvent encore être la suite de cette pratique malheureusement trop commune. Les organes de la respiration en sont aussi prodigieusement altérés. On a vu de ces

et qui n'en procure ni dans l'émission des urines, ni dans l'érection. Dans cette circonstance, les anti-vénériens ne sont point indiqués, et il faut recourir aux moyens que l'art prescrit en pareil cas.

malades cracher des matières calcaires, avoir un enrouement, une faiblesse de voix, des gonflemens continuels. Les organes de la génération éprouvent aussi leur part des misères que procure la masturbation. Celui-ci est attaqué d'une gonorrhée habituelle qui abat ses forces, et dont la matière ressemble à une sanie fétide ou à une mucosité sale, celui-là est tourmenté par des priapismes douloureux. Les uns ne peuvent entrer en érection; les autres répandent la liqueur séminale au plus léger attouchement. Enfin on en voit qui sont tourmentés par des dysuries, des strangurics, des ardeurs d'urine, des tumeurs très-douloureuses aux testicules, à la verge, à la vessie, au cordon spermatique, et qui, devenus inhabiles à l'acte de la génération, ne peuvent par conséquent avoir de postérité. Chez la plupart on voit des boutons au visage, des pustules suppurantes dans le nez, sur la poitrine et sur les cuisses. On conçoit jusqu'à quel point cet infame abus de facultés est préjudiciable à l'estomac. Son dérangement s'annonce tantôt par des pertes d'appétit ou des appétits irréguliers; tantôt par des douleurs vives, sur-tout dans le tems des digestions; par des vomissemens habituels qui résistent souvent à tous les remèdes. Les fonctions des intestins sont aussi quelquefois totalement dérangées : les uns se plaignent de constipation opiniâtre, d'autres de diarrhée continuelle, d'autres d'hémorrhoïdes ou d'écoulement de matières fétides par le fondement. La fièvre lente et la consomption sont encore une suite de la masturbation. Lorsque les personnes qui en ont contracté l'habitude, sont attaquées de quelques maladies aiguës occasionnées par ces effets, ou qui en sont indépendantes, ces maladies sont accompagnées de symptômes les plus fâcheux, les plus bizarres; leur marche est irrégulière; il naît à tous momens des contre-indications, leurs périodes sont dérangées, leurs crises imparfaites : elles sont très-difficiles à guérir, la convalescence en est longue, les rechutes répétées; et quand elles ne décident point de la vie du malade, elles dégénèrent fréquemment en maladies chroniques.

Les hommes, comme nous l'avons déjà dit, sont encore sujets à un écoulement connu sous le nom de *Gonorrhée externe;* la matière, dans cette espèce, est exprimée du gland ou du prépuce, et souvent du prépuce et du gland tout à la fois.

Elle se distingue, comme la gonorrhée interne, en bénigne ou maligne.

Elle est maligne ou aiguë, lorsque la douleur est forte, que le gland et le prépuce tuméfiés sont, de plus, fatigués d'une érosion plus ou

Ce qui a été dit jusqu'ici des effets désastreux de la masturbation, s'applique aux femmes comme aux hommes; le mal paraît même plus actif chez les femmes, à cause de la délicatesse de leur constitution.

Aux accidens qui leur sont communs avec les hommes, on observe que les femmes qui se livrent à ces jouissances isolées et meurtrières, sont plus particulièrement exposées à des accès de vapeurs, à des jaunisses incurables, à des crampes cruelles de l'estomac, à de vives douleurs dans le nez, à des pertes blanches, dont l'âcreté est une source continuelle de douleurs les plus cuisantes; à des chutes, à des ulcérations, des squirres, des cancers, des inflammations de matrice; à des fureurs utérines qui leur ôtent la pudeur et la raison. Tous ces maux sont ordinairement annoncés par la perte de leurs couleurs et de leur embonpoint, leur teint se plombe, leur peau devient rude, leurs yeux languissans, et leurs dents s'altèrent. Le rachitis et l'indifférence pour les hommes sont aussi les avant-coureurs de ces maladies cruelles, dont les causes secondaires, comme le dit *Tissot*, sont la dépravation des digestions, l'affaiblissement du cerveau et du genre nerveux, enfin le dérangement de la transpiration. Voyez, au surplus, sur cet intéressant article, l'ouvrage du célèbre *Tissot*, intitulé l'*Onanisme*.

moins considérable, et plus ou moins vive par conséquent.

Il n'est pas rare de voir le phimosis ou le paraphimosis résulter de cette affection de l'organe.

La gonorrhée externe bénigne, n'a que les caractères commençans de celle dont il vient d'être parlé; elle peut être considérée, cependant, comme en étant le premier degré; mais les symptômes qui la constituent, n'acquièrent pas la même intensité, et voilà seulement ce qui en fait la différence.

La gonorrhée externe attaque les femmes comme les hommes; chez elles, les grandes et les petites lèvres se tuméfient, s'enflamment et laissent transsuder la matière virulente.

Le traitement de cette maladie locale est le même que celui de la gonorrhée interne; mais il ne faut pas négliger les préparations convenables, suivant les indications.

Les hommes qui ont le prépuce long et serré, formant par conséquent un phimosis naturel, et qui négligent de se laver souvent, sont sujets, indépendamment de toute infection vénérienne, à un écoulement qui se manifeste entre le prépuce et le gland; mais la matière qui en sort est blanche, peu abondante, et n'a pas une odeur très-forte.

Cet accident, uniquement produit par la mal-

propreté, dure peu, cède promptement aux lotions simples répétées, et on s'en préserve ensuite en ayant attention de se laver tous les jours.

Enfin les hommes comme les femmes, sont encore affligés quelquefois d'un suintement qui se manifeste, chez les premiers, entre le prépuce et le gland, et chez les dernières, à l'extérieur de la vulve, qui tuméfie et qui corrode les parties affectées, et qui cependant n'a pas pour cause une maladie vénérienne. Ce suintement, cette tuméfaction et cette érosion, sont le produit d'un vice dartreux, goutteux ou scrophuleux. Ils demandent, pour être jugés, une attention particulière de celui qui doit prononcer sur la nature des remèdes qu'il convient d'indiquer; car si on cherchait à combattre cette affection particulière par des anti-vénériens, la tentative ne serait pas heureuse.

Il est bien moins facile de prononcer sur la nature et sur les causes des écoulemens qui surviennent aux femmes; nous répéterons cependant, que souvent très-saines d'ailleurs, elles sont incommodées de fleurs blanches, dont la couleur, avec le tems et suivant certaines circonstances qui les rendent fâcheuses, est suspecte au premier coup d'œil; qui affectent les parties naturelles d'érosions, de tuméfactions douloureuses; que les femmes sont encore sujettes aux écoulemens laiteux, etc., et que dans aucune de ces suppositions, il ne peut être, en aucune manière, question d'une infection vénérienne.

Dans ces cas et d'autres également étrangers au virus vérolique, il faut bien se garder de conseiller les anti-vénériens. Néanmoins, quoi qu'il ne soit pas toujours facile de porter un jugement certain sur la nature et sur la cause de quelques-uns des écoulemens auxquels les femmes sont sujettes, voici cependant une règle générale d'après laquelle on peut prononcer sans crainte de se tromper :

Une femme qui n'avait pas d'écoulement, et qui s'en trouve incommodée à la suite de ses complaisances pour un homme, laquelle éprouve des cuissons en urinant, de la chaleur, de la démangeaison aux parties naturelles, a infailliblement une chaudepisse virulente, et on doit lui conseiller, comme aux hommes, l'usage de la modification du Rob contre cette espèce de maladie locale.

Quant aux autres maladies locales des femmes, sous le rapport des écoulemens, il faut les traiter, conformément aux règles de l'art, suivant les indications, en observant, cependant, de leur appliquer ce qui a été dit à l'article des hommes, concernant les écoulemens qui sont symptômes de vérole, et pour la guérison desquels il faut administrer le Rob anti-syphilitique.

Des suites de la Gonorrhée, considérées sous le rapport des maladies locales des voies urinaires, et des traitemens qui leur conviennent.

Nous les avons déjà indiquées sommairement, ces suites fâcheuses ; mais nous croyons devoir leur consacrer un article particulier : l'importance de la matière l'exige.

Les gonorrhées qui suivent de près l'inoculation vénérienne, sont toutes virulentes; les nuances dans l'intensité des accidens, ne changent rien à leur caractère.

Elles sont l'effet du même principe morbifique qui produit la vérole : la plupart des Maladies vénériennes les plus graves, dérivent d'une chaudepisse négligée ou mal traitée (1).

Elles résistent souvent aux traitemens mercuriaux (2) administrés avec intelligence, et plus souvent encore elles s'éternisent, pour ainsi dire, par l'insouciance, la légéreté et les imprudences de ceux qui en sont attaqués.

Pour mettre de l'ordre dans ce qui nous reste à dire sur ce sujet malheureusement trop fécond en

(1) Méditez, en particulier, à l'appui de cette assertion, la vingt-cinquième Observation de ce Recueil.

(2) Relisez la note sur l'opinion d'Astruc, page 150.

observations du plus précieux intérêt, nous allons revenir sur nos pas, avec quelques détails.

Nous avons déjà dit qu'*il ne fallait pas confondre avec la gonorrhée virulente récente et l'écoulement réputé symptôme consécutif de vérole confirmée, un autre écoulement qui n'était entretenu que par la dilatation, le relâchement ou l'atonie des canaux excrétoires de l'urètre, et qui existait souvent, quoique le vice qui l'avait occasionné fût détruit :*

Cet écoulement sans aucune virulence, dont la matière est rare, blanche, épaisse et glaireuse; sur lequel les anti-vénériens sont sans action; qu'il est imprudent d'attaquer par les injections astringentes et par les toniques internes, ne résiste pas à l'usage des bougies médicamenteuses, continué pendant quinze à vingt jours (1). Je ne me suis jamais repenti de les avoir conseillées en pareille circonstance.

La *gonorrhée chronique* succède à une ou plusieurs *gonorrhées aiguës*, qui ont été négligées ou mal traitées; elle dure des mois, des années entières, quelquefois toute la vie, si le malade n'est pas secouru efficacement.

La matière est plus ou moins abondante, à raison du régime plus ou moins sévère qu'observent ceux qui en sont affligés.

(1) On trouvera à la suite de cet article, la manière de faire usage de ces bougies, sans avoir rien à redouter de leur action sur l'organe.

Sa qualité, sa couleur, varient à raison de son foyer ou des causes qui compliquent cette affection locale.

Les praticiens instruits la considèrent comme la source la plus ordinaire de la vérole confirmée.

Le siége de cet écoulement n'est pas toujours le même dans l'urètre, ainsi que nous l'avons observé dans les gonorrhées aiguës.

De sa position, de ses complications et de son ancienneté naissent les difficultés qu'on rencontre dans le traitement.

Ces difficultés sont à raison du foyer virulent plus ou moins avancé dans l'urètre par le nombre et la malignité des ulcères qui fournissent la matière, par la dureté et la proéminence de leurs bords, etc. ; et enfin, plus le siége approche de la vessie, plus les accidens sont fâcheux.

Il est à propos de rappeler ici, que les écoulemens chroniques dont nous nous occupons, peuvent être compliqués, même produits et entretenus par une humeur dartreuse, scrophuleuse, scorbutique, goutteuse, galeuse, etc., et encore par le transport du flux hémorrhoïdal supprimé.

Les praticiens consultés dans ces circonstances embarrassantes et critiques, ne perdront pas de vue ces complications fâcheuses, et combineront, en conséquence, le traitement essentiel qu'il conviendra de prescrire, avec le traitement accessoire par les bougies médicamenteuses, sans lesquelles on ne

pourra jamais parvenir, non-seulement à guérir le malade, mais même à le soulager.

Des accidens locaux de l'urètre, dont nous venons de parler, résultent, comme nous l'avons déjà vu, la strangurie, qui dégénère en ischurie.

Nous avons déjà dit, mais on nous permettra de répéter ici mot à mot, qu'on *reconnaît cette disposition de l'organe, suite d'une ou de plusieurs gonorrhées aiguës négligées ou mal traitées, par la manière dont l'urine sort de l'urètre.*

Elle ne coule plus à plein canal, ni d'un jet égal; elle ne sort plus que par un filet.

Souvent le jet se partage en plusieurs parties, ou il imite la colonne torse d'un tire-bouchon.

Quelquefois l'urine s'arrête tout à fait, quoique la vessie ne soit pas encore vidée.

D'autres fois elle ne jaillit point comme en état de santé, mais elle s'échappe lentement, ou elle tombe goutte à goutte.

Dans cet état, il est impossible de retenir longtems l'urine, quelqu'effort qu'on fasse pour y parvenir.

Ces accidens s'aggravent par la négligence et par l'imprudence des malades.

L'abus du vin et des liqueurs spiritueuses, le commerce des femmes, les exercices violens, surtout celui du cheval, les veilles, les alimens échauffans, etc., transforment la strangurie en ischurie,

ou suppression d'urine; alors la fièvre s'allume, la vessie est menacée d'inflammation, et il survient des vomissemens symptômatiques, qui ont la véritable odeur de l'urine, et le malade est en danger de périr.

Une chaudepisse négligée ou mal traitée, est donc la cause éloignée de désordres si alarmans.

Mais les causes prochaines sont :

Les ulcères calleux qui occupent les conduits excrétoires des prostates ou des vésicules séminales ;

Les callosités ou les cicatrices dures et calleuses que ces ulcères laissent dans l'urètre après leur guérison ;

Les caroncules et les carnosités que les ulcères, devenus fongueux, forment dans l'urètre ;

Le gonflement considérable du véru montanum, qui produit dans l'urètre une tumeur contre nature ;

Les prostates ou les vésicules séminales dures, calleuses ou squirreuses ;

Les mêmes parties, enfin, fongueuses, spongieuses et trop disposées au gonflement.

Les mêmes accidens peuvent se rencontrer chez les femmes, et être produits par les mêmes causes; mais elles échappent le plus communément à ce malheur, parce qu'elles ont le canal urinaire plus court et plus large que les hommes, et que la

gonorrhée n'établit pas constamment son siége dans l'urètre, chez les personnes du sexe.

Des désordres aussi critiques ont dû solliciter les méditations les plus attentives, les plus soutenues, de la part des praticiens qui ont été appelés pour les combattre et pour les réparer. Cependant le traitement de cette maladie n'a point été, pendant long-tems, considéré sous les rapports d'une méthode fixe et générale, et chaque homme de l'art s'en est occupé d'après sa manière de voir et sa confiance dans des procédés particuliers.

On a eu recours aux préparations mercurielles sous toutes les formes, aux toniques internes, aux injections astringentes et autres; et le plus souvent, l'état des malades, loin de s'améliorer, en est devenu plus alarmant.

On a employé les moyens dérivatifs; comme le cautère, le séton, le vésicatoire au périnée, etc., avec aussi peu de succès dans le plus grand nombre de circonstances.

Les eaux minérales, les bains de mer, n'ont pas mieux réussi, etc., etc.

Et en effet, quelle action peut-on raisonnablement attendre des moyens dont il vient d'être parlé, quand on réfléchit sur la nature et sur la position des obstacles qu'il s'agit d'atteindre pour les détruire?

A un mal local il faut un remède local.

Quelle que soit l'ancienneté et la tenacité de la

lymphe qui occasionne les engorgemens de l'urètre, les bougies médicamenteuses la divisent; elles font suppurer les bords calleux des ulcères, lorsqu'il en existe dans ce canal; elles en détergent les fonds; elles détruisent, par la suppuration, toutes les obstructions de l'urètre, et peuvent seules, par conséquent, rendre libre la sortie des urines, et tarir la source de l'écoulement des gonorrhées chroniques.

Bien entendu que les praticiens ne doivent pas perdre de vue l'infection présumée du système à la suite d'une maladie de la nature de celle ci, et qu'il convient, le plus souvent, qu'ils administrent les anti-vénériens *après le traitement des bougies*. Dans les mêmes circonstances, je conseille le Rob anti-syphilitique.

Les maladies de l'urètre ne se bornent pas aux accidens dont il vient d'être parlé; il nous reste à dire quelque chose d'autres affections de cet organe, connues sous les nom de Dysurie, de Strangurie et d'Ischurie, *sans complication de flux virulent.*

La *dysurie* est une simple difficulté d'uriner, que la douleur accompagne; on la nomme aussi *ardeur d'urine*, parce qu'en sortant, ce fluide irrite vivement le col de la vessie et le trajet de l'urètre. Les douleurs ordinairement se font sentir lorsque l'urine commence à couler, et lorsque l'émission en est finie.

La *strangurie* est un état plus pénible et plus critique que le précédent; les urines sortent plus

difficilement; le filet est petit, souvent bifurqué; le fluide passe quelquefois goutte à goutte, toujours avec douleur et avec des efforts insupportables. Ces douleurs se font sentir dans tout le trajet de l'urètre, se communiquant à la vessie, aux reins et au bas ventre.

L'*ischurie* est la suppression totale des urines. Ce fluide alors non-seulement engorge la vessie, mais encore les uretères, les reins, et les malades font des efforts impuissans pour l'expulser : les nausées, le vomissement et la fièvre, aggravent les dangers imminens d'une position aussi critique; la respiration, les sueurs, sentent l'urine; l'oppression et les mouvemens convulsifs indiquent la perte prochaine du malade, s'il n'est pas promptement et efficacement secouru.

Beaucoup d'hommes sont attaqués de strangurie à la suite de gonorrhées; on l'attribue au rétrécissement du canal, résultant d'une cicatrice mal conformée d'ulcères préexistans, dont les bords sont saillans ou forment des brides ou des inégalités. Le plus souvent ces rétrécissemens sont occasionnés par l'usage d'injections astringentes.

Ces rétrécissemens commencent à se former quelquefois aussitôt que la gonorrhée a cessé d'être inflammatoire; d'autres fois, plusieurs mois ou plusieurs années après sa guérison.

Il n'est pas toujours nécessaire d'avoir été attaqué d'une ou de plusieurs gonorrhées virulentes, pour être affligé d'une strangurie; beaucoup de vieillards en sont incommodés; elle peut aussi être la suite

du séjour, plus ou moins long-tems continué, d'un calcul dans l'urètre, qui aura déterminé une phlogose, une érosion, de la suppuration, enfin une cicatrice mal faite.

L'introduction forcée d'une sonde dans la vessie, a quelquefois le même résultat, ainsi qu'une chute, un coup, ou une forte compression continuée.

L'irritation et la contraction de la membrane interne de l'urètre, par cause d'affections spasmodiques graves, déterminent aussi la strangurie.

Quelle que soit la cause qui forme un obstacle à la libre sortie de l'urine, dès que le rétrécissement du diamètre du canal a commencé, cet accident s'aggrave sensiblement avec le tems.

Les hommes qui sont affectés d'une strangurie commençante, n'en sont pas, pour la plupart, très-alarmés; et cette insouciance est d'autant moins pardonnable, que dans son début le mal céderait aussi facilement que promptement; mais que lorsqu'il a acquis, par le défaut de traitement, un développement plus grave, le danger devient pressant, les jours des malades sont menacés, et le traitement n'est pas, à beaucoup près, aussi facilement terminé.

Toutes les difficultés d'uriner, provenant de quelque vice de l'urètre, exigent un traitement local par les bougies médicamenteuses.

Il est des cas pour lesquels les bougies et les sondes creuses de gomme élastique suffisent; mais ce ne sont pas ceux qui exigent la fonte, par la suppuration, des obstacles existans dans le canal.

Nous laissons aux praticiens à distinguer la nature des causes de la strangurie, et à distinguer les circonstances dans lesquelles l'usage des bougies de gomme élastique et les sondes creuses de la même composition suffisent.

Manière de faire usage des bougies médicamenteuses dans toutes les circonstances.

Lorsqu'il est question de soumettre un malade à l'usage des bougies médicamenteuses, il convient en général de l'y préparer méthodiquement. En conséquence,

S'il est sanguin, il faut le saigner une ou deux fois, suivant l'indication; il faut également le saigner, si l'inflammation est considérable et les douleurs vives;

Lui prescrire plusieurs grands bains tièdes;

Une diète raisonnable, d'après sa constitution;

La privation de vin, de bière, de cidre, de liqueurs, de café, d'alimens échauffans et de difficile digestion; lui défendre le commerce des femmes, les exercices violens, et sur-tout celui du cheval.

On lui fera boire abondamment d'une tisane légère, composée de chiendent, d'une pincée de graine de lin et d'un peu de bois de réglisse. On remplacera cette boisson, au gré du malade, par le petit lait, l'eau de veau légère, l'eau de poulet, ou bien par de l'eau simple édulcorée avec le sirop de guimauve ou d'orgeat.

Il est des cas, cependant, qui sont tellement pressans, qu'ils interdisent toute préparation, *excepté la saignée;* alors il faut passer à l'introduction de la bougie dans le canal, sans autre préliminaire.

Si le malade a le besoin ou la facilité d'uriner, avant d'essayer l'introduction de la bougie ou de la sonde médicamenteuse (1), on commence par le faire pisser. L'opérateur choisit ensuite une bougie proportionnée au calibre présumé de l'urètre, d'après l'inspection du jet de l'urine; il s'assure de son poli, en la passant plusieurs fois entre ses doigts dans toute sa longueur; il la redresse par ce procédé, il en roule la pointe également entre ses doigts, afin de l'émousser, et il l'oint avec de bonne huile d'olives ou d'amandes douces récentes.

Le malade peut être debout ou couché, à son choix; on lui fait écarter les cuisses et plier les jambes, pour que la bougie entre plus facilement.

L'opérateur saisit cette bougie vers son milieu avec le pouce et l'index de la main droite; avec la gauche, il tient la verge sur le gland, sans la serrer, et il la tire doucement en avant, et toujours verticalement au ventre.

Il pousse la bougie peu à peu dans le canal, en la tournant avec précaution à mesure qu'elle entre;

(1) Certaines circonstances déterminent à préférer la sonde creuse de gomme élastique, enduite de la matière avec laquelle on prépare les bougies médicamenteuses.

il doit avoir cette attention, sur-tout lorsqu'il rencontre un obstacle.

Parvenu derrière les bourses, il relève la verge, enfonce la bougie, et ne la pousse pas avec violence; en même tems il la conduit, en appuyant un doigt sur son extrémité, pour la diriger dans sa marche, éviter les inconvéniens qui en résulteraient s'il l'insinuait dans les lacunes et lui faisait faire une fausse route : avec ces précautions il la fera entrer jusque dans la vessie.

La bougie parvenue au point où il convient de la fixer, on coupe ce qui excède en longueur, on l'attache avec un fil double de coton, dont on tourne plusieurs fois les deux chefs autour du gland, et on les y arrête par un nœud simple et lâche.

Si les embarras qui existent s'opposent à la pleine introduction de la bougie, il faut la laisser au point auquel elle s'est arrêtée ; alors on la coupe de longueur, et on la fixe comme il vient d'être expliqué tout à l'heure (1).

En général, il convient, en commençant ce traitement, de ne laisser la bougie dans l'urètre qu'une demi-heure ou une heure au plus chaque

(1) Il est essentiel de faire observer encore, que lorsque les obstacles ou les points de rétrécissement ne sont pas placés bien avant dans l'urètre, on enfonce la bougie seulement jusqu'à ce que le dernier de ces obstacles ait été dépassé de quelques lignes, et qu'on la fixe dans cette position.

fois, et de continuer de même pendant cinq à six jours.

Le but de ce traitement, comme on sait, est de déterminer une légère phlogose dans le canal. Cependant si, chez les sujets irritables, elle procurait une inflammation grave et de la fièvre, il faudrait attendre quelques jours pour en tenter de nouveau l'introduction; et pendant cette suspension, ordonner des demi-bains, l'application de cataplasmes émolliens, qu'on renouvellerait trois fois par jour, et qu'on laisserait toute la nuit. On recommanderait la diète et les boissons adoucissantes déjà indiquées.

En général, les malades ne doivent pas s'alarmer, dès le but du traitement, de quelques crises de cette espèce, plus ou moins vives; l'organe se familiarise bientôt avec l'impression de la bougie, et après quelques jours, sa présence dans le canal ne procure plus de douleurs insupportables, et chez le plus grand nombre elle n'en procure plus du tout. Presque tous se livrent facilement aux affaires du dehors sans ressentir de gêne, pour ainsi dire; le mieux, cependant, est de rester en repos tant que la bougie est dans le canal, et de consacrer à cette opération les heures du jour dont on peut disposer le plus librement.

Une légère inflammation est désirable et nécessaire; mais lorsqu'on en redoute l'accroissement et les suites, on s'oppose au développement de la douleur, en plaçant le malade dans un demi-bain tiède, après avoir introduit la bougie, en l'y lais-

sant pendant une heure ou deux, et lorsque, fatigué du bain, on l'en tire ; ayant soin d'appliquer, depuis le fondement jusqu'au bout de la verge, un bon cataplasme fait avec la farine de graine de lin, cuite comme de la bouillie, dans une décoction de racine de guimauve et de deux fortes têtes de pavot blanc.

Peu de jours suffisent pour rendre presque nulle l'impression de la bougie ; insensiblement aussi, on augmente le tems de son séjour dans le canal, on l'y laisse tous les jours plus long-tems, on finit par ne la renouveler que toutes les vingt-quatre heures.

A mesure aussi qu'on obtient la fonte des obstacles par la suppuration, on les remplace graduellement par celles d'un calibre plus fort, et on finit par les plus grosses, lorsque la dilatation du canal le permet.

Une fois la suppuration commencée, elle augmente jusqu'à ce qu'elle soit abondante ; elle diminue ensuite sensiblement, au point que les bougies qui ont séjourné vingt-quatre heures dans le canal, en sortent presque sèches.

A cette époque on doit regarder la cure comme terminée ; cependant il convient, pour la consolider sans retour, que le malade fasse encore, pendant un mois, usage d'une bougie du plus gros calibre, qu'il introduira chaque jour dans le canal, et qu'il y laissera une ou deux heures chaque fois.

Pendant le traitement des bougies, les malades doivent porter une suspensoire, et il convient qu'ils la portent long-tems après.

Cette recommandation intéresse particulièrement ceux qui ont de gros testicules et le scrotum relâché.

S'il arrivait, ce qui est rare en prenant les précautions indiquées dans cet article, que les bougies déterminassent la fluxion d'un ou des deux testicules, il faudrait les suspendre, et recourir aux moyens indiqués pour obvier à cet engorgement. On reviendrait ensuite au traitement des bougies.

La durée de ce traitement varie suivant les circonstances ; il est terminé plus tard chez certains malades que chez d'autres ; en général il est toujours plus long, eu égard au nombre et à la nature des obstacles, à leurs siéges plus ou moins profondément placés dans le canal, et à l'irritabilité plus ou moins exquise du sujet. On le considère comme terminé, lorsque les urines sortent a plein canal, et que la suppuration est tarie, ce qui arrive le plus communément dans l'espace de deux mois.

Les gens de l'art qui parcourront ce que nous venons d'écrire sur le traitement des maladies des voies urinaires, s'apercevront sans peine, qu'on n'a voulu donner aux personnes intéressées, que des indications générales sur les précautions qu'il convient de prendre pour s'opposer, dès les pre-

miers symptômes du mal, aux développemens funestes d'accidens dont on ne saurait trop tôt arrêter les progrès, et les mettre sur la route des moyens auxquels il convient de recourir avec empressement. Leur premier soin sera, sans doute, aussitôt qu'ils seront certains de leur situation, de réclamer les conseils et les soins d'un praticien éclairé, à qui les instructions sommaires que nous venons de transcrire n'apprendront rien, mais qui suppléera, par ses connaissances théoriques et pratiques, à tout ce que nous avons cru nécessaire de supprimer de cet article, susceptible d'ailleurs de très-grands développemens.

Nous invitons, en particulier, les malades à ne pas se refuser à l'usage des bougies médicamenteuses, dans tous les cas que nous avons désignés dans cet article, et sur-tout dans ceux indiqués sous le nom d'écoulemens opiniâtres, produits par *atonie* ou par *relâchement*; leur docilité à mettre ce conseil en pratique, les garantira d'une foule de maux dont on ne peut pas considérer les suites sans frémir.

Mais que les praticiens et les malades se pénètrent bien des conséquences qu'on doit tirer, pour l'avancement de la science, des faits contenus dans la vingt-cinquième Observation insérée dans ce Recueil; ils prouvent incontestablement, qu'un écoulement supprimé est souvent l'occasion prochaine des plus grands désordres; qu'il suffit presque toujours de le rétablir par les

bougies, pour calmer l'intensité des symptômes les plus rebelles et les plus alarmans, et que, faute de recourir à ce moyen salutaire, une foule de malades finissent par être réputés incurables et par périr.

Fluxion des Testicules.

Il arrive souvent que le flux gonorrhoïque se supprime spontanément, ou qu'on en arrête le cours par des injections hors de saison; alors un des testicules, ou même tous les deux à la fois, s'engorgent, se distendent, s'enflamment et s'enflent plus ou moins considérablement.

Il faut, aussitôt que cet accident se déclare, suspendre toute espèce de remède, ordonner une ou plusieurs saignées du bras, suivant la force du malade ou l'intensité du mal : on prescrira les bains tièdes, ou au moins des demi-bains; on les répétera deux fois par jour, s'il est nécessaire ou possible; on couvrira la tumeur avec des cataplasmes émolliens composés de farine de graine de lin, cuite dans de l'eau en consistance de bouillie claire, qu'on renouvellera trois fois par jour, et que le malade gardera, même la nuit; on donnera une boisson abondante composée de chiendent, d'un peu de graine de lin ou de racine de guimauve, avec un petit morceau de bois de réglisse; on ajoutera à cette décoction le sel de nitre purifié, à raison de huit grains sur chaque bouteille, mesure de Paris; on rempla-

cera cette boisson par une eau légère de poulet, ou de veau si on le préfère, nitrée dans la même proportion; on nourrira le malade sobrement et sainement, et il prendra plusieurs lavemens par jour, soit simples, soit émolliens, ou composés avec la pulpe de casse, si on le juge convenable.

Si, indépendamment de ces précautions et de ce régime, la douleur était toujours très-vive, on conseillerait, dans une proportion relative à l'âge et à la force des malades, et dans l'intention de la rendre moins cruelle, le sirop diacode, le laudanum, la teinture anodine, etc.

Lorsque la fièvre sera calmée, l'inflammation et la douleur considérablement diminuées, on pourra, sans inconvénient, employer des cataplasmes légérement résolutifs, tel que le suivant ou tout autre équivalent.

Prenez farines d'orge, de lupins, de fenugrec et de seigle, de chaque deux onces; de la graine de cumin en poudre, demi-once: faites bouillir le tout dans une suffisante quantité d'eau commune, jusqu'à consistance de bouillie épaisse, à laquelle vous ajouterez ensuite une once et demie d'huile de vers.

Lorsque la résolution de la tumeur tirera vers sa fin, on conseillera, avec succès, l'application sur les testicules, d'une espèce de terre cimolée, connue sous le nom de *boue de coutelier*, qu'on étend sur du linge, et qu'on fait chauffer avant de la placer sur la partie malade.

On peut alors faire commencer au malade l'usage du remède anti-gonorrhoïque, s'il n'avait point été administré auparavant; on le fera recommencer, si on avait été obligé de l'interrompre à cause de l'engorgement des testicules.

Souvent, lorsque la fluxion des testicules est dissipée, il reste aux extrémités des épididymes une grosseur et une dureté plus ou moins considérables; le tems fait toujours plus sur cet accident local, que les remèdes qu'on indique en pareille circonstance; mais que cette augmentation de volume des épididymes se dissipe ou résiste, il n'en résulte, le plus communément, rien de fâcheux pour le malade : on emploie cependant quelquefois avec succès, pour rétablir les choses dans leur premier état, l'emplâtre de mucilage, celui de blanc de baleine ou de frai de grenouilles, etc.

Pendant le traitement de cette maladie, et bien long-tems encore après la guérison, il faut recommander l'usage d'une suspensoire.

Avec quelqu'empressement qu'on vienne au secours des malades attaqués d'une fluxion des testicules, avec quelque soin que les remèdes indiqués soient administrés, il peut arriver que le testicule enflammé tende à la suppuration, ce qui se reconnaît à la dureté du phlegmon, et au renouvellement des symptômes antécédemment calmés; alors il faut saigner et baigner de nouveau, prescrire la diète, les cataplasmes émolliens, les rendre plus maturatifs en y ajoutant

l'onguent basilicum, le vieux levain ou les escargots tirés de leurs coquilles, pilés et réduits en pâte.

Enfin, si la mollesse d'une partie de la tumeur, ou une fluctuation plus ou moins sensible, accompagnées de la diminution des accidens, indiquent la formation du pus, alors il ne faut pas hésiter de procurer une issue à la matière, au moyen d'une ouverture, de peur qu'elle n'achève de corrompre la substance du testicule.

Le chirurgien chargé de l'opération, pansera ensuite la plaie méthodiquement, selon l'art.

Si, malgré l'opération faite à propos, et les pansemens bien suivis, la gangrène succédait à l'inflammation du testicule; qu'une suppuration excessive en eût détruit la substance; qu'après avoir été squirreux il devint carcinomateux, il faudrait en faire l'amputation.

Mais lorsque le mal prend le caractère fâcheux qui vient d'être décrit, il est presque certain que son énergie n'est occasionnée que par le développement d'un vice vénérien confirmé : alors il faut promptement recourir au Rob anti-syphilitique, qui, dans plusieurs circonstances semblables, a terminé radicalement la guérison, en épargnant au malade les dangers comme les douleurs de l'amputation du testicule.

Abcès du périnée.

Les malades, en général, jeunes, insoucians, sans expérience, ne connaissent ou ne redoutent point assez les suites fâcheuses d'une gonorrhée négligée ou mal traitée : cependant elles peuvent devenir bien cruelles ; car indépendamment des accidens dont on vient de parler, ceux qui sont affligés d'un écoulement gonorrhoïque, et qui ne sont ni sobres, ni tempérans, ni chastes, qui montent à cheval, qui se livrent à des exercices violens, dont d'ailleurs le sang est âcre, et dont les parties ont déjà été affaiblies et endommagées par des gonorrhées antécédentes, sont exposés à l'abcès du périnée.

Le pus contenu dans cet abcès se procure une issue et quelquefois plusieurs, d'où dérivent différens sinus plus ou moins profonds. On a vu chez certains malades la matière couler par l'urètre en même tems que par le périnée, et encore par le rectum : de sorte que l'urine, le pus et la partie la plus liquide des excrémens, sortaient, même avec les vents, par l'urètre, par le fondement et par les fistules du périnée.

La même chose peut arriver aux femmes, avec les différences relatives à la conformation des organes.

On connaît que l'abcès se forme, par le redoublement de tous les symptômes qui annoncent l'inflammation; on connaît qu'il est formé, par la dimi-

nution des accidens, et par une fluctuation plus ou moins sensible.

Tout abcès au périnée est dangereux; il l'est d'autant plus, qu'il est plus grand et plus profond.

On doit tout tenter pour s'opposer à la suppuration du périnée; en conséquence, aussitôt qu'on s'apercevra que le malade en est menacé, il faut le saigner plusieurs fois, lui faire observer une diète rigoureuse, lui faire garder le lit, éloigner de lui tout ce qui peut enflammer le sang; lui faire prendre, à grandes doses, une boisson adoucissante, lui conseiller les demi-bains émolliens; appliquer sur la partie malade des cataplasmes anodins et relâchans, ne pas négliger les lavemens, et même, pour calmer la douleur et favoriser la résolution, ne pas rejeter les narcotiques.

Si, malgré toutes ces précautions, l'abcès tend à la suppuration, il faut alors indispensablement donner issue à la matière, et traiter la plaie méthodiquement suivant l'art.

Enfin, si le malade, négligent, n'a pas appelé assez promptement à son secours au commencement de l'accident, ou si les remèdes qu'on lui aura administrés n'ont pas empêché la formation d'un ou de plusieurs sinus, ce sera alors le cas de faire opérer ces différentes fistules, et de les traiter ensuite chirurgicalement.

Mais soit que l'abcès du périnée se dissipe sans suppuration, soit qu'on l'ouvre ou qu'il s'ouvre seul, lorsque les pansemens locaux auront mis le

malade en état de passer à l'usage d'un remède anti vénérien, *c'est encore un événement dépendant d'un écoulement virulent qui indique la nécessité d'administrer le Rob anti-syphilitique.*

Des Bubons ou Poulains vénériens.

Dans le traitement du bubon ou poulain vénérien, il faut distinguer les circonstances qui indiquent de quelle nature est ce symptôme.

S'il se déclare sans cause manifeste ou récente d'infection, il indique que le vice vénérien a été long-tems sans action, ou qu'il n'a qu'une action consécutive ; il annonce, dès-lors, une vérole confirmée.

Si, au contraire, il suit de près l'époque d'un coït impur, il a le caractère d'une maladie vénérienne récente et locale.

Mais dans l'un comme dans l'autre cas, il faut, pour le traitement, employer le Rob anti-syphilitique.

Cependant, avant de passer à l'administration de ce remède, il convient de recourir à la méthode préparatoire résolutive, et en conséquence, de faire saigner le malade au bras, plus abondamment si le bubon est phlegmoneux, que s'il est œdémateux ou squirreux.

On lui prescrira des bains domestiques, qu'on répétera plus ou moins long-tems, suivant les indications ;

L'application sur la tumeur, de cataplasmes émolliens ;

Une diète raisonnable, pour procurer plus de liberté dans la circulation.

Les alimens, pendant cette préparation, consisteront dans un petit potage gras, un peu de viande rôtie, grillée ou bouillie, à chaque repas ; point de ragoûts, point de légumes, même cuits ; point de fruits, ni cuits ni crus ; point de vin, de cidre, de bière, de liqueurs, de café ; et il ne boira que de la tisane ou de l'eau absolument pure, à ses repas, pendant toute cette préparation.

Sa tisane sera composée d'une infusion légère de quelques feuilles de bourrache et de chicorée sauvage, qu'on édulcorera, si on veut, avec un peu de sucre, de miel, ou avec un morceau de bois de réglisse.

Il en boira abondamment pendant la matinée, et quatre heures après avoir dîné, jusqu'au souper.

On pourra la remplacer par toute autre boisson équivalente.

Après huit ou dix jours, plus ou moins, de ce régime préparatoire, lorsque les caractères de l'inflammation, sur-tout, commenceront à se calmer, il faudra songer à évacuer le malade.

On lui ordonnera à cet effet, s'il n'y a pas d'ailleurs de contre-indication positive, un grain d'émétique en grand lavage, ce qu'on répétera pendant quatre à cinq jours de suite ;

Après quoi on le fera vomir avec la quantité d'émétique convenable à sa constitution et aux indications.

Ensuite on le purgera une ou deux fois, suivant le besoin, avec une médecine ordinaire, et après cela on passera à l'usage du Rob.

Pendant l'administration de ce remède, on suspendra les bains, mais on continuera les cataplasmes émolliens, si rien n'indique la nécessité de changer ce pansement local.

Si, dès le début de la maladie, le bubon manifeste une disposition à la suppuration, alors, sans rien changer aux moyens préparatoires qui viennent d'être indiqués, il faut seulement rendre les cataplasmes plus émolliens et plus maturatifs, en ajoutant, par exemple, à la farine de graine de lin cuite dans l'eau, dont on se sert le plus communément, l'oignon blanc cuit sous la cendre, le savon noir, longuent basilicum, l'huile de lis, le vieux levain, etc.

Il ne faut jamais se presser d'ouvrir un bubon, mais attendre que le pus ait consumé la plus grande partie de la tumeur; par ce moyen, la cure sera beaucoup plutôt terminée.

Il faut aussi, pour l'ouverture de la tumeur, préférer la pierre à cautère au bistouri.

On pansera la plaie suivant l'art, mais on aura attention de continuer à ramollir la base du bubon avec les cataplasmes indiqués ci-dessus, dont on recouvrira le petit appareil du pansement.

Les tumeurs buboniformes qui viennent aux aisselles, au cou et aux côtés de la mâchoire inférieure, doivent être traités comme les bubons des aînes, dans les mêmes circonstances.

Lorsqu'on néglige un bubon après qu'il est ouvert, il dégénère quelquefois en ulcère sinueux et calleux, qui sont les deux caractères essentiels de la fistule.

La préparation, dans ce cas, doit être la même que celle qui a déjà été indiquée; les saignées, les bains, les boissons, la diète, l'émétique, les purgatifs et le régime doivent être employés suivant les indications et les forces du malade.

On passera après au traitement local, qui consistera dans les opérations qui seront jugées indispensables, comme d'ouvrir la fistule et les sinus s'il en existe; on préférera toujours, pour ces opérations, la pierre à cautère; on pansera ensuite, d'abord avec les émolliens et les relâchans, pour faciliter la chute des escarres, après quoi on emploiera le digestif ordinaire, et successivement les autres moyens connus, suivant les indications.

Aussitôt que les escarres seront tombées et la suppuration bien établie, on mettra le malade à l'usage du Rob, pour attaquer efficacement le principe morbifique, et pour que la guérison du vice s'opère en même-tems que celle du mal local.

On rencontre quelquefois des bubons qui, quelque moyen qu'on emploie, ne peuvent être amenés, ni

à la résolution ni à la suppuration ; qui, au contraire, se durcissent de plus en plus, et finissent par devenir squirreux.

Le plus souvent, les bubons ne dégénèrent en squirre, que par l'emploi inconvenant qu'on a fait des topiques répercutifs, pratique condamnable qu'il faut absolument proscrire d'un traitement éclairé.

Pour résoudre ou pour amener à suppuration un bubon devenu squirreux, on indique différens moyens ; mais tous ceux qui sont irritans, tels que les ventouses sèches, les cathérétiques, etc., ne tendent, le plus souvent, qu'à convertir le squirre en cancer.

Le plus convenable et le plus sûr, c'est de recourir aux bains tièdes, aux cataplasmes émolliens, aux emplâtres de mucilages ou de blanc de baleine, etc., qu'il faut employer comme préparation avant de donner le Rob, et qu'il faut continuer, même les bains, pendant son administration.

Quand le bubon est dégénéré en cancer, s'il n'est point adhérent on peut recourir à l'opération : dans le cas contraire, il ne faut pas la tenter.

Des Chancres.

Les indications à remplir pour préparer à l'usage du Rob un malade qui est affligé de chancres aux parties naturelles, sont de tempérer et d'arrêter la

phlogose que leur action ou leur nombre occasionne aux parties de la génération, de peur que le gland ou le prépuce chez les hommes, la vulve ou le vagin chez les femmes, ne viennent à s'enflammer.

On y parvient en prescrivant une ou plusieurs saignées, suivant les forces du malade et le degré plus ou moins pressant de l'inflammation;

En lui faisant prendre des bains domestiques, qu'on continuera plus ou moins long-tems, suivant les mêmes indications;

En fomentant et en baignant souvent les parties affectées, avec une légère décoction de racine de guimauve, de nénuphar, de graine de lin, etc.;

En lui ordonnant l'application des topiques anodins.

La boisson et la diète seront les mêmes que celles qui ont déjà été recommandées à l'article des bubons.

Lorsque, par ces moyens ou d'autres équivalens, les caractères inflammatoires seront adoucis, on donnera le Rob.

Ce remède suffit, dans cet état, pour déterger les ulcères, résoudre les callosités, et procurer de bonnes cicatrices. On continuera seulement les pansemens locaux qui viennent d'être indiqués pour la préparation, à moins de cas extraordinaires.

Du Phimosis ou du Paraphimosis.

Les chancres qui occupent la face interne du prépuce, ou le frein, ou la surface du gland, ou sa couronne, sont quelquefois en grand nombre, d'un mauvais caractère, douloureux ou irrités par l'abus des escarotiques; alors le prépuce ou le gland, ou tous les deux à la fois, grossissent et se tuméfient considérablement.

Dans ces circonstances, il arrive que le prépuce enveloppe le gland si étroitement, qu'il n'est pas possible de le ramener en arrière, et cet accident se nomme phimosis.

Chez les femmes, les mêmes causes produisent les mêmes effets, et elles éprouvent l'accroissement en volume et la tuméfaction des grandes lèvres, des nymphes, du clitoris et des caroncules myrtiformes qui alors ferment l'ouverture du vagin, et leur occasionnent, comme aux hommes, un véritable phimosis.

Les chancres procurent encore aux hommes un accident tout opposé à celui qui résulte du phimosis, et il a lieu particulièrement chez ceux qui ont le prépuce court, et cela dans deux circonstances : lorsque les chancres occupent la racine du prépuce, et qu'en le raccourcissant ils l'obligent à se replier en arrière; ou bien, lorsque le gonflement du prépuce ne se forme qu'après celui du gland, ce qui fait que le prépuce ne peut plus

l'envelopper, et cet accident se nomme paraphimosis.

Ces deux accidens exigent des secours préparatoires prompts et bien administrés, avant de commencer l'usage du Rob anti-syphilitique.

On saignera le malade du bras plusieurs fois dans un jour, et même plusieurs jours de suite si le cas l'exige, pour procurer la résolution de la tumeur en diminuant son volume, par conséquent en diminuant le mouvement, l'ardeur et l'orgasme du sang.

On lui ordonnera les bains domestiques ou au moins les demi-bains.

On baignera et on fomentera souvent la partie affectée, avec la décoction de racine de guimauve et de nénuphar; et s'il y a phimosis, on en injectera entre le prépuce et le gland, au moyen d'une petite seringue.

On la couvrira de cataplasmes de farine de graine de lin, auxquels on pourrait ajouter, si la douleur était trop vive et qu'elle empêchât le malade de dormir, la décoction de deux têtes de pavot blanc, ou depuis un grain jusqu'à deux d'opium.

On prescrira les lavemens émolliens et délayans par préférence, en les composant avec le miel violat ou le miel mercurial, ou la pulpe de casse.

Il observera une diète sévère et boira beaucoup

d'eau de veau ou de poulet, légère, ou de chicorée sauvage, sur chaque bouteille de laquelle on ajoutera trente-six grains de sel de prunelle.

Il gardera le lit par préférence.

On observera la même conduite dans le cas de paraphimosis.

Dans le phimosis comme dans le paraphimosis, lorsque l'engorgement et l'étranglement du prépuce seront sensiblement diminués, que l'inflammation sera calmée, on passera à l'usage du Rob, en continuant les pansemens locaux des chancres, avec les procédés simples qui ont déjà été indiqués et qui suffisent presque toujours, parce que le Rob en détruisant la cause, en fait nécessairement cesser tous les effets.

Mais lorsqu'il arrive que le malade attaqué d'un phimosis ou d'un paraphimosis, a été secouru trop tard, ou que malgré tous les soins qu'on lui donne, la tumeur du prépuce ou du gland va toujours en augmentant et fait craindre la gangrène, il faut, dans cette circonstance, se déterminer, sans hésiter, à détruire par l'opération les étranglemens qui arrêtent ou retardent le cours du sang, afin qu'en rétablissant la circulation on facilite la résolution ou la suppuration, et qu'on prévienne la gangrène.

Des Poireaux, Verrues, Crêtes et Condylomes des parties naturelles.

Ces excroissances, comme nous l'avons vu, diffèrent par leur figure et par leur situation; et à raison de ces différences, elles portent le nom de poireaux, de verrues, de crêtes et de condylomes.

Lorsqu'un malade n'est affligé que d'un de ces symptômes particuliers, ou de plusieurs de la même espèce, rien n'empêche qu'il ne commence le Rob, sans autre préparation que quelques jours de tisane, d'une saignée, d'un vomitif, s'il y a d'ailleurs indication, et d'un purgatif ordinaire.

Le plus communément ces excroissances résistent à l'effet des anti-vénériens, qui, en détruisant le principe morbifique qui les a fait pulluler, ne les laissent pas moins subsister après la guérison de la maladie essentielle, ce qui oblige, le plus souvent, à les détruire, vers la fin du traitement, par quelque pansement local.

On les extirpe par des procédés différens, et on choisit celui qui est le plus applicable aux circonstances.

Il faut enlever avec les ciseaux les poireaux longs, durs et calleux, ainsi que les grosses crêtes à franges.

Mais les excroissances courtes et peu élevées, doivent être détruites par les cathérétiques, tels

que la poudre de sabine simple ou mêlée avec une partie d'ocre, la poudre de vitriol de Chypre, la poudre composée avec parties égales de précipité rouge, d'alun brûlé et de sabine pulvérisée, etc.

On mouille les excroissances avec la salive, on les couvre ensuite de quelqu'une de ces poudres, qu'on peut mêler avec du beurre ou de l'onguent basilicum; on étend le mélange sur de la charpie, et on le tient appliqué sur les excroissances jusqu'à ce qu'elles soient desséchées et qu'elles tombent d'elles-mêmes.

Si la dureté calleuse des excroissances rendait inutiles les moyens qui viennent d'être indiqués, on recourrait à des cathérétiques plus puissans, comme la pierre à cautère *en déliquium*, etc., ayant soin de garantir les parties voisines avec un emplâtre défensif.

La base ulcérée, après la chute des excroissances, lors sur-tout que leur callosité n'est point entièrement fondue, doit être traitée avec le baume d'arceus, dans lequel on aura mêlé quelques grains de précipité rouge, ou avec tout autre moyen équivalent.

Des accidens qui surviennent au fondement.

Les excroissances vénériennes se placent aussi au fondement chez les deux sexes : cette partie est

encore sujette à un autre symptôme connu sous le nom de rhagades.

Les excroissances se distinguent à raison de leur forme et de leur volume : en crêtes, en fraises, en mûres, en fics ou marisques.

Elles sont ou molles ou pulpeuses ; quelquefois elles sont dures, inégales ou squirreuses.

De leur nature elles ne sont ni rouges, ni douloureuses, et elles conservent la couleur de la peau.

Mais si, lorsqu'elles sont molles, elles s'enflamment, elles s'abcèdent et peuvent produire des fistules à l'anus ; si elles sont dures, elles s'échauffent, causent des douleurs lancinantes, et peuvent devenir carcinomateuses.

Il faut bien prendre garde de confondre ces excroissances avec les hémorrhoïdes.

Les premières sont rondes, grenues ; elles forment une espèce de tête, et sont adhérentes au bord de l'anus par un pédicule rond et mince, au lieu que les dernières sont anguleuses, lisses, et tiennent au fondement ou au bord du fondement par une base ordinairement plus large.

Les malades affligés de cette espèce de symptôme, peuvent commencer le Rob sans autre préparation que celle qui vient d'être indiquée dans l'article précédent, quand bien même ces excroissances seraient enflammées et suppurantes, parce

que l'indication la plus pressée à remplir, est d'attaquer la cause sans délai.

Les pansemens locaux, en cas d'inflammation et de suppuration, sont les lotions, les bains de bidet, les cataplasmes émolliens, etc. ; et s'il existait des fistules, il faudrait procéder à l'opération, qu'on ne ferait cependant que vers la fin du traitement par le Rob, pour garantir le malade des suites qu'on aurait à redouter si on la faisait avant que le principe morbifique ne fût totalement détruit.

Pour faire disparaître les excroissances du fondement, il faut employer le moyen le plus simple, comme le plus court et le moins douloureux, qui est le fer : la ligature peut avoir des suites fâcheuses, les cathérétiques aussi, et on ne doit employer ces derniers, que sur des excroissances molles et d'un petit volume.

Les rhagades, comme nous l'avons déjà vu, sont des fentes et des gerçures qui surviennent au fond de sillons qui environnent l'anus, en forme de rayons.

Il y en a de cutanées, de profondes bénignes, et de profondes malignes.

Quel que soit le caractère des rhagades, il ne faut pas hésiter de commencer le Rob, sans autre préparation que celle indiquée aux deux articles précédens.

On les panse par des fumigations adoucissantes,

des bains de bidets émolliens; des cataplasmes composés dans cette analogie, à moins qu'elles ne soient déjà gangrenées ou carcinomateuses, parce qu'alors, sans perdre un moment, il faut remédier au danger qui menace le malade, en emportant les endroits les plus gâtés, et en s'opposant aux progrès du mal, par les moyens que l'art fournit.

Des Ulcères fistuleux.

Il est démontré par la théorie et par l'expérience journalière, que les ulcères fistuleux ne se guérissent jamais plus promptement et plus sûrement, toutes choses d'ailleurs étant égales, que lorsqu'on les a mis à découvert par l'ouverture de leurs sinus; ainsi on se conduira, dans cette circonstance, en administrant le Rob de la manière qu'on le ferait dans toute autre méthode, et on pansera selon l'art, d'après les indications.

Exostoses.

Les exostoses vénériennes sont de deux espèces :

Les unes proviennent de l'épaississement du périoste, et elles forment un ganglion ou tubercule dur;

Les autres sont le produit du gonflement de la substance même de l'os.

Les premières disparaissent pendant le traitement par le Rob.

La tumeur de l'os, dans celles de la seconde espèce, ne se dissipe pas entièrement dans toutes les circonstances; mais toutes les douleurs ayant disparu, et la tumeur osseuse ayant cessé de croître, le malade peut être tranquille sur la cure radicale du principe morbifique que le Rob opère toujours; le tems, d'ailleurs, affaisse insensiblement celles de ces tumeurs osseuses qui n'étaient ni trop anciennes ni trop considérables au moment où le malade s'est déterminé à prendre le Rob.

On peut, après le traitement, aider la diminution de ces tumeurs, par quelques douches d'eau tiède; mais, ce moyen innocent excepté, il est prudent de n'en employer aucun autre.

Carie des os.

Les praticiens connaissent les pansemens locaux qu'il convient d'employer pour faciliter l'exfoliation des os cariés, et ils sont applicables comme moyens accessoires et souvent indispensables au traitement par le Rob; mais ces moyens variant suivant les circonstances, les malades qui seront affligés de ce symptôme, auront recours aux lumières d'un homme de l'art.

Cancers vénériens.

Il convient également à l'intérêt des malades

de laisser à l'intelligence des gens de l'art, la direction des traitemens locaux qui doivent être employés dans les cas critiques et difficiles, comme des cancers vénériens, soit récens, soit invétérés, etc.; ainsi je me dispenserai d'entrer dans aucun détail à ce sujet.

INSTRUCTION PRATIQUE

POUR L'ADMINISTRATION

DU ROB ANTI-SYPHILITIQUE.

PRÉPARATIONS.

Comme dès leur développement, les symptômes vénériens sont inflammatoires et plus ou moins douloureux, ou qu'ils se compliquent, chez certains malades, avec des affections antécédemment existantes à la vérole, il faut, avant de passer à l'administration du Rob anti-syphilitique, prescrire les préparations que nous avons vu désignées pour chacun de ces cas particuliers : mais, dans toutes les affections vénériennes qui présentent des symptômes consécutifs, il faut, le plutôt possible, administrer le Rob, et même l'administrer d'autant plutôt, que les accidens sont plus anciens ou plus graves.

Cependant il convient en général, lorsque la saison le permet, et qu'il ne se rencontre d'ailleurs aucune contre-indication, de prescrire préalablement quelques bains tièdes.

Si le malade est sanguin, s'il est sujet à des hémorrhagies, etc., il sera saigné ;

S'il n'a point la poitrine délicate, et s'il a la

bouche mauvaise, la langue chargée, l'estomac embarrassé, il prendra l'émétique.

Le lendemain ou le surlendemain de l'émétique, il sera purgé avec une médecine ordinaire.

Pendant cette préparation, les malades feront usage d'une tisane légère, faite soit avec les feuilles de bourrache et de chicorée sauvage, soit avec l'orge mondée.

Ils se nourriront sobrement et sainement, et ne feront usage d'aucun ragoût, de légumes, de fruits ni cuits ni crus; ils se priveront de vin, de bière, de cidre, de liqueurs, de café, etc.

Ils continueront de se priver des mêmes choses, pendant tout le tems que durera leur traitement.

Les malades qui ne pourront être ni baignés, ni saignés, ni émétisés préparatoirement, se contenteront, pour se disposer à commencer le Rob, de faire usage, pendant quatre ou cinq jours, d'une des deux tisanes indiquées ci-dessus, ou de toute autre équivalente, et ensuite se purgeront avec une médecine ordinaire (1), après laquelle ils passeront à l'usage du Rob.

(1) Cette médecine sera composée de manne, de follicules, d'un sel purgatif, aux doses qui conviendront à l'âge, au sexe, aux forces du malade. Elle pourra être remplacée par toute autre équivalente. La meilleure manière de la préparer, est de jeter le soir, sur les drogues, un verre d'eau bouillante; de remuer le mélange jusqu'à ce que la manne soit fondue; de laisser infuser hors du feu, jusques au lendemain matin; de passer ensuite avec expression, et de prendre l'infusion froide. Pour faciliter l'effet du purgatif, le

Il est des cas, comme nous l'avons vu, extrêmement urgens, qui interdisent toute espèce de préparation; tels sont, par exemple, les douleurs ostéocopes cruelles, les ulcères qui dévorent la gorge, etc.; alors il faut passer, sans aucun délai, à l'administration du Rob, qui seul peut s'opposer aux ravages alarmans de ces symptômes, soulager promptement le malade, et l'arracher au désespoir comme au danger qui accompagnent toujours une position aussi effrayante que fâcheuse.

Administration du Rob.

Le lendemain de la médecine, le malade prendra la première dose du Rob, qui, dans tous les cas ordinaires *pour les hommes,* est de quatre onces, ou de six cuillerées à bouche.

Il l'avalera pur et froid, et tout à la fois, à six heures du matin (1).

malade prendra du bouillon aux herbes, ou du thé très-léger, ou du bouillon gras, coupé avec trois-quarts d'eau, qu'il commencera à boire lorsque la médecine déterminera la première garde-robe, et qu'il continuera chaque fois qu'il aura une selle nouvelle.

(1) Les contrefacteurs du Rob sont multipliés à raison de la réputation méritée dont jouit ce Remède; car on ne perd pas son tems à composer, sous le nom d'un autre, une drogue sans vertu et sans valeur, par conséquent, dans l'opinion publique; cette infidélité ne peut tourner qu'au préjudice des malades; aussi je ne cesse d'en prévenir le public. Mes bouteilles sont revêtues d'une étiquette signée *à la plume, et non d'une griffe;* mes bouteilles sont cachetées du cachet de ma maison; tout cela est vrai, tout cela est annoncé; MAIS QUE N'IMITE-T-ON PAS? ET COMBIEN N'A-T-ON PAS A REDOUTER des intermédiaires? Le plus sûr, est de tirer le Rob di-

Les femmes en prendront trois onces, ou cinq cuillerées à bouche moyennes, et de la même manière.

Les hommes délicats, ou d'une stature, ou d'une constitution équivalentes à celle d'une femme, ne prendront pas le Rob au-dessus de trois onces, comme elles.

Les personnes faibles, épuisées, dans le marasme, qui ont la fièvre lente, commenceront

rectement de ma maison ou de chez *mes correspondans avoués par mes affiches*; avec ces précautions les inquiétudes cessent, et on est sûr d'avoir le Remède pur et sans falsification. Cependant, quel que soit le parti que jugeront à propos de prendre les malades, d'après l'avis que je leur donne ici, ils peuvent rejeter, comme infailliblement falsifié, le Rob qu'on leur présente, si on leur prescrit de le prendre par cuillerées à café dans un véhicule quelconque, et si, pendant l'administration de ce Remède, on leur ordonne un autre régime que celui qui est recommandé dans cet écrit.

Je préviens de nouveau le public, que les bouteilles du *véritable Rob anti-syphilitique de Laffecteur*, ne portent d'autre cachet que celui en *cire d'Espagne rouge*, qui recouvre la ficelle et le bouchon. Je désavoue donc formellement toutes celles qui se débitent dans la plupart des départemens, et même à l'étranger, et qui portent des *cachets en verre* sur le ventre, moyen imaginé par différens contrefacteurs du Rob, pour vendre plus facilement leur drogue (sans doute mercurielle), les uns sous le nom de *Rob anti-syphilitique;* d'autres, sous celui de *Rob de Laffecteur;* d'autres, enfin, sous celui de *véritable Rob anti-syphilitique de Boyveau* (ci-devant associé de ma maison), dont les bouteilles vides sont très-recherchées par les contrefacteurs, qui les payent jusqu'à 40 sols, à cause de leur cachet en verre.

Nota. Le Rob ne s'altère pas en vieillissant; ainsi on peut le conserver sans inquiétude. Si, par événement, il fermentait dans des bouteilles qui auraient été mal bouchées ou débouchées, il n'en serait pas moins efficace; on pourrait également le prendre sans crainte : des expériences répétées ont été faites à ce sujet, et m'ont parfaitement réussi.

le remède à plus petites doses : à moitié, par exemple.

Dans les pays chauds, en Amérique sur-tout, on ne donnera pas le Rob, même aux hommes robustes, au-dessus de trois onces par chaque prise (1).

Deux heures et demie après la prise du Rob du matin, le malade boira un verre ordinaire de tisane de salsepareille, froide en été, dégourdie en hiver, faite comme il suit (2) :

Tisane de salsepareille.

Prenez deux onces de salsepareille dans l'hiver, et une once et demie dans l'été, coupée et lavée légèrement dans l'eau froide; jetez-les dans trois pintes et demie d'eau, mesure de Paris (*la pinte de Paris est de trente-deux onces*, *poids de marc*) (3); *faites bouillir lentement; laissez diminuer d'un tiers, c'est à-dire qu'il reste de tisane faite deux pintes et demie; alors retirez du feu; laissez infuser pendant toute la nuit;*

(1) Ceux qui prendraient le Rob avec quelque répugnance, à cause de sa saveur sucrée, pourraient, après chaque prise, surtout après celle du matin, se parfumer la bouche avec une cuillerée à café d'eau de fleurs d'orange d'office, qu'ils avaleraient même s'ils le voulaient, pour nettoyer la gorge.

(2) Cette tisane doit toujours être faite la veille, et demande à bouillir pendant au moins quatre heures.

(3) Cette quantité est équivalente à quatre bouteilles de Sèvres.

passez le lendemain matin pour boire dans la journée.

Pour les femmes, une once et demie de salsepareille dans l'hiver et une once dans l'été, dans la même quantité d'eau et faite de la manière ci-dessus.

Le plus souvent une once de salsepareille suffit pour la tisane de chaque jour, sur-tout pendant l'été, et principalement dans les pays chauds (1).

A neuf heures du matin, le malade prendra un deuxième verre de la tisane ci-dessus, à neuf heures et demie un troisième, à dix heures un quatrième, à dix heures et demie un cinquième, à onze heures un sixième, à onze heures et demie le septième et dernier verre pour la matinée.

A midi, il dînera avec un quarteron de pain bien cuit et rassis, c'est-à-dire quatre onces poids de marc, et une côtelette de mouton grillée, si elle est grosse, ou deux si elles sont petites, ou l'équivalent en bœuf ou volailles rôtis, *de sorte que le malade ne mange que le quart de ce qu'il mangerait s'il se livrait à son appétit ordinaire* (2).

(1) Les personnes qui désireront rendre cette tisane plus agréable, pourront y ajouter, un quart d'heure avant de la retirer du feu, deux ou trois feuilles d'oranger, une pincée d'anis verts et un petit morceau de bois de réglisse ratissé et effilé.

(2) En prévenant les malades qu'ils ne doivent manger, à

Une fois l'usage du Rob commencé, les malades ne doivent boire que de la tisane de salsepareille pendant tout le traitement, même aux repas.

Les malades peuvent manger encore du poisson *léger*, frit à l'huile, à la graisse, grillé ou cuit à l'eau, des œufs frais à la coque, au bouillon ou à l'eau (1). Tout le reste est expressément

chaque repas que le quart de leurs alimens ordinaires, c'est dire à ceux pour qui le quarteron de pain et la côtelette de mouton, ou l'équivalent, feraient plus de ce quart, de manger moins; et à ceux pour qui ils ne feraient pas ce quart, de se permettre quelque chose de plus.

La diète recommandée aux malades qui font usage du Rob, concourt à leur guérison, sous deux rapports : par la qualité des alimens, et par leur quantité modérée. Etant ce qu'on appelle une diète sèche, l'estomac s'en accommode d'autant mieux, qu'il digère plus facilement des alimens choisis dans la classe de ceux qui sont permis; et la quantité modérée qu'on en permet, en diminuant le chyle, diminue le sang, en facilite la circulation et favorise celle du remède, qui pénètre plus aisément dans le système des vaisseaux et dans celui des glandes, ce qui n'aurait pas lieu d'une manière aussi prompte, aussi sûre et aussi efficace, si le malade mangeait beaucoup, et qu'il entretînt chez lui, par conséquent, la pléthore sanguine et humorale. Au demeurant, il est constant que les malades ne maigrissent pas pendant ce traitement, au contraire; ce qui prouve que le régime recommandé est aussi avantageux qu'il est sagement combiné par l'observation et justifié par l'expérience.

(1) Bien entendu que ceux qui préféreront le poisson à la viande, ne se permettront pas l'un et l'autre de ces alimens au même repas.

défendu, le *lait sur-tout*, dont le malade doit se priver, même plus d'un mois après son traitement (1).

Le malade, pendant les quatre heures qui suivront son dîné, ne fera usage d'aucun remède; et pendant cet intervalle, s'il avait soif, il boirait de sa tisane.

Quatre heures après son dîné, il prendra une dose de Rob équivalente à celle qu'il aura prise le matin.

A six heures et demie il boira un verre de tisane de salsepareille, à sept heures un deuxième, à sept heures et demie un troisième, à huit heures un quatrième, à huit heures et demie le cinquième et dernier verre de la soirée (2).

A neuf heures du soir il soupera comme il aura dîné.

Il observera constamment cette marche uniforme pendant tout le tems de l'administration du Rob.

(1) Et le traitement n'est fini qu'après la médecine qu'on prend à la fin de l'usage consécutif de la tisane de salsepareille, et qui le termine.

(2) Ceux des malades dont l'estomac aurait besoin de plus d'une demi-heure pour digérer chaque verre de tisane de salsepareille, les éloigneraient à proportion de leur besoin; car il vaudrait mieux en prendre deux ou trois de moins dans la journée, et les bien digérer, que d'en prendre le nombre prescrit dans cette ordonnance, en fatigant cet organe.

Ceux des malades qui ne voudront prendre le Rob le matin qu'à sept ou huit heures, en seront les maîtres; mais alors ils retarderont d'autant les heures de la tisane, le dîné, la prise du Rob le soir, la tisane de l'après-midi, et le soupé.

Ceux qui voudront, après la prise du Rob du matin, rester quelques heures dans leur lit, le pourront sans inconvénient, sur-tout pendant l'hiver : rien n'empêchera même qu'ils ne s'y endorment s'ils en éprouvent le besoin.

Ordinairement on fait prendre de suite trois ou quatre bouteilles de Rob, sans rien changer au régime ci-dessus prescrit; mais après la troisième ou la quatrième bouteille, on fera suspendre l'usage du remède pendant quatre ou cinq jours.

Pendant ce repos on fait continuer la tisane de salsepareille en même quantité que les jours de l'administration du remède, également de demi-heure en demi-heure, en observant qu'on doit commencer à la boire dès le matin en s'éveillant, et quatre heures après le dîné.

On ajoutera à la nourriture permise pendant l'usage du Rob, une soupe grasse ou du riz au gras à déjeûné et un autre à dîné.

En commençant pendant le repos à boire la tisane à sept heures du matin, par exemple, on peut déjeûner avec le potage permis à neuf heures, recommencer à boire la tisane à onze heures, et

la continuer, avant le dîné, jusqu'à ce qu'on en ait pris les sept verres ordonnés pour le matin.

On observera que le cinquième jour de repos, le malade se contentera, le soir, d'un petit potage gras, pour se préparer à recommencer le Rob le lendemain matin.

En reprenant l'usage du Rob, on supprimera les deux potages accordés pendant le repos, et on prendra de suite le nombre de bouteilles ordonnées, sans autre interruption (1).

Pendant ces cinq jours de repos, on ordonnera chaque soir un lavement à l'eau simple tiède, si le malade ne va pas à la garde robe.

Le Rob fini, il est indispensable que le malade continue encore pendant quinze à vingt jours,

(1) Le nombre de bouteilles de Rob à prescrire pour la guérison d'une Maladie vénérienne, varie suivant l'âge, le sexe, la force des malades, l'ancienneté, le caractère, l'intensité et la complication des symptômes, et encore suivant les climats et les différentes saisons. Toutes choses étant égales d'ailleurs, il en faut toujours donner une ou deux de plus pendant l'hiver et dans les pays froids, que pendant l'été et dans les pays chauds. L'expérience a démontré que quatre, cinq, suffisent quelquefois; mais elle apprend aussi qu'il convient d'en conseiller, le plus souvent, cinq et six.

Il est cependant des cas qui en exigent davantage, lors sur-tout que la maladie est ancienne, que les symptômes indiquent que la constitution est complétement affectée, et particulièrement lorsque le vice a pénétré la substance des os, ce qui se reconnaît aux caractères qui ont été désignés dans cet Ouvrage; alors il faut conseiller huit, dix, et même douze bouteilles de Rob.

l'usage de la tisane de salsepareille, en même quantité que pendant l'administration du Rob; il commencera à la boire dès le matin, comme pendant le repos dont il vient d'être parlé.

Pendant ces quinze à vingt jours, il augmentera graduellement la quantité de ses alimens, avec la modération, cependant, dont on use dans les convalescences, pour éviter les indigestions; il prendra deux potages gras par jour, l'un à déjeûné, l'autre à dîné, continuera de se priver de vin, etc.; et quoiqu'il puisse manger plus qu'en prenant le Rob, il ne se nourrira que des alimens qui ont été spécifiés ci-dessus.

A la fin desdits quinze à vingt jours, le malade prendra, pendant deux ou trois jours, deux pintes par jour d'une tisane légère de bourrache et de chicorée sauvage ou d'orge mondé, après quoi il sera purgé : *une fois suffit ordinairement.*

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

SUR LES EFFETS

DU ROB ANTI-SYPHILITIQUE.

1.° Comme l'effet du Rob se manifeste souvent par la transpir-tion, il faut entretenir cette secrétion, mais jamais la provoquer en échauffant trop la chambre du malade et en le couvrant trop; on entretiendra la chaleur dans sa chambre, de treize à quatorze degrés, au plus, du thermomètre de Réaumur; on ne permettra pas qu'il en sorte pendant l'hiver et qu'il s'expose au froid. Il aura attention, dans toutes les saisons, de se laver les mains à l'eau dégourdie, et de faire également à l'eau tiède toutes ses lotions de propreté. Dans l'été les malades ne sont pas obligés de garder leur chambre; il suffit qu'ils ne s'exposent point à l'air lorsqu'il pleut, que le tems est humide ou qu'il fait du vent, de ne point sortir le matin avant que le soleil ait échauffé l'atmosphère, et d'être toujours rentrés avant qu'il ait quitté l'horizon (1).

(1) Le Rob guérit la vérole par trois actions simultanées : En divisant les humeurs épaissies par le principe morbifique; en les neutralisant et en les expulsant.

Pour l'expulsion des humeurs peccantes, la nature n'a que

2.° Ordinairement le remède procure une douce transpiration : lorsqu'il agit ainsi, les urines sont presque toujours chargées; il agit encore par les selles; d'autres fois, enfin, sur certains malades, il ne produit aucun de ces trois effets sensibles (1),

trois voies dépuratoires : les évacuations alvines, les urines et la transpiration.

Un remède qui purgerait constamment, épuiserait les malades.

Celui dont toute l'activité serait dirigée vers les couloirs urinaires, aurait le même inconvénient; d'ailleurs, on n'est pas toujours assuré du résultat des diurétiques.

Mais comme toute la surface du corps humain est ouverte par une quantité innombrable de canaux excrétoires par où s'échappe la transpiration, et que la nature a une tendance facile à se débarrasser de ce qui l'opprime, par cette voie aussi féconde en ressources que certaine pour les résultats toujours innocens, il faut se mettre en garde contre les imprudences qui pourraient la contrarier, et surtout celle du poumon.

Or, comme c'est dans l'intention de faciliter une secrétion salutaire par les canaux transpiratoires, qu'on ordonne une tisane de salsepareille à ceux qui font usage du Rob, il est de la plus grande conséquence qu'ils ne courrent jamais le risque de la contrarier ou de la supprimer, en négligeant les précautions qui leur sont recommandées dans l'article qu'on vient de lire.

(1) Dans cette dernière supposition, le Rob agit comme altérant; ce qui prouve que son action spécifique est toujours dépendante de la disposition organique du malade et de la tendance naturelle des humeurs vers une évacuation plutôt que vers une autre,

et la guérison n'en est pas pour cela moins prompte ni moins certaine.

3.° Lorsque la transpiration est trop abondante, il faut diminuer la force de la tisane de salsepareille, d'un tiers ou d'une moitié.

4.° Lorsque les garde-robes sont au nombre de plus de trois ou de quatre en vingt-quatre heures, il faut diminuer la dose du Rob d'une once par chaque prise, ou de deux cuillerées à bouche.

5.° Lorsqu'il arrive que la dose du Rob, prescrite à un malade, ne produit aucune selle, il ne faut pas pour cela l'augmenter, mais se contenter d'ordonner tous les deux jours un ou deux lavemens à l'eau tiède, simple, qu'on prendra une demi-heure avant le soupé (1).

et ce qui justifie sa supériorité sur tous les remèdes connus pour la guérison des Maladies vénériennes.

(1) Le plus souvent les malades vont à la garde-robe régulièrement une fois chaque jour; presque toujours un lavement ou deux toutes les quarante-huit heures, suffisent pour dégager les intestins de ceux qui sont obligés de recourir à ce moyen; mais il se rencontre des cas rares, où une constipation à la longue incommode, ne cède pas même aux lavemens répétés; alors il faut de tems en tems faire infuser, toute la nuit, deux gros de follicules (cette quantité, cependant, doit être dosée d'après la force et l'âge du malade) dans un verre de tisane de salsepareille chaude, que le malade prendra le matin, deux heures et demie après le Rob, et continuera ensuite, à l'ordinaire, sa tisane sans autre

6.° Lorsqu'un malade est attaqué d'un accident grave dans la bouche ou dans la gorge, qui lui rend la déglutition des alimens solides presqu'impossible, ou qu'il est dans un état de dépérissement qui ne lui permet pas de faire usage de pain et de viande rôtie, on peut remplacer ces alimens, dans une proportion convenable à son état, par les bouillons, les potages, le riz, le vermicelle, le sagou, le salep, la fécule de pomme de terre, le tout au gras ou à l'eau, sans beurre, avec un peu de sucre seulement.

Comme les potages qu'on vient d'indiquer ne sont pas essentiellement nuisibles aux malades qui font usage du Rob, on pourra les permettre à ceux qui, d'ailleurs, pourraient se nourrir plus solidement, mais qui les préféreraient, sur-tout le soir, à condition cependant qu'ils ne prendraient, avec le potage, ni pain ni viande, etc.

Les femmes attendront, pour commencer leur traitement, deux ou trois jours après la cessation de leurs règles, à moins que la maladie ne fût pressante, car dans ce cas elles n'attendraient pas cette époque; mais soit qu'elles l'attendent, soit qu'elles ne l'attendent pas, elles

addition, bien entendu qu'on usera sobrement de cette infusion de follicules dans la tisane de salsepareille, pour procurer des évacuations alvines.

n'interrompront pas leur remède lorsqu'une fois le traitement sera commencé, malgré l'apparition des règles (1).

(1) Ce qui prouve combien le remède est doux dans ses effets et paisible dans son action, puisqu'on n'oserait pas donner à une femme dans cette situation, un médicament tant soit peu énergique, comme un purgatif, etc.

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Relatives à la conduite que doivent tenir les Malades après leur traitement.

Comme il est prouvé par l'expérience, que le Rob agit encore efficacement par ses effets consécutifs, pour la destruction du vice vénérien, pendant un mois après que le traitement est fini (1); c'est aussi pour cette raison que le lait, la crême et le beurre, qui sont défendus pendant son administration (2), sont encore interdits aux malades pendant le mois qui suit leur dernière purgation.

Il est également essentiel de faire observer, surtout à ceux qui ont été traités dans la mauvaise saison, et qui, par conséquent, ont été obligés de garder leur chambre pendant leur traitement, qu'il ne faut pas qu'ils s'exposent, tout d'un coup, à l'air libre, sans précaution. Il faut d'abord qu'ils se contentent de parcourir la maison qu'ils occupent, avant de s'exposer à l'air du dehors ; ensuite qu'ils ne sortent que dans les plus belles heures du jour, et pour peu de tems les premières fois ; qu'ils

(1) Et le traitement, comme on l'a déjà dit, n'est fini qu'après la prise de la médecine qui le termine.

(2) Parce que ces substances nuisent à ses effets curatifs.

évitent, pendant plus ou moins long-tems, suivant le degré de froid de l'air ambiant, le vent, et sur tout la pluie; car si, lorsque leur traitement est fini, en leur rendant la liberté de se nourrir indistinctement de tous les alimens ordinaires, le laitage excepté, on leur recommande d'user modérément de cette permission, pour se garantir des indigestions, il doit leur paraître naturel qu'on leur recommande également, en leur rendant la liberté de sortir de leur appartement, les précautions que la prudence exige pour ne pas contrarier ou supprimer la transpiration, et par cette imprudence, s'opposer à la dépuration consécutive que le remède opère, et qu'il est si avantageux, au contraire, de favoriser, pour assurer, sans retour, une cure radicale.

A ces deux observations essentielles, il faut en ajouter une troisième qui n'est pas moins intéressante, et à laquelle les malades sont invités à faire la plus sérieuse attention.

D'abord, la raison seule interdit à un malade attaqué d'une infection vénérienne, tout commerce avec une personne saine, et il doit se défendre également toute approche avec une personne gâtée; car avec la première il a la certitude de communiquer son mal, et avec la seconde, il court le risque, presqu'assuré, d'ajouter à celui qu'il a déjà.

Pendant leur traitement, les malades des deux sexes doivent observer la plus sévère continence;

une conduite opposée nuit à l'effet des remèdes, et retarde très-long-tems, ou rend presqu'impossible leur guérison.

Mais il est, sous tous les rapports, bien autrement important de convaincre les malades qui sortent d'un traitement anti-vénérien, de garder encore, au moins pendant un mois, la plus scrupuleuse continence; car quoiqu'ils sortent du traitement, parfaitement sains pour leur compte, ils peuvent être d'une approche suspecte pour la personne qu'ils connaissent (1); et en effet, l'expérience démontre tous les jours cette fâcheuse vérité.

Cette espèce de phénomène, étrange pour ceux qui ne sont pas instruits, s'explique cependant bien facilement. Un homme, par exemple, voit disparaître successivement, en faisant usage des remèdes, tous les symptômes de sa maladie; il est évident qu'il doit ce changement de situation à l'action des médicamens qu'on emploie pour le guérir; mais

(1) La comparaison suivante rendra très-sensible cette assertion.

Jetez sur du bois bien allumé, la quantité d'eau reconnue nécessaire pour l'éteindre entièrement, et quoique ce bois ne puisse plus se rallumer, ayez cependant l'imprudence d'en approcher trop tôt et de trop près, ne serez-vous pas brûlé par les émanations ignées qui s'en échappent, et qui, un peu plus tard, auraient été absolument sans action, et par conséquent sans effet?

cette action a deux effets : l'un présent pendant leur administration, et l'autre consécutif et continué, par conséquent, tant que ces médicamens agissent sur la constitution.

Or, il est des cas qui prouvent que la dépuration ne s'achève que pendant l'effet consécutif des remèdes. L'homme cité pour exemple, croyant, sur les apparences, que sa guérison est complète, approche trop tôt de sa femme qui est saine.

Qu'arrive-t-il, dans cette circonstance? Cet homme dont le vice est très-atténué par les remèdes administrés en quantité suffisante pour assurer, avec encore un peu de tems, sa guérison personnelle sans retour, communique le virus avec une intensité presque sans énergie, et tel qu'il existe encore chez lui.

Sa femme qui le reçoit, ne reconnaît à aucun indice l'infection qui lui a été transmise; ce vice, chez elle, a besoin de plusieurs mois, même de plusieurs années pour se développer. En attendant l'explosion tardive qui suit cette espèce d'inoculation, le principe désorganisateur existe dans sa constitution, sans signes évidens (1); elle est, sur sa santé, sans inquiétudes comme sans soupçons. Pendant cet intervalle plus ou moins long, l'homme, à la faveur des effets consécutifs des remèdes qu'il

(1) De là une foule de maladies chroniques, de conceptions si fâcheuses et d'accouchemens si tristes dans leurs résultats.

a pris, se trouve radicalement guéri; il oublie ses anciens malheurs, et n'a pas même le soupçon de les avoir fait partager à son épouse. Cependant des causes imprévues, une réunion de circonstances qui n'inspirent aucune défiance, une disposition organique, une exaltation dans les humeurs, des complaisances exigées et consenties pendant le flux périodique auquel les femmes sont sujettes, amènent le moment critique: l'homme reçoit de son épouse la preuve positive que sa santé est altérée par un vice vénérien. On conçoit les désordres moraux qu'une pareille découverte répand dans la société conjugale; les soupçons assiégent le mari le moins méfiant : il accuse sa femme, toute innocente qu'elle soit; la justification de celle-ci lui est impossible à elle-même, et elle devient victime d'un malheur qu'elle n'a pu éviter, et dont elle ne se reproche ni le principe ni les conséquences funestes.

Rien de pareil ne serait arrivé si le mari eût été plus sagement conseillé, et qu'il se fût moins empressé de jouir. Je me suis cru, en conséquence, obligé, par ces considérations, d'avertir des dangers des jouissances précipitées, à la suite d'un traitement anti-vénérien, que tant de raisons physiques et morales doivent toujours faire différer plus que moins.

Il est intéressant de prévenir les personnes qui, après avoir lu ce Recueil, craindraient d'être dans le cas de recourir à l'usage du *Rob anti-syphilitique*, de ne m'en point demander sans joindre, en même

tems, à leur lettre, un détail circonstancié de leur maladie, qui m'instruise de son origine, de ses progrès, de ses complications, de son ancienneté, des différens remèdes qui ont été employés, des effets qu'ils auront produits, etc. Il faut aussi m'informer de l'âge, du sexe du malade et de son tempérament, afin de me mettre à portée, par ces renseignemens nécessaires, de donner au consultant un avis motivé, avec connaissance de causes, à moins que le malade ne soit sous la direction d'un homme de l'art, parce que, dans cette supposition, sa confiance bien placée, peut le dispenser de recourir à mes lumières particulières.

Ceux qui m'écriront, voudront bien affranchir leurs lettres.

OBSERVATIONS

Sur le Précis historique qu'on va trouver réimprimé ci-après.

Ceux qui auront lu le Recueil dont j'offre au Public une édition nouvelle, jugeront, au premier coup-d'œil, que cette réimpression était inutile ici. Cependant, j'ose assurer qu'elle est d'un intérêt majeur, tant pour les malades que pour les médecins, et pour toutes les personnes en général qui doivent désirer de connaître la vérité.

PRÉCIS HISTORIQUE

CONCERNANT LE ROB

DES SIEURS LAFFECTEUR.

Il ne suffit pas d'avoir dit, il faut redire encore.
VOLTAIRE.

Il est des vérités, il est des faits qu'il faut souvent rappeler au public.

Il est des circonstances qui rendent ces répétitions indispensables, sur-tout lorsqu'il s'agit de préserver une foule de victimes des piéges que la cupidité et la mauvaise foi tendent à chaque pas à leur simplicité et à leur inexpérience (1).

Le *Rob anti-syphilitique* des sieurs *Laffecteur* a fait époque dans les fastes de la Médecine. Les épreuves qu'il a subies et les effets qu'il a produits, ont entraîné les suffrages des médecins qui en ont été les témoins, et le Gouvernement d'alors n'a pu lui refuser sa sanction.

Ce sont ces faits qu'on va trouver consignés sommairement dans cet Ecrit.

Ce n'était pas une entreprise facile, que de fixer l'attention des Médecins sur un *Remède anti-vénérien* qu'on annonçait comme PUREMENT VÉGÉTAL, et de l'emporter sur l'habitude, sur les préjugés qui avaient consacré exclusivement le mercure et ses préparations au traitement des Maladies vénériennes.

Cependant, les associés *Laffecteur* (en 1777) entrèrent avec confiance dans la carrière critique des expériences ; ils offrirent de guérir des malades réputés incurables par les méthodes ordinaires, et ils demandèrent des commissaires pour être juges de leurs succès. On ordonna, en conséquence, des épreuves de leur Remède.

Elles ont été répétées plusieurs fois sur des malades désespérés ; ses effets ont été observés, et ses succès constatés par un grand nombre de Médecins.

Les malades guéris, il fallait encore s'assurer que le *Rob* ne contenait PAS DE MERCURE; c'est ce qui fut prouvé par la décomposition que firent les commissaires *Bucquet* et *Darcet*, de celui qui avait servi aux expériences.

Ils n'y en trouvèrent point : ils le déclarèrent; mais plusieurs Médecins incrédules, timides ou scrupuleux, ayant paru élever des doutes sur le résultat de cette opération, il fut décidé *que la Société Royale de Médecine en ferait faire la composition.*

Huit commissaires furent nommés par elle à cet effet ; et les associés *Laffecteur* leur remirent la

recette du *Rob*. Ils le composèrent, en conséquence, avec les drogues qu'ils se procurèrent eux-mêmes, sans la participation des associés *Laffecteur*.

Ce Remède ainsi préparé, fut administré à de nouveaux malades, qui furent guéris. Alors la Société Royale de Médecine prononça définitivement, *Que le Rob était uniquement composé de végétaux, et qu'il était spécifique contre les Maladies vénériennes.*

Ces vérités consolantes ne sont plus contestées depuis long-tems.

Elles paraîtront de la plus grande importance à ceux qui savent, comme tous les gens de l'Art, que le mercure, depuis l'invasion des Maladies vénériennes en Europe, était, à l'époque des expériences du *Rob*, ce qu'il avait été auparavant et ce qu'il est encore aujourd'hui ; c'est-à-dire, un agent qu'il a toujours été impossible de dépouiller de ses effets essentiellement délétères.

Il en résulte que ce minéral *n'est pas, par essence, un Remède innocent ; qu'il manque souvent le but qu'on se propose en l'administrant ; qu'il ne convient pas dans tous les cas, dans toutes les circonstances ; qu'il n'est pas exempt d'inconvéniens, de dangers, sous quelque forme qu'on le donne, même lorsque le traitement est dirigé par les plus habiles praticiens ; qu'enfin il faut souvent travailler, après le traitement, à détruire, corriger, adoucir tout au moins ses fâcheuses impressions, et guérir les accidens qui lui résistent et que souvent il occasionne.*

On a dit, dans le tems, et la calomnie se plaît encore à répéter quelquefois aujourd'hui, que le *Rob* ne guérirait pas les Maladies vénériennes, *s'il ne contenait pas de mercure.* Cette assertion, qu'on n'ose qualifier, *par décence*, ne mérite aucune réponse sérieuse. Je me contente de réimprimer ici une réflexion sans réplique à ce sujet.

Si le *Rob anti-syphilitique* contenait du mercure, les expériences ont démontré que ce métal y serait combiné d'une manière si *heureuse* et si *neuve*, qu'il y agirait comme s'il n'y existait pas, puisqu'aucun des malades n'a été affecté de son action, et que sa marche douce, sûre et prompte, a entraîné les suffrages de tous les Médecins.

Eh bien ! les propriétaires d'un remède mercuriel si parfaitement composé qu'il eût complétement rempli les vues de tous les praticiens, *comme le fait le Rob*, se seraient certainement présentés avec confiance; et fiers du mérite de leur *nouvelle préparation mercurielle*, en aurait annoncé les avantages, sans rougir d'avouer l'agent qu'il auraient employé : les Médecins auraient dû les accueillir avec distinction, et le Gouvernement leur décerner des récompenses proportionnées au service qu'ils auraient rendu aux victimes des traitemens mercuriels ordinaires.

Mais comme le *Rob anti-syphilitique* des sieurs *Laffecteur* est un remède *purement végétal*, on a voulu, après les épreuves qui en ont démontré l'efficacité contre les Maladies vénériennes, qu'il fût constant *par l'analyse*, et confirmé *par la*

composition des commissaires, qu'il ne contenait ni mercure ni aucun autre minéral ; ce qui fut prouvé, dans le tems, jusqu'à l'évidence, et ce qui détermina *l'approbation de la Société Royale de Médecine et l'autorisation du* GOUVERNEMENT.

Ce remède a donc subi toutes les épreuves qui devaient en justifier les vertus ; elles n'ont rien laissé à désirer ; elles ont été publiques ; elles ont été répétées ; elles ont été faites par des juges compétens, en grand nombre, d'une probité reconnue ; leurs attestations enfin ont été légales et d'une authenticité qui ne permet pas de douter de la vérité des faits dont ils déclarent qu'ils ont été les témoins.

Le *Rob anti-syphilitique* des sieurs *Laffecteur* doit donc être distingué de la foule de remèdes secrets dont les *distributeurs garantissent l'efficacité*, et qui, pour fixer l'opinion publique, attirer la confiance des malades, vantent *seuls* le mérite de leur composition.

Dépositaires d'un spécifique précieux, nous en devions compte à l'humanité entière ; pouvions-nous prendre une route plus sûre pour lui mériter la confiance des Médecins et des malades ? Expériences, analyses, composition, sacrifice de remède, le tout à nos frais, rien n'a été épargné ; nous n'avons demandé aucun dédommagement, aucun remboursement ; et si la tâche que nous nous sommes imposée était honorable, nous nous flattons de l'avoir remplie avec distinction.

L'Histoire de cette découverte en Médecine, qui

remplace, avec des avantages infinis, le MERCURE *et ses préparations corrosives*, pour la guérison d'une maladie aussi active que cruelle, et dont les ravages, depuis plus de trois siècles, se multiplient et s'étendent tous les jours, est imprimée depuis long-tems, et j'y renvoie les personnes intéressées, pour la méditer avec réflexion (2).

Cet Ouvrage est écrit d'après l'autorité des faits et de l'observation. On y passe en revue les différentes méthodes de traiter les Maladies vénériennes; on y trouve les preuves multipliées, alarmantes et décisives, tirées des sources respectées par tous les savans en Médecine, des maux incalculables qui sont la suite de l'administration du mercure et de ses préparations : on y lit, toujours d'après des autorités irréprochables, que la classe immense des végétaux est féconde en ressources contre les Maladies vénériennes les plus cruelles et les plus compliquées ; que cette méthode est douce et sans inconvéniens, et qu'enfin il est démontré, par la raison et par une foule de faits sans réplique, qu'il faut la préférer pour le traitement de cette terrible maladie.

On y a publié un grand nombre d'observations très-remarquables ; elles sont extraites des procès-verbaux dressés par les commissaires de la Société Royale de Médecine, ou signés de Médecins ou de Chirurgiens d'une réputation sans reproche.

On parle aussi, dans cet Ouvrage, des Maladies vénériennes *chroniques, sans signes évidens ;* c'est-à-dire, *masquées, dégénérées ou compliquées.* On

y trouve les preuves de l'existence de ces maladies, leur description, leur marche, leurs causes, leur siége, leurs effets, leurs signes, et des vues générales sur la méthode curative qu'il convient de leur opposer. On y lit plusieurs observations qui prouvent que ces maladies ne résistent pas au *Rob*.

On y a placé quelques remarques du Médecin *Dazille*, sur les Maladies vénériennes des Noirs, sur le pian et sur la lèpre.

Cette brochure, de 400 pages, contient un Traité des Maladies vénériennes assez étendu, quoique sommaire, ainsi que l'indication raisonnée de la méthode curative par le *Rob*, applicable aux différens symptômes de vérole, avec les modifications dont cette méthode est susceptible, suivant le caractère des accidens et les complications qui y sont successivement indiquées.

Ce supplément d'instruction et ce développement de connaissances pratiques nécessaires à l'administration de ce remède dans toutes les circonstances, doit être accueilli favorablement par les gens de l'art et par les malades.

Il résulte de ce qu'on vient de lire dans ce Précis, et qu'on trouvera détaillé avec toute l'étendue nécessaire dans l'Ouvrage que j'indique ici, que le *Rob* est la ressource assurée des incurables par les méthodes ordinaires, et le seul remède qu'on puisse administrer, avec sécurité, aux malades chez qui le vice vérolique se trouve compliqué avec le scorbut, une disposition prochaine à la cachexie, le

marasme, l'appauvrissement du sang, les affections nerveuses, celles de poitrine, les crachemens de sang, la dysenterie ; et c'est le seul aussi qu'on puisse faire prendre aux femmes grosses, à toutes les époques de la gestation.

J'invite ceux qui craindraient d'être dans le cas de recourir à l'usage du *Rob anti-syphilitique*, à m'adresser, s'ils sont absens, un détail circonstancié de leur maladie, qui m'instruise de son origine, de ses progrès, de son ancienneté, de ses complications, des différens remèdes qui ont été employés, des effets qu'ils auront produits, etc. Il faut aussi m'informer de l'âge, du sexe du malade et de son tempérament, afin de me mettre à portée, par ces renseignemens nécessaires, de donner au consultant un avis motivé, avec connaissance de cause ; à moins qu'il ne soit sous la direction d'un homme de l'art, parce que, dans cette supposition, sa confiance bien placée peut le dispenser de recourir aux lumières de mon expérience particulière.

Nota. Les écoulemens dont les deux sexes sont affligés, doivent être étudiés et observés avec attention, afin d'éviter les inconvéniens qui résulteraient des suites d'un traitement qui ne serait pas dirigé d'après leur nature et d'après les causes qui les ont produits et qui les entretiennent. On apprendra à les distinguer dans l'Ouvrage annoncé.

Mais l'*écoulement gonorrhoïque simple et récent*, chez les hommes comme chez les femmes, n'étant

qu'un accident vénérien inflammatoire et local, le traitement n'exige pas le même régime et le même remède avec lequel on guérit les véroles confirmées.

On trouve chez Laffecteur une *Modification* du Rob anti-syphilitique, appropriée à la guérison de cette espèce de maladie. Ce traitement simple et facile peut se faire dans toutes les saisons, sans déranger le malade de ses affaires.

Le *Rob anti-syphilitique* a été employé, sans interruption, depuis 1778 jusqu'à présent, pour le service des vaisseaux de l'Etat et des hôpitaux de la Marine.

Les domiciles antécédens de *Laffecteur*, ont été pendant dix-sept années, rue de Bondy, derrière l'ancien Opéra, et rue d'Angoulême, N.° 11, boulevart du Temple; et il demeure maintenant rue des Petits-Augustins, N.° 11.

NOTES.

(1) Plusieurs particuliers, depuis quelques années, dans l'intention d'attirer sur leurs affiches un coup-d'œil de bienveillance, annoncent leurs Remèdes sous le nom de *Rob anti-syphilitique*. Ils espèrent en imposer par là à la crédulité irréfléchie de ceux dont un mot détermine souvent la confiance : cette supercherie doit être dénoncée; et afin de garantir les malades contre une surprise dangereuse, je déclare que le véritable *Rob anti-syphilitique* ne se trouve à Paris, que chez les sieurs *Laffecteur*, et dans les départemens, chez leurs correspondans *avoués*.

Je dis *avoués*; et afin de préserver les habitans des départemens

du malheur réel et souvent irréparable, de tomber entre les mains d'un *contrefacteur*, je préviens ici que je ne rendrai jamais publique la liste de mes correspondans; par ce moyen, ceux qui auraient intention de s'adresser à un particulier qui s'annoncerait pour tenir de moi un entrepôt de *Rob anti-syphilitique*, seront obligés de m'interroger, par écrit, sur le degré de confiance qu'il mérite, et, d'après ma réponse, ils accorderont la leur ou la refuseront.

(2) On la lit toute entière, *cette Histoire*, avec les pièces justificatives, dans un Ouvrage qui se trouve chez moi (*), et qui a pour titre : *Recueil de Recherches et d'Observations sur les différentes méthodes de traiter les Maladies vénériennes, et particulièrement sur les effets du Remède connu sous le nom de* ROB ANTI-SYPHILITIQUE.

On la lit également dans un Ouvrage imprimé sous le nom de *Boyveau-Laffecteur*, mon ci-devant associé, intitulé : *Traité des Maladies vénériennes*, etc., imprimé en l'an 8.

Après 17 années d'association, d'intimité fraternelle, d'unité d'intentions, de communauté, de domicile, d'exercice honorable de fonctions qui avaient pour objet le bien des malades qui nous accordaient leur confiance, *des circonstances qui naquirent de la révolution*, nous désunirent, et nous nous séparâmes.

Nous devînmes donc deux co-propriétaires du *Rob anti-syphilitique*, chacun de nous dans un domicile particulier. Je l'annonçai avec franchise, avec décence; je l'ai répété dans tous mes Avis, dans tous mes Ouvrages, dans toutes mes Pétitions aux autorités constituées; par-tout je parle honorablement de mon ci-devant associé; nulle part je ne lui conteste la connaissance de la composition de notre Remède et le talent nécessaire de l'administrer convenablement : on peut s'en convaincre en lisant, dans mon *Recueil*, ce que je dis de lui, pag. 98, 282, etc.

De son côté, il a fait imprimer, distribuer avec profusion, des Avis, des Opuscules, des Brochures, des *Odes à sa gloire*,

(*) Prix 3 fr. à Paris, et 4 fr. pour les départemens, franc de port par la poste.

et par tout son désir de fixer sur lui tous les regards, d'attirer à lui exclusivement tous les malades, perce avec une injustice soutenue dont je n'aurais pas soupçonné qu'il eût été capable.

Je ne releverai ici aucune des *contre-vérités* répandues sans ménagemens dans la foule d'Ecrits *indigestes* publiés sous son nom depuis notre séparation ; elles sont toutes *amoncelées et fidellement recueillies* dans la Brochure qu'il désigne aujourd'hui sous le nom de *Traité des Maladies vénériennes*, etc. C'est donc de ce dernier écrit *seul* dont je dois m'occuper ici, et je m'en occupe *amèrement ;* car l'idée de probité et d'honnêteté que j'étais accoutumé d'unir au nom de mon ci-devant associé, ne me permet pas de concevoir comment il a pu consentir à l'impression de tous les mensonges qu'il contient et comment il a pu les signer.

J'aime à croire, cependant, que *les différens rédacteurs de ses pensées* ne l'ont point consulté pour le compromettre, ou qu'ils n'ont pas suivi ses intentions dans la manière de présenter un grand nombre de faits authentiques ; et que lui, trop confiant ou trop distrait, n'a pas pris la peine de lire ce qu'ils lui ont fait avancer avec une *impudeur* qui supposerait que je n'existe plus ou que cette brochure ne devait jamais tomber entre mes mains.

Je ne critiquerai point l'étalage fastueux d'érudition déplacée, qui n'a aucun rapport avec l'instruction ou la consolation des malades, dont cet Ouvrage est surchargé : cette tâche ne me regarde point ; mais je n'ai point lu sans une indignation profonde, que tout lecteur, instruit des faits, partagera avec moi, les détails aussi fastidieux qu'imaginaires, *des veilles* du sieur Boyveau, *de ses méditations, de ses études, de ses travaux, de ses essais chimiques, de ses tâtonnemens, de ses conférences avec les savans qu'il a rencontrés*, le tout pour parvenir à une découverte qui ne lui a donné d'autre peine, cependant, que de recevoir de moi la communication de la recette du Rob.

Ici il va croire, peut-être, que je ne veux lui enlever la gloire de l'invention de ce Remède précieux, que pour me l'attribuer à moi-même : il se trompe ; j'avoue qu'elle ne m'appartient pas plus qu'à lui, et que la manière dont elle nous a été transmise, EST UN SECRET DE FAMILLE (*car alors nous étions frères*).

Une fois la vérité altérée ou compromise dans un Ouvrage du genre de celui que je dénonce au public, il semble qu'on ne puisse plus donner de bornes au désir d'en imposer; aussi la témérité délirante du sieur *Boyveau*, lui fait-elle ajouter le *nom de ses pères* à celui de *Laffecteur*, comme existant dans les actes authentiques concernant le *Rob*, où il n'a jamais paru : car on ne le lit ni dans les Procès-verbaux constatant les expériences publiques; ni dans les Délibérations de la Société royale de Médecine; ni dans l'Arrêt du Conseil, du 12 Septembre 1778 (*et qui est le titre le plus honorable que nous possédions pour fonder et pour justifier la confiance dont nous jouissons*); ni dans le compte rendu sur le Rob, par la *Gazette de santé*, du 15 Octobre 1778, N.° 42; ni dans le Décret de la Convention nationale, du 21 Brumaire an 3; ni dans l'Arrêté de son Comité des Secours publics, du 3 Brumaire an 4; ni dans la Correspondance des Médecins interrogés à cette époque par ce même Comité des Secours publics, sur les vertus du Rob et sur les expériences qui en avaient démontré l'efficacité, et que par tout, au contraire, on trouve simplement le nom de *Laffecteur*, qui était celui de notre Société, que nous portions en commun, et que nous portons encore à présent avec un droit égal, quoique nous soyons séparés. Ce que je viens d'avancer, je l'*affirme*, et j'en offre la preuve, en proposant de communiquer à tous ceux qui le désireront, les pièces originales qui sont entre mes mains, et que le sieur *Boyveau* peut communiquer comme moi, puisqu'il en a par devers lui des expéditions pareilles.

Je n'ai plus qu'un mot à dire sur cette Brochure infectée de tant d'outrages faits à la vérité : c'est qu'elle n'a été imprimée qu'en vue d'un intérêt sordide (ceci s'explique sans commentaire), vice destructeur de tout ordre social, bien éloigné de la vertu (la philantropie) dont on lui fait répéter le mot jusqu'à satiété. Voyez, à l'appui des reproches que je fais au sieur Boyveau, les pages de son livre, 1, 2, 6, 7, 8, 10, 11, 52, 53, 90, 91, 97, 132, 150, 157, 158, 164, 168, 171, 172, 178, 181 à 203, 217 à 284, 355 à 357, 360 à 374, 380, etc.

Enfin, il annonce qu'il a changé ses étiquettes; qu'il a joint au nom de *Laffecteur* celui de *Boyveau :* tant mieux; on ne confondra plus désormais sa maison avec la mienne. Quant à moi, je n'ai rien ajouté ni retranché *à nos antiques étiquettes;* je n'ai rien innové

dans la fabrication du Rob; *les malades n'auraient pu qu'y perdre* : je le compose donc *toujours fidellement* tel qu'il a été employé au traitement des malades soumis aux expériences publiques à St-Denis, faubourg St-Denis, à Brest, etc.; tel que les Commissaires de la Société royale de Médecine l'ont composé, d'après la recette que nous leur remîmes dans le tems, et tel enfin que j'ai enseigné à le faire au sieur *Boyveau.*

Et moi aussi j'ai, comme je l'ai déjà annoncé dans ce Précis, un Ouvrage intitulé : *Recherches*, etc.; mais cet Ouvrage, je l'ai écrit moi-même, car je n'ai jamais emprunté une plume étrangère. Je n'y dis d'injures à qui que ce soit, je n'y prends ni le ton magistral ni celui d'un empyrique, encore moins celui d'un imposteur; et si, tel qu'il est, il présente quelques traits répréhensibles, je prends tout sur ma responsabilité.

LAFFECTEUR,

Rue des Petits Augustins, N.° 11.

Le Précis historique dont on vient de faire la lecture, a paru en l'an 9 (1801). Il a été et il est encore une réfutation, sans réplique, des fausses assertions contenues dans un Ouvrage intitulé : *Traité des Maladies vénériennes*, etc., que le sieur *Boyveau* a fait imprimer sous son nom l'année précédente, et dont il a gratifié le Public d'une nouvelle édition, très augmentée..... d'impostures.

J'ai démontré, dans ce Précis, que ce n'est qu'un intérêt sordide qui a porté le sieur *Boyveau* à essayer de se faire passer pour *l'Inventeur* du VÉRITABLE *Rob anti-syphilitique*, et que c'est dans

l'intention de donner quelque vraisemblance à cette assertion mensongère, qu'il a ajouté son nom individuel de *Boyveau* à celui de LAFFECTEUR, sous la raison duquel a existé la Société de nos deux maisons.

Je renouvelle donc la déclaration, que c'est sous le nom de LAFFECTEUR, *isolément*, que le *Rob anti-syphilitique* a obtenu, il y a 30 ans, l'approbation de la Société royale de Médecine, et la sanction du Gouvernement, et que le nom de BOYVEAU *n'existe dans aucune des pièces authentiques concernant ce Remède*, lesquelles sont pour moi des titres précieux à la confiance du Public et à la protection de l'autorité.

J'ai combattu long-tems avec moi-même, avant de faire connaître l'insigne mauvaise foi d'un homme qui a été associé avec ma maison pendant 17 ans, et avec lequel elle a rompu toute liaison en 1793; mais mes intérêts et celui de mes enfans eussent été gravement compromis par mon silence.

Jusqu'à l'an 10 (1802), le sieur Boyveau ne s'était encore donné sa prétendue qualité d'*Inventeur* du Rob, que dans l'Ouvrage précité; mais à cette époque il se l'est permise, pour la première fois, sur ses Placards; j'ai aussitôt fait paraître l'Affiche suivante :

BOYVEAU-LAFFECTEUR

EN IMPOSE

EN SE DISANT L'*AUTEUR*

ou l'INVENTEUR

DU VÉRITABLE

ROB ANTI-SYPHILITIQUE;

Il n'en est que le CO-PROPRIÉTAIRE

Avec *LAFFECTEUR*, demeurant *Rue des Petits-Augustins*, N.° 11.

Ce démenti public et non équivoque, a paru pendant trois années consécutives, à côté de toutes les Affiches du sieur *Boyveau;* et ce n'est qu'après ce long espace de tems, qu'il a essayé de donner le change à l'opinion du Public, et à celle des gens de l'art en particulier, en affichant *que* LAFFECTEUR *n'a jamais été que* SON *prête-nom.*

Cette réponse, aussi insidieuse que tardive à mon démenti formel, a nécessité que je donnasse

au Public l'explication suivante, par une nouvelle Affiche ainsi conçue :

LAFFECTEUR,

CO-PROPRIÉTAIRE DU VÉRITABLE

ROB ANTI-SYPHILITIQUE,

RUE DES PETITS-AUGUSTINS, N.° 11.

« Il y a déjà plusieurs années que j'ai fait con» naître au Public, par un Précis historique (*) con» cernant le *Rob antisyphilitique*, dont je suis » *Co-Propriétaire*, que BOYVEAU-LAFFECTEUR » n'est point l'*INVENTEUR* de ce Remède, » ainsi qu'il l'avance dans ses Ecrits, avec une im» pudence sans exemple.

» Depuis ce tems il a cherché à propager son » *imposture* au moyen de Placards : comme mon » silence aurait pu nuire à mes intérêts, je lui ai » donné par la même voie un *démenti formel*.

» Au lieu de prouver, devant les Tribunaux, » qu'il n'est pas un *imposteur*, BOYVEAU vient de » faire afficher que *LAFFECTEUR n'a jamais été* » *que SON prête-nom*..... Cette assertion est » presqu'aussi fausse que sa qualité d'*Inventeur* du

(*) Ce *Précis historique* se distribue *gratis* chez mon Portier.

» Rob. Il est vrai que LAFFECTEUR a été la
» raison d'une Société qui s'est formée en 1778,
» et dans laquelle on a bien voulu admettre *BOY-*
» *VEAU* (*sans mise de fonds*); mais il est de
» toute fausseté que Laffecteur ait prêté son nom
» à Boyveau INDIVIDUELLEMENT.

» Il me sera facile de prouver ce que je viens d'a-
» vancer, par plusieurs Actes signés de *BOYVEAU*
» lui-même, et qui détruisent celui dont il cherche
» à s'étayer. »

Le sieur *Boyveau*, au lieu de répondre cathégoriquement à l'Affiche ci-dessus, a au contraire gardé le silence pendant deux ans, et il ne l'a rompu que pour répéter *que Laffecteur n'a jamais été que* SON *préte-nom*, comme si je n'eusse pas déjà détruit publiquement cette ridicule assertion; je me suis donc vu contraint, à regret, de faire paraître une troisième et dernière Affiche, qui a été posée à Paris et dans les départemens; la voici :

LAFFECTEUR,

CO-PROPRIÉTAIRE ET COMPOSITEUR DU VÉRITABLE *ROB ANTI-SYPHILITIQUE*,

RUE DES PETITS-AUGUSTINS, N.° 11.

« Il est pénible pour moi d'être continuellement
» obligé de prémunir le public contre la mauvaise

» foi d'un nommé BOYVEAU, lequel ose se dire
» L'*INVENTEUR* du *véritable Rob anti-syphiliti-*
» *que*, tandis que, dans le fait, *il n'en est que* co-
» propriétaire avec moi, ainsi qu'il m'est facile
» de le prouver par un grand nombre d'Actes si-
» gnés de lui.

» Depuis quatre ans je n'ai cessé de donner
» un *Démenti formel* à cet homme, par la voie
» des Placards, tant à Paris que dans les Dépar-
» temens; et il y a déjà deux ans que je l'ai défié
» publiquement de prouver *devant les Tribunaux*,
» qu'il n'est pas un IMPOSTEUR en s'attribuant
» le mérite de l'INVENTION du véritable Rob
» (je veux dire qu'il n'en est point l'Inventeur),
» *mais il n'a pas encore jugé à propos de m'atta-*
» *quer en réparation d'honneur et en dommages-*
» *intérêts.*

» En attendant, et pour ne pas laisser le
» moindre doute au Public sur L'IMPOSTURE
» que je reproche à BOYVEAU, *je m'engage*
» *ici, envers l'Autorité, de verser* DOUZE
» MILLE FRANCS DANS LA CAISSE DES PAU-
» VRES, si ce prétendu Chimiste administre la
» preuve qu'il est l'Inventeur de notre Remède,
» ainsi qu'il l'avance avec une impudence sans
» exemple. »

Le sieur BOYVEAU *ayant eu la bonté de ne pas*

*m'attaquer en réparation d'honneur, et ayant porté, cette fois, son désintéressement au point de ne pas me demander des dommages-intérêts, que l'on juge, d'après cela, s'il est l'*INVENTEUR *du Rob de* LAFFECTEUR, *ou s'il n'est qu'un* IMPOSTEUR ! ! !.....

TABLE
DES MATIERES.

FIN DE LA TABLE.



EXTRAIT *du Bulletin des Lois.* N.° XLVIII.

(N.° 813.) DECRET IMPERIAL

Relatif à l'annonce et à la vente des Remèdes secrets.

A Montirone, le 25 Prairial an XIII.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS,

Sur le rapport du Grand-Juge Ministre de la justice; vu la loi du 21 Germinal an XI; le Conseil d'Etat entendu,

DÉCRÈTE :

ART. I.er La défense d'annoncer et de vendre des Remèdes secrets, portée par l'article 36 de la loi du 21 Germinal an XI, ne concerne pas les Préparations et Remèdes qui, avant la publication de ladite loi, avaient été approuvés, et dont la distribution avait été permise dans les formes alors usitées : elle ne concerne pas non plus les Préparations et Remèdes qui, d'après l'avis des Ecoles ou Sociétés de Médecine ou des Médecins commis à cet effet depuis ladite loi, ont été ou seront approuvés, et dont la distribution a été ou sera permise par le Gouvernement, quoique leur composition ne soit pas divulguée.

ART. II. Les auteurs et propriétaires de ces Remèdes peuvent les vendre par eux-mêmes.

ART. III. Ils peuvent aussi les faire vendre et distribuer par un ou plusieurs préposés, dans les lieux où ils jugeront convenable d'en établir; à la charge de les faire agréer à Paris, par le Préfet de police, et dans les autres villes, par le Préfet, Sous-Préfet, ou, à défaut, par le Maire, qui pourront, en cas d'abus, retirer leur agrément.

ART. IV. Le Grand-Juge Ministre de la justice est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Secrétaire d'État, signé H. B. MARET.

N° 38 — 50 c.

